

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

LA CONDUITE, APPROCHE CONTEXTUELLE

Frère Léon LAURAIRE, F.S.C.

61

255.7806
C132C
T. 61
9. 1

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

LA CONDUITE, APPROCHE CONTEXTUELLE

Frère Léon LAURAIRE, F.S.C.

61

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE - 476, VIA AURELIA, ROME

UNIVERSIDAD DE LA SALLE
BIBLIOTECA P.T.

BIBLIOTECAS
UNIVERSIDAD DE LA SALLE

INGRESO _____
COMPRADO A _____
DONADO POR Dr. Luis Enrique
CANJE POR _____
PROGRAMA CEIA
PRECIO _____ REGISTRO 221612

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

Quelques repères historiques	1
Une démarche originale	2
Des questions demeurent	4
La portée de la <i>Conduite des Écoles</i>	7
Quatre approches complémentaires	8

INTRODUCTION	11
--------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

UNE ÉCOLE POUR LES ARTISANS ET LES PAUVRES	15
--	----

CHAPITRE 1 : Les artisans et les pauvres dans la société urbaine

1. Officiellement, une société d'“ORDRES”	20
2. Importance relative des trois Ordres	23
Essai de hiérarchie socio-économique urbaine	25

CHAPITRE 2 : Le monde des artisans et des pauvres

1. Le monde des pauvres	32
Le mécanisme de paupérisation	33
Un engrenage fatal	35
Les dures conditions de travail	36
Beaucoup de peine pour un maigre salaire	37
De la pauvreté à la mendicité	38
Les pauvres honteux	40
2. Le monde des Corporations	42
Bref rappel historique	42
Les corporations à la fin du XVII ^e siècle	45
Caractères extra-professionnels des corporations	48
3. En conclusion	51

CHAPITRE 3 : Une école pour les fils des artisans	53
1. L'école s'informe	56
2. L'école s'adapte	59
3. L'école prépare à la gestion artisanale	62
CHAPITRE 4 : L'école, moyen de promotion	67
1. L'affirmation de la puissance royale	67
2. Les débuts de l'ère industrielle	69
3. Possibilités et limites des Petites Écoles	70
4. Mais les besoins existaient	71
5. Pour la Salle et les Frères	73
6. Conclusion : un marché de dupes ?	75
DEUXIÈME PARTIE	
L'ÉCOLE AFFRONTÉE AUX DIFFICULTÉS DE L'ÉPOQUE .. 77	
CHAPITRE 5 : Accueillir les pauvres	79
1. La gratuité, première réponse à la pauvreté	80
Une réponse de nature économique	80
Un modèle qui existait déjà	81
L'accueil des pauvres : le partage du pain	83
Du déjeuner et du goûter	85
2. L'aide aux écoliers pauvres : les fournitures scolaires	88
Faibles ressources des écoles gratuites	88
Les exigences de l'école	90
Les modalités d'aide aux pauvres	92
CHAPITRE 6 : Persuader les parents réticents	97
1. Réticences envers l'école	98
Indifférence ou incompréhension	98
De la persuasion à la coercition	99
Négligence, mais exigence de résultats	100
Une attitude à courte vue	101

2. Suppléer la faiblesse des parents	102
Une évolution significative	103
La <i>Conduite</i> face à ces situations	105
Des difficultés subsistent	106
CHAPITRE 7 : Éviter les dangers de la rue	109
1. Le spectacle de la rue	109
2. Les dangers de la rue	115
3. Préserver les écoliers des dangers de la rue	122
Préserver l'école de la saleté de la rue	123
Isoler l'école de la rue	124
Éradiquer la violence	125
La crainte de la mixité	126
Acquérir un comportement bienséant et civil	129
En conclusion	131
CHAPITRE 8 : Survivre aux “malheurs du temps”	133
1. Phénomènes climatiques : la petite glaciation	134
Le feu, la terre et les eaux	136
Ignorance et inorganisation	137
2. La disette et la famine	140
Sous-alimentation, famine et misère	140
Disette et crises de subsistance	141
Jean-Baptiste de La Salle et les Frères dans ce contexte	142
3. Des épidémies redoutables	144
La peste et autres maladies épidémiques	147
La Salle et les Frères face aux épidémies	147
La <i>Conduite des Écoles</i> et les maladies	148
4. Les guerres et leurs conséquences	150
5. La mort qui rôde	152
La natalité	153
La mortalité	154
La mort au quotidien	155
En conclusion	156

TROISIÈME PARTIE**UNE ÉCOLE QUI AFFIRME SON IDENTITÉ 157****CHAPITRE 9 : Identité dans l'Église 159**

1. Rôle historique de l'Église 159
 - Impulsion décisive du Concile de Trente 161
 - L'école aux mains de l'Église : la législation en vigueur 164
2. Deux voies possibles pour Jean-Baptiste de La Salle 165
3. L'école lasallienne insérée dans l'Église 168
 - Une école pour construire l'Église 168
 - Une école insérée dans les structures de l'Église 169
4. Mais pour aller plus loin 171
 - En résumé 173

CHAPITRE 10 : Identité dans le système scolaire 175

1. Principaux facteurs de ce développement 175
 - La diffusion de l'imprimerie 175
 - Le dynamisme de la Réforme Protestante 177
 - L'action de la Réforme Catholique 178
 - L'influence du courant humaniste de la Renaissance 180
 - Enfin, les pouvoirs civils 181
2. Une petite controverse 181
3. Paysage scolaire urbain vers 1680 183
 - Inégalités et lignes de partage 184
 - Des écoles très diverses en 1680 186
 - Foisonnement d'initiatives particulières 187
 - Autres types d'écoles 190
4. L'école lasallienne se situe 191
 - Par rapport aux Écoles de Charité 192
 - Par rapport aux Petites Écoles 193
 - Par rapport aux écoles des Maîtres Écrivains 195
 - La position des Frères dans ce contexte 198
5. En conclusion 200

CHAPITRE 11 : Un nouveau type de Maîtres	203
1. Un secteur en déshérence	203
Quelques initiatives intéressantes	205
2. Principales catégories de maîtres et maîtresses d'école	206
Maîtres et maîtresses des écoles protestantes	206
Les Religieuses dans leurs couvents	206
Les maîtres écrivains jurés	207
Des membres du clergé	207
Maîtres et maîtresses laïcs	208
Les Frères des Écoles Chrétiennes	209
3. Conditions de vie des maîtres laïcs	210
Choix et nomination	210
Modalités habituelles de l'engagement	211
Rémunération et niveau de vie	212
Les tâches du maître d'école	213
En conclusion	214
4. L'œuvre de saint Jean-Baptiste de la Salle	216
Les Séminaires de maîtres pour la campagne	218
La formation des Frères : le Noviciat	219
Une véritable formation continue	220
La qualité des maîtres, secret de la réussite	221
Trois appréciations	222
CONCLUSION : Retour sur la clientèle scolaire	225
1. Premier degré/ Second degré : deux systèmes parallèles	225
2. Ni les riches, ni les plus pauvres	227
3. Des élèves privilégiés	230
BIBLIOGRAPHIE	233
TABLE DES CAHIERS LASALLIENS	247
COLLECTION "ÉTUDES LASALLIENNES"	253

AVANT - PROPOS

Le texte le plus ancien actuellement connu de la *Conduite des Écoles chrétiennes*¹ est le manuscrit N° 11.759 conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris. Ce document a fait l'objet de trois éditions récentes:

- celle du Frère Anselme, FSC, en 1951, à l'occasion du tricentenaire de la naissance de saint Jean-Baptiste de La Salle ;
- celle du Cahier Lasallien 24, dans le cadre des publications des Études Lasalliennes. L'intérêt de cette édition est de présenter en parallèle le texte de ce manuscrit, dit de 1706, et celui de la première édition de 1720 ;
- celle qui figure dans le volume, publié en 1993, des *Œuvres Complètes* de saint Jean-Baptiste de La Salle.²

Quelques repères historiques

On situe généralement le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris vers les années 1704-1706, mais il s'agit d'une copie d'un texte qui a pu être élaboré quelques années auparavant. Cela le place néanmoins environ 25 ans après les premières ouvertures d'écoles "lasalliennes" à Reims, en 1679. Notons au passage qu'à cette époque-là 25 ans représentaient la moyenne d'espérance de vie en France. Un quart de siècle prenait donc une signification bien différente de celle d'aujourd'hui. Concrètement, cela signifie que plusieurs des premiers maîtres qui s'étaient joints à l'œuvre entreprise par La Salle étaient déjà morts ou avaient quitté le groupe, avant de voir aboutir le projet de la *Conduite des Écoles chrétiennes*.

¹ *Conduite des Écoles chrétiennes* ; tel est le titre original complet de l'ouvrage et chacun des mots y a son importance. Cependant, pour une lecture plus facile, nous dirons habituellement la "*Conduite*".

² Dans notre étude, nous indiquerons les références aux *Œuvres Complètes* et au Cahier Lasallien 24, car ce sont les deux textes les plus accessibles au niveau international.

Pendant cette longue période, les maîtres – qui s’appelaient déjà Frères – n’étaient certes pas laissés à leurs propres initiatives. Les premiers biographes de La Salle ³ montrent combien celui-ci se montrait soucieux, dès le départ, d’améliorer les modes de vie et la qualité professionnelle de ses maîtres, puis d’organiser ce qu’il appela la “Société des Écoles chrétiennes”.

D’autre part, nous dit la Préface du texte, “*cette Conduite n’a été rédigée en forme de règlement qu’après un très grand nombre de conférences* ⁴ *avec les Frères de cet Institut les plus anciens et les plus capables de bien faire l’école ; et après une expérience de plusieurs années,* ⁵ *on n’y a rien mis qui n’ait été bien concerté et bien éprouvé, dont on n’ait pesé les avantages et les inconvénients, et dont on n’ait prévu autant qu’on a pu, les bévues ou les mauvaises suites*”. ⁶

Une démarche originale

Ce passage nous éclaire déjà sur la démarche choisie par La Salle et ses compagnons pour élaborer leur projet d’école. La participation directe des Frères à cette réflexion, l’apport indispensable de leur expérience concrète, s’ajoutaient aux observations faites par La Salle lui-même au cours de ses visites dans les classes. ⁷

³ Frère BERNARD, manuscrit de 1721 reproduit dans le Cahier Lasallien 4. – Dom Élie MAILLEFER, manuscrits de 1723 et 1740 repris dans le Cahier Lasallien 6. – Jean-Baptiste BLAIN, *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, Instituteur des Frères des Écoles Chrétiennes*, édition de 1733 reprise dans les Cahiers Lasalliens 7 et 8.

⁴ Le mot “conférences” est pris ici dans son sens étymologique de travail en commun, en groupe. Il s’agissait d’échanges et de discussions. Rien à voir avec des exposés magistraux, dans le sens que nous donnons aujourd’hui au mot conférence.

⁵ Il est intéressant de remarquer que les Frères prirent largement le temps de l’expérimentation et de la réflexion, avant d’aboutir au texte que nous connaissons. Par suite du calendrier scolaire de l’époque, les Frères ne pouvaient se réunir – sauf exceptions – qu’une fois par an, au cours du mois de septembre, qui était le seul temps de vacances scolaires.

⁶ Voir OC, CE 0,0,2 ou CL 24, Préface.

⁷ Nous renvoyons à l’ouvrage du Frère Jean PUNGIER, *Comment est née la Conduite des Écoles*, Rome, 1980.

Il s'agit bien d'une *Conduite* PAR et POUR les Frères et les maîtres, en vue d'un type d'école qu'ils voulaient mettre en place à l'intention des enfants des artisans et des pauvres. Ce sont les Frères qui expérimentent – longuement et répétitivement – les méthodes, les procédés didactiques, l'organisation et la discipline, les relations éducatives, etc... Ce sont eux qui, d'abord individuellement, puis ensemble, évaluent l'intérêt et l'efficacité de leurs pratiques, avant de décider de ce qui doit être conservé et de ce qui peut être abandonné.⁸

Œuvre de praticiens de l'école, la *Conduite*, aujourd'hui encore, ne livre tout son intérêt et sa richesse de contenu, qu'à ceux et celles qui ont une expérience analogue. À lire l'ouvrage à partir de quelque théorie éducative ou pédagogique extérieure, voire avec l'a priori de quelque idéologie, on s'expose à mal le comprendre.

Ce sont donc les Frères, au terme d'un long processus de discernement, ou de recherche-action, qui sont les auteurs de la *Conduite*, même s'ils en confient la rédaction à Jean-Baptiste de La Salle. Il ne paraîtra donc pas incongru que nous fassions référence à leur travail en parlant de l'école des Frères. Ce sera une forme d'hommage à leur apport indispensable.

Yves POUTET exprime la même idée quand il écrit : *“La Salle ne fut pas l'auteur unique. Concrètement, il anima. Il organisa. Il réunit des maîtres expérimentés. Il fut metteur en scène ou chef d'orchestre, mais jamais soliste ou simple acteur. C'est par un incessant travail de collaboration que s'élabora la Conduite des Écoles. Tout en conservant la responsabilité des textes élaborés de son vivant, La Salle, qui les mit en forme sans autoritarisme, sans dogmatisme, est à l'origine d'une pédagogie non figée, d'une œuvre en perpétuel devenir.”*⁹

Cette méthode d'élaboration présente un très grand intérêt, non seulement pour la fin du XVII^e siècle, mais aussi pour aujourd'hui. Nous sommes en

⁸ Ce processus d'élaboration ne cesse d'ailleurs pas avec la rédaction du premier manuscrit de 1706. Il suffit de noter, en particulier à l'aide du CL 24, les suppressions et les ajouts qui différencient le manuscrit de la première édition de 1720.

⁹ POUTET, Yves. CL 48, 137.

présence d'un processus inductif. On prend d'abord conscience des réalités : besoins éducatifs des écoliers, terme habituellement utilisé par La Salle et ses contemporains ; conditions, contraintes et moyens de cette éducation ; possibilités d'avenir et choix des finalités de l'école. À partir de ce constat, on arrête les modalités d'enseignement et d'éducation appropriées. Grâce à une telle démarche, on a des chances de trouver une juste adéquation entre l'offre et la demande. Et l'on aboutit à une école inculturée.

C'est pourquoi, mettre en évidence le rôle des Frères, ce n'est pas minimiser celui de Jean-Baptiste de La Salle. Nous savons qu'il fut à l'origine du mouvement, en guida l'évolution de manière démocratique, en catalysa les intuitions et en formula le contenu. Par ses premiers biographes, nous savons que, pendant quarante ans (1679-1719), sa principale et constante préoccupation fut la formation des maîtres et des Frères, afin qu'ils soient aptes à organiser et "tenir" leurs écoles. À ce dessein, il consacra l'essentiel de son temps, de ses capacités et de sa conviction.

Des questions demeurent

Nous sommes bien renseignés sur le processus d'élaboration. Mais il serait intéressant de connaître aussi la date exacte de la première rédaction du manuscrit de la *Conduite*. Quelques indications, glanées chez les biographes, permettent des suppositions vraisemblables, mais n'aboutissent pas à une certitude.

Plusieurs auteurs situent en 1694-1695 la première rédaction de la *Conduite*. La Salle se trouvait alors dans la maison de Vaugirard, donc hors de Paris, et bénéficiait là d'une tranquillité favorable à l'écriture. D'ailleurs, BLAIN écrit : "Après que M. De La Salle eût rangé à son gré dans un corps de règles toutes les pratiques et les usages de la Communauté, il pensa à l'enrichir de plusieurs autres ouvrages fort utiles aux Frères et à leurs Écoles. Entre ceux-là sont la Civilité chrétienne, des Instructions sur la Sainte Messe, la manière de la bien entendre, et d'approcher saintement les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, des Catéchismes de toutes sortes, des petits pour les enfants, d'autres pour les Frères, plus amples, plus profonds, et plus savants, mêlés de morale et de pieuses pratiques. Ceux-ci sont les sources où les maîtres des

Écoles Chrétiennes puisent leurs lumières pour expliquer les grandes vérités de la Religion. Il composa aussi des Méditations, et d'autres livres de piété à l'usage particulier de ses disciples."¹⁰

Comme on peut le constater, il n'est pas fait mention explicite de la *Conduite des Écoles*. Cependant, plusieurs auteurs se réfèrent à ce passage pour situer à cette date la première rédaction ou l'ébauche de ce qui deviendra le manuscrit que nous connaissons. Vers la fin du XIX^e siècle, le Frère LUCARD n'hésite pas à affirmer : "*Le Vénérable De La Salle compose quelques ouvrages et écrit sa Règle. Le saint fondateur profita de la tranquillité dont il jouissait à Vaugirard pour composer quelques ouvrages d'instruction, à l'usage des élèves, et la Conduite des Écoles pour la direction des maîtres. Mais l'ouvrage scolaire auquel il travailla avec le plus de soin fut les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne...*"¹¹ À son tour, en établissant le *Répertoire Chronologique de la vie de Jean-Baptiste de La Salle*, le Frère AROZ écrit : "*1694-1695 : M. de La Salle rédige : Les Règles de la Société, la Conduite des Écoles et les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne.*"¹¹ Le Frère Saturnino GALLEGRO fait de même¹¹ et, plus récemment, le Frère José-Maria VALLADOLID, s'appuyant sur BLAIN et sur GALLEGRO écrit qu'en cette année 1694 "*Jean-Baptiste compose aussi d'autres livres... Ébauche de la Conduite des Écoles.*"¹¹

Le Frère Saturnino GALLEGRO, dans la même page de son livre renvoie aussi à un autre passage de BLAIN, dans lequel il est réellement question de l'école, mais qui ne porte pas de date. Dans un chapitre intitulé, *Zèle de M. De La Salle pour la sanctification des Frères*, le biographe écrit : "*Il se rendait souvent dans les Écoles tant pour s'informer si les enfants profitaient des instructions qu'on leur donnait, que pour voir de quelle manière les Frères se conduisaient à leur égard, et pour les encourager dans l'exercice de leur ministère, ou pour*

¹⁰ 1 BLAIN CL 7, 347.

¹¹ LUCARD, FSC, *Annales de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, Paris, 1883. – AROZ, FSC, CL 40.1, 9-47, *Répertoire chronologique de la vie de Jean-Baptiste de La Salle*, Rome, 1977. – GALLEGRO, FSC, *San Juan Bautista de La Salle : I. Biografía*, p. 261 note 48. BAC, Madrid, 1986. – VALLADOLID, FSC, *Chronologie Lasallienne*, p. 129, Rome, 1994.

*les avertir des défauts qu'ils y commettaient. L'ordre et la bonne conduite qu'il désirait qu'ils y gardassent, lui fit entreprendre de faire une espèce de règle dans laquelle il explique tout ce qui s'y doit faire, d'une manière si agréable et si édifiante, que les Frères se sont toujours fait gloire de l'observer autant qu'il leur a été possible avec une scrupuleuse exactitude. Il ne voulait pas néanmoins que l'on s'attachât tellement à l'accessoire, qu'on négligeât le principal ; c'est pourquoi on voit dans cette règle, qu'après s'être étendu fort au long sur l'ordre qui se doit observer pour apprendre à lire, à écrire, et les autres choses nécessaires, il insiste particulièrement sur la manière qu'on doit tenir pour apprendre aux enfants leur Religion, et à vivre en bons chrétiens. Toutes ces pieuses précautions que prit le saint Prêtre, afin que les enfants fussent instruits dans la piété, ne furent pas inutiles, car il eut la consolation de les voir profiter à vue d'œil des instructions qui leur étaient données, ce qui était un grand sujet d'édification à tout le monde.”*¹²

Comme le suggère Saturnino GALLEGÓ, on peut effectivement voir dans ce passage une trame de ce que sera la *Conduite*. C'est un fait que pendant les dernières années du XVII^e siècle, La Salle compose plusieurs de ses ouvrages. Même si toutes les dates ne sont pas exactement connues, c'est une décision que nous considérons comme très logique. Il faut rappeler que les quinze premières années de la vie de la Société des Écoles Chrétiennes, furent une période de recherche et de structuration, avec des moments de difficulté, de doute, de crise... comme nous le montre l'histoire de la fondation. Ce cheminement cahotant trouva un débouché positif au début du mois de juin 1694, avec le premier engagement vital perpétuel de douze Frères autour de Jean-Baptiste de La Salle et le “chapitre” qui suivit. Le contenu de la formule de consécration et les décisions qui surgirent de la réunion indiquent que l'Institut des Frères était parvenu à une claire conscience de sa nature, de sa finalité et de son mode particulier de fonctionnement. Cette étape essentielle appelait une consolidation des acquis. Jean-Baptiste de La Salle s'attacha à y contribuer en écrivant l'essentiel de ses ouvrages qui, tous, étaient centrés sur la formation personnelle des Frères et sur l'exercice de leur métier-ministère dans l'école gratuite au service des artisans et des pauvres. Les “nombreuses

¹² 2 BLAIN, CL 8, 367-368.

conférences” dont parle la *Préface de la Conduite* avaient sans doute commencé auparavant, mais durent se continuer pendant cette période. En tout cas, elles se situèrent avant la rédaction du manuscrit.

La portée de la *Conduite des Écoles*

Aujourd’hui, le principal intérêt est de mieux comprendre le contenu d’un texte qui a initié une longue tradition éducative. En effet, sans oublier les modifications introduites au cours des trois derniers siècles, il faut constater que le texte est demeuré la référence scolaire, à l’intérieur de l’Institut des Frères des Écoles chrétiennes – et parfois en dehors de celui-ci – pendant deux siècles. On a repéré, pendant cette période, une vingtaine d’éditions successives.¹³ Pour avoir suscité un tel intérêt et connu tant d’éditions, il faut bien que le texte soit d’un riche contenu pédagogique, institutionnel, éducatif et pastoral. De manière plus large encore, il serait instructif d’étudier le rôle essentiel que la *Conduite* a joué dans la structuration et l’évolution de l’école primaire en France, surtout aux XVIII^e et XIX^e siècles, et sans doute bien au-delà.

Une précision s’impose : le texte de la *Conduite* parle uniquement de l’école primaire mise en place par La Salle et les premiers Frères. Il convient donc de préciser que leurs initiatives pédagogiques ne se limitèrent pas à ce seul modèle. En fonction des besoins, des demandes particulières et des circonstances de l’époque, nous savons qu’ils eurent à mettre en place :

- un cours provisoire de formation pour de “Jeunes Irlandais”;
- des “Écoles dominicales” pour de jeunes apprentis et travailleurs non scolarisés ou désireux d’un complément de formation ;
- des “Séminaires de formation de Maîtres pour la campagne” ;
- et l’œuvre complexe et très particulière de “Saint-Yon”.

¹³ Voir CL 24, IV-VI et *Rivista Lasalliana* N° 3-1991, article de SCAGLIONE Secondino, FSC, *Le edizione della Conduite des Écoles, dal 1720 al 1965*.

La *Conduite* parle donc d'un certain type d'institution scolaire et d'une clientèle précise. Elle propose des objectifs de formation et d'éducation ainsi que des apprentissages correspondant aux besoins de cette clientèle. Mais les autres créations sus-mentionnées connaîtront aussi une longue évolution et une influence reconnue, dès le XVIII^e siècle et peut-être davantage encore au XIX^e.

Quatre approches complémentaires

Comme l'a mis en évidence la sociologie moderne, l'école instruit et éduque dans une société donnée et pour cette société. Si elle veut réussir dans sa tâche, elle doit penser ses contenus, ses structures, ses méthodes et ses moyens, selon les besoins et les attentes de la société. Parfois, jusqu'à en accepter les contraintes économiques, politiques, culturelles, éthiques ou religieuses. Pendant la seconde moitié du XX^e siècle, on a beaucoup débattu sur la question suivante : Est-ce l'école qui change la société ou la société qui change l'école ? Question intéressante, surtout pour ceux et celles qui travaillent dans l'école, mais peut-être aussi question oiseuse, car on observe habituellement une influence réciproque, dans laquelle il est bien difficile de déterminer la part de l'une et de l'autre.

Cette constatation vaut tout autant pour les XVII^e et XVIII^e siècles. Elle vaut pour la *Conduite des Écoles chrétiennes* et les autres textes pédagogiques de la même époque. C'est cette imbrication complexe entre école et société qui guide notre travail. C'est pourquoi nous envisageons de proposer aux lecteurs trois premiers ouvrages :

Le premier constituera une approche contextuelle de la *Conduite*. Il nous paraît indispensable de situer d'abord cet ouvrage dans le contexte qui le vit naître. Ne serait-ce que pour éviter de le lire à partir de nos conceptions, de nos situations et réalisations d'aujourd'hui. Gardons-nous des anachronismes. Grâce à de nombreuses études récentes, nous sommes mieux à même d'appréhender les dimensions politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses de l'Ancien Régime français. Or tous ces aspects eurent une influence directe sur l'école populaire mise en place par les Frères, sous la

direction de Jean-Baptiste de La Salle. De ces divers aspects de la société et de l'Église de l'époque, nous en trouvons des traces dans la *Conduite*.

Le second volume constituera une approche textuelle. Avec l'éclairage du contexte, il sera normalement plus facile de dégager les objectifs et les axes principaux de la formation proposée aux écoliers de l'époque. Mais la *Conduite* est surtout un descriptif des pratiques scolaires des premiers Frères. Certains pourraient légitimement regretter que ces pratiques ne soient pas davantage expliquées, voire justifiées. C'est pourquoi il paraît indispensable de situer le texte de la *Conduite* dans l'ensemble des écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, et parfois de le justifier par eux. L'inspiration, le sens, la dimension spirituelle de ces pratiques scolaires se trouvent bien souvent dans les autres ouvrages du *Corpus Lasallien*. À considérer l'ensemble de ces écrits, on se rend aisément compte – pensons-nous – que le centre logique de tout est constitué par trois textes-clés : La *Conduite des Écoles*, les *Méditations pour le temps de la Retraite* et les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*. Cela apparaîtra, espérons-nous, au long de cette étude.

Le troisième volume constituera une approche comparative. Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères ne sont pas arrivés dans un monde scolaire vide. Au contraire, pourrait-on dire, en songeant au puissant mouvement de scolarisation qui caractérise la seconde moitié du XVII^e siècle français. La Salle a eu des devanciers et des contemporains dans le domaine de l'instruction du peuple, dans la préoccupation pour les enfants pauvres. Il en a connu personnellement plusieurs (pensons à Nicolas Roland, Nicolas Barré, Charles Démia, par exemple) et a été informé de leurs réalisations. Comme il arrive naturellement à toutes les époques, il a pu être influencé par certaines idées qui avaient cours dans l'Église et dans le milieu scolaire de son temps. Il sera donc utile de tenter une étude comparative entre la *Conduite* et des textes analogues contemporains ou immédiatement antérieurs aux écoles des Frères.

Une approche diachronique

Les trois volumes précédents constitueront une étude synchronique de la *Conduite*. Comme nous l'avons rappelé ci-devant, le texte initial a été modifié

au cours des deux siècles suivants. La société française, le rôle de l'État en éducation, le système scolaire français, la pédagogie... ont évolué. Il sera intéressant de voir si l'évolution de la *Conduite* reflète ou non ces changements. Cela nous conduira à une étude diachronique qui pourrait prendre comme dates limites, d'une part la première édition de 1720 et, d'autre part, celle de 1903. Le début du XX^e siècle marque un terme à ces éditions successives remaniées. Cela s'explique à la fois par la dispersion de l'Institut des Frères en France, l'expatriation de son gouvernement central, en application des lois de 1904 contre les Congrégations enseignantes. La seconde raison est tout aussi évidente : dans un Institut jusque-là majoritairement français, la *Conduite* continuait à être pensée, modifiée et rédigée en fonction du système scolaire français. L'internationalisation de ce même Institut, au début du XX^e siècle, ne permettait sans doute plus de concevoir un même texte pour tant de cultures, de sociétés et de systèmes scolaires différents.

C'est pourquoi les éditions récentes n'apportent pas de nouveautés, mais sont une reprise des textes originaux, ceux de 1706 et 1720, passablement mis à mal par les révisions successives. Ces récentes rééditions – signalées au début de cet avant-propos – ne visent d'ailleurs pas à reconstituer un cadre normatif commun pour toutes les écoles lasalliennes dans le monde, mais entrent dans le cadre d'un retour aux origines qui a eu lieu pendant la seconde moitié du XX^e siècle.

INTRODUCTION

“La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants, et c’est pour ce sujet qu’on y tient les écoles, afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu’au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre, en les instruisant des mystères de notre sainte religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes et ainsi leur donner l’éducation qui leur convient.” (RC 1,3)

Cet extrait des Règles communes de 1718 indique clairement la finalité et les principales modalités d’action de l’école fondée par Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères. Bien qu’il ne soit pas tiré de la *Conduite*, ce passage peut nous aider à en comprendre la dynamique générale. S’il ne précise pas qu’il s’agissait prioritairement des “enfants des artisans et des pauvres”, cette précision apparaît clairement dans les trois articles suivants de cette Règle, et nous la retrouverons plus loin.

Car il n’y avait aucune ambiguïté à propos de la clientèle visée par les “écoles chrétiennes” pour ceux qui en furent les initiateurs et les premiers acteurs. L’affirmer globalement est important, mais ne suffit pas. Dans ce premier volume, nous voudrions identifier plus précisément : qui étaient les enfants des artisans et des pauvres ; dans quelles conditions ils vivaient ; quels problèmes ou difficultés ils pouvaient rencontrer dans leur vie quotidienne et de quelle manière l’école que nous décrit la *Conduite* pouvait les aider à les surmonter.

Ce premier volume voudrait aussi mettre en évidence la cohérence éducative qu’il y avait entre les intentions proclamées et la réalité vécue dans l’école. Il s’agira donc de relever dans la *Conduite* des expressions et des passages qui nous renvoient, de manière claire mais généralement brève, aux réalités de la fin du XVII^e siècle. Les connotations de ces passages étaient sans doute très

évidentes pour les premiers lecteurs ou utilisateurs de la *Conduite*. Aujourd'hui, elles appellent quelques explications.

En même temps, ces passages témoignent combien les artisans de la *Conduite* – les premiers Frères autour de La Salle – étaient conscients des réalités de leur époque et voulaient élaborer un projet d'école fort réaliste et inculturé. Réalités socioculturelles ou économiques, réalités professionnelles et religieuses... ils avaient conscience de s'adresser à une clientèle spécifique.

Au cours de ce travail, il faudra donc identifier cette clientèle et la situer dans l'ensemble du tissu social de l'époque. Jean-Baptiste de La Salle ne nous a pas laissé de traité systématique sur la société de son temps, mais la plupart de ses ouvrages s'y réfèrent de manière très évidente. Les passages de la *Conduite* que nous retiendrons attestent qu'il connaissait bien ces réalités socio-économiques et souhaitait bâtir une école adaptée. En sens inverse, pourrait-on dire, connaître les caractéristiques particulières de la société et de l'Église de l'Ancien Régime, permet de mieux situer les acteurs de "l'école chrétienne" des origines : maîtres, parents, écoliers. Jusque dans d'infimes détails, le texte prend en compte les particularités respectives de ces trois groupes de personnes. De manière plus éloignée, le texte reflète aussi la société politique, culturelle, socioéconomique et ecclésiale de l'époque de Louis XIV. Notre propos n'est pourtant pas de rajouter un livre d'histoire générale aux excellents qui existent déjà, surtout depuis quelques décennies, et auxquels nous renverrons naturellement. Ces réalités historiques nous intéressent ici surtout dans la mesure où elles trouvent écho dans la conception, l'organisation et le fonctionnement de l'école des Frères. Se référer aux réalités sociales de l'époque, en particulier au monde des artisans et des pauvres, est indispensable pour mieux comprendre certains aspects de la *Conduite*. Par exemple : les prudences au moment de l'inscription des nouveaux écoliers, les dispositions d'organisation interne des écoles, les relations interpersonnelles maîtres-écoliers, les exigences disciplinaires, ainsi que les contenus de formation professionnelle, humaine et religieuse de ces jeunes.

Ces références constantes au contexte justifient, nous semble-t-il, l'ordre des volumes que nous avons indiqué dans l'avant-propos. Comme à toutes les

époques, l'école au XVII^e siècle était le reflet de la société. L'histoire de l'enseignement et de l'éducation en témoigne. Et l'école que nous décrit la *Conduite* n'échappe pas à cette loi générale. Nous voudrions montrer comment la *Conduite* nous aide à percevoir de quelle manière l'école des Frères voulait réussir une triple insertion : dans la société urbaine, dans l'Église et dans le système scolaire de l'époque, tout en affirmant ses caractéristiques propres.

* S'insérer dans la société urbaine du XVII^e siècle, avec son organisation, sa mentalité, ses activités économiques, et ses besoins éducatifs. Une société qui était aux prises avec des problèmes, des difficultés et des crises bien spécifiques.

* S'insérer dans l'Église post-tridentine. Par tradition, l'Église en France jouait un rôle social considérable qui la rendait pratiquement omniprésente dans la vie quotidienne de la population. Ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, c'est le dynamisme pastoral dont elle fit preuve pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, dynamisme d'évangélisation et de catéchisation du peuple, dont l'école populaire devint l'un des outils. Le souci de l'Église pour les pauvres était aussi une réalité que partagèrent profondément, dès le début, Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères.

* S'insérer dans le système scolaire en place : l'Église avait officiellement, et depuis plus de douze siècles, la responsabilité du système d'enseignement à tous niveaux. Depuis la fin du XVI^e siècle, elle se tournait résolument vers la scolarisation du peuple. Elle multipliait les créations de "petites écoles", de sorte que l'on peut parler d'un foisonnement d'initiatives au moment où La Salle et ses premiers maîtres, en 1679, entrèrent dans ce mouvement. Nous aurons à signaler cependant, leur souci de ne pas s'identifier avec n'importe quel type d'école, dont ils n'appréciaient manifestement, ni l'organisation, ni les contenus, ni les méthodes. Se distinguer sans s'opposer et concevoir quelque chose de meilleur, telle semble avoir été leur ligne de conduite.

Il ne s'agit donc pas d'un nouvel ouvrage sur le XVII^e siècle en général, ni sur le système scolaire dans son ensemble. Pour circonscrire notre travail, et ne pas trop nous éloigner de la *Conduite des Écoles chrétiennes*, nous utilise-

rons divers passages du texte et nous les éclairerons avec ce que l'histoire nous explique des réalités de l'époque.

Ce faisant, il devrait apparaître comment l'école des Frères, malgré sa nouveauté et son originalité, ambitionnait de répondre exactement aux attentes et aux besoins de sa clientèle. Même si le mot n'était pas usité à l'époque, elle voulait s'inculturer.

PREMIÈRE PARTIE

UNE ÉCOLE POUR LES ARTISANS ET LES PAUVRES

Une école en milieu urbain

À l'époque où Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères commencèrent leurs écoles, la France comptait environ 21 millions d'habitants, dont au moins 80 % de ruraux. Dans ce milieu de la campagne, les pauvres n'étaient pas moins délaissés, ni les besoins scolaires moindres que dans les villes. C'était d'ailleurs l'une des raisons d'un exode rural assez important au cours du XVII^e siècle et qui continua dans les siècles suivants. Cela provoquait une augmentation sensible de la population urbaine, en même temps qu'un plus grand dynamisme économique dans les villes.

Comme on le verra plus loin, par suite des "malheurs du temps", en particulier de la forte mortalité aux causes diverses, les ménages étaient fragiles, la composition de la population instable et le renouvellement important.

Malgré tous ces phénomènes, dont il avait conscience et une connaissance directe, La Salle choisit de travailler en ville, et uniquement en ville.¹ Pourtant, les villes étaient proportionnellement plus scolarisées que les campagnes, comme le montrent

¹ Lire : POUTET Yves et PUNGIER Jean, *Un éducateur aux prises avec la Société de son temps*. En particulier les pages 61-64, Centre Lasallien Français, Paris, 1987.

de nombreuses études historiques. On peut penser que La Salle était sensible au fait que la densité de la population étant plus forte en ville, il y avait une clientèle assurée pour les écoles et surtout une clientèle plus stable, plus assidue d'un bout à l'autre de l'année scolaire, tandis qu'à la campagne les activités rurales obligeaient souvent les écoliers à manquer l'école plusieurs mois par an. Or, La Salle, en plusieurs passages de ses écrits, et spécialement dans la *Conduite*, laisse clairement entendre combien il était persuadé de la nécessité de l'assiduité pour que l'école soit vraiment utile aux écoliers.

D'autres motifs le poussèrent certainement à ce choix. Peut-être simplement parce qu'étant lui-même citadin, il se sentait plus à l'aise dans ce milieu. Reims était une cité moyenne mais elle avait, pour l'époque, toutes les caractéristiques exigées de la ville : murailles, "citoyenneté", diversité des activités économiques, espace construit... C'était pour La Salle un environnement familier, dont il connaissait aussi bien le fonctionnement que les besoins scolaires.

Pourtant, sa biographie nous apprend que sa famille avait des biens à la campagne et que lui-même, dans sa jeunesse, allait facilement passer ses vacances dans le petit village de Brouillet. Donc, plutôt qu'une hostilité envers le milieu rural, ce sont les possibilités supplémentaires offertes par la ville qui l'attiraient et l'amenèrent à faire ce choix. Si l'on considère les fondations d'écoles qu'il accepta au long de sa vie, ce n'était pas la taille de la ville qui semblait primordial, mais ses caractéristiques urbaines. On voit donc les Frères s'établir aussi bien à Paris, Marseille, Avignon et Grenoble qu'à Mende, Alès, Les Vans...

Cette option pour la ville était le fruit d'une décision bien arrêtée, presque têtue, comme l'attestent certains épisodes rapportés par ses biographes. Il refusa d'envoyer des Frères à la campagne, malgré les demandes du duc de Mazarin, à Guipavas en Bretagne, à Crosne près de Paris, et vers la fin de sa vie il supplia son successeur à la tête de l'Institut, le Frère Barthélemy, de ne pas envoyer des Frères au Canada, parce qu'on s'y disposait à les disperser dans la campagne.

Une preuve qu'il n'était pas insensible aux besoins de la campagne, c'est son projet de trouver un substitut à ses propres écoles grâce à l'ouverture de Séminaires de Maîtres pour la campagne. Mais il s'agissait d'un projet d'école différent du sien : des maîtres qui pouvaient travailler isolément, s'adonner à des activités diverses, voire s'orienter vers les fonctions ecclésiastiques. Des maîtres bien différents des "Frères" de son Institut, tel qu'il les concevait.

Réticent donc envers la campagne, mais empressé à l'égard des villes : tel nous apparaît La Salle à travers sa vie et son action. On note même une certaine hâte à sortir de Reims pour accepter, en 1688, l'offre qui lui est faite à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, car de là il pourra rayonner sur toute la France, grâce au prestige de la capitale. La suite le démontrera : il suffit de considérer la répartition géographique des écoles des Frères à la fin de son existence. Même si ces écoles se situent dans la moitié Est du pays, il n'y avait aucune réticence ni exclusion envers les autres régions. C'était le fruit des circonstances.

C'est qu'en effet la ville lui permettait de réaliser le projet d'école qu'il envisageait et qu'il mit progressivement au point avec les

Frères : une école à plusieurs classes – en fait deux ou trois – qui permettaient de constituer une petite communauté éducative, de mettre en œuvre des progressions scolaires mieux adaptées aux besoins des écoliers, de travailler en concertation entre maîtres, de constituer des communautés viables... parce que les villes disposaient plus facilement que les campagnes des ressources nécessaires à la réalisation d'un tel projet.

La *Conduite des Écoles chrétiennes* décrit donc une école faite pour la ville, à la fois par le nombre de classes, par les principes d'organisation, les exigences envers les écoliers et leurs familles, la souplesse nécessaire du fonctionnement dans un monde si varié, et même les contenus de formation proposés à la clientèle.

Il est donc indispensable de nous intéresser d'abord à cette réalité sociale urbaine que l'on devine sans cesse présente dans les chapitres de la *Conduite*.

CHAPITRE 1

LES ARTISANS ET LES PAUVRES DANS LA SOCIÉTÉ URBAINE

Comment cette population urbaine était-elle organisée et comment vivait-elle ? Telles sont les premières questions que nous allons nous poser et auxquelles nous essaierons d'apporter quelques éléments de réponse. Pour ce faire, nous disposons heureusement de nombreux ouvrages récents sur l'ensemble de la population française, sur ses activités et ses modes de vie, ainsi que de nombreuses monographies.² Ce regain d'intérêt pour une époque historique, auparavant discréditée ou dédaignée, nous permet d'appréhender de mieux en mieux une réalité complexe.

Les stéréotypes traditionnels, véhiculés par les manuels scolaires d'histoire sont désormais battus en brèche : les trois "Ordres" de la nation, l'absolutisme royal, l'omnipotence de l'Église, un soi-disant obscurantisme... font moins recette et cèdent la place à des études plus approfondies. Les "apparences", le clinquant de la Cour, les fastes des riches... sont utilement remplacés par une approche à la fois plus prudente et mieux documentée, des réalités économiques, culturelles, religieuses et sociales.

Ces éclairages nouveaux sont particulièrement intéressants pour une plus juste compréhension du texte même de la *Conduite*. Si La Salle n'a pas écrit d'ouvrage spécifique sur la société de son temps, la lecture attentive de ses écrits, y compris la *Conduite* bien sûr, nous révèle qu'il en avait une connaissance assez réaliste et qu'il en tenait compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de son école. Pas plus que lui, nous ne songeons à proposer ici un panorama complet de la société, mais seulement à rappeler les aspects qui

² Nous indiquons un certain nombre de ces ouvrages en bibliographie, à la fin de ce volume. Il en existe beaucoup d'autres.

avaient naturellement des effets sur la clientèle des écoles lasalliennes et sur l'organisation de l'école.

1. Officiellement, une société “d’ORDRES”

Reprenons provisoirement la présentation classique de cette société, celle des trois “Ordres” de la nation : Clergé, Noblesse et Tiers-État. Trois Ordres dont on peut retrouver les origines et l'évolution à travers les siècles antérieurs au XVII^e, et définir succinctement les principales caractéristiques. En réalité, cette division globale ne rend pas compte de la complexité effective de la société et ne permet guère de situer la clientèle des écoles lasalliennes des origines. De plus, cette répartition ne serait guère illustrative de notre propos, sinon pour rappeler que l'école des Frères s'adressait exclusivement au “troisième Ordre”, pour des raisons de choix volontaire et pour des motifs – nous le verrons plus loin – qui tiennent au système scolaire français de cette époque-là. Au passage, rappelons quand même que le Tiers-État constituait l'immense majorité de la population française.

Toutefois, comme les gens attachaient naturellement une grande importance à l'appartenance individuelle à un Ordre, il est opportun de rappeler que cette hiérarchie sociale se fondait essentiellement sur cinq critères qui avaient des répercussions sur les mentalités, sur la conscience de soi, de sa propre identité, et donc sur les relations entre les groupes et sur les comportements sociaux. Ces éléments constitutifs de la conscience de soi étaient : la dignité, le pouvoir, la fortune, la considération et le service.

La dignité, à elle seule, suffirait à constituer une société d'ordres. Elle permettait de distinguer les deux Ordres privilégiés – clergé et noblesse – du troisième ordre, privé de dignité selon la mentalité de l'époque. Cette situation allait évoluer à l'occasion de la Révolution de 1789, et l'on connaît la formule célèbre qui apparut à ce moment-là : “Qu'est-ce que le Tiers-État ? – Rien ! Qu'est-il appelé à devenir ? – Tout !” Mais à la fin du XVII^e siècle, par suite de ses activités professionnelles, de son état de fortune, de son manque d'instruction, de son absence de pouvoir... le Tiers-État (le Peuple) ne jouissait d'aucune dignité.

De nombreux historiens ont montré que seuls les deux Ordres privilégiés détenaient et exerçaient le **pouvoir civil et religieux**, à tous les niveaux de la société, bien qu'à partir du XVIII^e siècle, la bourgeoisie, issue du peuple, vienne s'y mêler de plus en plus, jusqu'à confisquer ce pouvoir à son profit, grâce à la Révolution de 1789. Cette distinction en Ordres régissait aussi la nature du travail, des occupations auxquelles on pouvait s'adonner, en fonction de son appartenance à un Ordre, selon le critère de dignité et de convenance. S'en écarter, c'était s'exposer à déchoir.

La fortune avait accompagné au long des siècles, la séparation progressive en trois Ordres, permettant aux uns de s'enrichir, souvent en profitant des autres et à leur détriment. Ainsi, le Tiers-État devait-il contribuer à l'enrichissement du clergé et de la noblesse par son travail et par les diverses taxes qu'il devait leur payer. Cependant, la fortune ne souriait pas également à tous. Clergé et noblesse, au XVII^e siècle, présentaient donc un large éventail économique allant des plus pauvres aux très riches. Pendant ce temps, du Tiers-État surgissaient progressivement de nouveaux riches, les bourgeois. Ce critère de la fortune présente cependant un intérêt tout particulier pour notre étude puisqu'il sera beaucoup question d'école pour les pauvres. Toutefois, la pauvreté économique ne provoquait pas l'exclusion d'un Ordre privilégié. Et cela nous permet de comprendre pourquoi la situation de pauvreté économique n'était pas vécue intérieurement de même manière selon l'appartenance sociale des personnes. Il ne s'agissait pas encore de classes sociales, au sens actuel du terme, qui auraient été définies par le niveau des revenus. Malgré le fort sentiment d'appartenance à un Ordre, cela n'empêchait pas l'existence de "pauvres honteux" appartenant aux divers Ordres, et refusant d'être contrôlés par la société, par crainte de l'humiliation qui en résultait ou de la perte de sa dignité propre.

La considération constituait le versant social de l'appartenance à un Ordre. Malgré les variations économiques ou l'évolution des fortunes, il était essentiel de conquérir et de préserver un certain niveau de considération sociale. C'est-à-dire une place dans le concert social, une valeur, un honneur, une considération accordée par l'opinion publique, considération qui pouvait être soit confortée, soit retirée dans des circonstances particulières. Beaucoup de documents d'histoire montrent que la considération n'était pas seulement individuelle,

mais concernait aussi les corps sociaux, les corps de métiers, les congrégations religieuses. Les manifestations publiques – fêtes, processions, par exemple – constituaient de bonnes occasions de tester la considération dont on jouissait. Car la considération était une donnée versatile : elle pouvait être mise à mal par quelque déchéance, un revers de fortune, un comportement répréhensible de la part d'un groupe. Il y avait compétition et concurrence pour améliorer son niveau de considération, mais la vie collective publique demeurait un baromètre impitoyable.

Un cinquième critère d'appartenance à un Ordre était celui du **service**, à savoir le service à rendre ou rendu à la société, sur le plan matériel ou sur le plan spirituel. C'est d'ailleurs cette notion de "service rendu" qui était à l'origine de la constitution des trois Ordres : le clergé était appelé le premier Ordre de la nation parce qu'il devait prendre soin de la dimension spirituelle de la population ; la noblesse, second Ordre, était responsable de la sécurité et de la défense du peuple. De ces considérations venaient aussi les privilèges accordés à ces deux Ordres. Le Tiers-État devait subvenir aux besoins matériels de tout le monde. Voilà donc un élément majeur de cette société, d'autant plus que le service était plus évident, étendu et stable que les critères précédents. Suivant sa position sociale, son état de vie, son travail, on pouvait donc servir : Dieu, le roi, l'État, l'Église, le peuple, ou simplement quelque seigneur local.

Cette notion de service entraînait de nombreuses conséquences, parmi lesquelles il nous semble important de rappeler la suivante : en fonction du service à rendre à la nation, il fallait s'y préparer de manière adéquate et donc fréquenter les établissements éducatifs correspondants. Nous aurons à la préciser ultérieurement, mais signalons brièvement que cela explique pourquoi les fils de la noblesse et les garçons qui aspiraient à la prêtrise, fréquentaient naturellement les Collèges, les Universités, les Séminaires, dont les finalités, les contenus de formation et les méthodes étaient adaptés au but poursuivi, tandis que les enfants du peuple, pour le service qu'ils étaient appelés à rendre, se formaient dans les Corps de métiers (les Corporations) et/ou dans les Petites Écoles, ou écoles populaires.

2. Importance relative des trois Ordres

* Le Clergé

La qualité de clerc, à cette époque-là, ne se réduisait pas aux seuls prêtres : on entrait dans la cléricature par la tonsure, un des ordres dits mineurs, parfois sans intention d'aller plus loin. La tonsure était une condition d'accès aux "bénéfices ecclésiastiques" et cela n'était pas négligeable. Il faut donc dissocier la tonsure de l'idée de vocation sacerdotale.

Ceux qui allaient plus loin, à travers les ordres mineurs et le diaconat, constituaient véritablement le clergé, à l'intérieur duquel on rencontrait d'importantes divisions, souvent calquées sur l'origine sociale des membres. Aux descendants de familles nobles revenaient les charges éminentes d'évêques, d'abbés de grands monastères, de chanoines de cathédrales prestigieuses. Ils y retrouvaient la dignité de leur Ordre, mais aussi des sources de revenus conséquentes.

Parmi les chanoines, à l'intérieur des Chapitres des cathédrales, existaient habituellement des attributions particulières dont certaines nous intéressent ici. En particulier la charge de "Chantre" ou "Écolâtre" ou "Épiscop" (selon les régions) qui conférait la responsabilité des écoles dans le diocèse ; la charge de "Chancelier" qui donnait autorité sur les maîtres et les enseignants à tous niveaux, par le biais des autorisations d'enseigner ; celle de "Théologal" chargé spécialement de l'enseignement religieux, comme le fut à Reims Nicolas ROLAND, ami de Jean-Baptiste de La Salle.

Aux prêtres d'origine populaire revenaient les titres de curés et de vicaires de paroisses. Ils formaient "le bas clergé", évidemment le plus nombreux. Pour avoir une indication quantitative concernant l'ensemble du clergé, rappelons qu'à la fin du XVIII^e siècle, on aboutit aux données suivantes : 139 archevêchés ou évêchés ; 8 à 9.000 chanoines ; 40.000 curés et 50.000 vicaires. Par rapport à l'ensemble de la population, cela représente donc une infime proportion. À ces chiffres, il faudrait ajouter cependant ceux du clergé régulier et – de manière très extensive – des religieuses, dont les chiffres varient beaucoup selon les

historiens : de 130.000 à 400.000. Mais on estime généralement que le total général demeurerait inférieur à 500.000. Soit un pourcentage très faible.³

* La Noblesse

Le mot lui-même signifie une distinction dans l'état des personnes, élevant ceux qui la possédaient au-dessus des autres sujets du roi. C'était le second Ordre de l'État, dont le nombre – également approximatif – semble se situer entre 200.000 et 300.000 personnes à la fin de l'Ancien Régime. Ce total était constitué d'une grande diversité, intégrant les nobles de naissance et héréditaires, ceux qui devenaient nobles par l'exercice de certaines charges dans le gouvernement, l'administration ou l'armée, et ceux qui avaient acheté des titres de noblesse à titre personnel ou à titre transmissible. Mais l'on pouvait aussi perdre son titre de noblesse : soit par déchéance quand on ne s'acquittait pas des devoirs attachés au titre, soit par dérogeance en s'adonnant à des activités incompatibles avec l'état de noblesse, comme les travaux manuels ou certaines professions mercantiles.³

* Le Tiers-État

“Le troisième état ou classe de la société, par opposition aux deux premiers, clergé et noblesse”, dit Marcel MARION³. Il rassemble donc tous ceux qui n'appartiennent pas aux Ordres privilégiés ; il ne jouit d'aucun privilège, sinon l'exclusivité des activités de marchandise et de métier. “Mais à l'intérieur de l'Ordre, la dignité de la fonction exercée établit une hiérarchie : les officiers de justice et de finance, les gradués de l'université et les médecins, les avocats, les financiers, les praticiens et gens d'affaires, précèdent les marchands, les apothicaires, les laboureurs et les gens de métier ; au bas de l'échelle se situent les ‘brassiers’ (ou manouvriers) des villes et des campagnes, les vagabonds et les gueux”, écrivent CABOURDIN et VIARD.³

³ Pour plus de précisions sur les trois Ordres, voir par exemple :

- CABOURDIN et VIARD, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Colin, Paris, 1981.
- MARION M., *Dictionnaire des institutions de la France : XVII^e - XVIII^e siècles*, Éditions Picard, Paris, 1989.
- BLOCHE François et divers, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Fayard, Paris, 1990.

Cependant, le Tiers-État joue un rôle non négligeable au niveau des “États” (ou assemblées) provinciaux et généraux, bien qu’il n’y soit pas représenté équitablement selon son importance numérique dans le pays. C’est à travers les “Cahiers de doléances” rédigés dans les paroisses qu’il peut exprimer ses desiderata. Souvent, au cours du XVII^e siècle, le roi s’appuie sur le Tiers-État pour diminuer l’influence des deux autres Ordres.

Bien que l’expression n’ait pas été utilisée dans le cadre de l’Institut des Frères, c’est bien pour le Tiers-État que La Salle et les premiers Frères ont travaillé dès le début de leur Institut. Comme l’indiquent les chiffres mentionnés ci-dessus, il représentait presque toute la population française. Comme les deux premiers Ordres, il était très diversifié. Au XVIII^e siècle déjà, on distingue cinq catégories de bourgeois, puis les gens des arts et métiers, et finalement les vagabonds et les mendiants. La mobilité sociale existe, mais le passage d’une strate à une autre requiert beaucoup de temps et souvent l’effort de plusieurs générations.³

UNIVERSITAT DE LA SALLE
BIBLIOTECA P.T.

Essai de hiérarchie socio-économique urbaine

La division en strates et en Ordres demeure partiellement artificielle et fluctuante : des bourgeois achètent des titres de noblesse (surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles), dans le clergé sont représentés tous les milieux sociaux ; à l’occasion des catastrophes naturelles, les situations socioprofessionnelles de beaucoup de personnes peuvent changer... Comme si on assistait à une mobilité sociale à double sens, les uns montant dans l’échelle sociale et d’autres tombant dans des catégories inférieures. Ce phénomène est particulièrement important quand on veut situer la clientèle des écoles des Frères. Parler “des artisans et des pauvres”, ce peut être parler d’une seule catégorie, car les artisans, surtout les apprentis et les compagnons, peuvent perdre leur emploi, leurs revenus et rentrer dans la catégorie des pauvres. Car être pauvre, ce n’est pas une profession ni un état de vie normal, même si dans certains cas cette triste situation se prolonge. C’est une situation de laquelle on veut sortir, de préférence par le haut. C’est d’ailleurs à cela que voudrait contribuer l’école – comme nous le verrons – par les formations qu’elle propose.

³ voir la note 3, p. 24.

Donc, pour s'y retrouver dans la complexité de cette société et mieux situer "les artisans et les pauvres", il nous paraît utile d'esquisser une hiérarchie socio-économique aussi précise que possible. Il s'agira encore d'une hiérarchie simplifiée. Celle que propose Benoît GARNOT⁴ nous paraît particulièrement éclairante pour notre propos. Dépassant la traditionnelle division en trois Ordres, l'auteur propose une hiérarchie urbaine que l'on peut résumer dans le tableau suivant :

A. LES DOMINANTS

01. LE CLERGÉ : Haut, moyen et bas clergé. Premier Ordre de la nation, présentant une grande diversité de revenus économiques, d'influence et de pouvoir.

02. LA NOBLESSE : Haute, moyenne et petite noblesse. Noblesse d'épée et noblesse de robe. Occupe une place sociale et politique importante. Présente de très fortes inégalités de revenus et de prestige.

03. LA BOURGEOISIE : En forte expansion aux XVII^e et XVIII^e siècles. Peu à peu, elle participe au pouvoir, aux responsabilités sociales, politiques et économiques.

B. LES INTERMÉDIAIRES

04. LES OFFICIERS : Personnes exerçant des "offices", emplois ou charges secondaires dans l'administration, la justice, la police... Des emplois en pleine expansion à la fin de l'Ancien Régime.

05. LES RENTIERS : Catégorie socio-économique de plus en plus importante à la fin du XVII^e et pendant le XVIII^e siècle.

06. LES MAÎTRES : Il ne s'agit pas des maîtres d'école, mais des "maîtres de métiers", petits patrons artisanaux, propriétaires de leur atelier, de leur échoppe, employant souvent quelques "compagnons" et "apprentis".

⁴ GARNOT Benoît, *Les villes en France aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, chapitre 2, Ophrys, Paris, 1989.

C. LES DOMINÉS

07. LES SALARIÉS : Travailleurs dépendants, employés soit dans les fabriques en voie de multiplication, soit dans des échoppes de Maîtres de métiers. Travailleurs manuels aux revenus faibles et à la situation fragile. Appelés "compagnons" dans l'artisanat.

08. LES DOMESTIQUES : Groupe social quantitativement important dans les villes et jouant un rôle socioculturel de premier plan, comme intermédiaires entre les riches et les pauvres.

09. LES AGRICULTEURS URBAINS : Encore relativement nombreux à l'intérieur des murailles de certaines villes.

10. LES JOURNALIERS : Appelés aussi manouvriers. Travailleurs manuels, hommes de peine sans qualification, soumis aux fluctuations de l'économie et de la conjoncture.

D. LES EXCLUS

11. LES MENDIANTS SÉDENTAIRES : Victimes de la conjoncture ou des malheurs du temps : froid, famine, chômage, épidémies, guerres... Doivent être pris en charge par la collectivité locale. Ils sont exclus du fonctionnement réel de la société économique.

12. LES ERRANTS : Environ 10 % de la population. Phénomène social important, source de conflits sociaux, perçus comme une menace pour la paix sociale, donc habituellement refoulés, non considérés comme "citoyens" de la ville.

E. LES INCLASSABLES

13. LES SOLDATS DÉMOBILISÉS : Nombreux en dehors des guerres, sans ressources, assimilés facilement aux errants. Provoquent des violences et sont considérés comme dangereux.

14. LES PROSTITUÉES : Constituent une proportion importante dans certaines villes. On parle parfois de 8 à 10 % de la population.

Cette classification peut paraître encore fort succincte en comparaison avec celle qu'ont établie François BLUCHE et Jean-François SOLNON⁵ à partir des catégories retenues pour le premier impôt de la capitation en 1695.

C'est dans les catégories 6 à 11 de notre tableau que se situent les artisans et les pauvres dont parle La Salle, ceux qui envoyaient leurs fils aux "écoles chrétiennes"⁶. Il importe donc de repérer quelques caractéristiques de cette population qui représentait, dit-on, au moins la moitié de la population urbaine. L'ensemble de cette population, c'est-à-dire les membres des corps de métiers, les employés des manufactures, à plus forte raison les manouvriers ou journaliers, n'avaient pas du tout ou très peu de formation générale. Sans l'école, ils avaient très peu de chances d'accéder à une catégorie socioprofessionnelle supérieure. Par contre, lors des catastrophes – dont nous reparlerons – ou des périodes de récession économique, comme cela se produisait assez souvent, ils étaient menacés de chômage. Leur emploi était précaire, donc aussi leurs sources de revenus. Certes, les "compagnons" étaient relativement mieux protégés par les règlements et les traditions d'assistance mutuelle qui existaient dans beaucoup de corporations, mais les historiens ont noté que le sous-emploi augmenta fortement au cours du XVIII^e siècle. Selon les villes, de 25 à 50 % des citoyens en étaient menacés. "*La précarité de l'emploi apparaît comme la principale caractéristique des classes inférieures, dont les membres passent alternativement de l'autosuffisance à la pauvreté*", écrit Benoît GARNOT.⁷

⁵ BLUCHE. François et SOLNON. Jean-François, *La véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France : Le tarif de la première capitation (1695)*, Droz, Genève, 1983.

⁶ Lire à ce propos : Henri BÉDEL, *Initiation à l'histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes: Origines (1651-1726)*, Rome, spécialement pages 115-124.

– BÉDEL. Henri, *Les pauvres au temps de saint Jean-Baptiste de La Salle*, AMG 275/8, 19 p.

– HERMANS. Maurice, *Les pauvres auxquels se vouaient saint Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères*. AMG 277/2, 14 p.

– POUJET. Yves, dans le Cahier Lasallien 43, Rome, 1999 :

a) *L'enseignement des pauvres dans la France du XVIII^e siècle*, p. 173-194.

b) *Jean-Baptiste de La Salle face aux artisans et aux pauvres de son temps*, p. 195-231.

⁷ GARNOT. Benoît, *o.c.*, p. 37-38.

D'autre part, l'écart entre les pauvres et les riches, dans la société urbaine, est très important et ne cesse de croître au XVIII^e siècle. "*Est considéré comme pauvre quiconque ne peut subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, en permanence ou épisodiquement. Il y a en effet une hiérarchie de la pauvreté,*" dit Benoît GARNOT.⁸

Pour affiner notre approche de la clientèle scolaire des écoles de La Salle, il faudrait encore mentionner les éléments de la topographie sociale urbaine. Il est bien connu que les membres d'un même corps de métier avaient coutume de se rassembler dans certains quartiers ou certaines rues de la ville. D'où l'opposition entre les quartiers industriels et pauvres, opposés aux quartiers aisés, y compris ceux qui se situaient autour des cathédrales, couvents, chapitres. Au XVIII^e siècle, la tendance se confirme du regroupement des plus riches au centre des villes, tandis que les pauvres logent plutôt dans la périphérie, voire dans les faubourgs, en dehors des murailles.



Dans la ville cohabitent donc les trois Ordres traditionnels de la société française d'Ancien Régime. Mais les critères qui marquent la hiérarchie des Ordres et l'appartenance des personnes à l'un d'entre eux sont bien compliqués ou inégalement respectés, tant les situations concrètes de dignité, de pouvoir, de fortune et de considération semblent traversés par des lignes de force extrêmement diverses. Les Ordres ne disparaissent pas entièrement dans cette confusion, mais ils en sont parfois très relativisés. Il est sûr, cependant, que les membres de la noblesse, ni ceux de la haute et moyenne bourgeoisie n'envoient leurs fils aux Petites Écoles : car ce serait déchoir et leurs ambitions dans la société sont autres. Ils veulent les préparer à jouer un rôle important dans la marche du pays. Le clergé présente évidemment un cas de figure à part. Depuis le milieu du XVII^e siècle surtout, ses membres se préparent à leur charge dans des séminaires et, comme nous l'avons déjà signalé, la noblesse et le Tiers-État sont représentés dans le clergé. Cette formation spécifique débouche naturellement plutôt vers le Collège et l'Université que vers les Petites Écoles.

* GARNOT, Benoît, *o.c.*, p. 38.

En fait, la clientèle de ces Petites Écoles – pas seulement de Jean-Baptiste de La Salle et des Frères – c’est le Tiers-État, et plus particulièrement les couches pauvres de cette population. En d’autres termes, c’est ce qu’on appelle volontiers le peuple. Ce peuple que l’on voit constamment dans les rues de la ville, spécialement à Paris, la plus peuplée d’entre elles. La capitale est évidemment la ville qui a retenu le plus la curiosité des historiens. Les renseignements la concernant sont donc beaucoup plus détaillés et concrets. Nous aurons souvent l’occasion d’y revenir. Paris, où Jean-Baptiste de La Salle et quelques Frères arrivèrent dès 1688. Comme l’écrit François BLUCHE⁹, on y rencontre une grande diversité de fortune depuis le “millesoudier” jusqu’au “gagne-denier”, le millesoudier étant celui qui est assez riche pour disposer de mille sous par jour, alors que le gagne-denier ou gagne-petit est le pauvre qui exerce l’un des innombrables petits métiers comme : regrattier, coutelier, crocheteur, commis, ouvrier de fabrique, compagnon d’artisanat... et dont les revenus sont très précaires.

Une population difficile à contrôler, malgré la bonne organisation de la police, spécialement depuis la création de la Lieutenance de Police, par Colbert, en 1667. Pour se faire une idée de la réalité quotidienne de Paris, il faudrait lire entièrement le “Tableau de Paris”, publié à la fin du XVIII^e siècle par Louis-Sébastien MERCIER¹⁰, témoin direct, attentif et sans complaisance, de la réalité parisienne. On trouve dans son ouvrage une mine de renseignements, de détails du plus haut intérêt.

C’est dans ce contexte que La Salle et les Frères essayaient d’éduquer les fils des artisans et des pauvres. Nous verrons comment. En tout cas, pas sans difficultés.

⁹ BLUCHE, François, *La vie quotidienne au temps de Louis XIV*, Hachette, Paris, 1984.

¹⁰ MERCIER, Louis-Sébastien, *Tableau de Paris*, Tome 1. Douze tomes publiés par l’auteur de 1781 à 1789. Réédition en un volume en 1994, au Mercure de France.

CHAPITRE 2

LE MONDE DES ARTISANS ET DES PAUVRES

“Cet Institut est d’une très grande nécessité parce que les Artisans et les pauvres étant ordinairement peu instruits et occupés pendant tout le jour pour gagner la vie, à eux et à leurs enfants, ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les Instructions qui leur sont nécessaires et une éducation honnête et chrétienne. Il faut donc qu’il y ait des personnes substituées aux pères et aux mères pour instruire les enfants autant qu’ils le doivent être des mystères de la Religion et des principes d’une vie chrétienne.

Ç’a été dans la vue de procurer cet avantage aux enfants des artisans et des pauvres qu’on a institué les Écoles Chrétiennes.”¹

La citation ci-dessus est tirée de la *Règle* des Frères de 1705, date qui coïncide pratiquement avec le manuscrit de la *Conduite* que nous étudions. Le contenu de ces lignes indique, à l’évidence, que le projet d’école chrétienne était clairement défini et la clientèle prioritaire nettement identifiée à cette date : “les enfants des artisans et des pauvres”.

La Salle et les premiers Frères établissaient-ils une différence claire entre les artisans et les pauvres ? Ce n’est pas sûr et nous essaierons de montrer pourquoi. Le mot “artisan” est relativement peu utilisé par La Salle dans l’ensemble de ses écrits. On l’y rencontre 24 fois seulement, tantôt seul, tantôt associé, comme ici, au mot “pauvre”. En revanche, les mots “pauvre(s)”, “pauvreté”, “pauvrement” – reviennent au moins 324 fois. Au contact direct

¹ *Règle* des Frères de 1705, CL 25, 16-17, chapitre 1, articles 4 et 5.

avec la réalité sociale de son temps, La Salle se rendait certainement compte que certains pauvres étaient, en fait, des artisans victimes de mauvaises circonstances, de malheurs économiques, et se trouvaient, provisoirement ou de manière durable, parmi le monde des pauvres. Certains d'entre eux étaient même contraints de s'inscrire sur le Registre des pauvres institué dans les paroisses. Vouloir distinguer clairement et absolument les artisans et les pauvres, déjà à l'époque, et pour nous encore plus, relève d'un exercice impossible et sans doute assez vain. Nombre d'historiens l'ont démontré. Reprenons simplement ce qu'écrit Benoît GARNOT : "...la frontière entre salariés et pauvres est fluctuante. Tout dépend de l'état du marché du travail. En période de crise économique, beaucoup d'hommes de peine se retrouvent au chômage et deviennent des pauvres. Quand la crise se termine et que le travail reprend, la catégorie se dégonfle provisoirement, jusqu'à la prochaine crise, ne gardant plus que ceux qui sont devenus trop vieux pour travailler, ainsi que les infirmes et les malades. Aucune catégorie du monde du travail n'échappe totalement à la pauvreté, mais plusieurs secteurs professionnels lui paient un tribut plus important que d'autres : les journaliers, les tisserands, les peigneurs, les fabricants de bas, les sabotiers, les portefaix, etc... c'est-à-dire les travailleurs à qualification nulle ou faible. Les pauvres sont plus nombreux dans les villes manufacturières, comme Lille et Lyon, que dans les cités administratives et commerçantes. Ils forment, par exemple, moins du cinquième du Mans au XVIII^e siècle, mais un tiers de celle d'Amiens."²

1. Le monde des pauvres

De nombreux auteurs ont proposé leur définition de la pauvreté aux XVII^e-XVIII^e siècles. Pour demeurer proches de l'époque historique dont nous parlons, prenons celle du *Dictionnaire Universel* d'Antoine FURETIÈRE, dans son édition de 1701. Est considéré comme pauvre, celui "qui n'a pas de bien ; qui est dans la misère, qui n'a pas les choses nécessaires pour sustenter sa vie, ou soutenir sa condition"³. Cette situation, de nature économique, dépend

² GARNOT. Benoît, *op. cit.*, p. 38.

³ FURETIÈRE. Antoine, *Dictionnaire Universel*, édition de 1701, sans pagination. Article "pauvre". L'auteur présente successivement diverses acceptions du mot pauvre, au sens réel et au sens figuré, à l'intérieur d'expressions idiomatiques.

essentiellement du marché du travail. La misère est une conséquence directe du chômage. À son tour, dans son *Nouveau Dictionnaire Français*, Pierre RICHELET affirme sobrement que le pauvre c'est "celui qui est dans la disette et la nécessité."⁴

* Le mécanisme de paupérisation

Comment devient-on pauvre ? Jean-Pierre GUTTON⁵ estime que, pour déterminer le seuil de pauvreté, quatre facteurs au moins doivent être pris en considération. Mais les historiens actuels ne disposent pas habituellement des documents nécessaires pour vérifier l'existence et le poids relatif de chacun de ces éléments dans les cas concrets. Les pauvres de cette époque – nous y reviendrons – étaient généralement analphabètes, incapables de décrire leur situation et comment ils y étaient arrivés. Reconnaissons aussi qu'ils avaient d'autres urgences essentielles de survie qui mobilisaient leur attention. S'agissant de la période connue par La Salle et les premiers Frères, les quatre éléments proposés par GUTTON présentent une singulière pertinence. Il faudrait connaître, dit l'auteur :

1. Le nombre de bouches à nourrir dans la famille. Nous savons par ailleurs que les familles de l'époque étaient assez nombreuses, comptant une moyenne de 5-6 enfants au XVII^e et 4-5 au XVIII^e. Cette baisse, selon les études démographiques, était d'ailleurs moins sensible dans les couches pauvres de la population que dans les catégories plus favorisées. Mais il est difficile de savoir, à un moment précis, combien de membres comptait la famille et quels étaient les âges respectifs.

2. La part de chaque poste de dépense dans un budget ordinaire de travailleur non qualifié ou d'ouvrier artisan. Il est sûr que le poste alimentation venait en tête dans le budget familial, oscillant entre 70 et 100 %, selon les jours et les périodes. Car la place de cette dépense ne dépendait pas d'abord d'une décision libre, mais plutôt des impératifs de la conjoncture.

⁴ RICHELET, Pierre, *Nouveau Dictionnaire Français*, édition de 1709, à Amsterdam, 2^e volume, p. 173.

⁵ GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe - XVI^e- XVIII^e siècles*, PUF, Paris, 1974.

3. Le troisième facteur est constitué par l'évolution comparée des prix et des salaires. La plupart des historiens soulignent ce que GUTTON exprime de la manière suivante : *"Il n'y a pas de jour sans dépense, mais il y a des jours sans travail et sans salaire."* (Note + o.c. p. 74). C'est une réalité constante, mais elle devient plus cruciale au moment des grandes intempéries, des hivers rudes, des mauvaises récoltes, donc de la rareté des céréales et de la montée des prix.

4. C'est pourquoi l'auteur retient comme quatrième élément du seuil de pauvreté : l'emploi. Il y a les périodes de chômage, les plus dramatiques pour les travailleurs pauvres. Le chômage dont Pierre RICHELET dit, dans son dictionnaire : *"Les artisans sont presque tous malheureux, en ce temps-ci, parce qu'ils ne travaillent pas."*⁶ GUTTON apporte quelques précisions sur deux aspects du chômage. À propos du calendrier ordinaire, il écrit : *"Le nombre de jours ouvrables est réduit par l'extrême abondance des jours fériés. À Mayence, au XVIII^e siècle, les jours ouvrables ne sont que 283. Mais tous les jours ouvrables ne sont pas des jours ouvrés. Les intempéries et la maladie entraînent des chômages parfois longs. Lorsque l'on possède des comptes précis d'ouvriers du bâtiment, on constate que le nombre de jours ouvrés est généralement compris entre 260 et 290 par an. Pour les manouvriers agricoles ce chiffre est généralement très inférieur."*⁷

On ne s'étonnera donc pas que les pauvres soient taraudés par des problèmes immédiats de survie. Ils sont fréquemment exposés à l'insuffisance de nourriture, aux méfaits des intempéries, parfois à l'absence de logement personnel fixe. C'est l'insécurité, passagère ou permanente. Le chômage entraîne rapidement la misère. GUTTON écrit : *"Surtout, les crises économiques d'Ancien Régime déterminent chômage et sous-emploi. Si la récolte est mauvaise, le travail offert aux journaliers est rare. Les incidences manufacturières de la crise sont également lourdes à porter pour le petit peuple des ateliers. Pour eux, la crise signifie pain plus cher, mais aussi embauche plus rare, les produits manufacturés étant rapidement victimes de la sous-consommation. De plus, la misère favorise l'émigration des ruraux vers les*

⁶ RICHELET, Pierre, *op. cit.*, p. 97.

⁷ GUTTON, *op. cit.*, p. 75.

*villes, phénomène encore mal connu mais qui semble important et qui peut modifier largement le marché du travail.”*⁸

* Un engrenage fatal

Cet engrenage, c'est celui qui conduit de la pauvreté à la mendicité. Dans les conditions évoquées ci-dessus, on comprend aisément que les pauvres ne puissent pas épargner, thésauriser, constituer des réserves pour les mauvais jours, parfois même pour les jours fériés, tout simplement. Ils vivent au jour le jour, dans l'insécurité permanente du lendemain, dans une extrême fragilité économique. Il arrive même que la situation devienne si critique qu'ils ne trouvent plus comme issue que la mendicité.

Ils ne parviennent plus à sortir de cet état de misère par eux-mêmes. À plus forte raison, retenons déjà qu'ils ne sont pas capables d'instruire ou d'éduquer leurs enfants. Analysant les registres des hospices, des hôpitaux généraux, de l'aumône générale, des historiens ont repéré quelques groupes sociaux plus dramatiquement condamnés à la mendicité : en plus des travailleurs journaliers, soumis aux aléas de l'embauche et du marché du travail, on y trouve naturellement : les vieillards, les infirmes, les estropiés, les veuves... Comme ils ont perdu leur force de travail, ils n'ont aucun espoir d'échapper à la misère. *“Lors des grandes catastrophes économiques ou sociales, un certain nombre de pauvres meurent. Mais pour les autres, ceux qui survivent, ce n'est rien de dire que de dire leur condition effroyable, il faut se demander comment ils traversent ces passes et si les chutes et les déchéances constatées sont irréversibles”*, écrit encore GUTTON.⁹

Une confirmation d'autre nature sur l'identité de ces pauvres nous est donnée par François BLUCHE parlant des 22 “classes” de contribuables instituées à l'occasion de la première “capitation” en 1695 : *“La XXII^e et dernière classe des contribuables français de 1695 comprend : les simples soldats et marins, les simples manœuvres et journaliers, la majorité des domestiques, les apprentis des artisans, les bergers, charretiers et autres valets des laboureurs, fermiers, et des habitants de la campagne ; et en ville les garçons des chirurgiens,*

⁸ GUTTON, *op. cit.*, p. 75.

⁹ GUTTON, *op.cit.*, p. 56.

*apothicaires, barbiers, perruquiers et cabaretiers. Les compagnons et ouvriers des villes ont été oubliés ; sans doute sont-ils rattachés aux artisans.”*¹⁰

Bien que classés en dernière catégorie, les contribuables ci-dessus sont des gens qui ont un travail et quelques revenus. Leur sort est plus enviable que celui des vagabonds, errants et mendiants. *“La position la moins stable et la plus mal rémunérée, continue le même auteur, est celle des manouvriers, manœuvres et journaliers, tant à la ville qu’aux champs. Comparé à celui de ces petites gens, le sort des ouvriers de manufacture est parfaitement enviable.”* (p. 275)

De la part des responsables des manufactures, comme des maîtres artisans et des personnes qui embauchaient provisoirement ou durablement des travailleurs, *“les travaux les plus modestes, les fonctions instables, sont confiés à des manouvriers ou journaliers, payés à la journée comme leur titre l’indique. Ce sont des hommes... mais aussi des femmes... ou encore des enfants de six à douze ans... Les quelques sous par jour de leur rémunération (des enfants) s’ajoutent heureusement aux salaires des parents. Les directeurs ne songent nullement à exploiter ces garçons, mais à les initier à leur métier futur : ce sont des pré-apprentis.”*¹¹ Nous verrons plus loin combien cette mise au travail d’enfants si jeunes préoccupait La Salle et les Frères, et comment ils essayèrent de lutter contre cette pratique dont ils ne méconnaissaient pourtant pas la nécessité.

* Les dures conditions de travail

Les travailleurs manuels connaissent peut-être de trop nombreux jours fériés, mais quand ils travaillent, ils sont soumis à des horaires effrayants. On dit, par exemple, que dans la célèbre Manufacture de Saint-Gobain (citée en exemple à l’époque) les manœuvres (hommes, femmes et enfants) doivent travailler 14 heures par jour, auxquelles il faut retrancher le temps des repas. Aux arsenaux, les ouvriers travaillent de 7h00 à 18h00 en hiver et de 5h00 à 20h00 l’été. *“Les*

¹⁰ BLUCHE, François, *La vie quotidienne au temps de Louis XIV*, Hachette, Paris, 1984, p. 274-275. Instaurée en 1695, la capitation était un impôt personnel direct sur tous les français, sauf les membres du clergé qui votait des “dons gratuits”. Les contribuables étaient répartis en 22 classes selon le montant de leur imposition.

¹¹ BLUCHE, *op. cit.*, p. 277.

*neuf heures, les onze heures ou les douze heures de travail doivent être réduites de près de deux heures de pauses diverses, dont l'estaminet est un des constants prétextes. On ne fait pas, d'ailleurs, que s'y enivrer, on s'y détend. On y fuit quelque temps la cadence du métier. Toute occasion est bonne de faire la pause, boire et chanter..”*¹²

Même travail épuisant des porteurs d'eau dont parle Louis-Sébastien MERCIER : *“On achète l'eau à Paris. Les fontaines publiques sont si rares et si mal entretenues, qu'on a recours à la rivière ; aucune maison bourgeoise n'est pourvue d'eau assez abondamment. Vingt mille porteurs d'eau, du matin au soir, montent deux seaux pleins depuis le premier jusqu'au septième étage, et quelquefois par-delà. Quand le porteur d'eau est robuste, il fait environ trente voyages par jour.”*¹³ Notons, au passage, qu'il s'agissait d'eau non potable, porteuse de diarrhée ou d'autres germes infectieux, donc dangereuse pour la santé ! Il serait facile de multiplier les exemples de longues journées de travail. Faute d'éclairage artificiel suffisant, c'était le début et la fin de la lumière naturelle qui marquaient les limites de la journée de travail, de durée très élastique dans ces latitudes tempérées. Souvent aussi, lit-on, les cloches des églises indiquaient le début et la fin du travail.

*** Beaucoup de peine pour un maigre salaire**

Les situations étaient si variées qu'il est impossible de généraliser. On se contentera donc de quelques approximations prudentes. VAUBAN, célèbre ministre de Louis XIV, au cours de ses nombreux déplacements à travers le royaume, se révéla observateur lucide de la réalité économique des humbles. Il estimait que la plupart des artisans, selon la nature de leur métier, gagnaient de 15 à 30 sous par jour. Mais cela semble être une appréciation optimiste, car certains artisans gagnaient moins de 15 sous par jour ouvré. François BLUCHE, se basant sur les estimations de Vauban, présente le cas d'un tisserand : *“C'est un homme qui gagne 12 sols dès qu'il a tissé six aulnes de toile dans un jour ouvrable. Mais il y a 52 dimanches et environ 38 jours de fête. À quoi, pour faire bon poids et noircir le tableau, l'auteur de la “Dîme Royale” (1707)*

¹² BLUCHE, *op. cit.*, p. 283.

¹³ MERCIER, Louis-Sébastien, *Tableau de Paris*, ch. XLIX, p. 134-135.

ajoute 50 jours de gelée, 20 jours de sorties obligatoires (foires, marchés, autres affaires), enfin 25 jours tant pour ourdir la toile que pour être malade. Ainsi, nous dit le maréchal, toute son année se réduira à 180 jours de vrai travail, son salaire effectif étant de 108 livres par an, soit un peu moins de 6 sous par jour. C'est peu pour un artisan qui n'a que ses bras, et qui est obligé de payer un louage de maison, de se vêtir, lui et sa famille, et de nourrir une femme et des enfants, lesquels souvent ne sont pas capables de gagner grand chose".¹⁴

À deux reprises – on l'aura noté – les auteurs que nous venons de citer parlent du travail des enfants. Dans la mentalité de l'époque, qui considérait encore bien souvent les enfants comme de petits adultes, le travail des enfants allait de soi et devenait, dans certains cas, une nécessité familiale. D'ailleurs – nous y reviendrons – la *Conduite des Écoles* en fait plusieurs fois mention, pour le regretter. Ajoutons les précisions suivantes apportées par Jean-Pierre GUTTON : “*Dans la société d'Ancien Régime, les enfants sont employés très tôt à diverses besognes, mais le véritable apprentissage ne commence qu'entre douze et quinze ans. C'est surtout avant l'âge de l'apprentissage que, le désœuvrement aidant, les risques de mendicité sont les plus grands. Et c'est à cet âge que les petites écoles entendent occuper les enfants.*”¹⁵

En lisant ces lignes, ceux qui connaissent les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle ne manqueront pas de faire le rapprochement avec sa *Méditation* 194, que nous citerons plus loin. Retenons pour l'instant que le travail des enfants n'était ni une exploitation, ni un châtement cruel, mais d'abord une nécessité économique, un moyen de survie pour certaines familles. Malheureusement, par rapport à l'avenir, c'était une pratique à courte vue parce qu'elle n'offrait aucun espoir de progrès économique, ni de promotion sociale à ces jeunes.

* De la pauvreté à la mendicité

Pour les diverses raisons que nous avons à peine effleurées, et qui se rattachent d'une manière ou d'autre aux circonstances de l'époque, nombre de travailleurs,

¹⁴ BLUCHE, *op. cit.*, p. 280. Une “aulne” (ou aune) : ancienne mesure de longueur valant 1,188 mètre. La livre valait 20 sous (ou sols) et le sol 12 deniers.

¹⁵ GUTTON, *op. cit.*, p. 80.

artisans ou pauvres, étaient parfois réduits progressivement à la mendicité. Comme à toutes les époques, il existait certes des mendiants “professionnels”, mais ils constituaient une petite minorité. Les autres, beaucoup plus nombreux, se voyaient un jour contraints de recourir à l’assistance d’autrui. Comme l’écrit Jean-Pierre GUTTON : *“De la pauvreté à la mendicité la différence n’est que de degré, non de nature, voilà une idée qui nous paraît essentielle. On s’aperçoit d’abord partout que les pauvres, même s’ils ne mendient pas eux-mêmes, laissent trop volontiers leurs enfants vagabonder et mendier... Registres d’entrées d’hôpitaux ou archives policières montrent ces petits malheureux d’une dizaine ou d’une quinzaine d’années que leurs parents envoient mendier et qui vivent aussi de petits services rendus et de menues rapines. Dans la France du XVII^e siècle, la mendicité des jeunes enfants pauvres est si répandue qu’un mouvement qui tend à la création de petites écoles se donne précisément comme but la disparition de cette mendicité juvénile... Il est vrai que plus tard, à l’âge de l’apprentissage, ces habitudes de mendier se retrouvent. Les fugues de servantes, d’apprentis, sont fort nombreuses et la ressource de ces jeunes en rupture de contrat est la mendicité. C’est là un véritable trait de mœurs de la jeunesse pauvre.”*¹⁶

Pour la population fortunée, il y a deux grandes catégories de mendiants parmi le monde des pauvres : les errants et les sédentaires. Ce n’est pas le lieu de détailler ici les caractéristiques de chacun de ces groupes, ni de rappeler le sort qui était réservé par les autorités de l’époque à chacun des deux. Pour les besoins de notre étude, disons seulement que les écoles des Frères s’adressaient plutôt aux pauvres sédentaires, connus et normalement répertoriés dans les Registres des pauvres des paroisses. Beaucoup d’historiens ont étudié cette réalité. Plutôt que d’en citer plusieurs, reprenons ce qu’écrit Antoine FURETIÈRE, en style presque télégraphique, dans son *Dictionnaire* : *“Il y a un Bureau des pauvres dans Paris ; une taxe faite sur les bourgeois pour les pauvres ; on établit des Commissaires des pauvres : tout cela regarde les Petites Maisons sous la direction de Mr le Procureur Général. On a fait un Hôpital général pour renfermer tous les pauvres : auparavant on était assassiné de pauvres qui demandaient l’aumône. Les mendiants, les pauvres, sont appelés les membres de Jésus-Christ.”*¹⁷ L’essentiel est dit en quelques lignes.

¹⁶ GUTTON, *op. cit.*, p. 79-80.

¹⁷ FURETIÈRE, *Dictionnaire Universel*, déjà cité.

Parmi les mesures prises par les autorités en faveur des pauvres mendiants, il y eut l'ouverture des écoles gratuites dites "écoles de charité", dans certaines paroisses. Des écoles auxquelles on peut assimiler celles des Frères pour ce qui concerne la gratuité. Nous aurons l'occasion d'expliquer que la *Conduite* fait référence au Registre des pauvres. C'était une réalité bien connue de La Salle et des premiers Frères. Et l'on pourrait apporter à l'appui de cette affirmation quelques épisodes marquants de la vie personnelle de La Salle et de l'histoire de ses écoles.

* Les pauvres honteux

"Il y a aussi des pauvres honteux, des gens de famille qui souffrent beaucoup de nécessité, sans oser la découvrir", dit encore FURETIÈRE dans son *Dictionnaire*. C'est aussi un fait que les Bureaux des pauvres étaient généralement préoccupés du sort de ces pauvres qui se cachaient et ne bénéficiaient donc pas des aides qu'ils auraient pu recevoir.

C'est le même sentiment de compassion à leur égard qui animait La Salle, lorsqu'il refusait obstinément de contrôler l'état économique des parents d'élèves de ses écoles, malgré les objurgations du curé de Saint-Sulpice et les attaques violentes des autres maîtres d'école. Il dut pourtant s'y résoudre, mais vraiment à contrecœur, comme l'explique longuement l'un de ses biographes, le chanoine Jean-Baptiste BLAIN.¹⁸

Sur ce même sujet, Jean-Pierre GUTTON explique le cas limite des colporteurs. Une profession fort utile et bien connue des XVII^e et XVIII^e siècles, mais qui avait aussi de grands problèmes de subsistance. Voici en quels termes l'auteur en parle : *"Plus que toute autre activité, le colportage montre comment certains métiers de pauvres sont non seulement très précaires mais encore à la limite de la mendicité, voire du vagabondage... Les petits marchands ambulants de 'vaiselle de terre', les colporteurs de livres, almanachs, mercerie et 'quincaillerie', ne disposent pas toujours d'un domicile fixe. Un peu à la manière des vagabonds, ils trouvent gîte et couvert d'un soir dans quelque ferme. Ils payeront leur dette d'un menu objet et en donnant des nouvelles. Leur métier ne suffit généralement pas à les faire vivre et ils sont bien obligés de mendier.*

¹⁸ 2 BLAIN, CL 8, 34-44, Livre III, chapitre V.

*Lorsque la maréchaussée arrête un colporteur, elle fait l'inventaire de sa balle. On n'y trouve guère que de médiocres marchandises : chapelets, ciseaux, peignes, mercerie et, bien souvent, l'inventaire se termine par ces mots : 'plusieurs morceaux de pain'. Cette dernière précision suggère assez que la mendicité fait partie des ressources ordinaires de maints colporteurs. L'interrogatoire de la maréchaussée finit de renseigner sur la vie besogneuse, la déchéance parfois, que constitue le colportage. Le recrutement se fait souvent parmi les journaliers qui n'ont pas su survivre chez eux, parmi des artisans ruinés. Si la maladie frappe le colporteur et qu'il doit vendre sa balle, plus rien ne le distinguera du mendiant."*¹⁹

Tout une frange de pauvres vit donc entre l'extrême précarité et l'errance. La mendicité devient parfois un mode de vie, même quand on pourrait s'en dispenser. La crainte du lendemain, l'incertitude vécue au quotidien, conduisent à mendier pour essayer de se constituer un maigre pécule. Peur et défiance. Comme toujours dans de pareilles situations, surgit l'idée insensée que c'est peut-être mieux ailleurs. Et l'on assiste à un phénomène migratoire, de la campagne vers la ville bien sûr, mais aussi au-delà des frontières, particulièrement vers l'Espagne. Et l'on abandonne facilement femme et enfants. Ces derniers n'ont plus guère de chances d'échapper au cycle infernal pauvreté-misère-mendicité. Quand ils grandissent, leurs seules possibilités sont la fugue, l'errance, la mendicité ou, et ce n'est guère mieux, des travaux journaliers pénibles et peu rémunérés, voire l'engagement dans les armées.

Il serait facile de multiplier les exemples et les citations d'historiens au sujet des pauvres. Ceux que nous avons proposés ci-dessus suffisent pour éclairer les situations devant lesquelles se trouvèrent les Frères – mais aussi les autres maîtres d'écoles – à cette époque-là. Le monde des pauvres était un ensemble massif, mouvant et complexe. Un rien pouvait faire basculer une famille de la suffisance économique vers la misère et la mendicité. Pour les maîtres des Petites Écoles, c'était une perte de clientèle, une perte de ressources. Pour les Écoles de charité et pour les Écoles des Frères, ce pouvait être le début de l'absentéisme, la sortie de l'école, donc des problèmes concrets à résoudre.

Mais tous les artisans n'étaient pas victimes de cette sombre spirale de la paupérisation. Parce qu'ils continuaient à travailler, ou parce qu'ils étaient

¹⁹ GUTTON, *op. cit.*, p. 83-84.

pris en charge par les mécanismes de solidarité de leur corporation,²⁰ ils échappaient aux affres de la mendicité. Observons donc brièvement ce monde des artisans.

2. Le monde des corporations

“L’originalité de la ville par rapport à la campagne, écrivent Goubert et Roche²¹, c’est qu’à l’intérieur des trois Ordres se dessinent avec une exceptionnelle netteté, des corps presque parfaitement définis, et conscients de l’être.”

Si elle évoque assez souvent les pauvres, la *Conduite* se réfère également, et de manière explicite, au monde des artisans organisé en corporations. Jusqu’à leur suppression par la Révolution française, en 1791, le monde des corporations était très caractéristique de la société urbaine d’Ancien Régime. Elles constituaient une part importante de la société urbaine et fournissaient naturellement la clientèle des Petites Écoles, bien que non exclusivement.

Avant de montrer comment l’école des Frères essayait de prendre en compte les particularismes de ce monde des artisans, il est nécessaire de rappeler brièvement les caractéristiques des corporations. Les études sur le sujet ne manquent pas et tous les ouvrages relatifs aux XVII^e et XVIII^e siècles, y compris ceux qui se centrent essentiellement sur l’école, en parlent.

* Bref rappel historique

Les “corps” ou “communautés” de métiers se constituèrent et s’organisèrent progressivement à partir du Moyen Âge. Il s’agissait d’un phénomène de regroupement et de rapprochement assez naturel et spontané, entre travailleurs d’un même métier et géographiquement proches. C’est pourquoi il n’était pas rare de trouver des corporations qui concernaient seulement les travailleurs d’une même ville ou d’une même région. Parce qu’elles étaient d’abord

²⁰ Comme la plupart des historiens, et pour plus de commodité, nous utiliserons le mot “corporation”, bien qu’il soit apparu dans le langage courant après la mort de Jean-Baptiste de La Salle.

²¹ GOUBERT, Pierre et ROCHE, Daniel, *Les Français et l’Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1984, Volume 1, *La société et l’État*, p. 160.

spontanées et motivées par le besoin de soutien mutuel, de proximité physique et de protection, les corporations adoptèrent des appellations très diverses. Au gré des époques et des lieux, les documents portent mention de : confréries, charités, fraternités, gildes, hanses, métiers, collèges, communautés, corps, maîtrises ou jurandes... sans compter les dénominations régionales ou en langues locales.

Cette liste de mots évoque déjà la grande complexité de ce monde artisanal, voué essentiellement – mais pas uniquement – aux travaux manuels. Les listes de corporations qu'on peut établir à la fin du XVII^e siècle sont impressionnantes : il s'agit de centaines de petits métiers différents, donc de groupes sociaux caractérisés.

Nées d'abord dans l'imprécision et l'improvisation, les corporations s'organisent et se structurent progressivement, particulièrement au cours des XVI^e et XVII^e siècles, pour atteindre leur apogée sous le règne de Louis XIV. Cela coïncide précisément avec le début des écoles des Frères. Dans le processus général de contrôle de la société qui caractérisait l'État absolutiste, on remarque l'intervention progressive et de plus en plus contraignante des autorités locales, puis du pouvoir royal, dans la marche des corporations, jusque dans leur fonctionnement interne.

Les liens qui liaient les membres d'une même corporation étaient plus ou moins forts, étroits et contraignants selon qu'il s'agissait de métiers libres ou de métiers "jurés". Comme le signale Émile COORNAERT²² : *"Le métier juré apparaît, en gros, comme un regroupement d'artisans égaux, unis par un serment, le plus souvent pourvus d'un monopole : une petite république plus ou moins autonome."*

Après avoir présenté les caractéristiques juridiques des corporations, à savoir : la personnalité morale, le serment et les assemblées des membres, le même auteur ajoute : *"Faisons bonne mesure et prenons successivement leurs caractéristiques juridiques : la personnalité, le serment, les assemblées de métiers et leurs pouvoirs, l'existence de jurés et le mode de leur institution, la juridiction corporative, le droit de sceau ; ensuite leurs caractères techniques : le droit de visite, le chef-d'œuvre ; enfin au moins un caractère*

²² COORNAERT. Émile, *Les Corporations en France avant 1789*, NRF-Gallimard, Paris, 1941.

économique : le monopole”, et il propose la définition suivante : “*Ces traits communs nous permettent d’appeler corporation un groupement économique de droit quasi public, soumettant ses membres à une discipline collective pour l’exercice de leur profession.*”²²

Les travailleurs s’associèrent donc d’abord pour partager les tâches : dans des conditions identiques ou équitables, pour garantir légalement leur solidarité, en s’entourant de barrières juridiques, en s’organisant entre eux comme un groupe à part. Ces quatre éléments, après une phase spontanée, se traduisirent dans des conventions orales qui devinrent peu à peu des coutumes, puis des contrats devant notaire, parfois même en sollicitant des pouvoirs publics l’autorisation de s’associer. Dans certains cas, les autorités suscitérent elles-mêmes des corporations, comme ce fut le cas au XVI^e siècle pour la corporation des “Maîtres Écrivains”, comme l’explique Claude JOLY²³. Un cas qui touche de près l’histoire des premières écoles des Frères.

N’entrait pas dans une corporation qui voulait. Il y avait des conditions, des procédures et un contrôle strict des admissions. Pas toujours, cependant. Ce contrôle ne concernait pas tellement le niveau social des candidats, car on pouvait admettre des personnes de chacun des trois Ordres. On était plus sourcilleux, en revanche, sur le plan moral. Les corporations écartaient généralement les “diffamés” (qui avaient fait l’objet d’une condamnation), les “bâtards” qui ne venaient pas “d’un loyal mariage”. D’autre part, il fallait posséder le “droit de bourgeoisie”, c’est-à-dire être né dans la ville ou justifier d’une résidence assez longue, variable selon les cas. Par le fait même, les migrants, saisonniers, forains et étrangers, pouvaient difficilement être admis. Ces restrictions présentaient cependant des côtés positifs : rattacher les corporations à leur milieu de vie, assurer l’homogénéité des membres, renforcer l’esprit de famille, tous aspects recherchés par les corporations.

L’admission présentait aussi généralement des exigences d’ordre économique et professionnel pour chacune des trois catégories de membres : maîtres, compagnons et apprentis. Le prix à payer variait selon la catégorie d’appartenance. Lorsque la corporation souhaitait restreindre le nombre des

²² Voir p. 43.

²³ JOLY, Claude, *Traité historique des Écoles Épiscopales et Ecclésiastiques*, Paris, 1678.

admissions, elle haussait les conditions d'entrée. Ce fut particulièrement flagrant au cours du XVIII^e siècle. Il s'agissait donc d'un système complexe de cooptation, régi en partie par la conjoncture économique. Pour résumer, citons ces lignes de GOUBERT et ROCHE ; un trait particulièrement vivace, commun à toutes les corporations : *“Un amour propre professionnel jaloux, une foi obstinée dans le ‘tour de main’, voire le ‘secret’ de la profession, une opposition radicale et presque malade à toute transformation, à toute ‘nouvelleté’ impie, un culte naïf de la tradition, dont l’excellence et le caractère sacré ne sont presque jamais mis en doute.”*²⁴

* Les corporations à la fin du XVII^e siècle

À la fin du XVII^e siècle, les corporations ne sont pas simplement des regroupements professionnels de nature juridique. Progressivement, au cours des siècles précédents, se sont développées entre les membres des relations qui visent à créer une âme commune, une mentalité propre. Arlette FARGE écrit : *“L’atelier est un lieu patriarcal ; l’autorité du maître sur l’apprenti est comparable à celle du père sur les enfants. Souvent embauché sans contrat, l’apprenti doit obéissance au maître ; nourri et logé par lui, il vit dans l’atelier et pose la nuit sa paillasse près de l’établi, à moins qu’il ne dorme juste au-dessus de l’atelier dans l’entresol. Sa dépendance est complète et pourtant son état est envié. C’est une chance de trouver une place stable chez un maître. Les maîtres en abusent : le chantage au renvoi laisse peu de recours à l’apprenti.”*²⁵

Dans beaucoup de ces corporations, surtout aux moments difficiles de crise économique qui voient croître le chômage des apprentis ou des compagnons, se sont mises en place des modalités d'entraide et de solidarité. Dans la société de l'époque, fort marquée par la violence, l'insécurité et les crises économiques, cette solidarité devient une nécessité pour certains membres plus exposés ou plus fragiles. C'est une autre forme de la recherche de sécurité qui avait présidé à la formation des corporations.

²⁴ GOUBERT et ROCHE, *op. cit.*, p. 162.

²⁵ FARGE, Arlette, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Éditions Gallimard/Julliard, Paris, 1979.

Mais, depuis le Moyen Âge, les métiers, surtout manuels, se sont développés et perfectionnés, en se distinguant les uns des autres. Ils ont naturellement bénéficié des besoins nouveaux et croissants de la population, des progrès des techniques de fabrication et du perfectionnement de l'outillage, sans oublier les bienfaits indéniables de cette vie associative. Ces changements expliquent l'état dans lequel nous trouvons les corporations à la fin du XVII^e siècle, la période qui nous intéresse.

Un trait qui frappe immédiatement, c'est la multiplicité des corporations. Voici, par exemple, ce qu'écrivent GOUBERT et ROCHE : *“Chacun y appartient à un corps. Chaque corps possède un statut juridique approuvé, et souvent octroyé par l'autorité judiciaire et administrative. Chaque corps revêt un caractère religieux, symbolisé souvent par sa consécration à un ‘saint patron’, et par des cérémonies religieuses célébrées en commun. Chaque corps a des rites d'admission, une hiérarchie, des chefs, habituellement capables d'ester en justice et de gérer un budget, tout au moins une ‘caisse’. Chaque corps a un état d'esprit, une symbolique, et surtout une place âprement revendiquée dans une hiérarchie à la fois ascendante et professionnelle qui se manifeste ostensiblement dans les grands défilés urbains comme les processions solennelles, et même dans les actes politiques rescapés de l'ancienne vie municipale, comme les élections à l'échevinage, qui s'effectuent souvent par corps. Le rang dans la procession, le rang dans le scrutin, expriment exactement l'estime rituelle dans laquelle la mentalité du temps tient le corps qui vote ou qui défile par rapport à ceux qui le précèdent ou le suivent, et dont la somme forme à peu près l'ensemble de la société urbaine telle qu'elle apparaît aux contemporains.”*²⁶

Marcel MARION apporte d'autres précisions : *“L'édit de mars 1691 divisait les corporations en quatre classes et fixait les droits de réception à la maîtrise dans chacune de ces classes. (30 livres pour la première classe dans les villes de Parlement ; 20 pour la deuxième ; 12 pour la troisième ; 6 pour la quatrième ; et à des chiffres moindres dans les villes de Présidiaux, Bailliages et Sénéchaussées ; moindres encore dans les petites villes et bourgades.) (L'auteur énumère ensuite les 127 corporations qui existent à Paris à cette époque.) Après*

²⁶ GOUBERT et ROCHE, *op. cit.*, p. 161.

l'édit d'août 1776, la liste des corporations parisiennes est moins longue et ne présente plus les quelques anomalies qu'on peut remarquer dans celle de 1691... Voici la liste des 44 corporations alors existantes, avec les droits d'admission à la maîtrise dans chacune... En résumé, on ne peut que souscrire, relativement aux corporations, au jugement très juste de M. Martin Saint-Léon : 'L'édifice corporatif qui aux XIII^e et XIV^e siècles évoquait l'image d'une de ces belles cathédrales gothiques dont le portail large ouvert et les vastes nefs semblaient appeler tous les fidèles à la prière, n'apparaît plus au XVIII^e siècle que sous la forme d'une Bastille où se retranche une oligarchie jalouse et avare, qui ne voit pas grossir autour d'elle le flot des assiégeants.' ²⁷

Malgré leur organisation interne et les mécanismes de protection mis en place, les corporations n'échappaient pas entièrement aux soubresauts de l'économie. Les corporations devaient tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat des clients potentiels. Elles essayaient, par divers moyens, de contrôler le marché, sans y parvenir toujours. Cette vigilance craintive par rapport au lendemain, explique ce côté oligarchique que les historiens soulignent dans le rôle social des corporations. Elles contribuaient ainsi à morceler le tissu social. Le risque était de constituer une société figée sur des traditions, au lieu de s'ouvrir sur les progrès économiques qui se manifestaient à cette époque.

Pas étonnant, dans ces conditions, que des artisans connaissent le chômage et tombent dans la catégorie des pauvres. *"En temps normal, les salaires familiaux (car la femme et les enfants de 8 ans travaillent, à demi ou quart de prix) couvrent les besoins matériels élémentaires, permettent rarement l'épargne, et ne laissent espérer aucune 'promotion' : dix sols par jour au temps de Louis XIV, pour un homme, soit 100 à 120 livres par an, l'équivalent d'une quinzaine de livres de pain par jour en 'bonne' période ; le double si la femme et deux enfants peuvent travailler ; et en temps de cherté, deux à trois fois moins de pain, si le chômage ne survient pas. Une grande vulnérabilité, liée à la fois à la santé familiale, au nombre des jeunes enfants, à l'état du marché et de la conjoncture."* ²⁸

²⁷ MARION, Marcel, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Éditions A. et J. Picard, Paris, 1989, article *corporation*.

²⁸ GOUBERT et ROCHE, *op. cit.*, p. 164.

* Caractères extra-professionnels des corporations

Comme l'écrit Émile COORNAERT : *“Les institutions corporatives n'étaient pas seulement des rouages administratifs étroitement cantonnés ; leur action ne se bornait pas à régir l'activité spéciale du métier. Des usages et des modes d'action d'un aspect politique et social étaient liés intimement à la constitution des communautés. Par les uns, ils manifestaient au grand jour leur vie propre ; par les autres, ils participaient à l'administration générale de leur milieu.”*²⁹

Fêtes et cérémonies

Des fêtes pour ranimer périodiquement l'esprit de corps. Une fois l'an, le travail des ateliers s'arrêtait, en l'honneur du métier lui-même. La fête du saint patron devenait un jour de liesse. Parfois, un crieur public l'annonçait dans les rues, une clochette à la main, pour mobiliser l'attention des habitants.

Le jour de la fête, à partir de la maison commune de la corporation, les confrères endimanchés formaient un cortège dans les rues, précédés par leur bannière. On n'hésitait pas à faire une sorte de carnaval, avec masques et vêtements spéciaux appropriés. Quand c'était impossible, on portait la châsse du saint patron, et l'on se rendait à l'église pour une messe solennelle. Après cela, venait le banquet et quelque représentation théâtrale.

Pour les corporations importantes, la ville entière était conviée à s'associer aux réjouissances, les enfants des écoles avaient congé, on distribuait des aumônes aux pauvres. À l'intérieur de la corporation, c'était le jour de l'intronisation des nouveaux chefs, au cours de cérémonies particulières qui ressemblaient à de véritables liturgies. On pourrait trouver là un jour de détente à caractère religieux, mais le symbolisme allait plus loin : *“En fait, il y a là un trait capital de l'institution corporative. C'est un héritage ancien... rite essentiel de la fondation des corps, sa répétition les retrempait. La tradition le maintenait ; les mœurs y rendirent, comme aux assemblées, la même police longtemps nécessaire...”*, dit Émile COORNAERT.³⁰

²⁹ COORNAERT, *op. cit.*, p. 226.

³⁰ COORNAERT, *op. cit.*, p. 227.

Autres cérémonies habituelles

* Les obsèques des confrères, auxquelles tous les membres, et quelquefois leurs épouses, devaient prendre part. Ces cérémonies religieuses s'accompagnaient parfois de rites profanes discutables, comme la distribution de vin aux porteurs du cercueil, voire à tout le monde, sur le parcours.

* De même, étaient fêtés certains événements de la vie privée des membres comme les mariages, les naissances, qui devenaient ainsi des solennités corporatives, ou au moins occasions de se divertir et d'oublier le dur travail quotidien.

* Évidemment, occasions de fêtes aussi : la conquête des grades dans le métier, comme la fin de l'apprentissage, l'accession à la maîtrise, la nomination des nouveaux jurés.

*“Manifestations par quoi les corporations s'apparentent à quantité de groupements divers, même non économiques, qui relevaient du même instinct d'association et perpétuaient des traditions lointaines. Par-dessus tout, relais de la vie collective où se ravivait, à travers le ‘trantan’ du labeur quotidien, le sentiment de l'unité professionnelle, modelant la conscience des travailleurs, imprimant à leur être moral un comportement qui assurait l'individualité de leur groupe au milieu de la société.”*³¹

On comprend combien il était important pour La Salle et les Frères de ne pas couper les écoliers de ces manifestations corporatives dans lesquelles étaient impliquées leurs familles. En prévision de leur avenir, il fallait qu'ils y soient présents. La difficulté venait, évidemment, de ce que chaque classe était composée d'écoliers appartenant à diverses corporations, ce qui multipliait d'autant le nombre de dispenses à accorder, d'absences à autoriser, puis de travaux à rattraper. On devine qu'une grande souplesse d'organisation interne était indispensable.

Participation à la vie publique

Constituant une partie importante du corps social, les corporations, en tant que telles, ne pouvaient être absentes de certains actes de la vie publique.

³¹ COORNAERT, *op. cit.*, p. 228.

D'ailleurs, les autorités qui avaient autorisé, et parfois suscité, ces corporations, l'avaient fait en vue de l'utilité de leurs membres, mais aussi pour leur propre service.

C'est pourquoi, les corporations sont presque partout présentes comme cadres électoraux et interviennent directement dans l'élection des magistrats municipaux. De même, dans le domaine fiscal, elles doivent, non seulement s'acquitter de leurs redevances, mais constituer des organes de répartition et de perception des impôts payés par leurs membres. Il arrive même qu'on leur demande leur participation à la levée de l'impôt de tout le quartier.

D'autres responsabilités sociales urbaines semblent leur revenir naturellement, en vue d'établir ou maintenir certaines règles de vie collective. On cite, par exemple : les bouchers et les poissonniers pour leurs responsabilités dans l'hygiène de la ville ; les maréchaux pour contrôler l'importation des fers en ville ; les grainetiers pour contrôler les stocks de grains ; les couvreurs pour les ardoises ; les teinturiers et les fondeurs de métaux sont souvent tenus d'avoir un matériel de lutte contre les incendies...

Plus surprenant peut-être, le rôle des marchands et des artisans dans le domaine militaire : ils sont parfois tenus d'avoir une armure, de participer au guet de la ville. Mais cela avait progressivement diminué aux cours des siècles précédents.

*“On ne peut négliger de signaler ici, en passant, le rôle religieux de ces métiers, qui contribuent à situer, même dans le domaine spirituel, les travailleurs groupés par eux. Leur organisation saisit l'homme tout entier... Elles (les corporations) participent aussi, en tant que parties intégrantes des États urbains, seigneuriaux, princiers, aux manifestations de leur vie collective. Elles prennent part en corps aux fêtes et cortèges, aux processions où leurs jurés portent le dais ; elles ont leur rôle propre aux représentations des mystères, figurent aux réceptions des grands personnages.”*³²

Il y a donc une véritable reconnaissance du rôle social des métiers. Fondées sur un rôle économique, les corporations ne pouvaient pas s'isoler. On pourrait ajouter qu'elles étaient associées à d'autres organismes sociaux, religieux ou

³²

COORNAERT, *op. cit.*, p. 230.

politiques, qui les débordaient largement comme les Confréries et les Compagnonnages. Mais elles saisissaient “l’homme tout entier”.

Quelle marge de liberté et de promotion laissaient-elles à leurs membres ? Pour préparer ce que nous dirons sur l’école comme moyen de promotion pour les enfants des artisans et des pauvres, retenons ce qu’écrivent GOUBERT et ROCHE : *“Malgré les lacunes de notre information, la dépendance économique, sociale, politique et mentale de ces hommes (c’est-à-dire les ouvriers), ne peut être mise en doute. Ils sont à la merci des employeurs, sans jamais aucune garantie d’emploi ; ils sont à la merci de fluctuations économiques qu’ils ne comprennent pas ; ils sont à la merci des pouvoirs administratifs ou répressifs de toutes sortes, y compris du pouvoir religieux, au fonctionnement desquels ils ne participent jamais, sinon comme témoins muets. Ils sont systématiquement parqués dans leur condition, puisque toutes les maîtrises et tous les ateliers sont pratiquement héréditaires. Les quelques cas de ‘promotion’ ou de simple élévation sociale connus relèvent d’aventures individuelles, issues le plus souvent de mariages heureux avec des veuves de maîtres, plus rarement de parrainages bienfaisants ou de dotations pieuses, comme les bourses pour le collègue ou le séminaire. La crainte, l’habitude, la religion et les éternels ‘tranquillisants’ (alcool, festivités, littérature orale et écrite d’évasion) assurent les classes supérieures et l’État de leur soumission quotidienne.”*³³

3. En conclusion

Ce chapitre commence par une citation de la *Règle* des Frères de 1705. Nous voudrions le conclure par un autre passage des écrits de Jean-Baptiste de La Salle. Après les développements que nous venons de donner, ce texte se passe de commentaires tant il résume exactement la situation et témoigne de l’exacte connaissance des conditions dans lesquelles vivaient les familles des écoliers qui fréquentaient les écoles des Frères. En même temps, on peut apprécier la pertinence de la réponse qu’il fallait apporter aux nécessités de ces jeunes. Qu’on en juge.

“Considérez que c’est une pratique qui n’est que trop ordinaire aux artisans et aux pauvres, de laisser vivre leurs enfants à leur liberté comme des

³³ GOUBERT et ROCHE, *op. cit.*, p. 166-167.

vagabonds, qui errent çà et là, pendant qu'ils ne peuvent encore les employer à quelque profession, n'ayant aucun soin de les envoyer aux écoles, tant à cause de leur pauvreté, qui ne leur permet pas de satisfaire des maîtres, qu'à cause qu'étant obligés de chercher du travail hors de chez eux, ils sont comme dans la nécessité de les abandonner.

Les suites, cependant, en sont fâcheuses ; car ces pauvres enfants, étant accoutumés pendant plusieurs années à mener une vie fainéante, ont bien de la peine ensuite à s'accoutumer au travail. De plus, fréquentant les mauvaises compagnies, ils y apprennent à commettre beaucoup de péchés, qu'il leur est fort difficile de quitter dans la suite, à cause des mauvaises et des longues habitudes qu'ils ont contractées, pendant un si long temps.

Dieu a eu la bonté de remédier à un si grand inconvénient, par l'établissement des écoles chrétiennes, où l'on enseigne gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu, et où les enfants, étant retenus pendant le jour, et apprenant à lire, à écrire et leur religion, et y étant toujours occupés, seront en état d'être employés au travail, lorsque leurs parents les y voudront appliquer.”³⁴

* * *

³⁴ LA SALLE, Jean-Baptiste de, MR 194.1, OC. p. 464-465 ou CL 13, 11-12

CHAPITRE 3

UNE ÉCOLE POUR LES FILS DES ARTISANS

Implantées dans les villes, les écoles de Jean-Baptiste de La Salle se trouvaient en plein milieu corporatif et la clientèle qu'elles visaient était effectivement "les enfants des artisans et des pauvres". En simplifiant, on peut dire que les tâches de formation de ces enfants étaient clairement réparties : au milieu familial et corporatif revenaient la première formation et la décision de l'avenir professionnel de l'enfant, au système scolaire incombait la responsabilité de la formation intellectuelle et, en accord avec les pasteurs de l'église locale, la formation chrétienne et religieuse. Même s'il ne faut pas séparer artificiellement les domaines de l'éducation de ces jeunes, cela permet de mieux percevoir les rapports que l'école pouvait entretenir avec les parents d'élèves.

Comme nous l'avons dit au chapitre précédent, l'appartenance à un corps social précis était considérée comme essentielle. Par suite du statut juridique des corporations, des autorisations, privilèges et exclusivités concédées par le pouvoir civil, on comprend que les décisions concernant la formation des enfants revenait aux parents et à leur corporation. Il existait bien une incitation gouvernementale à la scolarisation généralisée, mais, pour de multiples raisons, elle était ignorée ou impossible à appliquer. On peut donc parler de la primauté des corporations. Primauté légitime, puisqu'en leur sein, les enfants trouvaient leur identité, leur première intégration sociale, une forme de sécurité face aux aléas de la vie et même des garanties d'avenir.

Jean-Baptiste de La Salle et les Frères – comme en témoigne abondamment le texte même de la *Conduite* – étaient trop attentifs aux personnes pour vouloir s'opposer à cet ordre de choses. Ils étaient conscients qu'ils ne disposaient pas de moyens de pression – mais seulement de persuasion – pour convaincre les parents d'envoyer et de maintenir leurs fils à l'école.

Comme nous l'expliquerons dans le cours de ce chapitre, ils étaient également conscients des limites de la formation proposée dans et par les corporations. Non sur le strict plan technique qu'ils n'avaient pas compétence pour juger, mais parce qu'ils se rendaient compte de l'impasse dans laquelle se trouvait ce système traditionnel devenu trop routinier, conservateur, aveugle à l'évolution économique en cours. Convaincus aussi que l'école, ajoutée ou substituée à la formation artisanale, pouvait offrir davantage de possibilités professionnelles. Pour s'en convaincre, il suffit de relire le passage suivant de la *Conduite* : *“Le moyen de remédier à la négligence des parents, surtout des pauvres, sera premièrement de parler aux parents, et leur faire concevoir l'obligation qu'ils ont de faire instruire leurs enfants, et le tort qu'ils leur font de ne leur pas faire apprendre à lire et à écrire ; combien cela leur peut nuire, qu'ils ne seront presque jamais capables de rien pour aucun emploi, faute de savoir lire et écrire, et que c'est ce qu'il faut bien plus s'appliquer à leur faire comprendre que non pas le tort que leur peut faire le défaut d'instruction des choses de leur salut, dont les pauvres sont ordinairement peu touchés, n'ayant pas eux-mêmes de religion.”*¹

Soulignons, au passage, le grand réalisme de ce passage. La Salle, qui ouvrait des écoles chrétiennes pour annoncer l'Évangile et former de bons chrétiens, se rend compte que l'Évangile “ne parle pas” à ceux qui sont trop pauvres, tant qu'ils ne sont pas sortis de leur misère, et qu'il vaut mieux recourir à des arguments économiques. Ne l'avait-il pas déjà expérimenté auprès de ses premiers maîtres pendant la crise de 1683 ?

Trois alinéas plus loin, toujours à propos de l'absentéisme des écoliers, ce texte si fort :

“Lorsque les parents retirent leurs enfants trop jeunes de l'école ou n'étant pas suffisamment instruits, pour les faire travailler, il faut leur faire connaître qu'ils leur nuiront beaucoup et, que, pour leur faire gagner peu de choses, ils leur feront perdre un avantage bien plus considérable ; il faut pour cela leur représenter de quelle conséquence il est à un artisan de savoir lire et écrire, puisque, pour peu d'esprit qu'il ait, sachant lire et écrire, il est capable de tout ; il faut engager les parents à envoyer les enfants ou une heure tant le

¹ OC. CE 16.2.18 ; CL 24, 186.

matin qu'après-midi, ou l'après-midi tout entier ; il faut veiller particulièrement sur ces sortes d'écoliers, et en avoir du soin."²

On se croirait en plein marchandage pour obtenir que le jeune puisse bénéficier au moins d'une scolarisation partielle : un peu vaut mieux que rien du tout ! On peut y lire aussi une sorte de défiance de la part de l'école envers les capacités des corporations à prendre en charge l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux enfants ou aux apprentis.

Cette défiance va au-delà de l'apprentissage des rudiments : elle concerne tout l'avenir de ces enfants. Se former dans le seul cadre de la corporation, c'était pratiquement se condamner à y demeurer, à y continuer la routine professionnelle, à s'enfermer dans un groupe social restreint, aux contours déterminés, à vivre dans le climat de fragilité et de précarité économiques, sans grandes perspectives d'évolution professionnelle et de promotion personnelle.

Pourtant, d'autres perspectives, d'autres voies de promotion s'offraient à ces jeunes, particulièrement dans le secteur tertiaire de l'économie, des chemins de promotion dont la porte d'accès était principalement l'école. Nous faisons référence ici aux petits "offices", dont les changements politiques, administratifs, judiciaires ou économiques avaient besoin. Nous dirions aujourd'hui que là se trouvaient les nouveaux gisements d'emplois. Il s'agissait certes de tâches d'exécution, mais elles étaient mieux rémunérées que les travaux artisanaux et, surtout, offraient de plus grandes garanties d'emploi.

Sans en avoir les preuves écrites, nous pouvons être sûrs que La Salle et les Frères avaient réfléchi collectivement, au cours de leurs "conférences", à cette situation et en avaient conclu que l'école était un bon remède contre la pauvreté, la mendicité, la précarité économique. Ces réflexions les avaient conduits à exalter la nécessité de l'école pour les enfants des classes populaires regroupées sous l'expression : "les artisans et les pauvres". Sans cette prise de conscience devenue conviction, on ne s'expliquerait pas l'insistance si forte sur l'assiduité scolaire, sur les garanties demandées aux parents lors de l'inscription, et tout le dispositif mis en place pour éradiquer l'absentéisme de leurs écoles. Le chapitre 16 de la *Conduite*, intitulé "Des Absences", constitue un effort intéressant d'analyse et de solution de ce problème de l'absentéisme.

² OC. CE 16.2.21 ; CL 24, 187.

1. L'école s'informe

En vue d'offrir à chaque élève la formation qui lui convient, la *Conduite* prévoit de recueillir les informations le concernant, dès le moment de son inscription. C'est l'objet du second article du chapitre 22 : "*Des choses dont il faut s'informer en recevant les écoliers*".³ Dans les deux premiers alinéas de cet article, on peut relever quelques détails significatifs sur son origine. D'abord, il faut que le nouvel écolier soit présenté par un adulte qui en prend la responsabilité : père, mère, parent, tuteur... Parmi les renseignements qu'on souhaite recueillir, on parle de "*sa vacation et sa demeure, la rue, l'enseigne et la paroisse*". À l'époque, ces simples indications étaient pleines d'enseignements. La rue et l'enseigne évoquaient immédiatement le monde de l'artisanat. Comme nous l'avons déjà rappelé brièvement au chapitre 1, les artisans d'un même métier avaient coutume de se regrouper dans une même rue ou un même quartier, et suspendaient à l'extérieur des "enseignes" propres à leur métier et destinées à attirer les clients ou les curieux. Louis-Sébastien MERCIER⁴ critique l'énormité de certaines enseignes qui, dit-il, bouchent la vue, obscurcissent les rues déjà fort étroites et sombres...

Mais le plus intéressant pour notre propos, se trouve dans le 3^e alinéa du même article.

*"Si c'est un grand garçon, ce que ses parents en veulent faire, s'ils veulent lui faire apprendre un métier et dans combien de temps ; la capacité qu'il a à lire et à écrire ; il lui fera lire quelques lettres, épeler ou lire dans le français ou dans le latin, et faisant lire en quelque endroit d'un livre qui ne soit pas commun, afin qu'il ne lise pas par routine."*⁵

"Si c'est un grand garçon" : Selon les coutumes de l'époque, il s'agit sans doute d'un garçon autour de douze ans. Car, à cet âge, on peut vouloir le faire travailler à temps partiel, tandis qu'il vient à l'école. Il faut un accord précis avec les parents afin d'aménager un horaire spécial qui convienne aux deux parties. Ou bien, les parents risquent de le retirer assez rapidement de l'école

³ OC. CE 22.2 ; CL 24, 257.

⁴ MERCIER. Louis-Sébastien, *o. c.*, p. 177-178.

⁵ OC. CE 22.2.3 ; CL 24, 257.

pour l'envoyer en apprentissage. Il convient donc d'accélérer ses apprentissages scolaires, en particulier l'écriture, afin qu'il en profite le plus possible. Comme il n'y avait pas d'âge officiel pour commencer la scolarité, il n'était pas rare que des écoliers se présentent vers l'âge de 12 ans, même si d'autres commençaient avant 7 ans. À douze ans, beaucoup de garçons étaient déjà en apprentissage ou y entraient. Ceux qui n'avaient été embauchés par aucun Maître de métier, ou bien cherchaient des travaux non qualifiés et devenaient manœuvres, ou bien devenaient chômeurs, vagabonds, formaient des bandes de désœuvrés et tombaient facilement dans la délinquance.

De toute manière, l'école ne pouvait guère espérer garder l'élève au-delà de quatorze ans. Elle devait donc s'adapter à son niveau scolaire — s'il en avait un ! — et à la durée probable de sa scolarité. C'était indispensable, selon les auteurs de la *Conduite*, pour lui aménager un horaire et un programme appropriés.

Par conséquent “*ceux qui doivent recevoir les écoliers pour l'école*”⁶ sont invités à établir une fiche circonstanciée de l'inscription, comme le précise le passage suivant : “*Lorsque le Supérieur recevra dans la maison des écoliers pour d'autres écoles que pour celle de la maison, il leur donnera un petit billet, pour être reçu à l'école, sur lequel sera marqué le nom et surnom de l'écolier reçu, et la date du jour de la réception, la leçon dans laquelle il sera mis, le nom de son père et de sa mère, ou de la personne chez laquelle il demeure, la vacation, la rue, l'enseigne et la chambre, en cette forme : Jean-Baptiste Gribouval, âgé de 6 ans, demeurant chez Pierre Gribouval, serger, son père, rue de la Couture, dans une boutique, a été admis pour l'école de la rue de Thillois, le 19 octobre 1706, pour être à la première ligne de la première carte.*”⁷

Exemple bien différent : “*François Richard, âgé de 12 ans, demeurant chez Simon Richard, son père, contrôleur, ou chez la Veuve Richard, sa mère, revendeuse, ou chez Jean Richard son oncle, greffier, rue de l'Oignon, chez un chirurgien, deuxième chambre sur le devant ou sur le derrière, a été admis pour l'école le 1^{er} mai 1706, pour écrire au sixième Ordre d'écriture ronde.*”⁸

⁶ OC. CE 22.1 ; CL 24, 256.

⁷ OC. CE 22.1.6 et 1.7 ; CL 24, 256.

⁸ OC. CE 22.1.8 ; CL 24, 257.

De cet exemple, il est intéressant de relever quelques détails significatifs. S'il est question du père, de la mère, de l'oncle, c'est parce que les exemples donnés dans la *Conduite* sont purement théoriques et ne correspondent donc pas à des cas effectifs. Mais l'essentiel est de retenir qu'il est indispensable qu'il y ait un référent auquel l'école pourra s'adresser en cas de nécessité. Les professions indiquées : contrôleur, revendeuse ("regrattière" comme on disait à l'époque), greffier, sont bien des métiers d'artisans ou de pauvres. La date d'admission, le 1^{er} mai, ne doit pas surprendre non plus : entrées et sorties de l'école pouvaient en effet s'échelonner tout au long de l'année scolaire. François Richard se présente à 12 ans, alors que Jean-Baptiste Gribouval n'en avait que six. À 12 ans, le nouvel écolier est un "grand garçon". C'est pourquoi on le met directement à l'écriture, car cela semble nécessaire, comme le précise un autre passage de la *Conduite* : "Si cependant il arrive qu'il y en ait qui aient l'âge de douze ans, et n'aient pas encore commencé à écrire, on les pourra mettre à l'écriture avant qu'ils apprennent à lire dans le latin, pourvu qu'ils sachent bien et correctement lire dans le français, et qu'on juge qu'ils ne viendront pas assez longtemps à l'école pour pouvoir apprendre suffisamment à écrire."⁹

Cependant, "on fera en sorte que les écoliers n'apprennent pas à écrire qu'ils n'aient atteint l'âge de dix ans".¹⁰ Ce créneau de dix à douze ans constituait donc un virage dans la vie des enfants. Comme nous l'avons déjà dit, à cette époque-là, le travail des enfants n'était pas chose rare. La crainte des auteurs de la *Conduite*, de voir des écoliers quitter l'école sans avoir appris suffisamment l'écriture, semble indiquer que, pour eux, être alphabétisé c'était aussi savoir écrire, car l'obtention d'un emploi "de plume" était à ce prix et l'école devait en offrir la chance à ses élèves.

D'autres exemples d'écoliers inscrits apparaissent au chapitre 13 : "Des Catalogues". Pour l'essentiel, ils confirment ce que nous venons de voir quant à la variété des âges et aux dates d'admission. L'un de ces exemples mérite cependant une attention particulière. C'est celui de "Jean Mulot, reçu le 31 août 1706. Confirmé depuis deux ans. Communiqué depuis Pâques dernier. Fils

⁹ OC. CE 4.1.2 ; CL 24, 42-43.

¹⁰ OC. CE 4.1.3 ; CL 24, 43.

de Joseph Mulot, cardeur, demeurant rue de Contrai, paroisse de Saint-Étienne, à la Croix d'or, dans une boutique. A été mis au 3^e Ordre des écrivains et au 1^{er} de la Civilité, doit venir à neuf heures et à trois heures, a été deux ans chez M. Caba, rue Saint-Étienne, huit mois chez M. Rabot, un an chez M. Huysbecq, et quatre mois chez M. Mulot, maître d'école. Il les a quittés, ses parents croyant qu'il apprendrait mieux." ¹¹

L'intérêt de ces quelques lignes réside dans l'apparente instabilité de cet écolier. En quatre ans – ce qui représentait déjà une longue scolarité à l'époque – il a quitté quatre maîtres. Le motif invoqué, c'est l'impression de ne pas progresser et l'espoir qu'ailleurs ce sera mieux. Cette attitude n'était sans doute pas si rare puisque la *Conduite* la mentionne explicitement quand elle traite des absences imputables à l'incompétence du maître. Il ne faut pas donner des arguments aux parents impatientes qui ont envie de retirer leur enfant de l'école pour le mettre au travail. Notons aussi, au passage, que le texte ne parle pas de quatre écoles successives, mais de quatre maîtres, confirmant ainsi ce qui se passait habituellement dans les Petites Écoles de l'époque : un maître équivalait à une école.

2. L'école s'adapte

Dans le second chapitre de cet ouvrage, nous avons brièvement évoqué les coutumes extra-professionnelles des corporations, à savoir leurs fêtes propres, leurs processions et pèlerinages. Rappelons que ces manifestations avaient des objectifs – et sans doute des effets – positifs, dans la mesure où elles ravivaient de manière agréable le sentiment d'appartenance des membres, renforçaient la cohésion sociale, fortifiaient la conscience de l'identité personnelle. On ne saurait donc exagérer l'importance sociale de ces particularismes, surtout quand ils ne devenaient pas occasion de rivalité, de lutte de préséance. Très jeunes déjà, les enfants étaient associés à ces manifestations corporatives. Il était donc très important de leur permettre de continuer quand ils étaient scolarisés. Il en résultait évidemment une complication supplémentaire pour l'organisation de l'école.

La *Conduite* parle, explicitement et en de nombreux passages, de cette nécessaire adaptation de l'école aux coutumes corporatives. C'est en particulier

¹¹ OC. CE 13.1.13 et 1.14 ; CL 24, 235.

le cas dans le chapitre 16, quand on traite “des absences réglées et avec permission” : “On pourra permettre à quelques écoliers de s’absenter de l’école quelquefois par semaine, comme par exemple les jours de marché pour y travailler, ou pour raison de leur emploi, pourvu que ce ne soit pas après-midi et que ce soit pour travailler et non pour autre chose.”¹²

Sur ce passage, nous voudrions faire les commentaires suivants. Le motif d’absence doit être sérieux : il s’agit de travailler. L’occasion évoquée – le marché – constituait déjà une tradition populaire en France, manifestation sociale en même temps que nécessité économique. Mais une limite apparaît, qui revient régulièrement dans la *Conduite* : on ne peut s’absenter l’après-midi, et si la raison n’est pas indiquée ici, la *Conduite* explique en un autre passage que c’est parce qu’on fait le catéchisme l’après-midi, et c’est l’exercice essentiel de la journée scolaire. Cet alinéa énonce, pour ainsi dire, une loi générale pour accorder des permissions d’absence. Les alinéas suivants traitent de situations et de demandes moins nettes, car moins importantes aux yeux des Frères. Trancher entre le refus et la permission semble moins net. Voici quelques exemples.

*“Il arrive quelquefois, les dimanches et fêtes, que les écoliers demandent permission pour s’absenter, les uns pour aller promener, ou pour aller voir leurs parents, les autres pour aller en pèlerinage, les autres pour aller à quelque confrérie. On ne permettra à aucun écolier de s’absenter du catéchisme, les dimanches et fêtes, pour aucune de ces raisons.”*¹³

On pourrait croire que les dimanches et fêtes étaient des jours de repos. Pas dans la mentalité de l’époque et certainement pas pour Jean-Baptiste de La Salle qui, dans un autre de ses ouvrages, énumère tout ce qu’un bon chrétien doit faire ces jours-là. Ces motifs d’absence ne semblaient donc pas essentiels aux Frères pour la vie sociale des familles et des corporations. Et le chapitre 9, “Du Catéchisme”, fournit l’occasion de faire le départ entre l’adaptation de l’école aux particularités corporatives et les exigences d’assiduité pour une bonne éducation des enfants. La limite est dictée à la fois par le bon sens et par l’intérêt effectif pour les écoliers. On peut trouver l’illustration de ces propos

¹² OC. CE 16.1.2 ; CL 24, 180.

¹³ OC. CE 16.1.7 ; CL 24, 180.

dans le sixième article de ce chapitre : *“Des externes qui assistent au catéchisme les dimanches et fêtes”* : *“On pourra admettre des externes qui assistent au catéchisme les dimanches et fêtes. On entend par externes ceux qui ne viennent pas aux écoles chrétiennes les jours auxquels on les tient.”*¹⁴

Cette possibilité offerte à de grands jeunes, déjà engagés dans le travail, constitue une autre manière pour l'école de s'adapter aux réalités corporatives. Il serait inopportun d'interrompre les jeunes dans leur travail professionnel, mais on peut leur offrir cette occasion d'une bonne instruction religieuse dominicale. Une dizaine d'alinéas sont consacrés à cette question, dans le chapitre sur le catéchisme. Pour en mesurer encore mieux la portée, il faut se référer à l'entreprise de catéchisation du peuple conduite par l'ensemble de l'Église de France, dans le prolongement du Concile de Trente (1545-1563).

En dehors de ces dispositions particulières concernant des externes, on voit aussi qu'il était difficile pour l'école de s'opposer entièrement à la vogue des pèlerinages et processions de l'époque. Le chapitre 16, des absences, revient sur ces demandes de permissions, afin d'élaborer quelques critères susceptibles d'orienter les décisions des Frères. En voici quelques exemples :

“Les jours d'école, on pourra quelquefois permettre aux écoliers d'aller à des pèlerinages éloignés de la ville et auxquels il y a ordinairement un grand concours de peuple, lorsqu'ils iront avec leurs parents, et qu'on connaîtra que c'est la seule piété et dévotion qui les y conduit ; et on ne leur donnera point cette permission que leurs parents ne la demandent pour eux. Mais on ne leur permettra jamais d'y aller seulement avec d'autres écoliers ou d'autres garçons.

“On ne leur permettra pas non plus de s'absenter de l'école, pour assister à des processions, si ce n'est à la procession du Saint Sacrement, s'il arrive qu'elle se fasse dans quelque paroisse un jour auquel on tient l'école.

“On permettra aux écoliers d'une paroisse de s'absenter de l'école le jour de la fête du patron de la paroisse sur laquelle ils demeurent, au cas qu'elle soit solennelle et que les paroissiens en fassent la fête.

¹⁴ OC. CE 9.6.1 ; CL 24, 232.

“On pourra permettre aux écoliers, dont les pères ont quelque métier, de s’absenter de l’école, le jour de la fête du patron du métier ; on les engagera néanmoins de venir à l’école ce jour-là l’après-midi.”¹⁵

Ces quelques paragraphes, pour être bien compris, doivent être lus à la lumière de ce que nous savons des pratiques religieuses de l’époque. Mais on peut en dégager l’essentiel. Pour La Salle et les Frères, il s’agissait de privilégier l’appartenance à la corporation et à l’Église locale, donc à favoriser la participation à ce qui renforçait l’insertion des écoliers dans ces cadres de vie. Cela exclut les caprices, les préférences subjectives, les faux prétextes dont les écoliers n’étaient certainement pas dépourvus.

3. L’école prépare à la gestion artisanale

Nous avons dit pourquoi l’école ne formait pas les jeunes aux travaux manuels artisanaux. Mais elle pouvait contribuer à une meilleure administration et gestion de ces petites entreprises artisanales. En effet, Maîtres de métiers et petits commerçants pouvaient de moins en moins se passer d’un minimum “d’écritures” : livres de comptes, justificatifs de transactions en tous genres, contrats avec des clients, bons de commande, d’achat ou de livraison, prêts ou emprunts, créances ou reconnaissances de dettes, actes judiciaires divers, dons, acquisitions, locations ou cessions de biens meubles ou immeubles...

Tout cela présupposait, de leur part, au moins une maîtrise minimale des trois acquisitions scolaires de base : lecture, écriture, calcul. Sans cela, ils étaient contraints de recourir à l’aide d’autrui, peut-être une aide rémunérée. C’est dans ce sens que la *Conduite* affirme que “sachant lire et écrire, (l’écolier) est capable de tout.”¹⁶ Cette expression confirme que les auteurs de la *Conduite* avaient une claire connaissance de ce qui se passait dans les ateliers, échoppes et magasins de l’époque, dans le domaine de la gestion quotidienne et des actes administratifs inévitables.

D’autre part, la très grande majorité de ces documents écrits, qui circulaient dans le monde des artisans et des commerçants, étaient des manuscrits, non

¹⁵ OC. CE 16.1.9 à 1.12 ; CL 24, 181-182.

¹⁶ OC. CE 16.2.21 ; CL 24, 186.

des imprimés. Leur lecture et leur compréhension s'avéraient bien souvent difficiles, par suite de la médiocre qualité des écritures, et pouvaient prêter à confusions, erreurs de lecture, qui débouchaient facilement sur des conflits et des procès.

Depuis fort longtemps, ces réalités étaient bien connues du public. En particulier, c'est pour cela qu'en 1570, au sein du monde des maîtres d'école, s'était constituée la corporation des Maîtres écrivains jurés, dont les membres se formaient pour devenir spécialistes de la lecture et interprétation des documents manuscrits. Cela leur valait d'être reconnus et appelés par les tribunaux comme experts en écriture. Qu'ils aient profité de cette spécialisation pour obtenir quelques privilèges ou exclusivités, comme l'enseignement de la calligraphie et de l'arithmétique, n'est pas étranger à notre propos, car cela devint source de conflit entre cette corporation et les écoles des Frères, au début du XVIII^e siècle. En 1678, Claude JOLY, Chantre des écoles de Paris, s'élevait aussi contre les prétentions des maîtres écrivains, car il les jugeait non fondées.¹⁷

Ce qui nous intéresse ici, c'est de comprendre comment les écoles des Frères voulaient ouvrir l'accès à ces documents manuscrits, aux écoliers qui fréquentaient leurs écoles. C'est dans la première partie de la *Conduite* que nous trouvons l'explication de cette tentative, en particulier dans les chapitres relatifs à la lecture, à l'écriture et à l'orthographe. Ces trois apprentissages étaient l'occasion d'étudier et de maîtriser progressivement les manuscrits appelés "registres" : "*papiers ou parchemins écrits à la main.*"¹⁸

Pour nous faire une idée plus précise de ce dont il s'agissait, reprenons un paragraphe du chapitre sur l'écriture, relatif au 8^e Ordre en écriture ronde. "*Ceux de cet Ordre, au lieu d'écrire l'alphabet au commencement de l'écriture, écriront chaque fois de la minute hâtée sur la moitié du revers de leur papier ; pour cet effet on leur fera copier tous les jours le matin de quelques bons livres, surtout des choses de pratique et qui leur conviennent, et tous les jours après-midi, ils copieront des papiers écrits à la main, autrement appelés*

¹⁷ JOLY, Claude, *Traité historique des Écoles Épiscopales et Ecclésiastiques*, Paris, 1678. Voir spécialement III^e partie, chapitre XX.

¹⁸ OC. CE 3.10.2 ; CL 24, 40.

*registres, particulièrement : des exploits d'assignation et de saisie, des promesses, des quittances, des devis et marchés d'ouvriers, des baux, des contrats de notaire de différentes sortes. Lorsqu'ils auront copié pendant trois mois des papiers écrits à la main, deux fois la semaine les jours auxquels on enseigne l'arithmétique, au lieu de copier ces sortes de papiers, ils écriront d'eux-mêmes des lettres missives, des promesses, des quittances, des baux et marchés d'ouvriers, et d'autres choses qui leur puissent être utiles dans la suite.”*¹⁹

Mais pour parvenir à un tel résultat, cet apprentissage devait être soigneusement organisé. Avec la minutie coutumière de la *Conduite*, c'est le dixième et dernier article du chapitre 3 sur la Lecture qui détaille cette organisation, au long de sept alinéas. De ce texte, nous extrayons les modalités suivantes. Il s'agit de la 9^e et dernière “Leçon” (ou niveau de lecture) et c'est comme le couronnement de cet apprentissage et du cursus scolaire prévu par la *Conduite*. La Leçon précédente, relative à la Civilité présentait déjà une difficulté supplémentaire par rapport à la lecture des textes imprimés, par suite des caractères gothiques utilisés à cette époque-là pour tous les ouvrages de civilité.

L'apprentissage des Registres présuppose que l'école s'est équipée en documents nombreux et très divers, que l'on classe selon un double critère : par auteurs et, pour chacun de ceux-ci, par ordre progressif de difficulté. C'est une preuve de sagesse : habituellement chaque auteur a son style d'écriture et on peut s'y habituer rapidement. En établissant un ordre de difficulté, on espère que l'écolier maîtrisera facilement les plus difficiles et les plus brouillés.

D'autre part, tandis que les niveaux précédents de lecture comportaient deux ou trois “Ordres” – c'est-à-dire deux ou trois mois – de travail, on juge qu'il en faudra davantage pour les manuscrits et l'on prévoit six Ordres ou davantage, c'est-à-dire autant que nécessaire à chacun des écoliers, s'ils ont la patience de demeurer à l'école pendant tout ce temps. Il est intéressant de relever, enfin, la méthode de travail préconisée : l'écolier doit être continuellement actif, se confronter aux documents, s'entraider avec son voisin, et vérifier ses progrès en lisant devant le maître. On passe ainsi de l'effort d'apprentissage à une

¹⁹ OC. CE 4.4.14 ; CL 24, 231.

certaine imprégnation, puis à l'appropriation personnelle grâce aux exercices de création de documents similaires.

Le passage du chapitre de l'écriture que nous avons cité ci-dessus a des équivalents dans les chapitres de la lecture et de l'orthographe. Ainsi, lecture, écriture et orthographe se renforcent mutuellement en vue d'une assimilation de ces nouvelles acquisitions. Car les maîtres ne veulent pas se contenter d'un apprentissage approximatif, mais visent à une maîtrise solide qui soit réellement utile pour plus tard.

Le chapitre sur l'arithmétique nous propose un autre aspect de cette formation utilitaire. Nous ne sommes plus ici dans le monde des manuscrits, mais dans celui des opérations comptables. *“Tous les avancés de quelque leçon que ce soit feront d'eux-mêmes des règles de leur leçon, pendant que ceux des autres leçons feront leur règle. Le mardi de chaque semaine ou le premier jour d'arithmétique, tous les écoliers qui l'apprennent et qui sont du nombre des avancés apporteront faite sur leurs papiers la règle de la leçon que le maître aura faite sur la table pour cette semaine, avec quelques autres qu'ils auront inventées d'eux-mêmes ; et le vendredi, ils apporteront un certain nombre de règles, tant de leur leçon que des leçons inférieures, qu'ils auront faites d'eux-mêmes et que le maître leur aura marqué à faire selon leur capacité.”*²⁰

Pour que la citation soit plus claire, précisons que le mot “règle”, qui s'applique aux quatre opérations habituelles de l'arithmétique, désigne ici des sortes de “problèmes” bien connus dans les classes primaires. Il ne faut pas se contenter, en effet, d'une connaissance théorique des principes des quatre opérations ; il faut en vérifier l'utilité et l'application dans la vie réelle, en vue de résoudre des situations mathématiques concrètes.

En bref, on aura noté, au passage, l'expression “d'autres choses qui leur puissent être utiles dans la suite.” On cherche toujours ce passage de la théorie à la pratique. Les apprentissages proposés dans la *Conduite*, ont un but utilitaire et se réfèrent à ce qui arrive effectivement dans le monde des corporations. Sans le dire explicitement, l'école des Frères agit comme si les écoliers allaient devenir :

²⁰ OC. CE 5.0.21 et 0.22 ; CL 24, 72.

– soit des “Maîtres de métier” qui seront inévitablement affrontés à des documents écrits. Par leur statut dans les corporations, les Compagnons et les Apprentis étaient certainement moins concernés.

– soit des “Officiers”, au sens du XVII^e siècle, c’est-à-dire des employés aux écritures, peut-être dans le cadre même d’une corporation, mais plus probablement dans les nouveaux emplois créés par l’administration, la justice, la police... Et dans ce cas, il faut parler d’une visée promotionnelle de l’école, dont nous allons parler dans le chapitre suivant.

* * *

CHAPITRE 4

L'ÉCOLE, MOYEN DE PROMOTION

Le chapitre précédent nous a permis de constater combien La Salle et les Frères étaient désappointés lorsque les parents retiraient prématurément leurs enfants de l'école. Les expressions qu'ils utilisent soulignent fortement cette déception : "ils leur nuiront beaucoup", "ils leur feront perdre un avantage considérable"... car un artisan "sachant lire et écrire... est capable de tout."¹

Trois siècles plus tard, savoir lire et écrire nous semble peut-être dérisoire. Pour comprendre la portée de ces expressions de la *Conduite*, il convient de les replacer dans la situation générale du pays au début du XVIII^e siècle, c'est-à-dire à une époque où le pays comptait environ 80% d'analphabètes. Le niveau de qualification requis pour exercer un emploi était naturellement bien moindre qu'aujourd'hui. Savoir lire et écrire ouvrait effectivement de nombreuses possibilités, à un moment où la double évolution politique et économique du pays créait de nouveaux emplois.

1. L'affirmation de la puissance royale

En France, le long processus d'affirmation de la puissance royale et de l'organisation de l'État, commence avec le règne d'Henri IV, aidé par ses ministres, particulièrement l'habile Sully. Au terme d'une longue période de troubles et de divisions, marquée par les guerres de religion, et la paix étant revenue à partir de 1596, à l'intérieur et à l'extérieur du royaume, l'action d'Henri IV et de son gouvernement va consister à favoriser l'économie par le rétablissement de l'équilibre financier, les progrès de l'agriculture, l'apparition des premières industries et l'organisation du commerce intérieur et extérieur. Mais à la mort du roi, beaucoup reste encore à faire.

¹ OC. CE 16.2.21 ; CL 24, 187.

La Régence de Marie de Médicis (1610-1617), pendant la minorité du roi, puis l'œuvre de Louis XIII lui-même jusqu'en 1642, grâce à l'action autoritaire de Richelieu, vont continuer l'œuvre amorcée. Non sans mal, certes, par suite des troubles provoqués par les Protestants et par les Nobles, mais avec persévérance et parfois rudesse. Il s'agit de faire triompher la raison d'État et d'affirmer l'absolutisme royal. En 1642 cependant, l'œuvre accomplie demeure fragile et doit être confortée.

La Régente Anne d'Autriche rencontre encore beaucoup de difficultés pour asseoir son autorité, malgré l'aide considérable de Mazarin, dont la souplesse, l'habileté et l'obstination réussissent à surmonter bien des difficultés. En particulier, de triompher de la Fronde des nobles et des officiers qui menace directement l'autorité royale.

Il revient finalement à Louis XIV la tâche d'instaurer la prédominance royale. Initié d'abord par Mazarin pendant son enfance, puis secondé efficacement par de grands ministres comme Louvois, Colbert, Vauban... il renforce son autorité et impose l'absolutisme royal.

Les moyens de sa puissance sont l'organisation administrative et judiciaire, la production de richesses et une bonne gestion des finances. Pour arriver à ce résultat, l'absolutisme se traduit par une organisation pyramidale qui concentre l'essentiel du pouvoir entre les mains du roi et de quelques proches conseillers ou ministres. Les manifestations de ce pouvoir peuvent s'étendre progressivement à l'ensemble du royaume grâce à une mainmise progressive sur les provinces et tous les rouages de la société. La réforme de la législation et la mise au point de six grands Codes, entre 1667 et 1685, fixent une organisation générale méthodique et uniforme. Il y faut du temps, et toutes les mesures arrêtées ne sont pas toujours effectivement appliquées. Il en va ainsi de certains décrets relatifs à la scolarisation des enfants.

Mais ce mouvement global est générateur d'emplois nouveaux, des emplois tertiaires, à cause de la centralisation qui multiplie les postes d'administration, de justice et de police. Ce mouvement a été souvent analysé par les historiens, et il n'est pas nécessaire d'y revenir. Ce qui nous intéresse ici, c'est ce vaste mouvement créateur d'emplois, des emplois "de plume" bien souvent, qui ne peuvent se préparer que dans l'école.

2. Les débuts de l'ère industrielle

D'autre part, l'Europe commence sa révolution industrielle. Dans ce mouvement, la France est loin d'être en tête, mais depuis le milieu du XVII^e siècle, elle est entrée dans le processus économique avec la création de manufactures. Celles-ci, sous l'impulsion du ministre Colbert, produisent des biens qu'il s'agit de commercialiser. Le ministre est l'un des ardents partisans du développement commercial, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Il est à l'origine de la création des premières grandes Compagnies de navigation. Il a même attaché son nom à cette théorie de production et commercialisation de marchandises que nous appelons mercantilisme.

En ce qui nous concerne ici, ce n'est pas tellement le côté économique qui nous intéresse, mais les emplois nouveaux que génèrent l'industrie et le commerce. Il ne s'agit pas seulement des emplois manuels dans les manufactures elles-mêmes, mais surtout les emplois dérivés qui relèvent davantage des opérations de gestion du processus de production et de vente : secrétariat, tenue des registres, opérations commerciales, comptabilité. En bref, ce que nous avons signalé dans le chapitre précédent comme constituant l'un des principaux apprentissages proposés par la *Conduite des Écoles*. Des emplois auxquels les corporations artisanales ne préparent guère ou pas du tout. Là encore, nous nous trouvons dans le secteur tertiaire de l'économie, pour le développement duquel l'école devient nécessaire. La *Conduite* témoigne amplement que La Salle et les Frères avaient clairement conscience de ce rôle de l'école. Le texte évoqué plus haut en témoigne. Comme aussi les passages relatifs aux textes écrits à la main, dont les écoliers devaient maîtriser la lecture et la compréhension.²

Cette évolution économique explique pourquoi, dans la société urbaine notamment, le nombre des petits "officiers" va croissant. Dans cet effort global et de longue haleine, l'idée directrice de Colbert est d'accroître la richesse et la puissance de l'État. Mais le ministre se heurte à une situation économique plutôt défavorable, aux préjugés de la noblesse et d'une partie de la bourgeoisie qui dédaigne le travail manuel. D'autre part, elle est freinée par la politique de prestige de Louis XIV qui investit dans des constructions somptueuses – comme

² OC. CE 3.10.4 ; CL 24, 41.

Versailles – et par les dépenses croissantes occasionnées par les guerres, sauf pendant la période relativement calme de 1660 à 1672. Dans une politique mercantiliste, il faut aussi tenir compte des autres pays. La concurrence est vive et va en se renforçant, spécialement avec l'Angleterre, la Hollande et les villes Hanséatiques.

Quoique ralenti et affaibli, le mouvement enclenché se poursuivra néanmoins au cours du XVIII^e siècle.

3. Possibilités et limites des Petites Écoles

À partir du Concile de Trente, la finalité globale assignée par l'Église aux écoles populaires était de catéchiser les enfants. Face à l'ignorance religieuse généralisée, il s'agissait de transmettre aux enfants l'essentiel de la doctrine chrétienne, spécialement pour éviter de tomber dans les hérésies, le protestantisme en particulier. C'était la finalité première, qui risquait d'occulter bien souvent la formation humaine des écoliers et la préoccupation pour leur situation professionnelle future.

L'école est d'abord une école de la doctrine chrétienne. Le maître, même quand il est laïc, a une fonction catéchétique essentielle. Là-dessus se greffe la conviction, largement répandue, que des vérités doivent être connues absolument par tous. Même certains outils scolaires, comme les alphabets, les syllabaires, deviennent des instruments d'instruction chrétienne.

Le clergé et certains politiques pensent aussi que l'éducation catéchétique et morale des enfants, surtout ceux du peuple, peut devenir une garantie d'ordre social et de paix civile. En même temps et à travers le catéchisme, on forme aux bonnes mœurs.

Ce système de pensée explique, en grande partie, l'essor des petites écoles pendant la seconde moitié du XVII^e siècle. La limite se trouvait surtout dans les faibles capacités de beaucoup de maîtres. Malgré la vigilance et l'accompagnement du clergé, tous ne pouvaient pas assurer cette formation catéchétique et morale.

4. Mais les besoins existaient

D'autres éducateurs de la seconde moitié du XVII^e siècle avaient aussi une claire conscience du rôle de l'école comme garante de l'ordre social et pourvoyeuse de main-d'œuvre. L'un de plus connus, Charles Démia, nous a laissé quelques passages très éclairants. Et comme certains de ses écrits eurent un retentissement national, c'est un témoin particulièrement autorisé. Témoin des désordres qui régnaient dans les villes à l'époque, spécialement à cause du désœuvrement, il affirme : *“Il n’y a point aussi d’autre moyen de tarir la source de tant de désordres, et réformer chrétiennement les villes et les Provinces, qu’en établissant des petites écoles, pour l’instruction des enfants du Pauvre peuple, dans lesquelles avec la crainte de Dieu et les bonnes mœurs, on leur apprendrait à lire, écrire et chiffrer, par des Maîtres capables de leur enseigner ces choses, qui les mettraient heureusement en état de travailler en la plupart des Arts et des Professions ; n’y en ayant aucune, où ces premières connaissances ne servent d’un grand secours, et d’acheminement pour s’avancer dans les emplois les plus considérables.”*³

Comme beaucoup d'éducateurs de son temps, Démia explique aussi que les désordres proviennent habituellement de l'oisiveté et de la pauvreté. Instruire et faire travailler les jeunes serait y porter remède. Voici comment il analyse ce lien entre l'école et le travail : *“Ces écoles publiques seraient encore comme des Académies de la perfection des pauvres enfants, où les fougueuses passions de la jeunesse seraient domptées et soumises à la raison, leur entendement éclairé des vertus qu'on leur enseignerait, leur mémoire remplie de bonnes choses qu'ils y entendraient, et leur volonté échauffée par les exemples de vertu qu'ils y verraient pratiquer..”*

“Par ce moyen les Fabriques et Manufactures se rempliraient peu à peu de bons Apprentis qui pourraient ensuite être d'excellents Maîtres (i.e. “de métiers”) puisque dans ces Écoles on leur enseignerait l'obligation qu'ils ont de travailler fidèlement et fortement, et les moyens dont il faudrait qu'ils se servissent pour sanctifier et faire fructifier leur travail, en leur insinuant une grande horreur de la chicane et de la fainéantise. Il n’y aurait pas tant de peine de purger la Ville de lieux infâmes, puisque l'oisiveté et la pauvreté qui

³ CL 56. 106-107.

sont les deux sources de la prostitution du sexe, en seraient bannies, vu que l'on remédierait à l'une en les occupant à la lecture et écriture, et qu'on surviendrait à l'autre en ouvrant leur esprit par des saintes connaissances qui les rendraient industrieuses pour gagner leur vie, et mieux disposées aux emplois qu'on leur voudrait bailler..

“Elles seraient encore, si vous voulez, comme des Bureaux d’adresse et des lieux de Marché (à parler au langage de l’Écriture, Mat. XX) dans lesquels les personnes les plus commodes (obligeantes) pourraient aller prendre, les uns pour se servir dans leurs Maisons, les autres pour employer dans le négoce, quelques-uns mêmes pour avancer dans les Sciences. Enfin, on pourrait envoyer ces petits ouvriers dans la vigne, et les employer chacun selon leurs dispositions et talents, lesquels ayant été perfectionnés dans cette Académie de vertu, formeraient des personnes sages pour leur conduite, industriels pour les Arts, adroits pour le Négoce, et généralement des gens propres à tout ce à quoi on voudrait les employer.”⁴

Il faut croire que ces “remontrances” de Charles Démia furent écoutées, car le nombre d’emplois tertiaires augmenta sensiblement au XVIII^e siècle. Aussi Louis-Sébastien MERCIER pouvait-il écrire : *“Les petits commis forment une classe innombrable. Ils ne sont pas chers : leurs appointements sont de huit, douze et quinze cents livres. Vous en trouverez trente pour une... Tout se fait la plume à la main. Dans le plus petit état, il faut savoir écrire et chiffrer... Toute la science de ces scribes consiste à savoir faire des bordereaux. Ces commis ne savent rien, ne connaissent rien, n’ont idée de rien. Ils nivèlent des chiffres avec une routine journalière... Les commis qui ont mille écus d’appointements, se donnent des airs, et font les importants. Rien n’est si curieux que de les voir retrousser leurs manchettes pour tailler une plume, et l’essayer à plusieurs reprises. On dirait que cette plume va tracer les destins de l’État.”⁵*

Le tableau de Mercier est sans doute un peu féroce, mais il témoigne au moins de cette rapide évolution des nouveaux emplois : de quoi justifier le développement des écoles. Car ces commis étaient bien le produit des apprentissages scolaires de l’époque.

⁴ CL 56, 107-108.

⁵ MERCIER, L-S., *o.c.*, ch. CXL, p. 340-342.

5. Pour La Salle et les Frères

Par suite de ce double développement administratif et économique, la société ne peut plus se contenter de la formation proposée dans et par les corporations. Si elle dispense une bonne préparation technique au métier envisagé, cette formation est nettement insuffisante dans les aspects que nous appelons scolaires. Aux fils d'artisans, il faut donc un autre lieu, bien organisé, pour leur offrir cette formation devenue nécessaire, et même urgente.

La Salle et les Frères en avaient conscience. Ils ne visaient pas seulement la formation catéchétique de leurs écoliers, mais se préoccupaient de leur avenir socio-professionnel. À titre d'illustration, voici un passage de l'une des *Méditations* : *“Vous devez joindre, dans votre emploi, le zèle du bien de l'Église avec celui de l'État, dont vos disciples commencent d'être et doivent être un jour parfaitement les membres. Vous procurerez le bien de l'Église, en les faisant de véritables chrétiens, et en les rendant dociles aux vérités de foi et aux maximes du saint Évangile. Vous procurerez le bien de l'État, en leur apprenant à lire et à écrire, et tout ce qui est de votre ministère, eu égard à l'extérieur. Mais il faut joindre la piété avec l'extérieur, sans quoi votre travail serait peu utile.”*⁶

Cette même conscience du rôle “civil” de l'école, La Salle l'exprime clairement aussi dans sa seconde *Méditation pour le temps de la retraite*. Après avoir décrit succinctement l'attitude trop habituelle des artisans et des pauvres envers leurs enfants, et les conséquences néfastes qui découlent de ce comportement, il explique que le remède à une telle situation, ce sont précisément les “écoles chrétiennes”, c'est-à-dire les siennes : *“Dieu a eu la bonté de remédier à un si grand inconvénient, par l'établissement des Écoles chrétiennes, où l'on enseigne gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu ; et où les enfants, étant retenus pendant le jour, et apprenant à lire, à écrire, et leur religion, et y étant toujours occupés, seront en état d'être employés au travail lorsque leurs parents les y voudront appliquer.”*⁷

Ces paroles concernent bien tous les enfants : la gratuité ouvre les portes de l'école chrétienne à tous. Les éducateurs doivent y être animés des moti-

⁶ MF 160, OC. p. 415 ; CL 12, 138.

⁷ MR 194, OC. p. 465 ; CL 13, 12.

vations les plus élevées et désintéressées. Même les enfants de manœuvres, de journaliers non qualifiés, peuvent s'y préparer à des emplois qualifiés et stables, grâce à la diversité et à la qualité des apprentissages proposés par l'école, ceux que propose la *Conduite des Écoles*, sans négliger pour autant la finalité catéchétique commune à l'ensemble des Petites Écoles. Les emplois visés sont clairement ces travaux de plume que multiplie l'évolution économique en cours.

Mais tout le monde, surtout dans les milieux des pauvres et des artisans, n'avait pas conscience de cette évolution globale de la société, et surtout de la nécessité de bons apprentissages scolaires pour en bénéficier. C'est ce qui ressort très clairement de plusieurs passages de la *Conduite* dans lesquels les auteurs se plaignent de l'inconscience de certains parents qui sacrifient le long terme de la promotion économique à l'immédiat de quelques gains sans lendemain. "*Il est capable de tout*", dit le passage de la *Conduite* déjà cité. Le ton peut paraître excessivement optimiste, mais ne l'était sans doute pas à l'époque, devant l'éventail de métiers qu'offrait une formation scolaire solide, en comparaison des limites de la formation professionnelle offerte par les corporations aux horizons fort étriqués.

Pour passer des intentions généreuses aux réalisations pratiques, la *Conduite* proposa aux élèves, et organisa minutieusement quatre apprentissages nettement orientés vers ces métiers du secteur tertiaire : lecture, écriture, arithmétique, orthographe. Au détour des phrases, comme nous l'avons signalé, apparaît clairement cette visée à long terme : "*d'autres choses qui leur puissent être utiles dans la suite*", "*leur faire copier des lettres écrites à la main, surtout des choses qui leur puissent être utiles d'apprendre à faire, et dont ils auront besoin dans la suite.*"⁸

Savoir lire et écrire offrait donc des possibilités professionnelles considérables à cette époque-là. C'était le début des emplois tertiaires. Il s'agissait surtout de tâches d'exécution dont les pré-requis ne semblent pas considérables. Mais plus on maîtrisait la lecture, l'écriture et le calcul, plus on avait de chances d'obtenir de tels emplois, plus on avait de chances d'y réussir et d'y faire carrière.

⁸ Dans la *Conduite des Écoles*, voir les chapitres 3, 4, 5 et 6 relatifs aux quatre apprentissages instrumentaux : Lecture, Écriture, Arithmétique et Orthographe. Pour les deux citations : OC. CE 4.4.13 et 6.0.2, ou CL 24, p. 231 et 73.

L'école offrait donc ainsi aux enfants des milieux pauvres, le moyen d'échapper à la dureté et à la précarité économique, et même de bénéficier d'une promotion sociale. Ainsi naissait et se développait une petite classe moyenne, dont l'économie avait besoin et qui devait jouer un rôle de plus en plus important dans la société française des XVIII^e et XIX^e siècles.

6. Conclusion : un marché de dupes ?

En aucun endroit de la *Conduite* il n'est question de substituer la formation scolaire à celle des corporations, ni de confondre les deux. Il ne s'agit pas, non plus, d'entrer en concurrence ou en conflit. L'enfant n'y gagnerait rien. Et c'est son avenir et son bien personnels qui sont au centre de tout le projet éducatif lasallien.

Il s'agit plutôt de trouver un accord de coopération efficace entre le milieu corporatif – représenté par les parents de l'écolier – et l'école des Frères. Les modalités de cet accord, établies dès le jour de l'inscription, peuvent être diverses et négociées au cas par cas. Cela ne signifie sans doute pas que les situations d'exception sont majoritaires, sinon l'école n'aurait pu fonctionner normalement. Nous avons vu qu'elles existaient réellement et découlaient essentiellement des besoins particuliers de la famille ou de la corporation.

Si elle est réussie, cette collaboration école-famille constitue une chance pour le jeune. Elle lui ouvre plusieurs chemins d'avenir. Il pourra, en effet, grâce à la formation scolaire reçue :

- soit continuer le métier de son père, s'il est artisan, mais avec des capacités supérieures pour mieux le gérer ;
- soit trouver un emploi de secrétaire ou de comptable dans le milieu corporatif ou manufacturier ;
- soit postuler pour un "office" dans le cadre de l'administration, de la justice ou du commerce, selon ses goûts et les occasions qui s'offriront à lui ;
- soit se porter candidat pour devenir à son tour maître d'école, y compris dans la corporation des Maîtres-écrivains, moyennant un apprentissage complémentaire.

On ne peut douter de la sincérité de La Salle et des Frères dans leur souci de former les enfants des artisans et des pauvres. Mais en leur procurant toutes les capacités contenues dans les apprentissages décrits par la *Conduite*, ils pouvaient les encourager implicitement à rechercher un avenir socio-professionnel en dehors de leur milieu d'origine. Pour les enfants des pauvres manouvriers, journaliers... c'était tant mieux. Pour les enfants des artisans, on peut se demander si les parents en étaient réellement conscients. Beaucoup attendaient sans doute qu'au terme de leur scolarité, leurs enfants aillent réintégrer le milieu corporatif et y construire leur avenir. D'une certaine manière, n'étaient-ils pas dupes ?

Car, sans forcer en rien le texte de la *Conduite*, on voit bien qu'il s'agit parfois de l'affrontement de deux conceptions éducatives, de deux finalités :

- Au passéisme étriqué qu'incarnent beaucoup de corporations, l'école oppose un avenir plus riche et plus ouvert vers le progrès ;
- À l'intérêt à courte vue qui peut être satisfait par un modeste gain immédiat pas toujours garanti, s'oppose la perspective à long terme offerte par un solide apprentissage scolaire des rudiments ;
- À la société cloisonnée et figée du système corporatif s'oppose une société plus mobile et plus dynamique, celle que génère l'évolution politique et économique du XVIII^e siècle.

Par suite de leur ignorance et de leurs préoccupations immédiates, parfois urgentes, beaucoup de parents n'étaient pas préparés à de telles perspectives. Ils risquaient de prendre des décisions néfastes pour l'avenir de leurs enfants. Comme le dit, en particulier, le chapitre 16 de la *Conduite*, il revenait aux Frères de les éclairer sur ces questions et de les convaincre de laisser leurs enfants aller jusqu'au bout de leur scolarité. Là était l'enjeu de leur promotion.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉCOLE AFFRONTÉE AUX DIFFICULTÉS DE L'ÉPOQUE

Afin de rester dans l'objectif de ce premier volume – l'approche contextuelle – il ne s'agit pas de parler ici des difficultés pédagogiques propres à certains élèves et internes à la classe, mais uniquement de la manière dont l'école lasallienne, d'après les termes mêmes de la *Conduite*, s'organisait en vue de remplir ses objectifs malgré les difficultés extérieures propres à cette époque.

On imagine facilement que, dans une société si peu scolarisée, et comme à toute époque, les difficultés dues aux mentalités et comportements sociaux, aux situations de pauvreté que nous avons évoquées ci-avant, à l'ignorance, aux problèmes quotidiens de survie, aux ravages des épidémies ou des maladies ordinaires, ou aux catastrophes naturelles, ne manquaient pas d'avoir des répercussions sur la marche des écoles.

Le souci de véritable inculturation et d'insertion dans le milieu des artisans et des pauvres amena La Salle et les Frères à se prémunir et à protéger leurs écoliers, contre les conséquences fâcheuses que ces réalités socio-économiques ou environnementales pouvaient entraîner.

Dans cette seconde partie, nous nous limiterons à quatre difficultés majeures qui trouvent écho dans le texte de la *Conduite*

et qui nous paraissent significatives de l'époque charnière entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. À savoir, comment :

- Accueillir effectivement les enfants très pauvres ;
- Changer l'attitude négative de certains parents envers la scolarisation de leurs enfants ;
- Protéger les écoliers des innombrables dangers de la rue ;
- Prévenir les risques des "malheurs des temps".

Nous trouverons dans ces quatre aspects la preuve que La Salle et les Frères connaissaient avec précision les données du milieu populaire de leur époque et, dans un souci de réalisme et d'efficacité, organisaient leurs écoles pour y faire face.

* * *

CHAPITRE 5

ACCUEILLIR LES PAUVRES

Comme nous l'avons indiqué dans les deux premiers chapitres, dans la société du XVII^e siècle, il existait d'innombrables degrés de pauvreté. L'étude sur la Capitation de Bluche et Solnon ¹ déjà évoquée, en apporte la confirmation.

On connaît, par ailleurs, l'effort de l'Église pour ouvrir des "écoles de charité" dans les paroisses urbaines, lorsque c'était possible, au bénéfice des enfants les plus démunis. De plus, là où existaient les Hôpitaux Généraux et les orphelinats, on prévoyait aussi l'instruction et l'éducation des enfants particulièrement nécessiteux qui s'y trouvaient.

Dès leur origine, les écoles de La Salle furent gratuites. Cependant, la gratuité ne suffisait pas pour que tous les pauvres puissent les fréquenter. Et, comme ces écoles n'avaient pas de revenus propres, il fallait trouver les moyens de faire face aux inévitables dépenses de la scolarité, c'est-à-dire essentiellement les fournitures scolaires indispensables aux activités scolaires, aux apprentissages qui y étaient proposés.

Si l'on essaie de faire la liste des fournitures scolaires que les écoliers devaient apporter, on relève que tous devaient avoir un livre pour lire, livre qui changeait à chaque palier de lecture : le matériel indispensable à l'époque pour écrire (papier, copie, transparent, buvard, plumes d'oie, canif, écritoire), le tout de bonne qualité précise la *Conduite* ; pour l'orthographe, une sorte de carnet – que la *Conduite* appelle "petit livre".

Apparemment, c'est peu. Mais c'était beaucoup et parfois trop pour certains parents pauvres, qui ne disposaient pas d'argent disponible et se trouvaient habituellement au seuil de la survie. N'oublions pas qu'une partie de la clientèle

¹ BLUCHE, F. et SOLNON, JF., *La véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France*, *passim*.

des écoles des Frères était constituée d'enfants dont les parents étaient inscrits au Registre des pauvres, donc appartenait au monde des mendiants.

Voilà les situations auxquelles l'école devait effectivement faire face.

1. LA GRATUITÉ : PREMIÈRE RÉPONSE À LA PAUVRETÉ

* Une réponse de nature économique

Quand il accepta d'aider Adrien Nyel dans son entreprise rémoise de fondation d'écoles pour les garçons pauvres, La Salle pouvait choisir théoriquement entre plusieurs types d'écoles. Pour avoir été l'ami et l'exécuteur testamentaire de Nicolas ROLAND, pour s'être efficacement occupé d'obtenir la reconnaissance officielle des Sœurs de l'Enfant-Jésus, il était suffisamment informé des réalités scolaires, spécialement pour le peuple.

Mais l'intention initiale de Madame MAILLEFER, qui avait envoyé Adrien Nyel à Reims, était suffisamment explicite. Il s'agissait bien d'ouvrir des écoles pour les garçons pauvres, à l'image de celles qui existaient déjà pour les filles, dans la ville de Reims. *“Madame de Maillefer inspirée de donner à la pauvre jeunesse de son lieu natal (i.e. Reims) le secours qu'elle avait fournie à celle de Darnétal, prit des mesures avec M. Roland qui entraînait bien avant dans sa confiance, et avec lequel elle avait une grande liaison de piété, afin d'y établir des écoles pour les garçons... L'un et l'autre avaient pris des mesures ensemble pour faire réussir cette entreprise dès l'année 1673. Mais elles avaient été renversées par la mort du Théologal. La généreuse Dame n'en fut pas déconcertée, et contre toute espérance, elle espéra de faire réussir un dessein qui devait donner ouverture, sans qu'elle le sût, à l'établissement de l'Institut des Frères.”*² Jean-Baptiste BLAIN continue un peu plus loin :

*“D'un autre côté, M. Nyel avait bien le dessein d'établir des Écoles Chrétiennes et Gratuites, mais ses vues n'allèrent pas plus loin. Il n'avait pas le moindre soupçon qu'il allait mettre le fondement d'un grand édifice, et préparer les voies à la formation d'un Ordre nouveau.”*³

² 1 BLAIN, CL 7, 159-160.

³ 1 BLAIN, CL 7, 160.

Il faudrait relire les pages suivantes du biographe de La Salle pour retrouver le cheminement de pensée qui aboutit à l'ouverture de la première école lasallienne à Reims, en 1679. Retenons cependant le passage suivant qui nous éclaire sur les intentions du Fondateur et situe ses écoles dans les structures générales des écoles populaires de son époque. *“Les moyens de conduire à un heureux succès le dessein projeté furent discutés, et après un mûr examen, on convint que celui que M. de La Salle proposait était le plus sûr et le seul à prendre. Le moyen, leur avait-il dit, le plus propre et peut-être l'unique, pour donner à l'établissement des Écoles Chrétiennes et gratuites pour les garçons, un heureux commencement, c'est de les mettre à l'abri des contradictions, sous la protection d'un curé assez zélé pour s'en charger, assez discret pour n'en point trahir le secret, et assez généreux pour en soutenir l'entreprise. Comme il a le pouvoir de faire instruire ses paroissiens et que son titre de Pasteur l'autorise à leur donner des Maîtres capables de leur enseigner la Doctrine Chrétienne, personne n'est en droit de l'empêcher.”*⁴

Le choix de la gratuité, comme on le voit, ne faisait aucun doute pour La Salle.

* Un modèle qui existait déjà

Jean-Baptiste de La Salle ne fut pas le premier à créer des écoles populaires gratuites. Au près des couvents féminins fonctionnaient gratuitement, dans beaucoup de cas, des écoles pour les filles pauvres, appelées parfois “écoles de jour”. Les Écoles de Charité, ouvertes dans certaines paroisses, constituaient une forme d'aide aux familles démunies. Dans les orphelinats et les Hôpitaux Généraux, qui entraient aussi dans le dispositif d'aide aux pauvres, on instruisait gratuitement les enfants qui y séjournaient. C'est dans cette ligne que se situèrent les écoles ouvertes par Adrien Nyel et Jean-Baptiste de La Salle.

Ce qui était, au début, un choix naturel, devint très vite une conviction forte et irrévocable, que La Salle exprime dans la *Règle* des Frères, mais aussi à plusieurs reprises dans d'autres écrits. Cette conviction prendra d'autant plus de force que les écoles des Frères rencontreront des difficultés avec d'autres

⁴ 1 BLAIN, CL 7, 163-164.

sortes d'écoles de l'époque, les Petites Écoles et les écoles des Maîtres Écrivains, qui étaient payantes.⁵

Sans s'opposer carrément à ces écoles gratuites, Claude JOLY⁶ ne les voyait pourtant pas d'un très bon œil. Pas seulement parce qu'elles pouvaient enlever des élèves aux Petites Écoles payantes – et donc causer un préjudice économique aux maîtres – mais surtout, semble-t-il, parce qu'elles échappaient à son autorité de Grand Chantre. Les curés des paroisses en assuraient l'ouverture et le contrôle, et n'étaient pas disposés à s'en dessaisir.

C'est pourquoi Claude JOLY intitule la troisième partie de son ouvrage : *“Contre les entreprises qui se font sur les Écoles de Grammaire, appelées maintenant les Petites Écoles de la ville, faux-bourgs et banlieue de Paris”*.⁷ Au long des 31 chapitres qui composent cette troisième partie, l'auteur essaie de régler ses comptes avec diverses initiatives scolaires qui ont vu le jour et se sont développées en marge de son contrôle. Parmi les cibles visées figurent notamment diverses Congrégations féminines d'enseignement, les Maîtres Écrivains et les Écoles de charité. À ces dernières sont consacrés les chapitres 11, 12 et 13. Son argumentation repose sur le fait que, si le désir d'instruire les pauvres est très ancien, les écoles de charité constituent un fait récent. Tandis que les curés de jadis *“ont fait la charité avec subordination, – sous-entendu sous l'autorité du Chantre – quelques-uns de ceux qui sont à présent ne veulent la faire qu'avec indépendance”* et ils semblent ignorer *“que les anciens Chantres de Paris n'ont pas négligé de pourvoir à l'instruction des pauvres enfants, dont il se trouve encore des marques qu'il est bon de leur faire connaître.”*⁸

⁵ Nous reviendrons plus loin sur cet aspect. On trouve des compléments très intéressants dans :

– RIGAULT, Georges, *Histoire Générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, Tome 1, 1^{re} partie, Plon, Paris, 1937.

– BÉDEL, Henri, *Origines : 1651-1726*, p. 33-37 et 119-124, ÉL 5, Rome, 1994.

– ALPAGO, Bruno, *L'Institut au service éducatif des pauvres*, ch. 1, p. 7-52, ÉL 7, Rome, 2000.

⁶ JOLY, Claude, *Traité historique des Écoles Épiscopales et Ecclésiastiques*, Paris, 1678.

⁷ *id.*, p. 303 et suivantes.

⁸ *id.*, III^e partie, p. 388.

L'ouvrage de Claude JOLY parut en 1678. L'œuvre de La Salle n'était pas visée, puisqu'elle commença l'année suivante et les Frères n'arrivèrent à Paris que dix ans plus tard. Heureusement, car ils n'auraient sans doute pas échappé aux critiques du Chantre. Les écoles parisiennes des Frères échappèrent aussi à sa sphère d'autorité.

* L'accueil des pauvres : le partage du pain

L'accueil effectif des plus nécessiteux parmi les élèves demandait une prise en considération des conditions matérielles de leur existence. Nous avons déjà abordé cet aspect, mais il est nécessaire d'entrer dans des précisions complémentaires pour mieux apprécier les trois préoccupations principales qui les taraudaient, à savoir : se nourrir, se vêtir et se loger.

Se nourrir. Ce problème est plus crucial pendant le XVII^e siècle et au début du XVIII^e. Il perd de son intensité ensuite. Il affecte davantage les citadins que les ruraux. En ville, la diversité alimentaire est cependant plus grande : les marchés sont mieux achalandés en viandes, fromages, gibiers, légumes et fruits. Ces produits viennent de la campagne, des faubourgs, voire de la ville elle-même. Mais l'approvisionnement est très vulnérable aux mauvaises récoltes, car il est rare que l'on constitue des stocks pour faire face aux situations d'urgence ou de pénurie.

Mais ces produits sont difficilement accessibles aux pauvres ou à ceux qui gagnent juste le minimum indispensable. De ce fait, l'alimentation connaît une gradation selon la fortune de chacun. L'essentiel de l'alimentation est constitué de pain. Beaucoup plus rarement de viande, trop chère pour les gens de petite condition. Le pain constitue la nourriture de base des pauvres. Quand ils le peuvent, ils en consomment une grande quantité. Il s'agit de pain trempé dans une soupe faite d'eau, d'huile et, dans le meilleur des cas, de choux, de navets, de haricots ou de petits pois.

Les plus aisés achètent et mangent de la viande de temps en temps, soit du porc – viande plus populaire –, soit du gibier ou du bœuf pour les riches. Le poisson frais demeure rare et très cher et intéresse peu les consommateurs. Souvent, on se contente de morue salée ou de hareng. Le sel, bien que très contrôlé et soumis à l'impôt, est un élément essentiel de l'alimentation. Le poivre et la moutarde demeurent encore très rares.

Ces constatations ont amené certains historiens à diviser la population urbaine en deux grandes catégories : les mangeurs de céréales et les mangeurs de viande. Affinant leur étude, certains pensent pouvoir situer la frontière entre les deux au niveau des compagnons artisans.

Du côté des boissons, il faut souligner que, paradoxalement, l'eau n'est utilisée qu'en cas de nécessité, car elle est souvent polluée, de mauvaise qualité et de mauvais goût. Cependant, les "porteurs d'eau" constituent un groupe important dans les villes. Faute d'eau, on recourt plus volontiers au vin ou à la bière. On consomme la production de l'année, car on n'a pas encore l'habitude de stocker ces boissons. Il ne faut donc pas s'étonner que l'on constate, déjà à cette époque, un alcoolisme assez répandu. Encore faut-il avoir assez d'argent pour se payer l'un ou l'autre, ce qui n'est pas le cas des pauvres. Enfin, les plus riches commencent à s'intéresser à des produits nouveaux : le café et le chocolat.

Se loger. Jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle, la maison urbaine traditionnelle est encore souvent en bois ou en torchis, mais les maisons en pierre apparaissent et se multiplient : on redoute les incendies. Des décrets royaux y encouragent, puis y obligent. Ces maisons présentent souvent une façade étroite, à plusieurs étages, avec une ou deux pièces par étage. Le rez-de-chaussée sert habituellement d'échoppe ou de magasin, tandis que les chambres occupent les étages. Les locaux sont souvent polyvalents, même pour les artisans, et servent d'habitation en même temps que d'atelier. Les pauvres occupent généralement une seule pièce où s'entasse toute la famille.

Ces maisons sont généralement obscures, humides, insalubres et froides, malodorantes car non aérées. Le sanitaire est inexistant ou précaire : la cour ou la rue en tiennent lieu ! Pas étonnant que les rues soient parfois décrites comme des cloaques malodorants. La répartition sociale se fait en hauteur : plus on monte l'escalier, plus on est miséreux. Les pièces du haut sont de simples et inconfortables mansardes. La ségrégation se fait aussi par quartiers et entraîne une sorte de topographie selon les corps de métiers.

Le changement de l'habitat urbain se manifeste surtout pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle : on utilise de plus en plus la pierre et la brique, on pose des tuiles sur les toits, on redresse et pave les rues. Ces transformations de l'habitat, ainsi que la croissance de la population et la disparition de la crainte des invasions, provoquent le démantèlement des murailles. Au lieu de

s'enfermer sur elle-même pour conserver ses privilèges, la ville s'ouvre progressivement à son environnement. Mais jusqu'à cette période, les deux termes qui caractérisent le mieux l'habitat urbain sont : promiscuité et insalubrité. Nous reviendrons sur quelques conséquences de cette situation.

Se vêtir : une hiérarchie des apparences. La mode existe déjà dans la société française. Elle vient de la ville, et plus particulièrement du Roi et de la Cour. Comme elle se renouvelle assez vite, elle donne naissance à un artisanat de luxe. Les habits démodés gagnent les catégories sociales inférieures, car ils sont donnés par les riches à leurs domestiques, revendus par ceux-ci après usage, à des artisans ou des salariés. À retardement, le peuple peut ainsi suivre la mode.

Cette hiérarchie dans l'habillement va de l'extrême pauvreté à la surabondance. Les inventaires des garde-robes nous renseignent à ce sujet. Les mendiants et les vagabonds se contentent de haillons trouvés ou volés, ou donnés. Les miséreux portent des habits d'occasion ou qu'ils ont reçus en cadeau. Les salariés se contentent de tissus de mauvaise qualité et ne possèdent généralement qu'un seul habit. Les Maîtres artisans peuvent posséder deux ou trois habits de bonne qualité. Les domestiques sont les mieux lotis, car ils bénéficient des habits donnés par leurs employeurs. La grande bourgeoisie et l'aristocratie possèdent une garde-robe abondante, parfois élégante. Les apparences doivent être sauvegardées : il est essentiel de préserver son rang dans la société et cela relève aussi de la bienséance et de la civilité.

Dans ces trois domaines, on a pu situer les artisans et les pauvres. Leur sort est bien précaire. Si elle est impuissante pour améliorer les conditions de logement, l'école des Frères s'intéresse aux deux autres dimensions de la pauvreté au quotidien, comme en témoignent certaines dispositions de la *Conduite*. Les solutions qu'elle propose semblent bien légères, mais elles témoignent d'un véritable souci envers les pauvres.

* Du déjeuner et du goûter

*“Le maître doit avoir égard que les écoliers apportent tous les jours à déjeuner et à goûter, à moins qu'il ne soit assuré de leur pauvreté.”*⁹

⁹ OC. CE 2.1.1.

Ce passage de la *Conduite* confirme clairement que certains élèves se trouvaient dans l'impossibilité d'apporter un morceau de pain. Ce pouvait être de manière ponctuelle ou de manière durable. Le moyen le plus direct pour s'assurer de la réalité de leur situation de misère, c'était de consulter le registre des pauvres de la paroisse.

L'alinéa suivant, dans la *Conduite*, stipule que : *“Il ne leur permettra pas d'apporter de la viande, et si quelqu'un en apporte, il la fera donner aux plus pauvres, desquels il soit sûr qu'ils n'en mangent point à la maison.”*¹⁰

Voilà un détail révélateur du niveau économique habituel des élèves des Frères. “Si quelqu'un en apporte”, indique clairement que c'était exceptionnel. Ces écoliers n'étaient pas des “mangeurs de viande”. En suivant le texte, nous devinons que des écoliers pouvaient apporter autre chose que du pain : *“Il prendra garde aussi qu'ils ne jettent pas de noyaux, ni d'écaillés à terre, mais il les obligera de les mettre dans leur poche ou dans leur sac.”*¹¹

L'ensemble de ce chapitre 2 de la *Conduite* est intéressant par les détails qu'il apporte sur la vie concrète des pauvres. On y trouve même des conseils de prudence pour le maître. Par exemple : *“Il faut bien se garder d'admettre pour raison de ce que les écoliers n'apportent point de pain à l'école, que c'est parce que leurs parents le leur défendent, de peur qu'on ne les oblige de le donner à l'école ; car on ne doit pas les obliger d'en donner aux pauvres, cela leur étant entièrement libre, et ils ne doivent pas le faire que bien volontiers et pour l'amour de Dieu.”*¹²

Mais comme cet exercice du déjeuner et du goûter n'a pas seulement pour but de se nourrir – en fait les écoliers pourraient le faire chez eux – mais de les éduquer à la bienséance et à la civilité, il est essentiel que tous participent à cet exercice éducatif. Il faut donc subvenir aux besoins de ceux qui n'ont rien apporté. C'est pourquoi l'article 3 de ce chapitre traite de la quête qu'on fait pour les pauvres (la collecte du pain) et de la manière d'en organiser la distribution.

¹⁰ OC. CE 2.1.2 ; CL 24, 8.

¹¹ OC. CE 2.1.3 ; CL 24, 8. L'écaille est l'écorce d'un fruit sec.

¹² OC. CE 2.1.6 ; CL 24, 8.

“Pendant le déjeuner et goûter, un des écoliers qui sera le premier d’un des bancs qui soit sur le devant, aura un panier devant lui pour recueillir du pain pour les pauvres. Et ceux qui auront apporté beaucoup de pain en pourront donner quelque morceau ou ce qui leur restera après avoir mangé suffisamment. Le maître cependant aura égard qu’ils ne donnent pas tant de leur pain qu’il ne leur en reste encore assez pour eux.

“Ceux qui auront du pain à donner, lèveront la main en montrant le morceau de pain qu’ils ont à donner, afin que l’aumônier le puisse voir pour aller le recevoir.

“Il y aura dans chaque classe un écolier chargé de recueillir les aumônes, c’est-à-dire les morceaux de pain qui se donneront pour les pauvres pendant le déjeuner et le goûter.

“Chaque maître prendra garde que celui qui sera chargé de cet office ait de la piété et de l’affection pour les pauvres, surtout qu’il ne soit pas porté à la gourmandise, et ne permettra pas qu’il donne aucun morceau de pain, ni autre chose, à qui que ce soit, et bien moins qu’il ne prenne quelque chose pour lui-même de ce qu’il y aura dans le panier...”¹³

Ces quelques citations peuvent se passer de commentaires. Elles montrent clairement le souci des pauvres économiques. L’exercice de partage se passe de manière sérieuse et ordonnée. Certes, cela ne nous précise pas quelle pouvait être la proportion de ces pauvres incapables d’apporter du pain. On peut raisonnablement penser qu’ils étaient minoritaires, sinon le système n’aurait pu fonctionner tel qu’il est décrit. Ou bien il aurait fallu que ceux qui en apportaient en aient en abondance.

Relevons quelques autres détails significatifs. Le ramassage est habituel, quotidien, ce qui semble indiquer qu’on trouvait des pauvres dans toutes les classes, pendant toute l’année. Ces enfants nécessiteux étaient les fils des mendiants sédentaires, dont nous avons parlé au début de ce livre. Ils avaient normalement droit à l’aumône générale de la paroisse, comme aux écoles de charité, ou en tout cas gratuites, comme celles des Frères. On peut souligner aussi que le devoir d’aumône que l’Église recommandait aux adultes, trouve ici une application au niveau des jeunes. D’ailleurs, la *Conduite* précise : “Il

¹³ OC. CE 2.3.1, 18.3.1 et 18.3.5 ; CL 24, 15 et 243.

(le maître) les excitera de temps en temps, pendant le temps même du déjeuner, à cette action de charité; soit par quelque exemple, soit par quelque raison touchante, qui les anime à la faire de bon cœur et avec affection, pour l'amour de Dieu.”¹⁴

Cette exhortation doit cependant respecter la liberté de chacun. Ce n'est pas une obligation, mais comme tout se déroule en public, il importe de veiller à l'équilibre entre cette liberté effective et la pression qui pourrait résulter de l'esprit de compétition. Le texte insiste également sur la nécessité d'une sérieuse prise de conscience de la portée de ce geste. À travers lui, l'école veut éduquer au sens du partage, à la miséricorde envers les pauvres, à la solidarité.

2. L'AIDE AUX ÉCOLIERS PAUVRES : Fournitures scolaires

* Faibles ressources des écoles gratuites

Pour mieux saisir cette forme d'aide, il convient de rappeler brièvement comment fonctionnaient économiquement les Petites Écoles de cette époque. Dans leurs écoles payantes, les maîtres des Petites Écoles et les Maîtres Écrivains tiraient leur subsistance de la perception de frais de scolarité auprès des parents. La situation était assez complexe du fait de la grande disparité de ces écoles.

Dans les écoles gratuites, le système était celui des “fondations”. Avant d'ouvrir ou de prendre en charge une école, il fallait savoir qui allait assurer le salaire des maîtres. Concrètement, il fallait que les “fondateurs” de l'école disposent de capitaux suffisants pour que les rentes subviennent aux besoins des maîtres. C'est le système qu'adopta La Salle, demandant aux fondateurs des écoles 150 livres annuelles pour chacun des Frères qui y étaient employés. Dans un premier moment, il avait pensé utiliser sa fortune personnelle pour fonder ses écoles et assurer ainsi la sécurité économique de ses maîtres. Ceux-ci se montraient effectivement préoccupés de leur avenir. Ils redoutaient la fragilité de l'œuvre, la maladie, la vieillesse, ou d'autres empêchements

¹⁴ OC. CE 2.3.2 ; CL 24, 18.

professionnels. Célibataires, ils n'avaient pas de famille capable de subvenir à leurs besoins en cas de nécessité. Ils exprimèrent très directement leurs craintes à La Salle. C'est pourquoi, dit le biographe Jean-Baptiste BLAIN : *“La première pensée que l'esprit naturel du vertueux chanoine lui fournit, fut de fonder les écoles, et de destiner à cette fondation son bien de patrimoine. Quel meilleur usage en pouvait-il faire ?”*¹⁵

BLAIN continue en résumant le raisonnement de La Salle : *“La destination qu'il en faisait à la fondation des Écoles Gratuites et Chrétiennes remplissait toutes ses vues, car : 1. Elle tournait toute entière au profit spirituel des pauvres. 2. Elle assurait ses disciples et les mettait à l'abri de la tentation qui les inquiétait, et qui comme un ver rongeur minait et affaiblissait leur vocation et leur bonne volonté. 3. Elle leur fermait la bouche, et elle autorisait par un exemple héroïque de détachement, les leçons de perfection qu'il leur faisait sur l'amour de la pauvreté et sur le dénuement de toutes choses. 4. Elle le dépouillait lui-même, et en l'appauvrissant, elle le rendait semblable à ses frères pauvres...”*¹⁶

À son habitude, La Salle, avant de prendre une importante décision, procéda à un discernement, dans la prière et le conseil. Le Père Nicolas Barré, son conseiller spirituel, le dissuada de fonder ses écoles et l'orienta vers une solution plus radicale : un entier abandon à la Providence. Son projet de fonder lui-même les écoles tourna court.

Par la suite, ceux qui faisaient appel aux maîtres de La Salle assurèrent donc leur subsistance. Mais cela n'incluait pas les frais de fonctionnement des écoles. Ne recouvrant pas de frais de scolarité auprès des parents, les écoles disposaient de ressources extrêmement limitées, sauf à prélever une partie du salaire des maîtres. L'aide économique ou matérielle aux écoliers pauvres s'en trouvait fortement limitée. Or, tous les enseignants et responsables d'écoles savent que tout établissement entraîne des frais de fonctionnement et d'équipement, si minimes soient-ils.

¹⁵ 1 BLAIN, CL 7, 189.

¹⁶ 1 BLAIN, CL 7, 190.

* Les exigences de l'école

Dans les écoles des Frères, les parents, bien qu'ils ne soient pas astreints à verser régulièrement des frais de scolarité, devaient quand même procurer à leurs enfants les équipements indispensables pour le travail. La Salle et les Frères étaient conscients que les parents les plus pauvres ne pouvaient faire face à de telles dépenses. Il leur fallut donc trouver quelques moyens pour leur venir en aide. En ce domaine aussi, dans la *Conduite des Écoles*, il faut distinguer les dispositions générales assez fermes des accommodements pratiques.

Pour clarifier ces propos, faisons un inventaire des matériels scolaires jugés nécessaires. Ils concernent les principaux apprentissages.

Pour la lecture : *“Lorsqu'on recevra quelque écolier pour l'école, on exigera des parents et de l'écolier qu'il ait tous les livres nécessaires et un livre de prières s'il sait lire, ou un chapelet, s'il ne sait pas lire, pour prier Dieu à la sainte messe.”*¹⁷

Cette requête est reprise dans le chapitre relatif à l'apprentissage de la lecture : *“Tous les écoliers de chaque leçon auront un même livre et une même leçon...”*¹⁸

Pour l'écriture, le matériel nécessaire est plus complexe et sans doute plus dispendieux, surtout pour les aspects qui doivent être régulièrement renouvelés. Cela tient évidemment aux techniques d'écriture de l'époque. Le chapitre 4 de la *Conduite* détaille les éléments de ce matériel et insiste particulièrement sur la qualité qu'il doit avoir, en vue de parvenir à un très bon résultat dans les exercices. *“Le maître aura soin que les écoliers aient toujours du papier blanc dans l'école. Pour ce sujet, il engagera les écoliers à demander du papier à leurs parents, au plus tard lorsqu'ils n'auront plus que six feuillets blancs à leur papier. Il aura même égard que, si quelque écolier a été négligent à apporter du papier, il ne remporte pas celui qu'il a écrit qu'il n'en ait apporté du blanc”*, et à l'alinéa suivant : *“Tous les écrivains apporteront au moins chaque fois une demi-main de bon papier.”*¹⁹

¹⁷ OC. CE 22.3.1 ; CL 24, 258.

¹⁸ OC. CE 3.1.11 ; CL 24, 18.

¹⁹ OC. CE 4.2.2. et 4.2.3 ; CL 24, 43.

L'exigence de qualité entraînait naturellement un surcroît du prix. Mais cela faisait partie des éléments de l'éducation que l'on voulait donner aux enfants. C'est pourquoi les alinéas suivants de la *Conduite*, insistent sur le soin que chacun doit apporter à la conservation de ce papier, y compris les "officiers de l'écriture" qui doivent le ranger dans une armoire et le manipuler avec précaution quand ils le redistribuent à leurs propriétaires, au début des leçons d'écriture. Des exigences analogues se rapportent "aux plumes et au canif", et à l'écrivoire, car "*tous les écrivains auront aussi une écrivoire pour mettre leurs plumes et leur canif.*"²⁰ Pas n'importe laquelle, mais "*des plus longues qu'il s'en pourra trouver, afin qu'ils ne soient pas obligés de couper leur plume trop courte, ce qui les empêcherait de pouvoir bien écrire.*" Ajoutons à cela des "transparents" pour les débutants qui ne peuvent suivre une ligne droite, et des "papiers brouillards" (ou buvards). Bref, un ensemble de petits matériels qui devaient poser des problèmes aux manouvriers, aux mendiants, aux plus pauvres.

En arithmétique, il faut se munir de papier, en prévision des divers exercices qu'il faudra faire, en application des règles des quatre opérations. Par conséquent, le maître "*aura égard que tous ceux qui apprennent l'arithmétique écrivent chacun leur règle, le lundi matin au commencement de l'écriture, ou le premier jour d'école de la semaine, s'il y a une fête le lundi. Il faut pour cet effet qu'ils aient un petit livre de papier blanc plié en quatre.*" Ou bien encore: "*Les commençants feront la règle sur leur papier, après que l'écolier qui est en tour l'aura faite tout haut...*"; "*Le mardi de chaque semaine ou le premier jour d'arithmétique, tous les écoliers qui l'apprennent et qui sont du nombre des avancés apporteront faite sur leurs papiers la règle de la leçon que le maître aura faite sur la table pour cette semaine, avec quelques autres qu'ils auront inventées d'eux-mêmes ; et le vendredi, ils apporteront un certain nombre de règles, tant de leur leçon que des leçons inférieures, qu'ils auront faites d'eux-mêmes et que le maître leur aura marqué à faire selon leur capacité.*"²¹

Du papier encore pour les exercices d'orthographe qui consistent essentiellement à copier "des lettres écrites à la main", ou "ce qu'ils auront retenu du catéchisme". "*Le maître les obligera pour cet effet d'avoir un petit*

²⁰ OC. CE 4.2.14 ; CL 24, 45.

²¹ OC. CE 5.0.6, 5.0.20 et 5.0.22 ; CL 24, 69 et 72.

livre et de lui apporter tous les mardis et vendredis ou autres jours auxquels on apprend l'arithmétique celles qu'ils auront faites."²²

Dernier aspect : le livre de catéchisme. L'école lasallienne naît en pleine époque de la multiplication des catéchismes dans l'Église. Ces condensés de la doctrine chrétienne sont nés en application des décisions du Concile de Trente (1545-1563), pour l'instruction chrétienne des fidèles, particulièrement des enfants. La Salle lui-même consacra beaucoup de temps et de soin à cet aspect de l'éducation des écoliers. Aux trois traités intitulés : *Des devoirs d'un chrétien envers Dieu*, qu'il destinait à la formation doctrinale des maîtres, il ajouta les deux "Abrégés" accessibles aux écoliers.

Mais les diocèses de France avaient aussi publié ou adopté leur catéchisme propre. Comme les écoles lasalliennes se répandaient dans plusieurs diocèses, et par déférence envers l'évêque du lieu – responsable de la formation dans son diocèse – la *Conduite des Écoles* prévoit aussi l'étude du catéchisme du diocèse. Que ce soit l'un ou l'autre, l'écolier devait l'apprendre par cœur et le réciter, sous la direction du maître d'école ou, à défaut, du curé de la paroisse. En plusieurs passages, la *Conduite* rappelle donc que chaque écolier doit avoir un manuel de catéchisme à sa disposition. Il suffit de relire les chapitres 1 et 9. Citons seulement ce passage du chapitre 9 : "Du catéchisme". Les dimanches et fêtes, "*les écoliers s'assembleront pendant la demi-heure qui précède le temps du catéchisme et, pendant qu'ils s'assembleront, ils s'interrogeront l'un l'autre, deux ensemble, sur le catéchisme du diocèse, comme dans les répétitions qui se font pendant le déjeuner et le goûter. Le maître aura soin de remarquer ceux qui devront s'interroger et répéter le catéchisme pendant ce temps.*"²³

Les modalités d'aide aux pauvres

Afin de ne pas pénaliser les enfants les plus pauvres, ou de ne pas décourager leurs parents devant les dépenses à consentir, les Frères prirent diverses mesures d'assistance à leur intention. On peut les distinguer en deux sortes qui d'ailleurs s'imbriquent étroitement: des mesures préventives et des aides ponctuelles.

²² OC. CE 6.0.2. et 6.0.3 ; CL 24, 73-74.

²³ OC. CE 9.1.15 et 9.5.2 ; CL 24, 99, 107, 108.

– Des mesures préventives

Elles concernent essentiellement l'équipement de l'école elle-même, comme en témoignent les quelques passages suivants :

Dans la troisième partie de la *Conduite*, à propos "de la vigilance de l'Inspecteur des écoles", il est dit qu'il doit avoir égard "*Qu'il y ait des livres de toutes les leçons, autant qu'il en sera nécessaire, pour les pauvres qui n'en peuvent avoir.*" "*Qu'il y ait aussi du papier pour les écrivains pauvres qui ne peuvent en avoir.*"²⁴

En conséquence, dans la seconde partie de la *Conduite*, nous trouvons les résultats de cette vigilance prévoyante de l'Inspecteur. En particulier, dans le chapitre relatif aux "officiers de l'école". L'article 11 de ce chapitre est consacré aux "distributeurs et collecteurs de livres." Il stipule qu' "*il y aura dans chaque classe un certain nombre de livres de chaque leçon, pour prêter aux écoliers qui sont très pauvres et qui ne peuvent pas avoir de quoi en acheter ; il y aura dans chaque classe un écolier commis pour distribuer ces livres à ceux à qui le maître aura ordonné qu'on les porte.*" La suite de cet alinéa précise qu'on établira dans chaque classe une liste des écoliers bénéficiaires de cette mesure. Et pour éviter les impairs, on s'efforce de prévoir le nombre de livres nécessaires, on les conserve en très bon état, et si certains sont abîmés, on prévient immédiatement le maître. "*Cet officier saura le nombre de livres de chaque classe, et qui sont destinés pour les pauvres.*"²⁵

– Des mesures ponctuelles

C'est le chapitre "Des récompenses" qui fait état de cette forme d'aide. Il ne s'agit pas seulement de prêter des livres, mais de les offrir aux élèves pauvres particulièrement méritants. Cela rentre dans le système d'encouragement au travail. "*Les choses qu'on donnera pour récompense seront de trois différents degrés : 1. des livres ; 2. des images de vélin, des figures de plâtre, comme des vierges, des agnus et autres petits ouvrages faits à la main ; 3. des images de papier et des sentences en gros caractères.*" Le fait de placer au premier rang

²⁴ OC. CE 21.1.5. et 21.1.6 ; CL 24, 250.

²⁵ OC. CE 18.11.1 et 18.11.2 ; CL 24, 247.

les livres, semble indiquer que c'était la récompense de plus grand prix, sans doute parce qu'elle était plus onéreuse. De quoi s'agissait-il concrètement ?

“Les livres ne serviront que de récompenses extraordinaires et ne seront donnés que par le Directeur, après qu’il aura examiné ceux que le maître en jugera les plus capables.

“Les livres qui pourront être donnés pour récompense seront toujours des livres de piété, comme sont, par exemple, l’Imitation de Jésus-Christ, les Sages Entretiens, les Vérités Chrétiennes, les Pensées Chrétiennes, le Pensez-y bien, etc...

“On pourra donner aux pauvres seulement des cantiques spirituels, les prières de l’école, le catéchisme du diocèse, et d’autres livres dont on se sert dans les écoles, qu’on ne donnera point à ceux qui en peuvent acheter.”²⁶

Ces passages mentionnent donc deux catégories de livres : ceux qui sont directement utiles pour les activités de la classe, et d'autres qui peuvent constituer des instruments de formation et de réflexion chrétienne. Ils pouvaient même constituer une amorce de petite bibliothèque familiale, à usage des adultes comme des écoliers, dans la mesure où les parents savaient lire. Mais l'essentiel c'est que ces livres étaient prioritairement distribués aux enfants pauvres.

* S'habiller

Au début de son travail de fondateur des “écoles chrétiennes”, dans des circonstances dramatiques, mais heureusement passagères, de misère et de famine, en 1683-84, La Salle avait été amené à se défaire de la plus grande partie de sa fortune pour secourir les pauvres, en leur distribuant de la nourriture et des habits. Mais cela était difficilement renouvelable dans l'ensemble des écoles de sa Société.

La lecture de certains passages de la *Conduite*, indique cependant que La Salle et les Frères étaient également attentifs à l'habillement des écoliers, non pour y subvenir eux-mêmes, mais pour intégrer cet aspect de la personne dans le projet d'éducation à la bienséance et à la civilité. Certes, ils n'exigeaient pas

²⁶

OC. CE 14.1.4, 14.1.7, 14.1.8 et 14.1.9 ; CL 24, 138-139.

des habits luxueux et coûteux, puisque les pauvres étaient bien incapables, économiquement, de s'en procurer, mais cela ne les dispensait pas de la propreté, d'une certaine dignité ou civilité, dans la manière de s'habiller. Voici quelques phrases significatives de la *Conduite* à cet égard.

Parmi les devoirs de l'Inspecteur, au moment de l'acceptation d'un écolier, il est mentionné "*Que l'écolier soit propre en ses habits, et qu'il ne vienne à l'école que proprement vêtu et blanchement, qu'il soit bien peigné et net de vermine. Chaque maître y prendra garde à l'égard de tous ses écoliers, surtout de ceux qui sont le plus malpropres ; qu'ils ne viennent jamais à l'école les jambes nues et en pure chemise, sinon qu'on le punira et qu'on le renverra.*"²⁷ Bienséance et civilité obligent ! Mais l'hygiène et les risques de contamination aussi, comme nous le verrons plus loin.

Une fois admis, l'écolier doit continuer à veiller sur son hygiène et sa propreté. Sauf cas exceptionnel, cela ne doit pourtant pas perturber la marche de sa scolarité, ni celle de la classe. Lisons, par exemple les deux passages suivants, inclus dans le chapitre "Des absences" :

"*On ne permettra non plus à aucun écolier de s'absenter de l'école pour aller acheter des habits, des souliers, un bonnet, ou pour quelque autre besoin pareil, à moins qu'il ne paraisse effectivement qu'il est impossible aux parents de prendre pour ces besoins un autre temps que celui de l'école, comme il pourrait arriver quelquefois pendant l'hiver.*" Ce passage exprime clairement la conscience que les Frères avaient des conditions de travail des artisans et des pauvres contraints de sortir de chez eux et d'y rester toute la journée, en vue de trouver un travail. Comme la lumière du jour rythmait habituellement la durée de ce travail, on comprend l'allusion finale à l'hiver. "*On ne permettra pas non plus aux écoliers de s'absenter de l'école pour garder la maison, pour faire quelque message, pour raccommoder ses habits, ou pour quelque autre chose semblable, à moins qu'il ne paraisse que la chose est tout à fait nécessaire, et ne se peut remettre à un autre temps.*"²⁸

Ces deux passages de la *Conduite* sont intéressants aussi par les détails qu'ils donnent sur les conditions concrètes de vie des artisans et des pauvres. Mais

²⁷ OC. CE 22.3.6 ; CL 24, 258.

²⁸ OC. CE 16.1.14 et 16.1.15 ; CL 24, 182. C'est nous qui soulignons.

l'école ne considère pas comme de son ressort de s'occuper du logement et de l'habillement des pauvres. Sauf cas exceptionnels, elle n'intervient que dans ce qui concerne son domaine propre : les fournitures scolaires. Les textes cités ci-dessus montrent clairement que le souci des pauvres était continuellement présent à l'esprit des éducateurs.

En guise de conclusion à ce chapitre, nous voudrions souligner le contraste qu'il y avait entre le traitement des pauvres et celui des écoliers plus aisés. Autant on conseille une grande compassion et des mesures d'aides aux pauvres, autant on montre des exigences envers les "riches". Les parents qui en ont les moyens doivent équiper leurs enfants pour leur permettre de bien profiter des enseignements offerts. En témoigne le passage suivant : *"On ne permettra pas que l'écolier, dont les parents sont riches, vienne plus longtemps que le premier jour sans avoir les livres qui lui sont nécessaires pour sa leçon, et, en cas qu'il écrive, du papier, des plumes et une écritoire pour écrire."*²⁹

L'expression "dont les parents sont riches" surprend dans le texte de la *Conduite*. C'est même la seule fois où l'on trouve ce mot dans l'ensemble de l'ouvrage. Cela évoque une certaine diversité de situations dans la clientèle scolaire. Mais cette richesse ne devait pas être considérable, si l'on se reporte à la situation économique des artisans et des pauvres. Pourtant, un autre passage évoque les possibilités de certains parents, ceux qui auraient éventuellement pu payer des maîtres : *"Que les parents ne donnent pas d'argent à leurs enfants, et qu'ils ne souffrent pas qu'ils en aient, pour peu que ce soit, cela étant ordinairement une des principales causes pour lesquelles ils se dérèglent."*³⁰

²⁹ OC. CE 22.4.5 ; CL 24, 259.

³⁰ OC. CE 22.3.9 ; CL 24, 258.

CHAPITRE 6

PERSUADER LES PARENTS RÉTICENTS

Les parents pauvres avaient des problèmes économiques pour scolariser leurs enfants, même dans une école gratuite. Cela apparaît clairement dans le texte de la *Conduite*. Or, dans beaucoup de cas, à l'âge où il pouvait aller normalement en classe, l'enfant pouvait aussi constituer une force de travail et fournir à sa famille un appoint économique non négligeable. Le travail des jeunes enfants, aux XVII^e et XVIII^e siècles, était naturel et habituel. Nous en avons parlé dans la première partie de cet ouvrage.

Tant que les parents ne se décident pas à l'inscrire dans une école, celle-ci est impuissante à changer leur attitude envers leurs enfants. Trop souvent ignorants ou éloignés des réalités du peuple, les édits ou décrets du pouvoir civil encourageant la scolarisation de tous les enfants, demeurent lettre morte. D'ailleurs, dans la société, on trouve encore des personnes – parfois connues – qui ne semblent pas très empressées à encourager la scolarisation généralisée du peuple. Leurs motifs sont généralement égoïstes et spécieux. Instruire le peuple, pensent-ils, c'est le conscientiser, lui donner accès à des moyens de culture, peut-être le détourner des tâches matérielles qui lui semblent destinées. Sans être majoritaire, cette attitude court à travers cette époque. Elle n'est pas faite pour encourager les parents pauvres, réticents à faire un effort pour scolariser leurs enfants.

Très clairement, plusieurs passages de la *Conduite* nous signalent que La Salle et les Frères étaient confrontés à ce problème. Comment retenir tous les écoliers dans l'école lorsque les parents n'étaient pas convaincus de son utilité ? Ils essayèrent d'apporter quelques réponses à cette interrogation. L'assiduité et le déroulement complet de la scolarité leur paraissaient très importants pour l'avenir des enfants des artisans et des pauvres. Dans ce chapitre, nous voudrions éclairer brièvement ce point.

1. RÉTICENCES ENVERS L'ÉCOLE

C'est un fait constant – encore observable de nos jours en certains endroits – que les adultes qui n'ont pas bénéficié eux-mêmes d'une scolarisation, parviennent rarement à comprendre la nécessité ou l'utilité de l'école pour leurs enfants. C'était ce qui se passait en France, à la fin du XVII^e siècle, époque où environ les 4/5^e de la population du pays étaient encore analphabètes. Le chapitre des Absences, dans la *Conduite*, nous renvoie des échos très clairs de cette situation et un début d'analyse de ces attitudes et mentalités. Comme toujours dans l'ouvrage, qui est la formulation des expériences pratiques des Frères, il s'agit bien de cas réellement rencontrés par eux au cours des premières années de l'Institut.

Le passage suivant résume presque entièrement les principaux éléments de l'attitude des parents. *“La 2^e cause des absences des écoliers est de la part des parents : ou parce qu'ils négligent de les envoyer à l'école, ne se mettant pas fort en peine qu'ils y viennent et qu'ils y soient fort assidus ; ce qui est assez ordinaire dans les pauvres, ou parce qu'ils ont de l'indifférence et de la froideur pour l'école, se persuadant que leurs enfants n'apprennent rien, ou que fort peu de choses, ou parce qu'ils les font travailler.”*¹

* Indifférence ou incompréhension

Pour celui ou celle qui n'a connu que le travail manuel, les heures passées en classe paraissent facilement du temps perdu, non rentable. Ce n'est pas un véritable travail à leurs yeux. On le taxerait volontiers de farniente. Ils ont même de la difficulté à comprendre qu'un tel travail puisse fatiguer l'organisme. Mais surtout, ils ne peuvent admettre que les résultats n'apparaissent qu'à moyen ou long terme.

Cette incompréhension s'accroît encore lorsqu'on est soi-même soumis à un travail difficile, absolument nécessaire et urgent pour la survie. Une telle situation peut provoquer l'irritation et finalement le rejet de l'école. La Salle et les Frères se rendirent sans doute très vite compte que cela se passait chez

¹ OC. CE 16.2.17 ; CL 24, 186.

certains parents de leurs écoliers. Leurs hésitations, voire leur changement d'avis, les amenaient parfois à vouloir retirer prématurément leurs enfants de l'école. La Salle et les Frères trouvaient cela fort dommageable. Aussi lisons-nous au chapitre des Absences, dans la *Conduite*, deux passages significatifs :

“L'Inspecteur parlera plusieurs fois aux parents pour leur représenter de quelle conséquence il est que leurs enfants viennent à l'école assidûment, et que, sans cela, il est presque impossible qu'ils apprennent quelque chose, oubliant en un jour ce qu'ils ont appris en plusieurs.

“...il faut tâcher d'attirer ces sortes d'enfants, les faire venir à l'école, et les engager par toutes sortes de moyens possibles, ce qui pourra souvent avoir un bon succès, parce que ordinairement les enfants des pauvres ne font que ce qu'ils veulent, et les parents n'en ayant aucun soin, et étant même idolâtres de leurs enfants, ce que les enfants veulent, les pères et mères le veulent aussi, et ainsi il suffira que les enfants veuillent venir à l'école, pour que les parents soient contents de les y envoyer.”²

Ambiguïté de l'attitude des parents : ils sont indifférents à l'école, mais se laissent facilement convaincre par leurs enfants. Nous y reviendrons. La motivation n'est pas très forte, mais elle peut avoir de bonnes conséquences dans certains cas.

*** De la persuasion à la coercition**

“Le moyen de remédier à la négligence des parents, surtout des pauvres, sera premièrement de parler aux parents, et leur faire concevoir l'obligation qu'ils ont de faire instruire leurs enfants, et le tort qu'ils leur font de ne leur pas faire apprendre à lire et à écrire ; combien cela leur peut nuire ; qu'ils ne seront presque jamais capables de rien pour aucun emploi, faute de savoir lire et écrire ; et c'est ce qu'il faut bien plus s'appliquer à leur faire comprendre que non pas le tort que leur peut faire le défaut d'instruction des choses de leur salut, dont les pauvres sont ordinairement peu touchés, n'ayant pas eux-mêmes de religion.”³

² OC. CE 16.2.35 et 16.2.20 ; CL 24, 187.

³ OC. CE 16.2.18 ; CL 24, 186.

Le tableau des pauvres dessiné par ce passage peut paraître dur. Il est surtout réaliste. Mais le plus surprenant se trouve dans la seconde partie du texte : on touche du doigt à quel point La Salle et les Frères attachaient de l'importance à l'école comme instrument de promotion professionnelle pour les pauvres, jusqu'au point d'omettre sa finalité suprême qui était l'évangélisation des enfants. Mais ils savaient quels arguments pouvaient toucher les parents.

Toutefois, la persuasion ne se révèle pas toujours efficace. La conviction de La Salle et des Frères est si forte qu'ils n'hésitent pas à recourir à la contrainte. *"... Comme ces sortes de pauvres sont ordinairement ceux auxquels on fait l'aumône, il faut tâcher d'engager Messieurs les curés des paroisses et les Dames de la Charité, de ne leur donner, ni procurer aucune aumône qu'ils n'envoient leurs enfants à l'école. Il faut même leur donner un billet de tous ceux qui n'y viennent pas, de leurs noms et âge, de leurs pères et mères, de leurs paroisses et demeure, afin qu'on ne donne aucune aumône à leurs parents, et que Messieurs les curés les puissent obliger d'envoyer leurs enfants à l'école."*⁴

Tenant des écoles gratuites, proches des écoles de charité, La Salle et les Frères étaient parfaitement au courant des mécanismes d'aide aux pauvres, aux mendiants, dans le cadre de la paroisse. En témoigne, dans le texte précédent, la référence au Bureau des Pauvres ou à la Charité. Cependant, la mesure adoptée dans la *Conduite* paraît bien sévère, voire étonnante de la part de La Salle qui avait largement démontré sa mansuétude envers les pauvres. Priver les parents de l'aide du Bureau des pauvres pouvait avoir des conséquences dramatiques. Nous nous trouvons ici dans la lutte entre le ponctuel et le structurel au sujet de l'aide aux pauvres. Il est bien difficile de trancher entre les deux.

*** Négligence, mais en même temps exigence de résultats**

Il ne s'agit, en aucun cas, de jeter la pierre aux parents pauvres lorsqu'ils s'impatientent devant la lenteur des progrès scolaires. Du temps, ils n'en ont guère dans leur vie quotidienne. Il faut travailler pour survivre. Ils sont facilement enclins à penser que les mois ou les années passées à l'école, sont

⁴ OC. CE 16.2.19 ; CL 24, 187.

perdus. On peut comprendre cette réaction en pensant qu'ils n'ont jamais été habitués à penser leur vie à moyen ou long terme. C'est l'immédiateté qui les guide. Il est révélateur de noter, au passage, la différence d'attitude avec les parents aisés ou riches qui envoyaient leurs enfants au Collège ou à l'Université. Comme l'attestent les documents de l'époque, pour ces enfants, les années d'étude pouvaient s'allonger apparemment sans problèmes. Ces élèves ne constituaient pas une force économique d'appoint.

Mais, pour les parents de la clientèle des écoles lasalliennes, que nous venons de voir indifférents ou réticents devant l'école, il est surprenant de constater qu'ils se montrent aussi impatients et critiques quand ils ont l'impression — fautive sans doute — que les études traînent en longueur. Ils exigent efficacité et rapidité. À cette seule condition l'école leur paraîtra utile.

*“S'il arrive que les parents se plaignent de ce que leurs enfants n'apprennent rien, ou fort peu de choses, et qu'ils veuillent retirer leurs enfants pour ce sujet, il faut obvier à cet inconvénient : premièrement ne mettant point de maître dans la classe des écrivains qui ne soit capable d'enseigner à écrire ; deuxièmement faire en sorte de ne point mettre ou laisser de maître dans aucune école qui ne soit capable de bien s'acquitter de son devoir, et d'y bien apprendre les enfants dont il est chargé.”*⁵

Peut-on aller plus loin dans le but de contenter les parents ? À lire ce paragraphe, on comprend mieux l'ensemble des dispositions de la *Conduite* visant à rendre l'école efficace, de même que le soin apporté à la formation initiale des maîtres par La Salle. C'est aussi une manière pour l'école de se remettre en cause et de ne pas rejeter tous les torts sur les parents. D'autres passages de la *Conduite*, en particulier dans le chapitre sur les Corrections, reviennent sur ces exigences radicales envers les maîtres eux-mêmes.

* Une attitude à courte vue

Sans minimiser l'importance des problèmes rencontrés par les familles, ni mettre en doute la sincérité des parents, le recul nous permet d'affirmer que l'absentéisme répété ou le retrait prématuré de l'école, étaient une terrible aberration. L'histoire nous apprend cependant que l'absentéisme constituait

⁵¹ OC. CE 16.2.22 ; CL 24, 188.

un véritable fléau pour les Petites Écoles du XVII^e siècle, celui des écoliers, mais celui aussi de bon nombre de maîtres.

Dans ces conditions, pensait La Salle, il est bien difficile de mener une scolarité sérieuse. Lui et les Frères, conscients du problème, étaient d'autant plus contrariés que cela allait exactement à l'encontre de leurs intentions éducatives. L'éducation qu'ils voulaient donner à leurs écoliers – professionnelle, sociale, humaine et chrétienne – exigeait du temps, de la ponctualité et de l'assiduité. C'est pour cela que la *Conduite* ne se contente pas d'enregistrer le phénomène. Elle tente d'en analyser les causes et d'y apporter des solutions. Pour illustrer cette attitude, il faudrait reprendre entièrement les chapitres de la seconde partie consacrés : aux Catalogues, aux Récompenses, aux Corrections, aux Absences, et aux Officiers de l'école. Sur tous ces aspects, la troisième partie de l'ouvrage rappelle aussi la responsabilité de l'Inspecteur des écoles. Une école qui souffre d'un taux d'absentéisme élevé, c'est une école qui ne marche pas bien. Les absents, mais aussi tous leurs camarades en pâtissent.

L'assiduité paraissait tellement importante que La Salle essaya de trouver une parade à l'éventuelle absence des maîtres. Il est vrai que, de la part des Frères, il ne s'agissait pas d'un absentéisme fantaisiste, mais eux aussi pouvaient être interrompus par la maladie, voire un décès inopiné, comme le montre l'histoire des premières années de l'Institut. Devant cette éventualité, et par souci des écoliers, La Salle prit l'habitude de nommer un Frère "surnuméraire" dans ses écoles, un Frère prêt à suppléer l'absence d'un titulaire de classe.

Ainsi, l'efficacité de l'école devenait la meilleure réponse à l'impatience de certains parents. Le dialogue avec eux, amorcé dès le moment de l'inscription de l'enfant, et renouvelé chaque fois que se présentait un problème, permettait de bien identifier les raisons des absences, de responsabiliser les parents par rapport à la présence de leurs enfants, mais cela se révélait parfois insuffisant. Les sanctions n'étaient donc pas exclues.

2. SUPPLÉER LA FAIBLESSE DES PARENTS

Bien qu'il posât des problèmes aux écoles et aux enseignants, l'absentéisme du XVII^e siècle n'était pas un phénomène nouveau. Il ne devait pas trop surprendre les Frères. Ses conséquences étaient certainement ennuyeuses pour

les maîtres, mais on pouvait trouver des mesures pour l'éradiquer. C'est même ce qui a dû arriver, puisque l'édition de 1720 de la *Conduite* ne fait plus mention des élèves "Visiteurs des absents".

Mais une autre difficulté existait, qui peut nous paraître surprenante aujourd'hui, concernant le style des relations parents-enfants, dont les conséquences s'avéraient aussi négatives aux yeux des maîtres. C'était l'aboutissement d'une longue évolution de la notion d'enfance, dont font mention de nombreux historiens.

* Une évolution significative

Il s'agit de l'émergence du concept d'enfance. Philippe ARIÈS la présente ainsi :

*"Dans la société médiévale, que nous prenons pour point de départ, le sentiment de l'enfance n'existait pas ; cela ne signifie pas que les enfants étaient négligés, abandonnés ou méprisés. Le sentiment de l'enfance ne se confond pas avec l'affection des enfants ; il correspond à une conscience de la particularité enfantine, cette particularité qui distingue essentiellement l'enfant de l'adulte, même jeune. Cette conscience n'existait pas. C'est pourquoi, dès que l'enfant pouvait vivre sans la sollicitude constante de sa mère, de sa nourrice ou de sa remueuse, il appartenait à la société des adultes et ne s'en distinguait plus."*⁶

Plus récemment, Neil POSTMAN ajoute l'explication suivante : *"C'est en partie à cause de la difficulté de survie chez les enfants que les adultes ne pouvaient pas avoir à leur égard l'engagement émotionnel que nous admettons aujourd'hui comme normal. La conception prédominante d'alors était d'avoir un grand nombre d'enfants dans l'espoir que deux ou trois survivraient. Dans cette perspective, les gens ne pouvaient évidemment pas se permettre de trop s'attarder aux jeunes."*⁷

Le tout petit enfant ne compte pas beaucoup, même au début du XVII^e siècle. En cas de décès des nouveau-nés, souvent on ne les enregistre même pas. Les

⁶ ARIÈS, Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, p. 134.

⁷ POSTMAN, Neil, *Il n'y a plus d'enfance*, p. 40.

études sur les enfants abandonnés ou mis en nourrice aboutissent aux mêmes conclusions. Cependant, dès la fin du XVI^e siècle, cette indifférence ou cette insensibilité commencent à disparaître dans les familles riches.

Le changement se généralise progressivement et devient patent à la fin du XVII^e siècle, même dans les familles pauvres. Philippe ARIÈS l'exprime de la manière suivante : *“Un sentiment nouveau de l'enfance est apparu, où l'enfant devient par sa naïveté, sa gentillesse et sa drôlerie, une source d'amusement et de détente pour l'adulte, ce qu'on pourrait appeler le 'mignotage'. C'est à l'origine un sentiment de femmes, de femmes chargées du soin des enfants, mères ou nourrices... Remarque importante, à la fin du XVII^e siècle, ce mignotage n'était pas réservé aux gens de qualité qui, au contraire, sous l'influence de moralistes, commençaient à l'abandonner. On le dénonçait dans le peuple. Jean-Baptiste de La Salle, dans sa Conduite des Écoles chrétiennes, constate que les enfants des pauvres sont spécialement mal élevés, parce qu'ils ne font que ce qu'ils veulent, les parents n'en ayant aucun soin (mais pas par négligence), en étant même comme des idolâtres, ce que les enfants veulent, ils le veulent aussi... Chez les moralistes et éducateurs du XVII^e siècle, on voit se former cet autre sentiment de l'enfance... qui a inspiré toute l'éducation jusqu'au XX^e siècle, tant à la ville qu'à la campagne, dans la bourgeoisie et dans le peuple. L'attachement à l'enfance et à sa particularité ne s'exprime plus par l'amusement, la 'badinerie', mais par l'intérêt psychologique et le souci moral...”*⁸

À la fin du XVII^e siècle, les deux sentiments – mignotage et souci moral – s'accompagnent d'un élément nouveau : le souci de l'hygiène et de la santé physique, que nous trouvons très présent dans la *Conduite des Écoles*. Le soin du corps n'était pas ignoré des moralistes et des éducateurs. On essayait de soigner les malades, en particulier pour éviter les contagions qui effrayaient la population. Nous y reviendrons plus loin. Philippe ARIÈS écrit qu'“un corps mal endurci inclinait à la mollesse, à la paresse, à la concupiscence, à tous les vices”, d'après les moralistes de cette époque-là. Terminons sur cette évolution en citant un passage de François BLUCHE : *“Dès 1680, l'enfant a conquis une place immense autant que nouvelle. Le Dictionnaire Universel l'atteste. L'enfance s'y rencontre sans cesse, au cœur d'une sensibilité familiale. Certes*

⁸ ARIÈS, Ph., *o.c.*, p. 135-140. Lire aussi : BECCHI, E. et JULIA, D., *Histoire de l'Enfance en Occident*, Tome 1, *passim*.

– réalité oblige – l’ouvrage n’escamote pas le fouet, la fêrule, les verges, les claques (“ce mot est bas”). Deux axiomes justifient cet appareil de la répression pédagogique : ‘Un père doit châtier ses enfants’ ; ‘Un maître châtie ses écoliers’. Mais les mots affectueux abondent dont usent, surtout dans la bourgeoisie et le peuple, des parents facilement attendris : mon poupon, mon petit poupard, ma mignonne, mon petit cœur, mon petit bouchon ; et les recettes pour atténuer la réprimande : *petit espiègle est plus doux que merdaille !*”⁹

Ce passage présente l’intérêt de relier deux aspects apparemment distincts et antithétiques : le mignotage familial et la dureté des châtements corporels à l’école. C’était en fait le dilemme devant lequel se trouvèrent La Salle et les Frères, et qu’ils s’efforcèrent de résoudre dans l’important chapitre des Corrections de la *Conduite*, sur lequel nous reviendrons dans le second volume de cette étude. Perçu de mieux en mieux comme un être humain différent de l’adulte, faible, ignorant, dépendant, et non plus un adulte en miniature, l’enfant mérite un traitement approprié fait de soins, d’attention, d’aide, d’affection et d’amour. Mais dans ce contexte, il n’est pas étonnant que certains parents aient dépassé les limites et fait davantage preuve de faiblesse et de laxisme que d’amour équilibré à la fois tendre et exigeant.

* La *Conduite* face à cette situation

La Salle et les Frères n’étaient pas ignorants de ces changements, ni opposés à eux. Mais ils devaient aussi faire face aux difficultés générées par les déséquilibres affectifs de certains parents, en particulier pour l’assiduité des écoliers et le bon ordre de la classe. Sur ce point encore, ils mirent au point un dispositif susceptible d’éviter ou de résoudre ces problèmes.

Un principe éducatif essentiel : Comme le dit la *Conduite*, il faut toujours “joindre la douceur avec la fermeté dans la conduite des enfants...”, tout en se demandant, “que faut-il donc faire afin que la fermeté ne dégénère point en dureté et la douceur en langueur et en mollesse?”... “en sorte qu’on soit ferme pour obtenir la fin, et doux dans la manière d’y parvenir, et faire paraître une grande charité accompagnée de zèle”... “car si on veut qu’une école soit bien

⁹ BLUCHE, François, *La vie quotidienne au temps de Louis XIV*, p. 134.

*réglée et dans un bon ordre, il faut que les corrections soient rares.*¹⁰ Toutes ces expressions sont tirées précisément du chapitre sur les Corrections. On y note la recherche d'un juste équilibre entre la fermeté et la tendresse, afin que les maîtres ne tombent pas dans les excès ou déséquilibres observés chez certains parents et considérés comme non éducatifs pour les enfants.

Un contrat tacite initial. Au moment de la "réception des écoliers", au long de neuf alinéas du chapitre 22, on détaille l'ensemble des choses qu'il faut exiger des parents qui viennent inscrire leur enfant. Notons d'abord que la présence des parents, ou d'un substitut agréé et fiable, est indispensable au moment de l'inscription. Ils sont ainsi mis au courant de ce que l'école attend d'eux par rapport à la scolarité de leur enfant. Bien sûr, ce contrat initial n'est pas toujours respecté et d'autres rencontres de mise au point, voire d'avertissement, seront nécessaires pour régler les manquements des écoliers. La Salle, dans ses écrits, et en particulier dans les *Devoirs d'un Chrétien*, affirme toujours que la responsabilité première de l'éducation des enfants appartient aux parents et que les maîtres jouent seulement un rôle de suppléance. Pas étonnant que l'école, quand c'est nécessaire, mette les parents face à leurs responsabilités.

* Des difficultés subsistent

Le chapitre des Corrections s'en fait l'écho, en particulier dans le domaine qui nous intéresse ici. Parce qu'ils ont été élevés de manière trop faible, certains enfants ne doivent pas être corrigés parce que le châtement n'aurait pas l'effet recherché : *"Des enfants élevés doucement et mollement, qu'on nomme enfants gâtés, de ceux qui ont l'esprit doux et timide", "il y a des enfants qui sont élevés de telle manière par leurs parents, qu'ils leur accordent tout ce qu'ils demandent, qu'ils ne les contredisent en rien, qu'ils ne les corrigent jamais de leurs fautes", "Il semble qu'ils aient crainte de leur faire de la peine et lorsqu'ils s'en font de quelque chose, les parents, surtout les mères, font tout ce qu'ils peuvent pour les adoucir et pour les remettre dans leur bonne humeur. Ils leur témoignent en toutes occasions une grande tendresse, et ils ne pourraient souffrir qu'on leur fît la moindre correction", "Ces sortes d'enfants sont presque toujours d'un naturel doux et paisible ; il ne faut pas ordinairement les corriger,*

¹⁰ CE chapitre 15, *Des Corrections, passim*.

*mais prévenir leur faute par quelque autre moyen, ou leur donner quelquefois seulement quelques pénitences faciles à faire, ou prévenant leurs défauts par quelque manière adroite, ou faisant semblant de ne les pas apercevoir, ou les en avertissant doucement et en particulier.”*¹¹

Dans le contexte actuel on peut trouver tout à fait normal le langage de ces citations. Il importe cependant de les reporter dans le contexte social de l'époque. Le système correctif en vigueur dans la famille et dans la société était beaucoup plus rude. L'intérêt de ces passages de la *Conduite*, c'est précisément de nous rappeler combien il est difficile à l'école de ne pas entrer dans les pratiques en vigueur. Vouloir s'en distinguer devient source de difficultés supplémentaires.

CONCLUSION

En plusieurs de ses écrits, particulièrement dans la *Conduite des Écoles* et dans les premières *Méditations pour le Temps de la Retraite*, Jean-Baptiste de La Salle regrette le peu de soin qu'ont certains parents de leurs enfants. Sans jeter sur eux quelque faute. Ce sont les conditions de grande pauvreté qui en sont la cause. Mais il perçoit clairement les conséquences néfastes de cette situation et s'en afflige. En même temps, il considère les “écoles chrétiennes” comme un remède à tous ces maux. L'alinéa suivant de la *Conduite des Écoles* s'en fait l'écho : “*Il y a des écoliers de la conduite desquels les parents ont très peu de soin, et quelquefois point du tout. Ils n'ont point de respect pour leurs parents, ils n'obéissent point, ils murmurent, et quelquefois ces défauts ne viennent point de ce qu'ils ont le cœur et l'esprit mal disposés, mais de ce qu'on les laisse à eux-mêmes.*”¹²

Face à de tels écoliers, compréhension, patience et mansuétude sont nécessaires. Sévir serait peu efficace, sauf s'il y a concertation entre les maîtres, avec le Directeur de l'école et avec les parents. C'est ce que proposent plusieurs alinéas du chapitre 15 de la *Conduite* sur les Corrections. Se substituer entiè-

¹¹ CE, chapitre 15.

¹² OC. CE 15.6.11 ; CL 24, 160.

rement aux parents ne serait pas la bonne solution, car cela ne tarirait pas la source première des difficultés. D'autre part, la trop grande fréquence et l'excessive rigueur des corrections finissent par saper l'autorité du maître et peuvent dégoûter l'enfant de l'école. Ce serait, pour La Salle, une véritable catastrophe, car l'avenir de l'élève passe nécessairement par sa scolarisation.

Par conséquent, les deux difficultés que nous évoquons dans ce chapitre sont étroitement mêlées. Elles ont toutes deux leur origine dans la famille, soit parce qu'elle est désorientée par l'évolution des mentalités, soit qu'elle n'est pas préparée à éduquer ses enfants pour et par une bonne insertion scolaire. Ne trouve-t-on pas là d'étranges similitudes avec la société et les familles d'aujourd'hui ?

* * *

CHAPITRE 7

ÉVITER LES DANGERS DE LA RUE

Citadin de naissance, ayant passé toute sa vie dans des villes, Jean-Baptiste de La Salle possédait une longue expérience du milieu urbain. Bien qu'appartenant à un milieu social aisé, il pouvait observer le spectacle surprenant de la rue et du peuple qui l'occupait. À l'évidence, cette expérience développa chez lui une grande prudence et réticence envers les risques potentiels qu'un enfant pouvait courir en se déplaçant dans la ville. Il les évoque brièvement dans plusieurs passages de ses écrits, et singulièrement dans la *Conduite des Écoles*. Les Frères partageaient certainement les mêmes appréhensions, et sans doute en avaient-ils une expérience directe avec leurs élèves, comme en témoigne le dispositif protecteur mis en place au bénéfice des écoliers.

Avant de présenter en détail ces mesures, il est nécessaire de planter le décor. Que se passait-il de si périlleux dans les rues, à cette époque-là ? Beaucoup d'études historiques récentes nous permettent de mieux appréhender cette réalité complexe, mouvante, bruyante et dangereuse. Nous commencerons par utiliser ces indications.

1. LE SPECTACLE DE LA RUE

On serait tenté de reproduire ici de très longs passages de plusieurs ouvrages (voir les titres en bibliographie) qui nous décrivent la rue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Certains témoins directs comme Charles DEMIA, La SALLE lui-même ou, un peu plus tard, Louis-Sébastien MERCIER, ou des historiens actuels comme Arlette FARGE, Nicole GONTHIER, Robert MUCHEMBLED, François BLUCHE... qui se basent sur des documents d'époque, en particulier sur les archives de la police et de la justice, nous fournissent d'amples renseignements, détails ou anecdotes. Il est vrai que la ville qui inspire le plus les historiens,

c'est Paris. Parce qu'elle est la plus importante, cette ville accentue les phénomènes et présente sans doute quelques caractéristiques uniques, mais elle nous intéresse spécialement par le fait que La Salle y vécut de nombreuses années et que les Frères, dès 1688, y tinrent plusieurs écoles. Tout ce qui a été écrit sur Paris n'est peut-être pas entièrement transposable à toutes les villes de France où s'implantèrent les Frères, mais ces villes, toutes proportions gardées, présentaient les caractéristiques analogues du milieu urbain.

Le passage suivant, d'Arlette FARGE, synthétise les grandes caractéristiques du spectacle de la rue : *“La rue est un des cadres essentiels de la vie parisienne. Avec son animation, son bruit, ses personnages familiers, ses célébrités, ses passants pressés et badauds, spirituels et gobeurs, avec ses boutiques et ses cafés, ses théâtres de boulevard et ses amuseurs ambulants, elle est une des curiosités, un des charmes de Paris : c'est un spectacle continu, divers et gratuit.”*¹

Il est facile d'entrer davantage dans les détails. Lieu de déambulation et d'agitation permanentes, la rue est peuplée d'une foule bigarrée. On y rencontre les oisifs et les badauds, les voyageurs de passage car Paris – capitale du royaume et plus grande ville – attire de nombreux touristes, les pauvres à la recherche d'un travail journalier, les titulaires de nombreux métiers ambulants, les mendiants habituels et les travailleurs aux revenus trop faibles pour avoir une chambre ou une maison... Tout cela donne une impression de grouillement, par le nombre des personnes, mais aussi par l'absence de direction dans le mouvement et un apparent désordre. On se croise, on s'interpelle, on s'arrête et on bavarde, ou on manifeste au contraire une grande hâte dont on ne peut deviner la cause.

Pourtant, sur le plan matériel, la rue n'a rien de très agréable, comme en témoigne cette brève description de Louis-Sébastien MERCIER : *“Dès que l'air ne contribue plus à la conservation de la santé, il tue... Des rues étroites et mal percées, des maisons trop hautes et qui interrompent la libre circulation de l'air, des boucheries, des poissonneries, des égouts, des cimetières, font que l'atmosphère se corrompt, se charge de particules impures, et que cet air renfermé devient pesant et d'une influence maligne.”*² Ailleurs, l'auteur rappelle

¹ FARGE, Arlette, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, (passim)

² MERCIER, Louis-Sébastien, *Tableau de Paris*, p. 114.

que les rues sont rarement pavées, que la poussière et la boue s'y accumulent. "*Paris est la ville la plus sale du monde*", va-t-il jusqu'à dire. Nous lui laissons la responsabilité de cette appréciation.

Malgré ces inconvénients, et d'autres, la rue exerce une attirance irrésistible sur la population, particulièrement le peuple, les pauvres. "*La rue parisienne, à la fin de l'Ancien Régime, est un espace que l'on ne choisit pas, un espace que l'on occupe pour la seule raison qu'on n'en possède guère d'autre, un espace pour vivre. Il n'y a pas d'autre ailleurs pour les pauvres, pour ceux que la subsistance quotidienne préoccupe matin et soir. La rue est pour eux l'élément vital, le lieu de leurs démarches et de leur abri, l'espace où se joue parfois leur destin.*" "*Laissée à ceux qui ne dominent ni ne possèdent, la rue est, plus qu'un lieu de passage, une façon inévitable d'exister. On emprunte la rue pour chercher du travail, ou pour revendre quelque regret à plus déshérité que soi ; c'est du dehors qu'on attend de quoi vivre, et c'est là, dehors, que se tracent, visibles, les empreintes de ceux qui n'ont pas pignon sur rue.*"³

Cela correspond à ce que dit La Salle, en particulier dans la seconde *Méditation pour le Temps de la Retraite*, quand il évoque les parents des écoliers pauvres qui sont obligés de chercher du travail hors de chez eux et doivent donc laisser leurs enfants seuls pendant tout le jour.

La rue est aussi un espace ouvert et mélangé, dans lequel il est difficile de séparer le domaine privé du domaine public, tant les deux se mélangent, s'imbriquent, se confondent. Comme nous l'avons déjà rappelé précédemment, la pauvreté, l'obscurité et l'insalubrité des logements populaires n'incitent guère les propriétaires à y vivre pendant le jour. La nécessité de trouver du travail, ou l'utilité de montrer ce qu'on fabrique quand on est artisan, l'espoir de mieux vendre ses propres productions... autant de motifs qui jettent les gens dans la rue. C'est encore plus vrai pour les plus miséreux. Mais pas pour les bourgeois ou les riches, qui restent dans leurs belles demeures ou se déplacent en carrosse. La rue, c'est plutôt le lieu où l'on voit la misère, la mendicité, l'abandon des enfants ; voire les suicides. "*La rue est le refuge de ceux qui jamais n'ont rien gagné et que la vie oblige à perdre l'essentiel : le droit d'aimer comme celui de vivre. Ceux-là tendent la main pour mendier, portent quelques hardes au Mont-de-Piété, abandonnent au coin de la rue un enfant de quelques mois, ou*

³ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 19-20.

bien passent le parapet du pont pour tenter d'en finir dans les eaux de la Seine." Selon qu'ils sont mendiants sédentaires ou mendiants errants, leur triste quête se termine : soit à l'hospice, soit à l'hôpital, soit en prison, soit dans l'Hôpital Général, qui est une autre manière de parler de prison. Car la prison ou l'hôpital "*mettent des murs solides autour de la décomposition et du malheur. Endroits visibles où l'on cache ceux que la société préfère oublier pour rendre vivable son environnement. Endroits visibles où l'assistance et la punition se confondent dans la morbidité.*" "*Le logement et la rue se mêlent l'un l'autre sans qu'on sache exactement où commence l'espace privé et où finit l'espace public.*"⁴

La rue ressemble à un immense chantier, parce que l'étal, l'atelier, l'échoppe, les marchands et travailleurs ambulants, se manifestent continuellement. D'ailleurs, pour les artisans, il y avait plus de lumière à l'extérieur qu'à l'intérieur. D'où la tendance naturelle à poser leurs établis dans la rue. On ne peut même pas dire "sur les trottoirs", puisque ceux-ci n'existaient pas. Le résultat est donc un indescriptible mélange d'activités, et dans des endroits parfois surprenants. "*Même le travail a la rue pour témoin ou comme compagne. L'atelier déborde sur le trottoir (?), la boutique communique sur la rue, l'arrière boutique sur la cour, les petits métiers se logent en chaque encoignure de maison ou autour des fontaines, dans le creux des chevets d'église. Les garçons de boutique vont et viennent porter et chercher les commissions, dans l'escalier courent les porteurs d'eau, les revendeurs bloquent le passage pour s'assurer une meilleure vente.*" "*Le travail ne se fixe pas dans les espaces clos, et n'immobilise guère les compagnons ou les apprentis. S'il n'est pas ambulante, il se fait fenêtres et portes ouvertes sur le pavé.*"⁵

Cependant, l'activité est encore plus concentrée et bruyante en certains points de la ville : les marchés, les ponts, le port quand il y a une rivière, comme à Paris. Même les tableaux de l'époque, oubliant des proportions normales, consacrent un espace exagéré à ces cours d'eau et aux ports fluviaux. Ils veulent mettre en valeur leur rôle économique essentiel. Et il est vrai que là se concentrent de nombreux chantiers, des activités d'embarquement et débarquement des produits commerciaux. Cela attire de très nombreux travailleurs

⁴ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 56.

⁵ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 36, 37, 51.

à la recherche d'emploi, comme aussi des badauds. Ce sont d'importants lieux d'embauche journalière, on a besoin de nombreux portefaix ou manouvriers. Le même phénomène s'observe aussi aux alentours des portes des villes, puisque celles-ci sont encore entourées de murailles.

Par rapport à aujourd'hui, un autre type d'activité mérite d'être rappelé : celle des métiers ambulants. Ils sont très divers : les journaliers et manouvriers, les éventaires (marchands), les couteliers, les regrattiers (qui vendent des marchandises récupérées auprès des riches), mais aussi les charlatans et bonimenteurs, ou les montreurs d'animaux ou de lanternes magiques, sans oublier les porteurs d'eau ou les colporteurs. De ces derniers, Louis-Sébastien MERCIER écrit : *“On achète l'eau à Paris. Les fontaines publiques sont si rares et si mal entretenues, qu'on a recours à la rivière ; aucune maison bourgeoise n'est pourvue d'eau assez abondamment. Vingt mille porteurs d'eau, du matin au soir, montent deux seaux pleins, depuis le premier jusqu'au septième étage, et quelquefois par delà. La voie d'eau coûte six liards ou deux sols. Quand le porteur d'eau est robuste, il fait environ trente voyages par jour.”* *“Les mouchards font surtout la guerre aux colporteurs, espèce d'hommes qui font trafic des seuls bons livres qu'on puisse encore lire en France, et conséquemment prohibés. On les maltraite horriblement...”*

À lire le “Tableau de Paris” de Louis-Sébastien MERCIER, on a très vite l'impression que presque rien ne trouve grâce à ses yeux. Il semble atrabilaire. Mais les aspects négatifs qu'il aime souligner ont l'avantage de nous montrer les insuffisances de la ville. C'est aussi le cas pour les marchés et les cafés. Des premiers, il dit que *“Les marchés de Paris sont malpropres, dégoûtants. C'est un chaos où toutes les denrées sont entassées pêle-mêle... Les environs des marchés sont impraticables... le bruit, le tumulte est considérable... les poissonneries infectent...”* *“On compte six à sept cents cafés : c'est le refuge ordinaire des oisifs et l'asile des indigents. Ils s'y chauffent l'hiver, pour épargner le bois chez eux... En général, le café qu'on y prend est mauvais et trop brûlé ; la limonade dangereuse ; les liqueurs malsaines et à l'esprit de vin : mais le parisien, qui s'arrête aux apparences, boit tout, dévore tout, avale tout...”*⁶

⁶ MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 134, 158, 181, 186.

Paradoxalement, le milieu de la rue constitue pour beaucoup **un espace de sécurité**. Rester seul chez soi, non seulement n'est pas agréable, mais peut s'avérer dangereux. En l'absence de témoins, de défenseurs, on peut y être agressé en plein jour par des voleurs particulièrement violents, astucieux et peu scrupuleux. Certes, si le logement est vide, le risque de vol est encore plus grand, mais au moins on échappe aux risques physiques.

Par conséquent, autant se réfugier au milieu de la foule, où les risques sont moindres, les protections éventuelles plus proches, la chaleur affective plus communicative. *“Pour celui qui habite dans des conditions précaires, la rue est à elle seule un refuge. Il l'occupe sans vergogne, tente de lui faire rendre tout ce qu'il en espère. Il attend d'elle des possibilités économiques, mais aussi son compte de plaisirs et de rencontres. La ville agit comme un mirage : celui de la fortune faite et des biens durables ; la richesse s'y gagnerait dans la chaleur affective des amitiés.”*⁷ Ce mirage s'exerce aussi sur les gens de la campagne, surtout en période de disette ou de famine, et l'exode rural se renforce à ce moment-là, de telle sorte que, dit-on, les deux tiers de la population parisienne sont constitués de migrants récemment arrivés. Mais à cette époque, comme toujours, le mirage ne tient pas ses promesses et augmente le nombre des sans-abri et des miséreux.

Cet afflux de personnes inconnues entraîne des tentatives de chasse aux étrangers, aux mendiants vagabonds. Dans certaines villes existe un corps de “chasse-gueux”. Pendant la nuit, “le guet” est chargé de veiller à la sécurité des citoyens : *“La sûreté de Paris, pendant la nuit, est l'ouvrage du guet et de deux ou trois cents mouchards, qui battent le pavé, qui reconnaissent et qui suivent les gens suspects. C'est pendant la nuit que se font tous les enlèvements de la police.”*⁸

La rue, lieu de vie de beaucoup d'enfants. Relevons ce dernier aspect du spectacle de la rue, car il nous rapproche encore plus de la situation des écoles et du livre de la *Conduite*.

“Dans les rues de Paris vit tout un peuple d'enfants errants, petits et grands; paquet informe, emmailloté, abandonné au coin d'une église ou dans le ren-

⁷ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 21.

⁸ MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 164.

foncement d'un mur ; enfants solitaires sur le trottoir ou le long de la Seine. Il y a d'abord ceux qui ont perdu leur chemin et leurs parents dans le dédale des ruelles, ou qu'une gardienne négligente a oubliés. Mobile et sans souci, l'enfant se perd facilement dans la mouvance de la rue. Parfois, c'est volontairement qu'il s'enfuit." Ces enfants sont assez nombreux, mais sans doute moins que les nouveau-nés volontairement abandonnés de nuit. La police doit souvent s'en occuper et, quand elle ne sait où les ramener, elle les dépose généralement dans les Hôpitaux Généraux. Les plus grands ont parfois été jetés dehors par leurs parents ou ont fugué, ou bien leurs parents ont décidé d'émigrer sans les emmener. Les causes semblent les mêmes que celles qui expliquent les "expositions" de nouveau-nés. Certains parents croient que ces enfants pourront se débrouiller pour survivre, en particulier par la mendicité ou en effectuant des petits travaux rémunérés. Bien entendu, ils n'ont aucune chance d'aller à l'école, sauf à être adoptés ou recueillis dans des orphelinats. On signale aussi que certains de ces enfants, au terme d'un laps de temps plus ou moins long, sont redemandés par leur mère, lorsque celle-ci a retrouvé des conditions de vie meilleures. "*Les abandons d'enfants, quoique très nombreux, sont de toute façon déchirants. Les gens du peuple ne s'habituent pas vraiment à ces ruptures dramatiques, dont ils pressentent le caractère inexorable. Il arrive que l'émotion porte certaines à des actes de solidarité aussi purs que les actes d'abandon sont désespérés.*"⁹

2. LES DANGERS DE LA RUE

Ils sont divers et parfois insoupçonnés, mais toujours soudains. Parfois mortels. D'autres sont plutôt d'ordre moral. La *Conduite des Écoles* fait référence à tous.

Car la rue est le lieu du désordre, du bruit, de la violence. "*Étranger ou français, la réaction est la même : la peur, la panique font partie de l'évocation de Paris. La ville agresse son visiteur. Il se sait incapable de maîtriser cette fièvre urbaine qui macule jusqu'à ses vêtements.*"¹⁰ Cette violence peut prendre

⁹ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 62-66. Consulter aussi : LEBRUN, François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, spécialement le chapitre 5.

¹⁰ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 17.

la forme de l'amour (on parle d'accouplements en plein air, de viols), de rencontres imprévisibles ; d'agressions et de brutalités qui mettent en évidence l'importance des rapports de force entre les individus, de cris, de violences verbales, d'insultes et de provocations... Même la fête peut devenir occasion de violences. On trouve de tout, parfois très contrasté : l'effervescence, l'injustice, le vacarme, comme aussi la solidarité ou l'effusion, voire l'émeute spontanée.

*“La passion qu'ils manifestent dans le jeu, les jeunes l'apportent également à la célébration des fêtes ou des rites festifs. Joutes, carnivals, charivaris... regroupent plus volontiers les célibataires et les hommes jeunes. Ils y mettent une fougue, un acharnement, une effronterie qui débrident leurs instincts les plus condamnables. L'excès dans les paroles et les gestes, le goût de la farce, l'audace dans les actes peuvent alors se donner libre cours.” “Nul ne peut donc se prétendre à l'abri de la violence chez lui. La surpopulation des logements pour la plupart exigus rend inévitables les querelles domestiques ; l'absence d'intimité et la constante pression du voisinage plus ou moins hostile, font planer sur le lieu d'habitation une atmosphère propice aux excès de toutes sortes.”*¹¹

Cette tension violente semble attisée par l'urbanisme lui-même – ou l'absence d'urbanisme – dans les quartiers pauvres. Louis-Sébastien MERCIER a une description terrible du faubourg Saint-Marcel, l'un des pires de Paris. Plus généralement, les rues étroites et tortueuses, les nombreux recoins cachés, l'obscurité provoquée par les balcons en encorbellement (que l'on appelle le “quarré” à l'époque), les zones obscures surtout à la tombée de la nuit, les nombreuses prostituées provocatrices qui attisent la violence sexuelle ; la passion du jeu, parfois les accidents de la circulation (chars et carrosses), les quolibets ou insultes, les défis et les querelles non éteintes, font que la rue devient le théâtre des affrontements, de la lutte souvent violente.

Autre motif inattendu d'énervement, les “enseignes” dont Louis-Sébastien MERCIER écrit : *“Les enseignes sont maintenant appliquées contre le mur des maisons et des boutiques, au lieu qu'autrefois elles pendaient à de longues potences de fer, de sorte que l'enseigne et la potence, dans les grands vents,*

¹¹ GONTHIER, Nicole, *Cris de haine et rites d'unité : la violence dans les villes*, p. 48, 91.

*menaçaient d'écraser les passants dans les rues. Quand le vent soufflait, toutes ces enseignes, devenues gémissantes, se heurtaient et se choquaient entre elles, ce qui composait un carillon plaintif et discordant, vraiment incroyable pour qui ne l'a pas entendu. De plus, elles jetaient la nuit des ombres larges, qui rendaient nulle la faible clarté des lanternes. Ces enseignes avaient pour la plupart un volume colossal et en relief. Elles donnaient l'image d'un peuple gigantesque, aux yeux du peuple le plus rabougri de l'Europe. On voyait une garde d'épée de six pieds de haut, une botte grosse comme un muid, un éperon large comme une roue de carrosse, un gant qui aurait logé un enfant de trois ans dans chaque doigt, des têtes monstrueuses, des bras armés de fleurets qui occupaient toute la largeur de la rue..."*¹² Même en faisant la part de l'exagération, on se rend compte de l'ambiance dramatique que ces enseignes contribuaient à créer, de la peur génératrice de nervosité et de réactions violentes.

Dans son ouvrage (voir bibliographie) Nicole GONTHIER propose une sorte de typologie des formes habituelles de violence urbaine et aborde successivement : la rixe, les règlements de comptes prémédités, le duel, les crimes crapuleux commandités ou provoqués par les vols, les attaques contre les vigiles ou les policiers, la violence ludique, le viol, les violences verbales et les révoltes. Le passage suivant résume ce contexte de violence, souvent plus spontané que prémédité : *"La gêne engendrée par la promiscuité, la fréquentation des mauvais lieux, les hasards de la rue, la passion du jeu, provoquent facilement des réactions agressives. Aussi le caractère principal de la violence urbaine demeure-t-il la spontanéité. Les coups partent subitement et les accusés ne peuvent expliquer leur déchaînement qu'en invoquant la colère, la 'chaude cole' qui les a mis hors de sens. Ils interprètent même la soudaineté de l'attaque comme 'l'induction de l'Ennemi' (le diable) seule capable de transformer aussi rapidement leur personnalité."* Même certains lieux de sociabilité ou de convivialité urbaine comme les tavernes, les étuves, les bains publics et les bordels, peuvent faire naître la violence. Voire la fête elle-même. Le même auteur en donne une explication par le mélange de catégories sociales dangereuses : *"Déclassés, mendiants, vagabonds, enfants abandonnés, fous, infirmes, représentent une population 'à risque', que le spectacle de la richesse d'autrui peut inciter à commettre des actes répréhensibles. On a vu qu'en réalité les marginaux figurent plus souvent parmi les voleurs que parmi les*

¹² MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 177.

violents. Toutefois, dans un contexte de crises sociales et économiques, ils grossissent les rangs des 'professionnels' du crime, 'espieurs de chemins', 'efforceurs de femmes', 'caymans', qui, regroupés en bandes, jettent la terreur dans certaines cités...' ¹³

Le temps, le lieu et les occasions déchaînent la violence. C'est le cas des fêtes mal organisées ou mal contrôlées, des délires particuliers du carnaval. Ce sont aussi les barrières à l'entrée des villes, les octrois qui sont identifiés à des levées d'impôts (les taxes d'entrée). Ce sont des endroits qui deviennent facilement des lieux de trafics, de fraude et de prostitution. La police les surveille particulièrement, mais sa présence contribue à exacerber l'agressivité latente.

En définitive, la violence est *"une des composantes essentielles de la vie quotidienne"*. Et cette violence est caractéristique du petit peuple. En plus des dangers, de la saleté, des vols et des détournements, les rixes sont quotidiennes, car *"le peuple résout ses conflits sur le champ, à coups de poings, de pieds, ou avec les outils de son travail"*. *"Tout est bon pour frapper : ustensiles tranchants, bouteilles, tabourets de bois, serpettes, poëllons et chaudrons, fourches de rôtissoires..."* Cette violence peut étonner nos mentalités et sensibilités actuelles. La violence se manifeste particulièrement là où se trouve et circule l'argent : la maison, le marché, l'atelier, le cabaret, l'octroi. Les gens ivres sont plus facilement violents et les cabarets sont connus comme des lieux dangereux. ¹⁴

Le libertinage. À la violence se surajoute, du point de vue des éducateurs et des moralistes, le danger du libertinage. Il est également omniprésent et La Salle manifeste une grande crainte à son égard et souhaite en préserver ses écoliers, comme nous le verrons plus loin. Le cabaret devient facilement un lieu de fixation de ce libertinage, mais il n'est pas le seul endroit. *"Le cabaret semble appartenir au petit peuple ; c'est tout bonnement parce qu'il est le prolongement évident du boulevard, l'aboutissement normal de cette vie dehors où l'intime n'a pas de place reconnue. La taverne est un espace à la fois clos et ouvert, où se rencontrent ceux qui n'ont pas d'autre endroit pour prendre le plaisir d'être ensemble... Il reflète violemment la brutalité des conditions de vie et le désir de vivre... On chante, on danse, on joue aux cartes ; soudain, un*

¹³ GONTHIER, Nicole, *o.c.*, p. 111, 97.

¹⁴ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 123, 124, 125.

geste, une injure et l'affaire se gâte."¹⁵ Même les femmes vont au cabaret et peuvent devenir prétexte à rixes. Personne "ne refuse à la canaille l'entrée du cabaret : ce lieu lui appartient." Comme il y a beaucoup de vigne en France à cette époque, on boit facilement du vin, plus rarement de la bière. L'alcool échauffe rapidement les esprits et les désirs.

Autre forme de libertinage : les jeux des enfants et des jeunes dans les rues. Ils peuvent constituer un danger moral, y compris pour les écoliers, par leurs pratiques illicites. "*Les enfants jouent beaucoup dans la rue, et partout, bien entendu. Dans l'escalier, sur le quarré, près du puits de la cour, dans l'allée, aux portes des arrière-boutiques, et au beau milieu de la ruelle. Ils jouent, transgressent les interdits, occupant pleinement l'espace et provoquant souvent la colère des piétons ou d'âpres disputes entre les parents. L'espace urbain est leur univers, ils l'utilisent à leur gré, le transforment ; moins encore que les adultes, ils ne séparent le public du privé.*"¹⁶

On l'aura compris avec ce qui vient d'être dit : la vie sociale, la vie dehors, donne lieu à une incessante **promiscuité**. "*Trouver un logement, ou en chercher un, c'est se préoccuper d'un abri qui de toute façon ne fait guère échapper à la rue. Des gens logés, il y en a partout. Des logements précaires, il y en a partout. Impossible d'établir une limite entre le pavé de la rue et ses alentours bâtis. Comme si les logements se répandaient sur la rue et que les trottoirs ne faisaient que prolonger les allées d'immeubles.*" L'espace habitable est essentiellement un espace ouvert : "*Ouvert sur la rue, le logement l'est davantage encore sur celui des voisins, avec une promiscuité de tous les instants, qui provoque les indiscretions et les discordes. Perméable aux autres et à leur infortune, aucun secret ne peut être respecté. Tout se dit et tout se voit dans l'escalier ou sur le quarré, tout s'entend derrière la porte et près du puits dans la cour. Tout y est public, l'obscénité comme l'indécence. Les familles entassées essaient au maximum de réduire l'intrusion d'autrui : c'est finalement dans la rue que déborde à toute heure ce flux de gens qu'aucun toit ne met réellement à l'abri... les querelles de voisinage montrent si bien ce qu'est le logement des pauvres, qu'on comprend mieux l'occupation de la rue. Car elle constitue finalement un lieu de relative liberté, d'actions et de loisirs, plus*

¹⁵ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 73-74.

¹⁶ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 70.

satisfaisant que l'inévitable mansarde aux odeurs nauséabondes, mal protégée de malfaiteurs plus pauvres encore que les locataires."¹⁷

Tant de phénomènes aboutissent finalement à des accidents. Le danger est bien réel. Ce sont parfois des accidents du travail : *"des corps parfois estropiés ou déformés, rendus fragiles par la maladie, par des conditions de travail insécures et de logement malsain", "à la maladie, les corps n'opposent guère de défense. Grippe ou épidémie plus grave entament vite les forces de chacun et c'est souvent de faiblesse qu'on se trouve mal dans la rue", "les pauvres sont plus exposés que les autres."*¹⁸ Ainsi certains s'évanouissent d'épuisement dans la rue ou dans le cabaret. Mais l'accident peut venir d'un tiers, aussi bien sur les lieux de travail que pendant les flâneries, et cela n'épargne pas non plus les enfants, les écoliers. *"Marcher dans Paris, c'est aller à l'assaut et c'est recevoir l'assaut. Assaut inégal de toute façon : les petites gens y sont, c'est sûr, plus agressés que les bourgeois."*¹⁹

Situations inattendues et, on l'espère, assez rares. Voici ce que raconte Louis-Sébastien MERCIER à propos des boucheries : *"Le sang ruisselle dans les rues, il se caille sous vos pieds, et vos souliers en sont rougis... Quelquefois le bœuf, étourdi du coup et non terrassé, brise ses liens et, furieux, s'échappe de l'ancre du trépas. Il fuit ses bourreaux et frappe tous ceux qu'il rencontre, comme les ministres ou les complices de sa mort. Il répand la terreur... Des femmes, des enfants, qui se trouvent sur son passage, sont blessés ; et les bouchers qui courent après la victime échappée, sont aussi dangereux dans leur course brutale que l'animal, que guident la douleur et la rage."*²⁰

Les lieux les plus dangereux sont également répertoriés. À Paris, on pointe du doigt la Seine, car elle *"est lieu de transgressions : c'est un endroit où il est facile de camoufler, derrière le remue-ménage des allées et venues portuaires, bon nombre d'activités peu recommandables. Indispensable à l'approvisionnement de Paris, le fleuve aux rives encombrées attire une foule considérable et provoque de nombreux accidents."* Et l'auteur de ce passage

¹⁷ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 26, 32-33.

¹⁸ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 42-43.

¹⁹ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 46.

²⁰ MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 113.

explique que c'est un endroit dangereux surtout la nuit et que les barques ramassent souvent des lambeaux de corps, des membres, et que les morts sont conduits à la "basse-geole" du Châtelet, la morgue de l'époque. L'auteur continue en affirmant que certains étudiants en médecine procèdent à des dissections clandestines, encore sévèrement interdites. *"Les médecins, anatomistes et étudiants, n'hésitent guère, après leurs expériences médicales et clandestines, à tout jeter à l'eau. Le fleuve prend souvent des allures de charnier."* Le fleuve attire aussi naturellement, beaucoup de travailleurs et travailleuses : blanchisseuses, porteurs d'eau, passeurs pour faire traverser, hommes qui guident et récupèrent les bois flottants, sans parler des clients des auberges installées sur les rives de la Seine. *"Tout peut arriver sur ces rives dangereuses où se croisent tant de gagne-deniers et d'ouvriers et où s'installent à la sauvette quantité de petits trafics désordonnés. Il règne d'ailleurs une criminalité spécifique, celle du bord de l'eau où une prostitution précaire se mêle aux vols de linge et aux rixes. La police mal organisée ne parvient jamais à assainir l'atmosphère des berges ni même à alléger une circulation incessante et meurtrière."* *"Dans ce tourbillon, l'ouvrier du bois dérape sans bruit, la blanchisseuse se penche trop fort pour rattraper le battoir à la dérive, le porteur d'eau s'enfoncé trop loin, l'ivrogne ne sait plus où le portent ses jambes engourdis ; alors c'est l'accident."*²¹

La police est peut-être impuissante. Elle n'est peut-être pas toujours honnête en camouflant nombre d'accidents ou de délits. À propos du Lieutenant de police, homme très puissant à l'époque et dont certains ont traversé l'histoire, MERCIER écrit : *"On cache et l'on étouffe tous les délits scandaleux, et tous les meurtres qui peuvent porter l'effroi et attester l'invigilance des préposés à la sûreté de la capitale. On enterre par ordre de la police les suicidés, après la descente et le procès-verbal d'un commissaire, et l'on fait sagement. Si l'on en publiait la liste, elle serait effrayante. Les accidents qui arrivent sur le pavé de Paris ou par les voitures publiques, ou par la chute des tuiles, ou dans les bâtiments, sont de même ensevelis dans le silence. Si l'on tenait registre fidèle de toutes ces calamités particulières, l'épouvante ferait regarder avec horreur cette ville superbe."*²²

²¹ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 48, 49, 51, 52.

²² MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 170.

Du même auteur, retenons aussi le passage suivant, intitulé “Gare ! Gare !” : “*Gare les voitures ! Je vois passer dans un carrosse le médecin en habit noir, le maître à danser dans un cabriolet, le maître en fait d’armes dans un diable (grand chariot à 2 ou 4 roues) et le prince court à six chevaux ventre à terre, comme s’il était en rase campagne... J’ai vu la catastrophe du 18 mai 1770 (en réalité le 30 mai) occasionnée par la foule des voitures qui obstruèrent la rue, unique passage ouvert à l’affluence prodigieuse du peuple qui se portait en foule à la triste illumination des Boulevards. J’ai manqué d’y perdre la vie... J’ai été renversé trois fois sur le pavé à différentes époques, et sur le point d’être roué tout vif. J’ai donc un peu le droit d’accuser le luxe barbare des voitures.*”²³

Commentant le même épisode du 30 mai 1770, à l’occasion du mariage du Dauphin, Arlette FARGE écrit : “*Les fiacres et carrosses... réclamèrent le passage au mépris des ordres de la police et leur entrée en force provoqua panique et asphyxies : 132 morts et des centaines de blessés, ramassés en hâte sur le pavé. La rue, malgré tout, restait aux forts.*”²⁴

3. PRÉSERVER LES ÉCOLIERS DES DANGERS DE LA RUE

Au moins quatre fois par jour, les écoliers plongeaient dans ce monde complexe et dangereux de la rue. On pouvait craindre les accidents, mais aussi les mauvais exemples qu’ils y voyaient. Dans la matinée et dans l’après-midi, ils effectuaient le trajet entre leur maison et l’école. À cela s’ajoutait quotidiennement le déplacement pour aller et revenir de l’église. La Salle et les Frères y voyaient un problème important pour leurs jeunes élèves, faibles, inexpérimentés, et néanmoins sollicités par tant de spectacles manifestement à l’opposé de la bienséance et de la civilité qu’ils voulaient leur inculquer. *La Conduite des Écoles* propose donc tout un dispositif plutôt coercitif, pour protéger les écoliers de tous les dangers éventuels. L’école elle-même, en tant que bâtiment, n’était pas à l’abri de l’indiscrétion et du sans-gêne de la population : elle est donc englobée dans ce dispositif préventif et protecteur.

²³ MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 107-108.

²⁴ FARGE, Arlette, *o.c.*, p. 82.

* Préserver l'école de la saleté

Pour mieux comprendre cet aspect, il convient de préciser quelle était la configuration des bâtiments des Petites Écoles au XVII^e siècle. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas été construits spécialement pour être des écoles, et se confondaient avec les édifices ordinaires. Il s'agissait d'un local, ou de plusieurs pour les écoles lasalliennes à plusieurs classes, ouvrant directement sur la rue par une ou plusieurs portes. Dans les écoles lasalliennes, du fait de la contiguïté de plusieurs classes, des portes intérieures permettaient de passer de l'une à l'autre. Ce n'était pas seulement un problème de commodité, mais surtout un élément du fonctionnement de l'école, selon les dispositions de la *Conduite*.

Ces écoles ouvraient directement sur la rue. Quelle sorte de rue ? Empruntons à Louis-Sébastien MERCIER les détails suivants : “*Aucune commodité pour les gens de pied ; point de trottoirs...*” ; “*Le défaut de trottoirs rend presque toutes les rues périlleuses...*” ; “*Un large ruisseau coupe quelquefois une rue en deux, et de manière à interrompre la communication entre les deux côtés des maisons. À la moindre averse, il faut dresser des ponts tremblants.*”²⁵ Le même auteur, comme nous l'avons vu, parle aussi du sang qui ruisselle dans les rues, de Paris, ville la plus sale du monde... La rue est souvent un véritable dépotoir à cause de tout ce qu'on y jette. Il est donc inévitable que les écoliers transportent sous leurs chaussures toutes sortes d'immondices, de saletés, “de crottes” — comme dit la *Conduite*. Un des premiers soucis est donc de maintenir propres les salles de classe. Voici, par exemple, l'un des points d'attention de l'Inspecteur des Écoles : “*Qu'il n'y ait point de boue et de crotte amassées sur le plancher des classes, et qu'on les ratisse de temps en temps ; que les vitres soient toujours en bon état.*”²⁶ Décence, propreté, clarté, hygiène, donc civilité, tels sont les mots d'ordre.

En conséquence, pour maintenir les classes propres, on nomme des “officiers” pour en prendre soin : ce sont “les balayeurs”. “*Après avoir levé les bancs, il arrosera la classe, s'il est nécessaire, et puis la balayera. Il portera les ordures à la rue avec le panier ou corbeille, à l'endroit qui est destiné pour*

²⁵ MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 62, 108, 110, 112.

²⁶ OC. CE 21.1.12 : CL 24, 251.

cela, et ensuite remettra le balai, le panier et les autres choses dont il se sera servi, à l'endroit où on les met ordinairement."²⁷

* Isoler l'école de la rue

Après ce que nous avons dit de la promiscuité, de la curiosité et du sans-gêne de l'époque, on comprend facilement que l'école aussi devait se protéger des incursions intempestives afin que les élèves et les maîtres puissent travailler dans la tranquillité. Par conséquent, même si l'école disposait de plusieurs portes donnant sur la rue, une seule était ordinairement utilisée et une vigilance constante était exercée sur elle. C'est pourquoi la *Conduite* consacre dix alinéas à l'office de "portier" et cinq à celui de "clavier".

"Dans chaque école il n'y aura qu'une porte par où on entrera et, s'il y en a plus d'une, les autres portes, qui seront celles que le Directeur jugera à propos, seront condamnées et toujours fermées." À l'évidence, les normes de sécurité actuelles n'avaient pas cours au XVII^e siècle ! Le portier était le gardien de la tranquillité de la classe. Il était chargé d'ouvrir et de fermer cette porte chaque fois que quelqu'un frappait et demandait à parler au maître ou à quelqu'un d'autre. Il devait donc filtrer les visiteurs, puisque seuls pouvaient pénétrer dans la salle de classe : les maîtres, les écoliers, et Monsieur le curé de la paroisse. D'où les dispositions suivantes : *"Lorsque quelqu'un frappera à la porte, il l'ouvrira aussitôt, le moins qu'il pourra, et autant seulement qu'il sera nécessaire pour pouvoir parler et répondre à la personne qui frappe ; il refermera aussitôt la porte avec le verrou, et puis il avertira le maître qui a charge de parler."* Pas question d'encourager les oisifs, les curieux et les sans-gêne. Aussi cet officier était-il choisi avec grand soin *"entre les plus diligents et les plus assidus à l'école ; il doit être sage, retenu, modeste, silencieux et capable de donner de l'édification à ceux qui viendront frapper à la porte."*²⁸

La protection et l'isolement de l'école étaient aussi assurés par la fermeture des portes durant la nuit. C'était la tâche du "clavier" – le quatorzième des offices – qui devait ouvrir l'école le matin et en début d'après-midi, lorsque

²⁷ OC. CE 18.12.2 ; CL 24, 214.

²⁸ OC. CE 18.13.1 ; 18.13.2 ; 18.13.5 ; 18.13.10 ; CL 24, 215-217.

les élèves s'assemblaient devant l'école et que les maîtres étaient encore dans la maison de communauté. *“Il y aura dans chacune des écoles qui sont hors de la maison, un écolier chargé de la clef de la porte par laquelle on entre. Il sera très exact à se trouver tous les jours à l'heure à laquelle la porte doit être ouverte, et à laquelle les écoliers commencent à entrer; c'est-à-dire le matin avant sept heures et demie et après-midi avant une heure. On aura égard pour cette fin qu'il ne demeure pas trop loin de l'école.”*²⁹

* Éradiquer la violence

La violence de la rue était permanente et quasi omniprésente. Les causes en sont faciles à discerner : la rudesse des mœurs, le manque de langage suppléé par la force pour régler ses propres différends, une agressivité latente entretenue par les conditions de vie insupportables, une tension intérieure qui trouve son exutoire dans la violence. L'enchaînement est bien connu et n'est pas propre au XVII^e siècle, mais il était beaucoup plus généralisé à cette époque-là. En témoigne le passage suivant de Louis-Sébastien MERCIER : *“Le peuple semble un corps séparé des autres Ordres de l'État ; les riches et les grands qui ont équipage, ont le droit barbare de l'écraser ou de le mutiler dans les rues. Cent victimes expirent par année sous les roues des voitures. L'indifférence pour ces sortes d'accidents, fait voir que l'on croit que tout doit servir le faste des grands.”*³⁰

De cette violence, certains écoliers sont victimes, d'autres peuvent en être les auteurs. De tels comportements sont à l'opposé des relations de fraternité que La Salle et les Frères veulent développer chez eux. La *Conduite* propose donc des mesures préventives et répressives pour éradiquer la violence des écoles. Ils veulent empêcher ou corriger les “batteries”, selon le terme utilisé. *“On corrigera de même tous ceux qui se seront battus ; si ç'ont été deux écoliers ou plusieurs qui se sont battus, on les punira ensemble. Si ç'a été un écolier avec un autre qui ne soit point de l'école, le maître s'informerá très particulièrement de la faute, et il ne corrigera point l'écolier qu'il ne soit très assuré. C'est ce qu'il observerá aussi à l'égard de toutes les autres fautes qui seront commises hors l'école.”* *“Si ce sont des écoliers qui se sont battus dans*

²⁹ OC. CE 18.14.1 : CL 24, 217.

³⁰ MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 62.

l'école, ils seront punis très exemplairement ; le maître leur fera entendre que cette faute est une des plus considérables qu'ils puissent commettre."³¹

* La crainte de la mixité

Dans la foule qui déambule dans les rues se trouvent évidemment des femmes et des filles. Suite à ses réflexions et observations, Louis-Sébastien MERCIER parvient aux résultats suivants : il naît plus de garçons que de filles, mais il meurt plus d'hommes que de femmes, et celles-ci, en moyenne, vivent un an de plus que les hommes, *"ainsi la différence est d'un neuvième entre le sort final des hommes et des femmes dans cette capitale, nommée par le petit peuple, le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux."*³²

La présence féminine dans les rues est certainement importante et visible, car le même auteur consacre plusieurs chapitres à cette réalité. Il décrit successivement : les filles d'opéra, les filles publiques, les courtisanes, les filles entretenues, les demoiselles, la galanterie et les femmes. Il parle aussi *"de certaines jolies femmes (qui) mettent en usage (des ruses) pour tromper les gens simples et les étrangers"* et qu'il assimile aux intrigants, puis il raconte ce qui se passe dans les cafés : *"On courtise les cafetières. Toujours environnées d'hommes, il leur faut un plus haut degré de vertu, pour résister aux tentations fréquentes qui les sollicitent. Elles sont toutes fort coquettes, mais la coquetterie semble un attribut indispensable à leur métier."*³³ Il faudrait lire aussi le savoureux tableau qu'il fait des "quêteuses" dont le charme et les attitudes provocatrices sont des garanties de succès dans leur travail. Dans d'autres pages, il traite aussi du mariage et de l'adultère, en termes qui ne laissent planer aucun doute sur la liberté des mœurs à cette époque.

Tableau tout à fait différent que celui des "dépouilleuses d'enfants" dont nous parle aussi le même auteur. Mais aussi un danger que pouvaient courir de jeunes écoliers. *"Ces femmes dépouillent des enfants pour s'emparer de leurs habits... un vol aussi atroce que bizarre... ces femmes ont des dragées et des*

³¹ OC. CE 15.6.3 et 15.6.4 ; CL 24, 158.

³² MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 66.

³³ MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 188.

habits d'enfants tout préparés, mais d'une mince valeur : elles épient ceux qui sont les mieux habillés ; et en un tour de main, elles s'emparent du bon drap, de la soie, des boucles d'argent, et y substituent une souquenille grossière."³⁴ On voit, dans cet exemple, à quoi pouvait conduire l'extrême pauvreté.

Pour en revenir à la présence des filles et des femmes, rappelons que les historiens sont d'accord pour dire qu'il existait une prostitution importante dans les villes, particulièrement à Paris où l'on dénombrait des dizaines de milliers de prostituées, visibles et provocantes. Ce fait, joint aux conceptions morales de beaucoup d'hommes d'Église et de moralistes, sans parler des croyances anciennes concernant les femmes, contribuait à renforcer la défiance envers les rencontres féminines, au hasard des déplacements. La société en général exerçait une grande vigilance sur les rencontres entre jeunes des deux sexes. Il faut y ajouter la réalité d'une promiscuité vécue à l'intérieur des familles. La rumeur publique, depuis longtemps, faisait état de cas d'inceste et, dès le XVI^e siècle, les pouvoirs publics jusqu'au niveau du roi, avaient pris des mesures répressives très sévères pour éradiquer ces pratiques. Cas très rare : ces décrets devaient être relus en chaire périodiquement.

Jean-Baptiste de La Salle et les Frères étaient conscients de ces réalités. Plusieurs passages de la *Conduite* l'attestent, qui font référence : soit aux situations familiales, soit aux rencontres dans les rues et pendant les vacances. Voici quelques passages qui le prouvent abondamment. Au moment de l'inscription d'un écolier, il faut s'assurer "*Qu'il ne couche pas avec son père ou sa mère, ni avec quelqu'une de ses sœurs, ni avec quelque personne d'autre sexe ; et, s'il y couche, il faut engager les parents de le séparer, et, en cas de besoin, en avertir Monsieur le curé de la paroisse, sur laquelle il demeure, pour y donner ordre.*"

"*Qu'il n'aille pas baigner pendant l'été, y ayant grand risque pour la pureté ; et qu'il ne glisse pas, et ne jette pas de la neige en hiver ; qu'il ne fréquente pas de fille, ni de compagnons libertins, quand ce ne serait que pour jouer avec eux.*" "*On punira de la même manière ceux qui auront commis quelque action d'impureté, ou qui auront dit des paroles deshonnêtes. Ceux qui auront joué avec des filles, ou qui les auront fréquentées, seront avertis fortement là-*

³⁴ MERCIER, Louis-Sébastien, *o.c.*, p. 1208.

dessus la première fois, et, s'ils retournent dans cette faute, ils recevront la même correction.”, c’est-à-dire seront chassés de l’école, ce qui était la punition suprême pour les auteurs de la *Conduite*. “*Les maîtres inspireront souvent à leurs écoliers un grand éloignement de la compagnie des filles, et les engageront à ne jamais se mêler avec elles, et si même elles sont leurs parentes, et qu’ils soient quelquefois obligés de converser avec elles, quelques petites qu’elles soient, que ce soit toujours en présence de leurs parents, ou de quelques personnes sages et avancées en âge.*”³⁵

Trente ans auparavant, Charles DEMIA, développait une réflexion similaire dans le texte de ses “*Remontrances*”. Voici quelques passages de son texte : “*Si la bonne instruction est si nécessaire dans les pauvres garçons, elle ne l’est pas moins pour la gloire de Dieu et le bien public dans les Pauvres Filles. Ce sexe ayant d’autant plus besoin d’être soutenu par la vertu, que la faiblesse est grande, et que de leur bon commencement dépend leur fin heureuse. D’où croit-on que viennent les désordres, et la jalousie dans les maisons, tant de lieux infâmes dans la ville, tant d’enfants exposés dans l’hôpital ; tant de dissolutions publiques, si ce n’est qu’on n’a pas eu assez de soin de l’éducation des jeunes filles, qu’on les a laissées dans l’ignorance, et qu’ensuite elles sont tombées dans l’oisiveté, et puis dans le mensonge, l’indocilité, l’inconstance, et enfin dans la misère, qui est l’écueil le plus commun, où la pudeur de ce sexe fait ordinairement naufrage : Haec fuit iniquitas sodomae, otium filiarum, ejus mendacium, furtum, adulterium inundaverunt, dit un Prophète.*”³⁶

Le sexe féminin se voyait donc pratiquement exclu totalement de l’école. Il est vrai que la mixité était interdite, et le restera jusqu’à la seconde moitié du XX^e siècle. L’école lasallienne était un monde entièrement masculin. Les écoliers sont invités à rechercher d’autres compagnies en dehors de l’école : “*Qu’ils ne fréquentent point de mauvais compagnons, surtout qu’ils évitent avec un très grand soin celle des filles, mais qu’ils aillent avec des compagnons sages, retenus, honnêtes et qui les puissent porter au bien, par leurs exemples et par leurs discours.*” Pour rester dans la cohérence, l’école ferme aussi ses portes aux représentantes adultes du sexe féminin, sauf en une exception : “*On n’y laissera entrer ni filles ni femmes pour quelque cause que ce soit, à moins*

³⁵ OC. CE 22.3.8 ; 22.3.7 ; 15.6.6 ; 15.6.7 ; CL 24, 258 et 158-159.

³⁶ DEMIA, Charles, *Remontrances*, in CL 56, 106.

que ce ne soit pour visiter les enfants pauvres et qu'elles ne soient accompagnées de Monsieur le curé de la paroisse ou de quelque ecclésiastique de sa part ou de quelque autre ecclésiastique chargé du soin des pauvres de la ville."³⁷

* Acquérir un comportement bienséant et civil

L'attitude de l'école lasallienne envers la rue n'est pas seulement préventive ou répressive : elle cherche à être éducative. Il faudrait reprendre l'ensemble de l'ouvrage de La Salle intitulé *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* pour éclairer les passages déjà cités de la *Conduite* ou ceux qui vont suivre. La bienséance impose en effet certains types de comportements dans les rues : *"On doit faire attention lorsqu'on marche dans les rues, de ne marcher ni trop lentement ni trop vite. La lenteur dans le marcher, est une marque, ou de pesanteur, ou de négligence ; il est cependant plus indécent de marcher trop vite, cela est beaucoup plus contre la modestie. Il n'est pas à propos de s'arrêter dans les rues même pour parler à quelqu'un, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité, encore ne faut-il le faire que pour peu de temps."*³⁸

Voilà pourquoi la *Conduite*, à son tour, rappelle : *"On ne souffrira pas qu'ils s'amuse à courir et à jouer pendant ce temps dans le quartier voisin de l'école ; et qu'ils incommodent en quelque façon que ce soit les voisins ; mais on aura égard qu'ils marchent avec une telle modestie dans la rue où est l'école, et qu'ils restent ensuite devant la porte en attendant qu'on l'ouvre, dans une si grand retenue que ceux qui passent en puissent être édifiés."*³⁹ Le souhait est évidemment qu'un tel comportement soit adopté aussi dans les rues plus éloignées de l'école. Mais pour cela, il faut prendre les moyens appropriés. On nomme donc des "surveillants" chargés d'observer ce qui se passe et d'en faire rapport au maître, "sans que les autres s'en puissent apercevoir".

Le mot essentiel vient d'être cité : il s'agit "d'édifier" la population. Acquérir des attitudes bienséantes et civiles, mais aussi en donner l'exemple. Tel est

³⁷ CL 25, 40.

³⁸ OC. RB 209.1.604 ; CL 19, 237.

³⁹ OC. CE 1.1.4 ; CL 24, 2.

l'objectif du véritable cérémonial qui préside aux déplacements des écoliers dans les rues. *“On prendra garde qu'ils ne s'assemblent pas en un tas dans la rue où est l'école, avant que la porte soit ouverte, et qu'ils n'y fassent pas de bruit en criant ou en chantant.”*⁴⁰ Et dans l'article intitulé *De la manière dont les écoliers doivent sortir de l'école pour aller à la sainte messe, et de la manière dont ils doivent se comporter dans les rues en y allant*, la *Conduite* détaille le comportement que doivent adopter les maîtres autant que les écoliers. En voici quelques extraits : *“Le maître aura égard qu'ils sortent tous de l'école avec beaucoup de modestie, de silence et de retenue, et sans aucun bruit”* ; *“Le maître veillera beaucoup sur les écoliers pendant ce temps ; il serait cependant à souhaiter que les écoliers ne s'aperçoivent pas de la grande vigilance que le maître aura sur eux”* ; *“Il aura soin d'avertir de temps en temps les écoliers d'une école, pendant qu'ils se disposeront pour sortir, ou que les écoliers des autres classes sortiront, de la manière dont ils doivent marcher dans les rues, et se comporter dans l'église, et de l'édification qu'ils sont obligés de donner au public, et les y excitera par des motifs chrétiens”* ; *“il leur fera aussi connaître qu'il sera beaucoup plus exact à punir les immodesties et les fautes qu'ils commettront dans les rues, que celles qu'ils commettent dans l'école, à cause du sujet de scandale qu'ils y donneraient à ceux qui les pourraient voir.”*⁴¹

Il faut donc imaginer ces enfants ou jeunes adolescents défilant deux par deux, en silence, à une distance de quatre pas entre les rangs, récitant le chapelet. Quel contraste avec le tableau que nous avons esquissé ci-dessus des réalités de la rue. Cela exige une éducation progressive, en même temps qu'une extrême vigilance. *“Lorsque les écoliers retourneront de l'église à leur maison, on les enverra deux par deux, comme lorsqu'ils sortent de l'école. Le Frère Directeur ou Inspecteur des écoles, ou un des maîtres qui en aura reçu la commission, se tiendra à la porte de l'église, pour veiller à ce que les écoliers ne s'amuse pas, et ne fassent pas de bruit dans la rue, ou pour marquer ceux qui pourraient y en faire ou s'y arrêter.”* *“Tous les écoliers marcheront toujours deux par deux aussi bien dans les rues que dans l'église, et éloignés de quatre pas les uns des autres, afin d'éviter le bruit, le tumulte et la confusion.”* *“On observera*

⁴⁰ OC. CE 1.1.3 ; CL 24, 2.

⁴¹ OC. CE 8.1.0 à 8.1.12 ; CL 24, 85-86.

les mêmes choses pour empêcher les désordres qui pourraient arriver, lorsqu'on renvoie les écoliers de l'école."⁴²

Comme les maîtres ne peuvent trop s'éloigner de l'école "*il y aura aussi des espèces d'inspecteurs ou surveillants dans les rues, surtout dans celles où demeurent beaucoup d'écoliers, pour remarquer de quelle manière les écoliers de ce quartier se comportent en retournant de l'école.*" "*Il y en aura en chaque différent quartier et en chaque rue considérable, qui observeront ce qui se passera dans leur quartier ou rue, de la part des écoliers, et qui en feront rapport au maître en la manière qui est marquée ci-devant.*"⁴³

Plusieurs autres passages de la *Conduite* traitent du comportement des écoliers dans les rues. Les recommandations sont sans doute à la mesure de la crainte éprouvée par les éducateurs. Le chapitre 10 de la *Conduite*, intitulé "De la sortie de l'école" est particulièrement prolixe sur ce sujet. Sans multiplier davantage les citations, dans lesquelles on relève évidemment des répétitions insistantes, résumons l'ensemble dans ces recommandations faites au maître: "*Il aura égard que les compagnons ne se quittent pas l'un l'autre dans les rues, qu'ils ne jettent pas des pierres, qu'ils n'y courent pas, qu'ils n'y crient pas, qu'il n'y fassent de peine à personne, mais qu'ils marchent toujours en silence.*"⁴⁴

EN CONCLUSION

Le contraste est tellement fort entre les conseils de la *Conduite des Écoles* et les réalités de la rue, qu'on peut se demander si un tel dispositif avait des chances de réussir. Grâce aux premiers biographes de Jean-Baptiste de La Salle nous pouvons nous faire une idée du chemin parcouru entre les premières années rémoises et le début du XVIII^e siècle.

Le chanoine BLAIN consacre quelques pages aux réactions des Rémois lorsqu'ils virent pour la première fois dans leurs rues, les maîtres de La Salle

⁴² OC. CE 8.6.1 à 8.6.6 ; CL 24, 93-94.

⁴³ OC. CE 18.7.14 et 18.7.15 ; CL 24, 213.

⁴⁴ OC. CE, chapitre 10 ; CL 24, 109-114.

et le Fondateur lui-même. Leur tenue était nouvelle et leur semblait sans doute étrange, mais cela ne justifie pas le traitement cruel qu'ils infligèrent aux maîtres. Relisons ce passage de BLAIN : *“On les montrait du doigt, on les escortait avec des cris et en tumulte, on les contrefaisait en public et chacun s'applaudissait de leur avoir adressé quelque nouvel outrage. Les passants s'arrêtaient dans les rues, pour prendre part aux moqueries ; et les artisans de leurs boutiques, laissaient leur ouvrage pour les insulter. Les enfants se faisaient un jeu de les suivre en clabaudant ; la populace, un plaisir de les accabler d'injures, et tous de leur faire quelque farce et de rire à leurs dépens. Cela recommençait tous les jours ; car, obligés de se rendre à leurs écoles, ils se voyaient accompagnés en allant et au retour, par cette foule qui les insultait. Bienheureux quand ils en étaient quittes à si bon marché, car souvent on les chargeait de boue, et on les poursuivait à coups de pierres, jusque dans leur maison.”*⁴⁵ Certes, il s'agit des maîtres et non des écoliers, et il faut sans doute faire la part de la phraséologie de BLAIN, mais cela ne nous interdit pas de comparer ce tableau avec celui qui nous venons de dresser en parlant des écoliers. Ni de comparer avec ce que dit le même biographe quelques chapitres plus loin en parlant de l'opinion de Monseigneur Godet des Marais, évêque de Chartres, qui avait obtenu des Frères et se louait du travail qu'ils avaient accompli dans sa ville. *“Le fruit le plus sensible que les écoles gratuites produisirent dans les enfants de Chartres, fut une singulière modestie à l'église... La vue des Frères à leur tête, dans une posture humble et recueillie, les frappa encore plus que les leçons qu'ils en recevaient... Le zélé Mgr Godet des Marais, ravi du changement si édifiant de la jeunesse élevée dans les Écoles Chrétiennes, conçut un grand désir d'en profiter pour la réforme de toute la ville, sur un point si important.”*⁴⁶

⁴⁵ 1 BLAIN, CL 7, 242-243.

⁴⁶ 1 BLAIN, CL 7, 374.

CHAPITRE 8

SURVIVRE AUX “MALHEURS DU TEMPS”

*“De la peste, de la famine et de la guerre,
Délivre-nous, Seigneur”*

(Litanies de l’Église Catholique)

Jamais invocation ne fut plus appropriée que celle-là aux besoins de la population qu’à l’époque de saint Jean-Baptiste de La Salle et de ses contemporains.

Pour mieux prendre la mesure des difficultés de la population française – de la population scolaire – particulièrement du peuple, dans les années 1680 à 1720, il convient de préciser quelques aspects singuliers de cette période. À leur propos, divers historiens actuels utilisent volontiers l’expression “*les malheurs du temps*”. Mais ceux-ci débordent largement la période susmentionnée. Si nous privilégions ces quatre décennies, c’est évidemment parce qu’elles correspondent aussi à la fondation des premières écoles lasalliennes. Ces malheurs du temps cachent des réalités très concrètes, aux terribles conséquences pour la population.¹

On peut se poser d’abord la question des causes de ces catastrophes. Il nous semble possible de les regrouper sous trois titres :

¹ On peut se reporter, par exemple, aux ouvrages – cités dans la bibliographie – de Jean DELUMEAU et Yves LEQUIN ; Pierre CHAUNU ; Marcel LACHIVER, Françoise HILDERSHEIMER ; LE ROY LADURIE. On y trouvera d’abondantes informations et des données concrètes sur les “malheurs du temps”.

* Des causes extérieures objectives, qui tiennent aux phénomènes climatiques particuliers et aux effets dévastateurs des éléments naturels.

* L'impuissance dramatique et les conséquences désastreuses de l'ignorance scientifique et médicale de l'époque. Les scientifiques et les médecins ne possédaient pas les connaissances théoriques, ni les techniques, susceptibles de prévoir, prévenir ou enrayer ces malheurs. En ces domaines, de nombreuses croyances et traditions obsolètes, des interdits religieux non justifiés et des pratiques anciennes immuables, freinaient l'évolution des mentalités et les innovations, pendant presque tout l'Ancien Régime.

* La malignité humaine renchérisait parfois sur les causes naturelles. La recherche du profit guidait les spéculateurs, ce qui entraînait la cherté des produits de consommation courante, condamnant ainsi de nombreux pauvres à la mendicité, à la famine, voire à la mort. La soif de domination entraînait les gouvernants à entreprendre des guerres inutiles, longues, coûteuses et localement dévastatrices. Les ravages qu'elles occasionnaient sur les champs de bataille provoquaient la mort d'innocents, parfois la misère des survivants. Dans le pays lui-même, surtout au long du XVII^e siècle, s'ajoutèrent de nombreuses violences urbaines et rurales, des révoltes, des crimes, provoqués par la misère, l'injustice et l'exaspération : rixes et meurtres n'étaient pas rares. Les dépenses militaires, enfin, provoquaient la création d'impôts nouveaux.

1. PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES : “la petite glaciation”

Depuis le XVI^e siècle, en Europe, on assiste à un refroidissement général du climat. Les climatologues contemporains parlent de “petite glaciation” ou de “petit âge glaciaire”. Par elle-même, l'expression évoque des températures anormalement basses et des hivers longs et rudes. Ce phénomène déborde largement, en amont comme en aval, les quarante années qui nous intéressent : il commence au XVI^e siècle et se prolonge jusqu'au milieu du XIX^e. Grâce à l'invention du thermomètre et à la curiosité de quelques observateurs, les

historiens actuels disposent de données concrètes et chiffrées concernant les températures, surtout au début du XVIII^e siècle.²

Cette rigueur du climat se manifeste particulièrement au cours de certains hivers. La Salle et les Frères, comme les familles des écoliers, durent les affronter. Les températures enregistrées, quoique anormalement basses, ne semblent pourtant pas insupportables. Leurs effets néfastes viennent plutôt du fait que les gens pauvres n’avaient pas les moyens matériels de s’en préserver. Il leur aurait fallu d’autres habits, du chauffage, des maisons plus étanches et mieux isolées contre le froid, mais ils n’en avaient pas les moyens financiers.

Pendant ces hivers prolongés, les semences d’automne – les plus habituelles – pourrissaient en grande partie. Or elles constituaient la base de l’alimentation populaire : sans pain, impossible de vivre et de travailler. Les pauvres en consommaient en quantité et n’avaient pas grand chose d’autre, surtout en ville. Les récoltes faibles ou insuffisantes posaient le problème de la survie jusqu’à l’année suivante, et celui de la soudure avec la prochaine récolte qu’on espérait meilleure.

Autant que les hivers rigoureux, on craignait les pluies persistantes et excessives de printemps et d’été, car elles provoquaient aussi la pourriture du grain dans les épis et des récoltes insuffisantes. “*Car la pluie d’été – écrit Le Roy Ladurie – c’est la “verse” et la pourriture du grain. Inversement, l’été sec, nuisible à l’élevage, s’avère favorable aux céréales d’hiver comme à celles de printemps.*”³ Heureusement, les phénomènes climatiques n’affectaient pas uniformément l’ensemble du pays. Mais il fallut longtemps – jusqu’à la seconde moitié du XVIII^e siècle – pour que le gouvernement puisse institutionnaliser et imposer l’entraide, grâce à une meilleure circulation et répartition des grains. De là naquit une nouvelle forme de solidarité nationale qui mit fin aux famines, et même parfois aux disettes.

² On peut se référer spécialement à : LACHIVER, Marcel, *Les années de misère : la famine au temps du Grand Roi (1680-1720)* ou LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire du climat depuis l’an mille*.

³ LE ROY LADURIE, *o.c.*, p. 97.

* Le feu, la terre et les eaux

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les quatre éléments naturels pèsent sur le destin de la population. Ce n'est que progressivement que les hommes tentent de les comprendre et de les maîtriser. Les découvertes théoriques les y aident, mais ils recourent aussi à des actions pragmatiques nées de l'observation, pour lutter contre les cataclysmes qu'ils ne savent ni prévoir, ni comprendre entièrement.

C'est le cas au moment des secousses sismiques d'importance variable, qui surviennent au cours de ces deux siècles. Les gens en ont peur et y voient facilement une punition divine. L'Église les encourage généralement dans cette attitude. *“Désarmés devant ces événements qu'ils ne savent ni prévoir ni dominer, les hommes le sont également devant les phénomènes climatiques, dont ils connaissent d'une manière générale le calendrier et les effets, mais dont ils ne peuvent pas toujours prévoir l'intensité.”*⁴ Ils savent que les grands froids comme les orages peuvent entraîner la mort. La foudre les impressionne. Tout cela leur apparaît comme les manifestations de la colère de Dieu.

On craint aussi l'eau qui fait pourrir les récoltes, inonde les terres et les maisons, et parfois les emporte. Signe d'ignorance : on continue cependant à reconstruire dans des zones à risques.

Le grand incendie de Londres (1666) avait beaucoup marqué les esprits. La crainte de ce fléau est encore dans les mémoires au XVIII^e, d'autant que les incendies ne sont pas rares, dus à la nature, aux hasards ou aux accidents, parfois à la méchanceté ou à la vengeance humaines, voire aux simples négligences et imprudences. Les deux siècles sont jalonnés de nombreux incendies. Au XVIII^e, on en répertorie huit à Rennes, quatre à Fougères, trois à Landerneau, plusieurs à Dinan...

Les conséquences matérielles de ces incendies sont terribles, surtout pour les pauvres qui y perdent leurs maigres biens et leurs maisons, sans espoir de les reconstruire. Heureusement, dans beaucoup de cas, la solidarité se montre inventive et généreuse. On prend même des moyens concrets pour que la reconstruction soit plus sûre : murs en pierre plus épais, toits en pente, meilleur

⁴ DELUMEAU et LEQUIN, *Les malheurs du temps*, p. 368.

écoulement des eaux. L'État oblige à un ramonage périodique fréquent des cheminées. *“La lutte contre les fléaux et catastrophes naturelles menée sous Louis XIV et ses successeurs, consolide les pouvoirs réglementaires et politiques face aux intérêts particuliers. C'est la lutte contre le feu qui fait alors les plus grands progrès, entraînant les conséquences les plus importantes. Le feu détruit, mais la construction qui s'ensuit peut changer le paysage urbain. Peu si l'on se contente d'élever les nouveaux bâtiments sur les emplacements anciens, davantage si les autorités se saisissent alors de l'occasion de remodeler la ville, d'en redessiner les places et les rues, d'élever de nouveaux édifices publics. L'incendie, calamité urbaine, est alors à l'origine d'une nouvelle naissance.”*⁴

* Ignorance et inorganisation

En abordant cet aspect, on ne saurait oublier que le XVII^e siècle marque la première révolution scientifique dans beaucoup de domaines, même si celle-ci n'atteint pas encore tous les niveaux de la société. Révolution scientifique dont les précurseurs et les artisans furent : Galilée, Descartes, Pascal, Harvey et surtout Newton, entre autres.

Mais certains secteurs de la vie et de l'activité humaines ne sont pas atteints par ces progrès. C'est le cas de l'agriculture, par exemple. Ignorance qui est en partie responsable des périodes de disette. Le sol était là, comme aujourd'hui, mais les rendements demeuraient beaucoup trop faibles, surtout pour une population en croissance continue. C'est dans ce contexte que naquit l'idée *“d'un monde trop plein”* – ce qui peut nous faire sourire aujourd'hui où la population a triplé – et que prirent racine les théories de Malthus.

Le deuxième domaine dans lequel l'ignorance scientifique entraînait de très fâcheuses conséquences, était celui de la médecine, dont on connaît les lointaines origines. En France, dans les facultés de médecine, vieilles de plusieurs siècles cependant, on maintenait un enseignement traditionnel tiré essentiellement d'Hippocrate et de Galien qui demeuraient les maîtres et les références obligées. Il est vrai que l'Église surveillait de près les pratiques

⁴ DELUMEAU et LEQUIN, *o.c.*, p. 382.

médicales, soucieuse de préserver l'intégrité du corps humain. C'était un frein efficace au progrès médical, et l'on ne pouvait sortir de ce blocage que par une courageuse transgression des interdits.

Impuissance dramatique au moment où l'Europe entière était victime d'épidémies meurtrières comme : la lèpre, la variole, la tuberculose et surtout la peste. La véritable chirurgie ne commença qu'au début du XVIII^e siècle, et plus tard apparurent l'Académie de chirurgie (1731), la Société Royale de médecine (1776) et l'Institut de France (1795).

Heureusement, quelques progrès thérapeutiques avaient été accomplis depuis le Moyen Âge. Cependant, la confiance dans les médecins demeurait très faible, et dans la campagne on ne recourait à eux que très exceptionnellement et généralement trop tard. Les Cahiers de doléances de la Révolution Française dénonçaient encore l'inefficacité des médecins. *“Une grande partie de la population croyait toujours (fin XVIII^e siècle) au ‘désenvoûtement’ et avait recours pour cela aux sorciers, aux guérisseurs, aux charlatans et aux saints, ainsi qu’aux remèdes ‘miraculeux’ vendus sur les champs de foire”*, écrit Robert VIAL.

Et le même auteur continue : *“L’automédication par tisanes, cataplasmes et ventouses était pratiquée dans toutes les familles. L’extension de la culture de la vigne fit de l’alcool un médicament ‘remontant’ aux vertus polyvalentes”* (p. 50). Et encore, à la page suivante : *“Dès le début du XVIII^e siècle, l’apprentissage du savoir par les soignants s’était déplacé des amphithéâtres de cours des écoles et facultés de médecine vers les grands hôpitaux où les étudiants effectuaient sous l’aile de leurs aînés, leurs patrons, des stages d’observation clinique et assistaient aux ‘présentations de malades’. Cette pratique de l’apprentissage ‘au lit du malade’, où se faisaient tous les soins, y compris les opérations, fut officialisée par l’ouverture, en 1794, de l’Hôtel-Dieu de Paris, de la première chaire d’enseignement clinique de la Faculté de médecine”* (p. 51).⁶

⁶ VIAL, Robert, *La chronologie de l'histoire de la médecine*, p. 49-50-51.

L'ensemble de la période 1680-1720, avons-nous dit, fut particulièrement froide. Mais certains auteurs, comme Marcel LACHIVER⁷ soulignent les trois hivers de 1683-84, 1693-94 et 1708-1709 (“*le Grand Hiver*”) comme plus terribles encore. Ils relèvent des températures de -20° en diverses régions de France, y compris à Paris. Marcel LACHIVER, pour celui de 1693-94, parle de centaines de milliers de miséreux affamés qui sillonnent les routes du royaume, victimes d’une terrible famine. Le prix du pain avait quadruplé ou quintuplé. Il parle d’un million et demi de victimes, sur une population de 20 millions. L’hiver de 1708-1709 fut aussi long et rude : les fleuves et rivières étaient gelés, la campagne semblait un champ de glace et les maisons des glaciers. Tout cela atteignait d’abord les pauvres.

C’est sans doute à de pareilles calamités que se réfère la *Conduite des Écoles* dans le passage suivant : “*On ne fera dire dans l’école aucune autre prière, ni en aucune autre occasion que celles qui sont marquées dans le présent article, on n’y ajoutera même rien, sans ordre du Supérieur de l’Institut, qui pourra, dans quelque nécessité publique ou pour quelque cause qui regarde le besoin de l’Institut, faire ajouter à la fin de la prière les litanies de la sainte Vierge ou quelque autre courte prière, pour un temps seulement*”.⁸

La mesure peut paraître dérisoire. Le texte de la *Conduite des Écoles* n’a pas pour objectif d’analyser les malheurs du temps, mais ce passage – comme d’autres que nous verrons – témoigne que les écoliers et leurs maîtres n’étaient pas à l’abri de ces calamités. La réaction de la prière était aussi dans le droit fil des pratiques et mentalités de l’époque. Les premiers biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle nous fournissent par ailleurs d’amples explications sur ce que lui-même et les Frères durent endurer. Nous y reviendrons.

⁷ LACHIVER. Marcel, *o.c.* Il parle des trois hivers rigoureux de 1683-1684 ; 1693-1694 ; 1708-1709.

⁸ OC. CE 7.3.9 ; CL 24, 80.

2. LA DISETTE ET LA FAMINE

* Sous-alimentation, famine et misère

Malgré les progrès de la médecine, les causes de mortalité ne disparaissent pas, même après l'éradication de la peste. D'autres épidémies sévissent. Beaucoup de gens, surtout dans les campagnes, vivent dans des conditions infrahumaines qui génèrent elles-mêmes des maladies et provoquent de nombreux décès. Les médecins, qui commencent à circuler dans les paroisses rurales, sont effarés de ce qu'ils découvrent dans les maisons : la MISÈRE.

Une misère désespérante, conséquence d'une alimentation insuffisante ou mal équilibrée ; une hygiène lamentable, des préjugés tenaces qui ne facilitent pas les interventions médicales. Les remèdes prescrits ne sont pas toujours pris ou irrégulièrement ; on préfère recourir encore aux vomitifs, purgatifs, saignées... pourtant dangereux et qui affaiblissent excessivement les organismes.

On accepte difficilement les mesures préventives : mesures élémentaires d'hygiène, isolement des malades, régimes alimentaires... Les gens sont très difficiles à convaincre : ils conservent une méfiance invétérée envers les médecins – mais n'avait-elle pas été souvent justifiée auparavant ? – ils s'obstinent dans leurs manières de vivre, ils s'en remettent plus volontiers à leurs charlatans habituels. Dans un ouvrage sur "les malheurs du temps", DELUMEAU et LEQUIN citent le témoignage laissé par un médecin du XVIII^e siècle, dans lequel nous relevons le passage suivant : *"Lors de mes premières visites, j'ai trouvé la plupart des malades sur la paille, plusieurs exposés aux injures de l'air. Hors d'état de se nettoyer eux-mêmes, ils étaient contraints de rester dans leur fange. L'air corrompu qu'ils respiraient ajoutait beaucoup au danger de la maladie et devenait une source d'infection pour ceux qui les approchaient. La contagion se propageait sensiblement. La crainte du mal éloignait les voisins, les parents. L'argent ne tentait pas ceux qui en avaient le plus besoin : j'ai offert dix fois plus que je n'aurais donné en toute autre circonstance pour secourir et pour nettoyer certaines maisons ; ni mes invitations, ni mon offre n'ont tenté personne."*

Une forte proportion de la population vit dans le dénuement, à la limite de la survie. L’entassement, la sous-alimentation, la saleté, sont les propagateurs des épidémies. Changer cette situation serait une tâche immense. *“Tels sont les nouveaux malheurs des temps. Le Seigneur semble avoir enfin entendu la prière séculaire et délivré les hommes de la peste, de la famine et de la guerre. Mais le fléau de la misère, hydre aux cent visages, est toujours présent.”*⁹

* Disettes et crises de subsistance

Dans les villes surtout, les mauvaises récoltes provoquaient habituellement la pénurie de pain. Diverses études récentes ont analysé les conséquences de ces périodes de disette et semblent bien d’accord sur le sujet. Les conséquences mises en évidence sont habituellement les suivantes :

- des familles ruinées par la cherté excessive du pain ;
- la spéculation sur le blé – que l’on cache en attendant que son prix monte suffisamment – contribue à cet appauvrissement général, à moins qu’une décision administrative en fixe le prix maximum, à moins aussi que les autorités procèdent à une distribution gratuite ou à une vente à bas prix du pain, dans des situations d’extrême urgence ;
- disette et famine accroissent le taux de mortalité ;
- les migrations régionales vers les villes – pourtant dépourvues de ressources – augmentent notablement ;
- les familles économiquement fragiles tombent dans la pauvreté, la misère, la mendicité et parfois le vagabondage ;
- d’autres participent aux soulèvements urbains : “émotions populaires” ou “révoltes frumentaires”.

Ces terribles conséquences ne seront atténuées qu’au XVIII^e siècle, grâce à l’évolution de l’économie et à l’organisation de la circulation des grains. La disette retentit sur l’ensemble de l’économie : mévente générale des produits

⁹ DELUMEAU et LEQUIN, *o.c.*, p. 365 et 366.

de l'artisanat et des manufactures, sous-production, chômage, surmortalité. Le 6 mai 1694, l'Intendant de Champagne écrit au Contrôleur général : *“La calamité est encore plus affreuse dans les villages où la plupart des manouvriers ne trouvant presque plus de travail, ou du moins si peu qu’il ne suffit pas à leur gagner du pain pour eux et pour leurs familles, sont des jours entiers sans en manger un morceau : réduits à vivre de son et de racines qu’ils font cuire avec un peu de sel.”*¹⁰

* Jean-Baptiste de La Salle et les Frères dans ce contexte

Les Frères, en communauté et en école, eurent à affronter ces moments difficiles. Ce n'est pas le texte de la *Conduite* qui nous renseigne là-dessus, sauf par allusion, mais la biographie de La Salle lui-même. Nous donnerons ici la parole à Maillefer, tout en sachant que nous trouvons des explications similaires dans Blain.

À propos de l'hiver 1683-1684, nous savons que ce fut pour La Salle l'occasion de se défaire de la plus grande partie de ses biens. Maillefer précise qu'en cette année 1684 : *“Il donne tout aux pauvres”, “La stérilité fut si grande que tout le peuple du royaume se trouva réduit à la dernière misère” ; “Il fit plus, il alla dans les maisons chercher les pauvres honteux pour les tirer de la misère et leur épargner par ses fréquentes aumônes la confusion de leur indigence. Cette famine qui fut des plus pressantes, ne ralentit pas sa charité. Il donna tout sans se rien réserver.”*¹¹

En 1693-1694, la Société des Écoles chrétiennes a grandi. Elle est présente en plusieurs villes, et spécialement à Paris, où La Salle lui-même s'est installé à partir de 1688. Le biographe rappelle que pendant cet hiver les Frères manquent du nécessaire. Le prix du pain avait quadruplé. *“Il survint cette même année une famine qui réduisit sa communauté dans une pauvreté extrême”, “Un jour que la communauté était sans pain et sans espérance d'en avoir, loin de s'abattre, il encouragea les Frères à la patience. Ils entrèrent dans ces dispositions au réfectoire où ils furent obligés de se contenter d'un*

¹⁰ DELUMEAU et LEQUIN, *o.c.*, p. 346.

¹¹ MAILLEFER, F. E., *La vie de Monsieur de La Salle* (édition 1980), p. 103-104.

mauvais bouillon d'herbes qui leur tint lieu de nourriture pour toute la journée. Ils rendirent grâces à Dieu comme s'ils avaient fait un bon repas. Pendant ce temps-là, le Frère qui avait soin de la provision, cherchait de tous côtés de quoi vivre. Il ne trouva dans toute la journée qu'un peu de pain fort noir. Monsieur de La Salle le fit distribuer à la communauté, sans en rien réserver pour lui, mais les Frères n'y voulurent pas toucher qu'il n'en eût pris un morceau. Les Frères de la communauté de Paris, informés de l'extrémité où était réduite celle de Vaugirard, s'étaient empressés d'y suppléer de leur nécessaire. Mais celui qui était chargé de lui porter la provision de leur part, fut arrêté en chemin par des voleurs qui lui enlevèrent sa charge. Il arriva à la maison très mortifié de son aventure. M. de La Salle le voyant ému, lui dit d'un air tranquille : 'Dieu soit béni, il en faut aller chercher d'autre'. On y fut, et en attendant, les Frères furent obligés d'attendre jusqu'au soir pour prendre quelque nourriture.”¹²

Le texte de la *Conduite* ayant été rédigé avant, ne peut refléter ce qui se passa pendant le grand hiver de 1709, mais le biographe nous précise : “*La grande disette qui affligea la France dans le courant de cette année mit M. de La Salle dans la triste nécessité de quitter Saint-Yon de Rouen où il ne pouvait plus faire subsister son noviciat, et de le transférer à Paris où on lui faisait entrevoir des ressources plus abondantes qu'en province. Il fit chercher une maison à l'écart où il se retira avec sa communauté. Quelque bonne volonté que lui témoignassent ses amis pour fournir à ses besoins, il ne laissa pas que d'y souffrir beaucoup. Mais Dieu bénit la patience avec laquelle lui et ses Frères supportèrent la misère où ils se trouvèrent réduits. Elle fut si grande qu'ils manquèrent absolument du nécessaire. Ils n'avaient plus de pain. Le boulanger qui avait coutume de leur en fournir leur en refusa, parce qu'il n'était pas payé, et l'argent manquait pour le satisfaire”... “Cependant comme elle (la communauté) avait eu beaucoup à souffrir dans une si grande disette, on ne put empêcher que plusieurs des Frères ne tombassent dans un grand épuisement. Il y en eut même plusieurs qui furent attaqués du scorbut, ce qui provenait de la mauvaise qualité des aliments qu'ils avaient pris, et cette*

¹² MAILLEFER, o.c., p. 153.

*maladie en réduisit quelques uns à l'extrémité. M. de La Salle leur fit donner de prompts soulagements et par sa grande attention et les soins de M. Helvétius, fameux médecin, il les tira des portes de la mort.”*¹³

3. DES ÉPIDÉMIES REDOUTABLES

*“Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés...”*

(Jean de La Fontaine, *Les animaux malades de la peste*)

Jean de La Fontaine (1621-1695), subtil observateur de son époque et particulièrement habile à en exprimer poétiquement les traits dominants, résume en ces quelques lignes un aspect essentiel des mentalités du XVII^e siècle. Depuis plusieurs siècles, l'Europe était marquée par la terreur des épidémies meurtrières. Beaucoup plus récemment, Jean DELUMEAU¹⁴ a proposé une analyse approfondie des causes, mécanismes et conséquences de cette peur.

* La peste et autres maladies épidémiques

Après la lèpre qui avait marqué le Moyen Âge, ce fut la peste qui fit de terribles ravages en Europe, à partir du XIV^e siècle et jusqu'au début du XVIII^e.

¹³ MAILLEFER, *o.c.*, p. 239-240.

¹⁴ DELUMEAU, J. : Voir ses trois ouvrages sur la peur, parus aux Éditions Fayard, *La peur en Occident, XIV^e-XVIII^e siècles* (1978) ; *Le péché et la peur : la culpabilisation en Occident, XIII^e - XVIII^e siècles* (1983) et *Rassurer et protéger : le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois* (1989).

En France, c'est sous le règne de Louis XIV que s'organise une lutte efficace pour circonscrire et finalement juguler ce fléau. Mais entre temps, l'épidémie, véritable maladie récurrente, affectait sans arrêt la population et présentait des pics de diffusion qui provoquaient des centaines de milliers, voire de millions de morts. Certains historiens ont relevé les principales dates de ces crises aiguës et ont essayé d'estimer le nombre des victimes. Pierre CHAUNU¹⁵, par exemple, propose les dates et chiffres suivants :

- 1628-1632 : la peste aurait tué de 750.000 à 1.150.000 personnes.
- 1649-1653 : de 220.000 à 330.000.
- 1660-1663 : “crise de l'avènement” : de 1.000.000 à 1.500.000.
- 1693-1694 : l'année terrible qui connut la plus terrible disette associée à l'épidémie. Les victimes sont estimées entre 10 et 15% de la population, soit de deux à trois millions.

Ces crises diminuent nettement au XVIII^e siècle, bien qu'il faille ajouter encore les victimes du “grand hiver” de 1709, la peste de Marseille de 1720 à 1722 et la dernière grande crise alimentaire, mais non épidémique, de 1738 à 1742.

Les mesures de lutte instaurées peu à peu devaient pallier l'impuissance de la médecine à comprendre et à guérir la peste. On ne s'étonnera donc pas que ces mesures soient “extérieures” à la maladie elle-même. En voici quelques-unes : fermeture des portes des villes, rejet des étrangers venant de régions suspectes ou contaminées, expulsion des mendiants et vagabonds réputés agents de transmission des épidémies, isolement immédiat des malades déclarés, ouverture de lieux de soins hors des murailles... Mais cela concerne essentiellement les villes et ne règle pas le sort des campagnes. À la fin du XVII^e siècle, le gouvernement décide d'appliquer la technique dite “de la ligne”, qui consiste à isoler par un cordon de troupes, les zones contaminées, empêchant les gens d'en sortir ou d'y entrer. Bien appliquée – comme en 1720 – cette technique permet de limiter le nombre de décès. Mais cela ne protège pas les

¹⁵ CHAUNU, Pierre, *Un futur sans avenir : histoire et population*, p. 120-122.

régions atteintes : en 1720, Marseille et la Provence connaissent encore 50.000 morts sur 100.000 habitants, sans compter ceux qui meurent au cours des deux années suivantes. Jean DELUMEAU et Yves LEQUIN concluent : *“Le fléau multiséculaire ne reparaitra plus en Europe occidentale. Or, il semble bien que sa disparition s’explique en grande partie par l’efficacité croissante des mesures prises collectivement pour endiguer le fléau, notamment la quarantaine, surtout à partir du moment où, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, c’est le gouvernement central lui-même qui organise la lutte.”*¹⁶

Mais la lutte contre la diffusion de la peste, peut avoir des effets inattendus. Pierre CHAUNU commente ainsi la peste de 1720 : *“L’épisode de Marseille, de la Provence et du Languedoc : 220.000 morts de 1720 à 1722, est un accident dû à un relâchement de la surveillance de Marseille, que l’action énergique du Régent parvient à juguler. Cette victoire était le fruit d’une longue sagesse. Une bonne observation, un regard médical précis, entraînent la victoire de la thèse contagionniste sur l’hypothèse aériste. Le pouvoir municipal au XV^e siècle ordonne des mesures de cloisonnement, que l’État prend en relais au XVI^e et que la monarchie administrative pousse à un point de volonté et de puissance qui mérite récompense. Le cloisonnement volontaire de l’espace casse les canaux de la diffusion économique, le cloisonnement volontaire est le symétrique inverse du lent décroisonnement de l’espace économique. Le décroisonnement économique fait reculer la disette, mais il facilite la diffusion microbienne.”*¹⁷

Les autres maladies épidémiques affectent davantage les campagnes : la dysenterie, la variole, le typhus, les affections pulmonaires... Depuis Louis XIV et Colbert, le pouvoir central prend conscience de ses responsabilités et demande à ses Intendants de prendre en charge la santé dans leur juridiction. Progressivement, les médecins pensent pouvoir lutter aussi contre elles. Parmi eux, un nom est à retenir : celui d’Adrien Helvétius, celui-là même qui guérit Jean-Baptiste de La Salle. Médecin Hollandais établi à Paris depuis les années 1680, il devint médecin du roi, guérit le Grand Dauphin, s’attira une renommée

¹⁶ DELUMEAU et LEQUIN, *o.c.*, p. 356.

¹⁷ CHAUNU, P., *o.c.*, p. 122.

méritée, et introduisit un remède efficace contre la dysenterie. En 1710, il proposa au roi de lutter contre les maladies, surtout dans les campagnes, en constituant des coffrets de remèdes qui contenaient un ensemble de 353 “prises” capables de faire face à de nombreuses éventualités. À cette même date, Louis XIV “touché de compassion pour les pauvres malades de la campagne qui périssaient la plupart faute de secours” donna l’ordre qu’il soit “envoyé tous les ans à Messieurs les Intendants des provinces, une quantité de remèdes de M. Helvétius pour être distribués sous les ordres desdits sieurs Intendants à leurs subdélégués, et par leurs subdélégués aux sœurs grises, chirurgiens et autres personnes intelligentes, dans les villes, bourgs et villages de leurs départements.”¹⁸ Quand Adrien meurt, en 1727, son fils Jean-Claude reprend son travail. De cet effort général proviennent : la nomination d’un “médecin correspondant des épidémies” dans chaque Intendance (1750), puis la création de la “Société royale de médecine”, en 1776.

* La Salle et les Frères face aux épidémies

Pas plus que les autres, les familles des écoliers et les écoliers eux-mêmes, n’étaient à l’abri des atteintes des épidémies. Nous n’avons pas d’indications chiffrées concernant les deux dernières crises aiguës de la peste (1693 et 1720), mais rien ne permet de supposer que ces familles furent plus épargnées que les autres.

Ce que nous savons, par contre, c’est que quatre Frères furent victimes de leur dévouement aux malades pendant la dernière épidémie : deux à Marseille et deux à Mende. Nous laissons ici la parole au Frère LUCARD¹⁹ : “Marseille et Mende n’avaient plus à cette époque aucun Frère. Le 25 mai 1720, un navire marchand, le Grand Saint-Antoine, venant de Tripoli, avait apporté la peste dans la première de ces villes. Le fléau sévit avec une effroyable rapidité. Au mois de septembre, cent cinquante prêtres, tant religieux que séculiers, avaient déjà péri en soignant les pestiférés. Mgr de Belsunce fut admirable de

¹⁸ DELUMEAU et LEQUIN, *o.c.*, p. 357-358.

¹⁹ LUCARD, Frère..., *Annales de l’Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, Paris, 1883. Tome 1, chapitre XVI, p. 427-428.

dévouement et de charité. Dieu parut touché des prières des habitants de Marseille : l'année 1721, il y eut peu de morts. Mais en 1722, la peste éclata de nouveau au mois de mai, et produisit d'épouvantables ravages ; elle franchit même le cordon sanitaire destiné à circonscrire son action dans le pays attaqué, et atteignit jusqu'aux montagnes du Gévaudan. Loin de fuir, comme avaient fait les Jansénistes et une partie de la population affolée de terreur, les Frères, à l'exemple des Capucins, des Carmes déchaussés, des Jésuites et d'autres saints prêtres, restèrent à leur poste et soignèrent les malades. Les deux de Mende, Henri et Nicolas, moururent ; les Frères Lazare et Saturnin furent également atteints par le fléau à Marseille. Le Frère Saturnin guérit, mais à peine en convalescence, il retourna au milieu des pestiférés pour leur prodiguer ses soins ; il fut frappé de nouveau par le mal et fut récompensé de son héroïque charité par une sainte mort."

*** La Conduite des Écoles et les maladies**

Plutôt que des grandes épidémies, la *Conduite* parle de quelques-unes des multiples incommodités courantes qui pouvaient affecter les écoliers. Il s'agissait de protéger l'ensemble de l'école de la contagion, ou de ne pas aggraver les petites infections dues au manque de propreté et d'hygiène qui était trop souvent le lot des milieux pauvres.

Au niveau préventif. Les Frères, pas plus que les médecins – et même beaucoup moins – ne pouvaient remédier aux divers maux dont les écoliers pouvaient être atteints. Les premières mesures étaient donc préventives. Il s'agissait d'écartier, au moins temporairement, les écoliers atteints de maladies contagieuses. En recevant les nouveaux écoliers, il fallait donc s'informer s'ils n'étaient pas porteurs de ces germes : "... *S'il a quelque incommodité ou infirmité corporelle, surtout s'il a les écrouelles, la mauvaise tigne et le mal caduc, ou quelques autres infirmités qui se puissent communiquer, à quoi il faut beaucoup d'égard ; s'il a quelque infirmité corporelle, le Directeur s'informera si cela pourra l'empêcher de venir à l'école.*" Dans l'article relatif aux enfants qui ne "peuvent pas être reçus", le texte dit encore : "*On ne recevra aucun qui ait quelque incommodité qui se puisse communiquer, telle que les écrouelles, la mauvaise tigne, le haut mal, pour quelque raison que ce soit, et,*

s'il arrive que quelque écolier venant à l'école tombe dans quelque'une de ces infirmités, on le fera visiter par le médecin de la maison, et, si le mal est de telle nature, on le renverra jusqu'à ce qu'il soit guéri, en cas que le mal soit curable.” Ces précautions sanitaires font également partie des devoirs de l'Inspecteur qui a charge de placer les écoliers dans les classes : *“Il aura égard que les écoliers soient placés avec ordre et prudence, en sorte que ceux dont les parents sont négligents et ont de la vermine, soient séparés de ceux qui sont propres et qui n'en ont point...”*²⁰

La maladie faisait certainement partie des réalités habituelles de l'école, comme nous pouvons le déduire des passages suivants, extraits des chapitres “Des Officiers de l'école” et “Des Absences”. À propos des “Visiteurs des absents”, voici ce qui était prévu : *“Les visiteurs visiteront de temps en temps, selon que le maître leur prescrira, et même de leur plein gré, les écoliers malades du quartier dont il est chargé (sic) ; ils les consoleront et les engageront à souffrir leur mal en patience pour l'amour de Dieu. Ils feront ensuite savoir au maître l'état de leur santé, et si leur maladie diminue ou augmente.”* *“Si on dit à un visiteur que quelqu'un des absents de son quartier est malade, il fera en sorte de le voir, et priera fort qu'on le lui accorde, témoignant que c'est de la part du maître, qui l'envoie savoir de quelle maladie il est malade, et quel est l'état de sa santé.”* *“On ne recevra ni excusera aucun écolier absent, si ce n'est pour cause de maladie, dont on soit assuré, et que quelqu'un de ses parents ne le ramène à l'école.”*²¹

Plus inattendu peut-être, le fait que l'on parle des infirmités des écoliers à propos des “corrections” par fêrule. Il s'agit ici de maladies ou infections non

²⁰ OC. CE 22.2.3, 22.4.4, 23.1.6 ; CL 24, 257, 259, 263. D'après le Dictionnaire de Pierre RICHELET (1709) : “Écrouelles : terme de médecine. Sorte de maladie : ce sont des corps glanduleux qui s'engendrent souvent d'humeurs âcres et mélancoliques” ; “Tigne ou teigne: quelques-uns écrivent et prononcent teigne, mais la plupart disent et écrivent tigne, qui veut dire une sorte de gale qui vient de la tête.” “Mal caduc ou haut-mal: C'est un mal qui attaque le cerveau, qui fait perdre le jugement et le sentiment, et jette la personne qui en est attaquée dans de grandes convulsions. On l'appelle haut-mal parce qu'il attaque la tête, ou qu'il fait tomber la personne de son haut. On le nomme aussi mal caduc ou épilepsie.” “Vermine : poux.”

²¹ OC. CE 18.9.7, 18.9.9., 16.3.4 ; CL 24, 245, 246, 192.

contagieuses qui n'empêchent pas aux enfants de venir à l'école. Encore faut-il ne pas aggraver leur état en manquant de précautions dans l'usage de la férule, qui consistait à frapper les fautifs dans la paume de la main. Il était interdit de frapper dans la main qui servait à écrire, mais aussi dans celle qui pouvait présenter quelque plaie ou infection. *“Il ne faut pas donner (des coups de férule) à ceux qui ont du mal dans les mains, mais il faut ou les corriger avec les verges, ou leur donner quelque pénitence. Il faut aussi prévoir les accidents qui pourraient arriver dans cette correction et tâcher de les éviter.”* *“Il faut avoir un très grand soin en corrigeant un écolier de ne le frapper en aucun endroit où il ait quelque mal, pour ne pas l'augmenter, ni frapper si fort que les marques paraissent, quoique d'ailleurs il ne faille pas le faire si mollement que l'écolier n'en ait aucune peine.”* *“On ne corrigera pas ceux qui auront quelque incommodité à l'endroit où on les voudra corriger, lorsque la correction pourrait l'augmenter ; on doit se servir de quelque autre correction ou punition, ou pénitence.”*²²

Hygiène, propreté, précaution, compassion : tels sont donc les mots qui pourraient résumer les dispositions de l'école lasallienne vis-à-vis de la maladie.

4. LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

La *Conduite des Écoles* ne fait pas mention de la guerre. C'est normal. En fait, les ravages directs des batailles n'atteignaient pas directement les écoles des Frères. À cette époque, le champ de bataille était généralement localisé. Mais les nombreuses et longues guerres qui se déroulèrent sous le règne de Louis XIV eurent certainement des conséquences indirectes sur la population en général, et sur les parents des écoliers des Frères aussi : 27 ans de guerre sur 53 de règne, telle est la réalité de l'époque de Louis XIV.

Revenir sur l'ensemble de ces guerres n'a pas d'intérêt pour notre propos. Arrêtons-nous simplement aux conséquences sociales néfastes qu'elles entraînaient.

²² OC. CE 15.1.11, 15.4.14, 15.6.37 ; CL 24, 147, 156, 166.

Elles provoquaient des destructions supplémentaires, de nouvelles misères pour les régions concernées, à quoi s’ajoutaient habituellement le saccage des récoltes, la destruction ou le pillage des maisons, des incendies de villages ou de récoltes.

Sauf dispenses exceptionnelles, les familles avaient le devoir d’héberger et de nourrir les soldats : ceux du pays par décision royale, parfois les ennemis sous la contrainte.

Les déserteurs, les blessés, les soldats démobilisés au terme des conflits, constituaient une menace réelle pour la population. Ils étaient armés, habitués à la violence, devenaient souvent asociaux, mendiants, vagabonds, et continuaient à se livrer à la violence, aux agressions, aux viols et aux pillages. Leur présence ou leur passage étaient redoutés par les habitants. Ils constituaient donc un élément supplémentaire d’insécurité, de danger, y compris dans les villes où ils se réfugiaient et vivaient en parasites désœuvrés.

Mais surtout, en appauvrissant le Trésor Royal, les guerres entraînaient la levée d’impôts nouveaux, pour une population qui en était déjà accablée. On sait que l’excès des impôts les rendaient impopulaires et insupportables, surtout lorsque s’y ajoutaient les exactions des collecteurs de ces impôts. De là vinrent les révoltes paysannes auxquelles nous avons déjà fait allusion.

Le passage suivant illustre bien ces conséquences économiques néfastes : *“Cela a pour conséquence un constant accroissement de la fiscalité par augmentation des impôts existants et par la création d’impôts nouveaux. Créée en 1695 pour la durée de la guerre, la ‘Capitation’ est effectivement abolie en 1698, après la paix de Ryswick, mais rétablie en 1701, à la veille de la guerre de la Succession d’Espagne. Elle n’est pas supprimée en 1714 et subsiste jusqu’à la Révolution. Quant au ‘Dixième’, créé en 1710, au moment le plus dramatique de la guerre, il est supprimé en 1714, reparait à chaque nouveau conflit et n’est supprimé en 1749, à la fin de la guerre de la Succession d’Autriche, que pour faire place à un nouvel impôt, ‘le Vingtième’. Par ailleurs, ces impôts nouveaux, universels et égalitaires dans leur principe, ne le sont nullement en réalité du fait d’exemptions et de rachats. Ainsi les guerres*

*aggravent-elles considérablement le poids des impôts pesant sur les plus pauvres et les plus nombreux.”*²³

5. LA MORT QUI RÔDE

Trois alinéas de la *Conduite des Écoles* évoquent l’agonie et la mort : la mort à l’extérieur de l’école, celle qui frappe la population du quartier, mais aussi la mort éventuelle d’un maître ou d’un élève de l’école lasallienne. Le fait peut paraître étrange en soi. De nos jours, qui aurait l’idée de faire figurer dans un projet éducatif, les dispositions à prendre en cas de décès d’un membre de l’établissement ? Mais à cette époque-là, il ne s’agissait malheureusement pas d’une simple éventualité. Proche, fréquente, la mort était devenue familière à la population, à force d’être présente. L’histoire des premières années de l’Institut des Frères fait état du décès de plusieurs Frères jeunes. Un exemple de ce phénomène massif que constituait la mortalité à la fin du XVII^e siècle.

“Lorsqu’on entendra dans l’école la cloche qui avertit qu’on porte le très Saint Sacrement à quelque malade, tous les écoliers se mettront à genoux, et chacun adorera en particulier le Très Saint Sacrement, jusqu’à ce que le maître fasse signe de se lever.” *“Lorsque dans la ville un des maîtres sera mort, à la fin de la prière, tant du matin que du soir, on priera après la prière, pour les âmes du purgatoire, et avant la bénédiction on dira un ‘De profundis’, le récitant des prières disant un verset et les écoliers disant le suivant ; et ce psaume étant achevé, le récitant des prières dira la collecte ‘Inclina Domine’ pour le repos de son âme.”* *“Lorsqu’un écolier de l’une des classes de l’école sera mort, on dira dans toutes les classes de cette école seulement le psaume ‘De profundis’, et la collecte ‘Inclina Domine’, le premier jour d’école après son décès, pour le repos de son âme, pourvu que cet écolier soit âgé au moins de sept ans.”*²⁴

²³ DELUMEAU et LEQUIN, *o.c.*, p. 332.

²⁴ OC. CE 7.3.6, 7.3.7, 7.3.8 ; CL 24, 79-80.

* La natalité

Par rapport à la situation de ce début de XXI^e siècle, la démographie du XVII^e présentait un taux de natalité plus de trois fois supérieur. La moyenne de cinq à six enfants par famille était courante. Elle diminua légèrement au cours du XVIII^e, pour se situer de quatre à cinq. De ce fait, et malgré un taux de mortalité très élevé, la pyramide globale des âges de la population épousait une forme presque parfaite. On observe aussi que le nombre moyen de naissances était sensiblement plus élevé dans les catégories sociales pauvres.

Si la période de fécondité de la femme se situait entre 25 et 40 ans, on constate que l'allaitement maternel constituait la première cause de limitation du nombre des naissances, car il déclenchait une stérilité provisoire chez la majorité des femmes sous-alimentées. Parfois s'y ajoutaient des habitudes sociales, comme l'arrêt des rapports conjugaux pendant la période d'allaitement de deux ans. Certains documents d'époque ont permis à des historiens de vérifier que lorsque l'enfant était mort-né ou mourait pendant sa première année, la mère se retrouvait plus rapidement enceinte. Des couples étaient naturellement stériles. Une proportion notable de femmes devenait précocement stérile par suite de mauvaises conditions d'accouchement ou de fréquentes infections. On observe que parmi celles qui se mariaient jeunes, beaucoup devenaient stériles vers 30-35 ans.

D'autre part, à cause d'une mortalité importante à tous âges, beaucoup de couples étaient brisés rapidement par le décès de l'un des conjoints. On a calculé, par exemple, qu'au XVIII^e siècle, dans certaines localités, plus de la moitié des mariages durait moins de 15 ans, et plus du tiers moins de 10 ans. Il faudrait parler aussi de la diminution du taux de natalité au cours du XVIII^e siècle, par suite de divers procédés de contraception. Mais cela concernait davantage les couches aisées de la population que les familles des artisans et des pauvres auxquelles nous nous intéressons particulièrement ici. Côté positif, il faut rattacher cette diminution du nombre d'enfants à un changement de mentalité et d'attitude à leur égard. On souhaite avoir moins d'enfants, afin de pouvoir mieux s'en occuper, mieux les éduquer et leur offrir un niveau de vie plus confortable.

Cette attitude peut paraître contradictoire avec l'augmentation du nombre d'abandons de petits enfants. Un abandon au sens strict, aux causes diverses, mais souvent dramatiques. Dans ces cas-là, l'enfant est laissé entre les mains d'une tierce personne ou devant un hôpital, ou sur la voie publique : rues, portes des églises, couvents, familles riches... Abandon généralement anonyme, surtout quand il s'agit d'enfants illégitimes. Le nombre varie selon les régions, mais le total annuel augmente constamment au cours du XVIII^e siècle, surtout dans les principales villes. À titre d'exemple, on a relevé qu'à Paris, le nombre des "enfants trouvés" varie de 305 avant 1650 à 6.703 (en moyenne) pendant la décennie 1770-1780.

* La mortalité

Le taux de mortalité est une autre caractéristique de l'époque : trois fois plus élevé qu'aujourd'hui. L'âge moyen d'espérance de vie, à la fin du XVII^e siècle n'était que de 25 ans. Il atteindra 29,6 ans à la fin du XVIII^e. Malgré quelques exceptions de longévité extraordinaire, les octogénaires et nonagénaires sont très rares et les personnes de 50 ans sont considérées comme des personnes âgées. Ces chiffres doivent cependant être nuancés, car les moyennes sont largement affectées par une très grande mortalité infantine.

La mortalité ordinaire provoque le décès de 50% des enfants avant l'âge de vingt ans. Les facteurs de risque abondent, surtout dans les milieux pauvres : carences alimentaires, épidémies, accidents, conditions de travail trop pénibles, manque d'hygiène, insalubrité des maisons, impuissance de la médecine... se conjuguent pour provoquer une telle mortalité. Dans les milieux plus aisés, la longévité est nettement meilleure.

La mortalité juvénile s'explique principalement par les accidents – en ville comme à la campagne – et les épidémies ordinaires de rougeole, varicelle, coqueluche, oreillons, voire : diphtérie, dysenterie, variole. Il faudrait placer à part les moments des grandes épidémies de peste qui provoquent ce que les historiens analysent sous l'expression "crises démographiques".

Si les moyens de contraception semblent avoir connu une réelle efficacité dès le début du XVIII^e siècle, il est évident que les progrès de la lutte contre la

mortalité ont été plus lents et plus aléatoires. Si une amélioration se dessine dans le premier quart du XVIII^e siècle, elle met longtemps à se confirmer.

* La mort au quotidien

Plusieurs historiens se sont intéressés aux attitudes de la population devant la mort. Ils en concluent qu'elle était devenue comme une compagne familière, tellement elle était fréquente, surtout en ville où l'on entendait sonner le glas presque chaque jour, où les exécutions capitales étaient publiques et relativement fréquentes. Les gens s'étaient endurcis contre le spectacle de la mort. Même le décès des petits enfants ne semblait guère les chagriner. Les parents s'attachaient peu à leurs enfants tellement ils avaient peur de les perdre, et leur décès était accueilli avec une certaine indifférence, comme une fatalité ordinaire.

L'Église rappelait que la mort se prépare pendant toute la vie. C'est pourquoi on redoutait davantage la mort accidentelle et brutale, non prévue ni préparée. La mort doit être progressive, lente, consciente, afin de devenir “la belle mort” qui couronne l'existence du chrétien, puisque de ce passage décisif dépend une éternité heureuse ou malheureuse. Pour ces mêmes motifs, les puissants cherchent à mourir publiquement, au cours d'un cérémonial qui attire du monde, car le moribond doit servir d'exemple à ses contemporains, en se confessant pour gagner son paradis et entrer dans l'éternité dans la dignité et la paix. Ce n'est pas toujours facile : d'où la nécessité de s'y préparer pendant la vie, avec l'aide de son confesseur ou en lisant des ouvrages sur le sujet. Même le condamné à mort, s'il est “bien né”, se fait un devoir de mourir dignement.

Il est utile de rappeler ces quelques aperçus sur la mort, parce qu'ils concernent aussi les Frères qui meurent jeunes et Jean-Baptiste de La Salle lui-même, au moment de son décès, le 7 avril 1719, à Saint-Yon, entouré des Frères. Mais aussi, combien de décès de parents ou d'écoliers, survinrent-ils pendant les quarante années de la fondation, de 1679 à 1719 ?

EN CONCLUSION

Le tableau des “malheurs du temps” peut paraître sombre. Il vise à nous mettre dans la réalité du contexte historique. Les Frères, leurs élèves et les familles de ceux-ci, ne vivaient pas dans une “bulle” aseptisée qui les aurait protégés de tous ces dangers. Au long des années, dans le quotidien de la vie d’une école, ils étaient affrontés à ces difficultés et devaient en supporter les conséquences.

Cependant, quelques lueurs d’espoir apparaissent dès le premier quart du XVIII^e siècle. L’épidémie de peste de 1720 fut la dernière en Europe. Non parce qu’on savait la soigner, mais parce qu’une meilleure organisation administrative, des contrôles plus rigoureux, une hygiène en progrès... contribuèrent à circonscrire le fléau. Des hivers rudes, il y en eut encore durant le XVIII^e et même le XIX^e siècles, mais l’insuffisance des récoltes n’entraîna plus les mêmes catastrophes, grâce à l’amélioration des voies de communication, aux mesures administratives énergiques, qui permirent de prévenir la disette et la famine. Il en résulta un meilleur stockage des grains, une répartition plus équitable des fruits de la récolte, un sens accru de la solidarité.

Au début du long règne de Louis XV, la France connut des années de paix, favorables à une certaine prospérité. Les progrès des sciences, y compris la médecine, contribuèrent à mieux contrôler et à faire reculer les maladies endémiques ou épidémiques. C’était tout bénéfique pour les écoliers et les maîtres des écoles lasalliennes qui continuaient à se développer après la mort de leur Fondateur, saint Jean-Baptiste de La Salle.

TROISIÈME PARTIE

UNE ÉCOLE QUI AFFIRME SON IDENTITÉ

L'école de Jean-Baptiste de La Salle n'arriva pas dans un monde scolaire vide. Depuis la fin du XVI^e siècle, grâce à divers facteurs, sur lesquels nous reviendrons, l'instruction des enfants du peuple par l'école, avait pris son essor, et les résultats étaient déjà remarquables en 1680.

Un fait de grande importance pour la société s'était même produit, depuis la seconde moitié du XVI^e siècle : le droit des filles à l'instruction était finalement reconnu. Plus significatif encore : l'Église et les autorités civiles avaient pris conscience de l'urgente nécessité d'instruire le peuple. Seules quelques voix discordantes se faisaient entendre. En ce qui concerne l'Église, c'était l'une des orientations du Concile de Trente (1545-1563). Même si l'Église joua un grand rôle dans cette scolarisation du peuple, le mouvement déborda ce cadre, surtout dans la partie sud de la France.

Dans ce mouvement général, quelques pionniers ou initiateurs remarquables jouèrent un rôle éminent dont l'histoire a gardé mémoire. Ce furent, en particulier, les fondateurs et fondatrices de congrégations féminines d'enseignement. Nous voudrions citer, entre autres : Pierre Fourier, Vincent de Paul, Jacques de Batencour, Charles Démia, Nicolas Barré, Nicolas Roland, tous prédécesseurs de Jean-Baptiste de La Salle. Parallèlement à ces pionniers, il ne faut pas minimiser l'œuvre du clergé en général et de la hiérarchie ecclésiastique qui, spécialement pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, s'efforcèrent de promouvoir, d'organiser et de contrôler la création et le fonctionnement des Petites Écoles. Ce ne fut pas toujours chose aisée. Il fallait naviguer dans un univers scolaire

complexe et susceptible, et s'y faire une place reconnue. Les frontières entre les multiples initiatives individuelles et les diverses sortes d'écoles reconnues, n'étaient pas faciles à tracer.

Mais la nouveauté et la diversité n'étaient pas toujours synonymes de qualité, ni de quantité. Elles avaient simplement le mérite de proposer des alternatives. On ne saurait oublier que la très grande majorité de la population – les quatre cinquièmes – vers les années 1680, était encore analphabète. Le travail ne manquait donc pas et il y avait place pour toutes les bonnes volontés. Encore fallait-il définir le type de contribution qu'on voulait apporter.

C'est cette spécificité de l'école lasallienne des origines que nous voudrions présenter brièvement dans cette troisième partie. Nous essaierons de montrer comment cette école se situa et affirma son identité par rapport à l'Église éducatrice, au système scolaire déjà en place, à la culture de l'époque et au monde des maîtres des petites écoles.

Disons-le tout de suite : la *Conduite des Écoles*, qui exprime cette identité, ne le fait pas en critiquant les autres types d'écoles qui pouvaient lui être comparées, comme les Écoles de charité, les Petites Écoles, les Écoles des maîtres-écrivains. Toutes s'adressaient déjà – chacune à sa manière – à la clientèle populaire que visaient La Salle et les Frères. L'école lasallienne s'affirme en définissant ses objectifs, ses programmes, ses structures et ses méthodes pédagogiques. Ce faisant, elle marche plus ou moins – il faut le reconnaître – sur les brisées des autres écoles populaires. Cette concurrence objective lui vaudra bien des difficultés et des avanies, à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècles. Mais son identité s'affirmera, son modèle prendra consistance et, à la longue, s'imposera comme une référence incontournable dans l'histoire de l'école élémentaire en France.

CHAPITRE 9

IDENTITÉ DANS L'ÉGLISE

Dès qu'il fut informé des intentions de Madame Maillefer et consentit à aider Adrien Nyel dans ses démarches pour ouvrir des écoles charitables en faveur des garçons pauvres de Reims, en 1679, Jean-Baptiste de La Salle se préoccupa de la manière de situer ces nouvelles écoles dans l'Église de Reims et de les faire accepter par les autorités civiles et religieuses. Ses premiers biographes, chacun dans son style, mais de manière très proche, nous ont rendu compte de ses réflexions et démarches.¹

C'est que l'école à tous les niveaux, en France, était affaire de l'Église depuis plus de mille ans, et nul ne pouvait se passer de l'autorisation des autorités ecclésiastiques pour ouvrir une école, sous peine de sanctions.

1. RÔLE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE

Cela remonte à la fin du V^e siècle, c'est-à-dire au moment de l'éclatement de l'Empire Romain d'Occident sous la poussée des "invasions barbares". Avec l'Empire, disparut aussi le système scolaire qu'il avait mis en place. De nombreux ouvrages de l'histoire de l'enseignement en France ont expliqué ces débuts tâtonnants et les étapes historiques de l'évolution du nouveau système scolaire, né à l'initiative de l'Église et contrôlé par elle jusqu'à la Révolution Française.² On en trouvera plusieurs en bibliographie.

¹ Voir : BERNARD, CL 4, 21-31 ; MAILLEFER, CL 6, 28-38 ; 1 BLAIN, CL 7, 159-168.

² Parmi les nombreux ouvrages, on peut consulter :

- MARROU, Henri-Irénée, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*.
- PARIAS, Louis-Henri et divers, *L'enseignement et l'éducation en France*, tome 1.
- JOLY, Claude, *Traité historique des Écoles épiscopales et ecclésiastiques*, 1^{re} et 2^e parties.
- *Pédagogie chrétienne et Pédagogues chrétiens* ; ou *L'Église et l'Éducation : mille ans de tradition éducative*, divers articles.

À la disparition des structures impériales romaines, l'Église représentait la seule force unifiée et organisée, capable de reconstituer un nouveau système d'instruction et d'éducation. Dès ce moment-là, elle joua un rôle de suppléance par rapport à un État inexistant. Mais l'Église avait essentiellement pour but de satisfaire ses propres besoins en personnel pour accomplir le travail d'évangélisation qu'elle entendait poursuivre dans toute l'Europe. Il fallait de plus en plus d'agents de pastorale, préparés soigneusement. D'où, une école de l'Église et pour l'Église. Cette orientation générale explique les contenus, les structures, la clientèle de ces écoles.

Sans entrer dans les détails, nous rappellerons donc les trois sortes d'écoles qui virent le jour à ce moment-là et connurent une évolution plus ou moins importante pendant les siècles suivants. On vit apparaître : des écoles épiscopales ou cathédrales, des écoles presbytérales ou paroissiales, et des écoles claustrales ou monastiques. On pourrait presque parler de petits séminaires, mais *“ils n'en constituent pas moins le germe des universités médiévales... Comme on le voit, ces différentes catégories d'établissements tiennent surtout lieu d'écoles professionnelles, consacrées à la formation des moines et des clercs. Cependant, la disparition des écoles antiques conduit les établissements chrétiens à admettre des enfants qui ne se destinent pas à l'état ecclésiastique.”*³

Au long des siècles suivants – jusqu'à l'époque qui nous intéresse ici – on peut suivre l'évolution de ces écoles, les unes prenant de l'importance et enrichissant considérablement la formation proposée. L'évolution de l'Église, de la culture, des besoins administratifs, politiques ou économiques de la société, appelle de nouveaux programmes. C'est ainsi qu'on voit réapparaître, dès le VIII^e siècle, une sorte d'enseignement secondaire calqué sur le système romain, avec l'introduction des “arts libéraux”. Le développement permet ensuite, aux XII^e et XIII^e siècles, l'apparition des universités médiévales.

Ces changements se font en accord avec les autorités civiles, mais toujours à l'initiative et sous le contrôle de l'Église. C'est pourquoi les conciles régionaux et les conciles universels, qui se déroulent pendant cette longue période, se préoccupent souvent de l'école et prennent des mesures pour en

³ LÉON. Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, p. 14.

assurer le développement. En même temps qu'elle crée des écoles, l'Église – spécialement grâce au travail des moines copistes – contribue très largement à la préservation et à la transmission de la culture, jusqu'à l'apparition de l'imprimerie.

Dans le même souci de formation, on voit l'Église, y compris celle de Rome, se préoccuper de la bonne marche des établissements d'enseignement, quel que soit leur niveau. Pour ce faire, la hiérarchie – le Pape – nomme des mandataires qui visitent les universités et collèges. Les évêques, dans leurs diocèses, nomment des responsables des écoles, les Chantres.

Malgré ce que nous venons d'écrire, jusqu'à la fin du XV^e siècle, l'Église – pas plus que les États – n'envisageait l'instruction de tout le monde. Nous y reviendrons dans les prochains chapitres de cette étude. Seule une petite minorité pouvait bénéficier des avantages de l'instruction. Le peuple en était généralement exclu. Pour résumer ce qui précède, nous empruntons au Père Alexandre Rey-Herme les considérations suivantes : *“Si notre analyse est exacte, l'Église, qui se préoccupa toujours de former ses prêtres et ses moines, ne prit, durant les quinze premiers siècles de son existence, aucune initiative pour créer une quelconque institution destinée aux garçons et filles appelés à 'vivre ès villes, ès ménages, en la Cour, et qui par leur condition sont obligés de faire une vie commune' : peut-être estimait-elle que ce n'était point là sa mission. Sans doute, ce 'laïcat' envahit-il progressivement des structures scolaires qui n'avaient été ni pensées, ni voulues pour lui : cette inadaptation fondamentale ne pouvait qu'entraîner des conséquences préjudiciables aux unes comme à l'autre. Le Saint-Esprit et l'évolution sociologique aidant, les Jésuites au XVI^e siècle, les communautés féminines de Pierre Fourier, Vincent de Paul, Barré, Sainte-Beuve, quelques années plus tard, prirent une claire conscience de la situation et tentèrent d'y porter remède.”*⁴

*** Impulsion décisive du Concile de Trente : 1545-1563**

Les institutions scolaires du Moyen Âge connurent une crise pendant le XV^e siècle. Cela provenait, en partie, du mélange de clientèle. Tous les étudiants

⁴ REY-HERME, Alexandre, dans *L'Église et l'Éducation*, p. 34.

n'avaient pas les mêmes aspirations, les mêmes attentes. Les Réformateurs furent les premiers à prendre conscience du besoin de "restauration des écoles". En même temps, ils espéraient remédier à la médiocrité du clergé paroissial. Cette première impulsion constitue un défi pour l'Église catholique, en particulier pour les Pères du Concile de Trente. Celui-ci se préoccupe beaucoup de former le clergé, mais aussi l'ensemble du peuple dont il constate l'ignorance religieuse. De l'œuvre immense de ce Concile, nous retiendrons simplement que l'enseignement du peuple, des pauvres, est conçu comme une œuvre de charité et comme un instrument de prosélytisme, y compris pour contrecarrer l'expansion du protestantisme dans plusieurs pays d'Europe. C'est pourquoi le Concile demande que soit créée une école dans chaque paroisse. *"Luther (1483-1546) avait le premier vu, dans l'instruction obligatoire, la condition indispensable d'une authentique éducation chrétienne. Au moment où de nombreuses écoles de l'est et du midi de la France sont touchées par la nouvelle religion, le Concile de Trente décide de créer dans chaque église une petite école dont le maître, précepteur ou régent, choisi par l'évêque, enseignera gratuitement aux enfants pauvres la lecture, l'écriture, la grammaire, le chant et le calcul."*⁵

À la suite de telles décisions, à la fin du XVI^e siècle et pendant tout le XVII^e, on assiste, dans toute l'Europe, à une réorganisation du système scolaire. Le contrôle des règlements et du fonctionnement des universités est renforcé. Selon le modèle des Jésuites, les Collèges des Arts Libéraux s'organisent pour l'instruction/éducation des jeunes gens de familles aisées. En même temps, les Écoles de charité, les Petites Écoles, les Écoles des maîtres-écrivains, connaissent une expansion continue. En France, c'est surtout pendant la seconde moitié du XVII^e siècle. Ce mouvement s'étend même à l'éducation des filles, grande nouveauté à l'époque, et plusieurs congrégations féminines enseignantes voient le jour à partir du milieu du XVI^e. Cette expansion est très inégale selon les pays et selon les régions. Cela dépend beaucoup de la capacité d'initiative et de la sensibilité des responsables ecclésiastiques ou civils. La présence de l'Église dans ses créations est rendue manifeste par le fait que les grands fondateurs de congrégations féminines sont des membres du clergé.

LÉON. Antoine, *o.c.*, p. 31.

Il faut ajouter que l'impulsion scolaire donnée par le Concile de Trente a une finalité essentiellement religieuse. Il s'agit d'abord de catéchiser les enfants, plutôt que de leur offrir une solide formation profane. Ces écoles, comme aux origines, demeurent des "écoles de l'Église, pour l'Église".

Et leur finalité est essentiellement religieuse : *"La formation religieuse accompagne l'enfant tout au long de sa scolarité. Toute journée de classe commence et s'achève par les prières récitées en commun ; les enfants assistent en principe chaque jour à la messe, accompagnés et surveillés par leur maître, qui les conduit également aux offices du dimanche."* On pense aussi que la fréquentation scolaire est un excellent moyen pour moraliser l'enfant, et à travers lui, toute sa famille. *"Pour le fonctionnement harmonieux de la société, la catéchèse s'inscrit d'ailleurs avantageusement dans le cadre plus vaste de la moralisation. L'école, plus encore en ville qu'à la campagne, où on a tôt fait de confier aux enfants des occupations en rapport avec leurs forces, est le moyen de combattre l'oisiveté, d'accoutumer la jeunesse au labeur, de la contraindre à la régularité d'un emploi du temps. La fréquentation scolaire contribue ainsi à l'intégration, dans la personnalité de l'individu, d'un réseau d'habitudes d'ordre et de travail, qui sont profondément en accord avec les besoins du corps social. Ce rôle conservateur, cette fonction stabilisatrice sont également renforcés par la morale que diffuse le régent, soit par le biais de préceptes catéchétiques, soit par l'ensemble de son comportement pédagogique."*⁶

Dans ces deux passages, on croirait entendre l'écho de certains chapitres de la *Conduite des Écoles* ou de la *Méditation 194* de La Salle.

En plus de la catéchisation, on demande aux maîtres d'éduquer leurs élèves à la civilité. Une civilité centrée autant sur le comportement moral que sur les pratiques sociales. C'est donc une autre manière de renforcer le catéchisme, et d'associer, si possible, les connaissances et les pratiques religieuses.

Un troisième apprentissage qui semble toujours présent dans ces écoles, c'est celui de la lecture, puisqu'elle est une condition nécessaire pour étudier le catéchisme. Beaucoup d'historiens de l'école ont mis en évidence son

⁶ PARIAS. Louis-Henri, *o.c.*, tome 2, p. 432.

orientation essentielle vers l'instruction religieuse du peuple. Les autres activités scolaires se justifient en fonction de la formation chrétienne. Ce fait est à noter, comme élément de comparaison avec les écoles lasalliennes qui apparaissent à la fin de XVII^e siècle.

* L'école aux mains de l'Église : la législation en vigueur

Les orientations du Concile de Trente sont reprises dans les décrets et ordonnances qui paraissent au cours du XVII^e siècle, en France. Le Frère Yves POUTET a rassemblé, en s'inspirant des *Mémoires du Clergé*, quelques textes très significatifs que nous voulons relever ici.

“La police des écoles n'est point séculière, mais ecclésiastique”. “Il y a des communautés établies par lettres patentes du roi, sous l'autorité et inspection des évêques, pour enseigner gratuitement la jeunesse”. “Les écoles pour les garçons doivent être tenues par des hommes, et celles pour les filles par des femmes, sans que les garçons et les filles puissent être reçus en mêmes écoles”. “Conformément à la déclaration royale de février 1657, confirmée en mars 1666, tout maître est tenu de se pourvoir d'une autorisation d'enseigner auprès de son évêque ou d'un ecclésiastique délégué par lui. Une exception n'est consentie qu'aux communautés privilégiées par des règlements particuliers”. “Les échevins n'ont pas à ‘connaître’ du fait des écoles car l'écolâtre et le curé de la paroisse ont seuls juridiction sous la dépendance de l'évêque”. (Arrêt du Parlement d'Amiens, 23 janvier 1680) ⁷

Yves POUTET continue en expliquant le glissement qui se produit à la fin du XVII^e siècle, afin que les écoles puissent échapper au seul contrôle de l'Église, pour impliquer davantage les autorités civiles dans leur création et financement. Dans la vie de La Salle, dès 1682, lors de la fondation de Rethel, et presque constamment par la suite, on voit le fondateur s'adresser aussi aux autorités civiles, en accord avec les ecclésiastiques, afin de ne pas provoquer des difficultés ou conflits. *“La déclaration royale du 13 décembre 1698 réclama l'institution d'écoles dans tous les lieux où il n'en existait pas encore, et autorisa les villes à imposer les habitants pour assurer cent cinquante livres de gages*

⁷ POUTET, Yves, FSC, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, tome 2, p. 56.

annuels aux maîtres, et cent livres aux maîtresses. La police fut invitée à pourchasser les écoles buissonnières, à arrêter les enfants vagabonds afin de les mener en classe. La scolarité fut rendue obligatoire jusqu'à l'âge de quatorze ans. Bien que maintenue dans le ressort de sa juridiction ecclésiastique, elle apparut comme étroitement liée à l'ordre public. Des amendes furent imposées aux parents récalcitrants, surtout aux protestants que la mesure visait plus que les autres. Mais les familles refusèrent de payer, comptant sur les interminables longueurs d'un procès pour échapper à la sanction. Aussi le roi déclara-t-il, le 16 octobre 1700, que les amendes se paieraient par provision. Il n'y eut plus d'échappatoire. La réglementation n'en garda pas moins un caractère religieux et inquisitorial. Messe, catéchisme, prières, venaient en premier lieu dans les ordonnances. Il n'était question qu'ensuite d'enseigner à lire, et même à écrire à ceux qui (pouvaient) en avoir besoin.”⁸

Mais ces mesures administratives et coercitives ne furent guère suivies d'effet. Les mentalités n'étaient pas encore formées en ce domaine. Les moyens de contrôle et de coercition de l'administration s'avéraient nettement insuffisants. Et surtout, l'argent faisait défaut.

2. DEUX VOIES POSSIBLES POUR LA SALLE

Jean-Baptiste de La Salle a suffisamment affirmé dans ses écrits, et démontré pendant sa vie, son attachement à l'Église pour qu'aucun doute ne puisse planer à ce sujet. Quand il rencontre Adrien Nyel, en 1679, et quand celui-ci lui expose le but de sa venue à Reims – ouvrir des écoles gratuites pour les garçons pauvres – la réaction immédiate de La Salle est celle d'un homme d'Église, et plus précisément de l'Église de Reims dont il connaît la mentalité, les rouages administratifs et les possibilités. Il vient d'expérimenter très récemment les difficultés qu'il faut surmonter pour obtenir les autorisations nécessaires pour ouvrir de nouvelles écoles. Pendant l'année 1678, en effet, en tant qu'exécuteur testamentaire de Nicolas Roland, il a dû effectuer les démarches pour obtenir la double approbation diocésaine et civile en faveur des Sœurs de l'Enfant-Jésus. L'expérience l'a instruit et rendu prudent.

⁸ POUTET. Yves, *o.c.*, p. 56-57.

Théoriquement, pour ouvrir les écoles souhaitées par Madame Maillefer, deux possibilités s'offrent à lui et à Nyel.

– Ou bien se mettre en relation avec le Chantre des écoles de Reims, et entrer dans le système des Petites Écoles, mais cela ne semble pas exactement conforme aux intentions de Madame Maillefer qui souhaite des écoles gratuites ;

– Ou bien adopter le statut des “écoles charitables” pour les enfants pauvres, comme cela existe déjà ailleurs. Comme nous l'avons déjà expliqué au chapitre 5, il s'agit d'écoles gratuites dont l'ouverture et le fonctionnement dépendait des curés de paroisses. La question immédiate est de savoir quels seraient les curés de Reims disposés à accepter cette initiative.

Nous avons déjà mentionné que ce fut la seconde voie que choisirent La Salle et Adrien Nyel. Les premiers biographes de Jean-Baptiste de La Salle – spécialement Jean-Baptiste BLAIN – ont reconstitué le discernement qu'ils effectuèrent, dans la plus grande discrétion, avant de porter leur choix sur le curé de la paroisse Saint-Maurice pour la première école, puis sur celui de Saint-Jacques pour la seconde.

Ce choix originel allait devenir le modèle des autres écoles lasalliennes ouvertes dans diverses villes – en dehors de quelques exceptions, comme le cours provisoire pour Jeunes Irlandais, et l'œuvre de Saint-Yon. Un choix clairement affirmé plus tard dans la *Règle* des Frères : il s'agissait bien d'écoles gratuites pour garçons pauvres, donc très proches des écoles de charité.

Et c'étaient bien d'écoles de l'Église et pour l'Église, dans lesquelles on se préoccupait avant tout de former de jeunes chrétiens, comme nous le reverrons. Une analyse a posteriori nous permet d'ajouter qu'en prenant cette option, La Salle et les Frères échappaient aux contraintes imposées par la tutelle du Chantre du diocèse, en particulier par rapport à la liberté de nomination et de changement des maîtres. Ils s'ouvraient la possibilité d'essaimer hors de l'autorité de l'archevêque de Reims, ce qui fut le cas quelques années plus tard, avec l'ouverture d'écoles dans des localités proches de Reims, et aussi à Paris. Il y avait donc dans ce choix, au moins de manière implicite, une perception plus large de l'Église. En fait, comme il le démontra pendant les quarante années suivantes, La Salle se situait dans une perspective d'Église universelle, même

si Reims, ville du sacre des rois, bénéficiait d'un certain prestige. Adopter le système des écoles de charité, c'était entrer dans un système relativement autonome, dans le domaine de l'organisation de la Société des Écoles chrétiennes, dans la liberté de choix des implantations, dans la formation interne des membres, dans les choix pédagogiques, et dans la mobilité des maîtres. Ce n'était pas inédit puisque les Congrégations féminines d'enseignement fonctionnaient déjà sur ce modèle. Mais nous devons rappeler que la Société des Écoles chrétiennes qui naissait de cette option, était la première du genre dans le domaine masculin.

Mais ce n'était pas le choix de la facilité, comme le prouvèrent ultérieurement les affrontements qui surgirent, par suite de l'incompréhension de certains membres du clergé et de l'hostilité des corporations de maîtres. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans les détails des procès et affrontements qui jalonnèrent l'œuvre de Jean-Baptiste de La Salle, au début du XVIII^e siècle, spécialement à Paris. En lisant l'ouvrage de Claude JOLY, déjà cité, surtout la troisième partie, on peut prendre conscience de l'hostilité qui pouvait régner entre les écoles "de charité", ainsi que les écoles des congrégations féminines, et les écoles contrôlées par le Chantre. On a clairement l'impression que Claude JOLY voyait d'un très mauvais œil ces écoles qui échappaient à son autorité. On peut penser que tous les Chantres, à travers la France, n'étaient pas aussi vindicatifs que celui de Paris !

Dans son ouvrage sur *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, le Frère Yves POUTET étudie longuement l'attitude de La Salle envers les corporations et corps de métiers de son époque. On pourra lire avec profit la bonne cinquantaine de pages qu'il consacre à ce sujet. Retenons simplement l'alinéa suivant: "*La question se posa donc à La Salle de savoir si sa communauté agirait à la manière des maîtres écrivains, des maîtres des petites écoles, des maîtres de charité, d'auxiliaires paroissiaux, d'hospitaliers enseignants, de religieux... Finalement, il dut situer son œuvre par rapport au système corporatif qui constituait l'un des éléments essentiels des structures sociales de l'époque. Des heurts se produisirent.*"⁹

⁹ POUTET. Yves, *o.c.*, p. 77.

3. L'ÉCOLE LASALLIENNE INSÉRÉE DANS L'ÉGLISE

Malgré l'opposition épisodique de certains membres du clergé : curés de paroisse, Chantres, voire évêques, La Salle démontra toujours une fidélité intrépide à l'Église locale et universelle. Si on le persécutait en un endroit, jusqu'à saccager ses écoles, tenter des procès et obtenir des sentences de condamnation, il était disposé à aller ailleurs.

Pour lui, il n'est jamais question de s'opposer à la hiérarchie ecclésiastique, ni de se situer en marge de l'Église, bien que ses initiatives ne soient pas toujours respectueuses des habitudes et des privilèges acquis par d'autres catégories de maîtres. Nous y reviendrons dans le prochain chapitre. Ce qui soutient son intrépidité, c'est la conscience qu'il s'est faite et la conviction inébranlable qui l'habite : il se sent appelé par Dieu – ainsi que tous les membres de la Société des Écoles Chrétiennes – à enseigner gratuitement l'Évangile aux enfants pauvres et moins pauvres qui viennent dans ses écoles.

Pas question, donc, d'œuvrer en marge ou hors de l'Église instituée. Cette volonté s'exprime clairement et répétitivement dans ses écrits. Et nous la voyons traduite en actes dans la *Conduite des Écoles Chrétiennes*.

* Une école pour construire l'Église

C'est-à-dire pour former de jeunes chrétiens, de "véritables chrétiens".

En témoignent particulièrement les méditations 199 et 200, pour le temps de la retraite, intitulées successivement : "*Que le soin d'instruire la jeunesse est un emploi des plus nécessaires à l'Église*", "*De ce qu'il faut faire pour rendre votre ministère utile à l'Église*". C'est pourquoi l'expression "véritables chrétiens" apparaît plusieurs fois dans ses écrits. C'est bien là, porté à son point d'excellence, le but fixé par le Concile de Trente aux écoles pour le peuple. Pour atteindre cet objectif général, les écoles des Frères, comme nous le lisons dans la *Conduite*, proposent aux enfants des artisans et des pauvres ¹⁰:

¹⁰ Voir, à ce sujet, les chapitres 7, 8 et 9 de la *Conduite des Écoles*.

— Des prières quotidiennes qui rythment la journée scolaire du début jusqu'à la fin;

— Le catéchisme quotidien qui, selon les jours, peut être de 30 minutes les jours ordinaires, 60 minutes les veilles de congé, et 90 minutes les dimanches et fêtes. Activité si essentielle que les autorisations d'absence ne peuvent concerner l'après-midi, car c'est le moment où se situe le catéchisme.

— Une véritable éducation à la civilité, tout au long de la scolarité, en actes répétés et pas seulement comme un exercice de lecture. Une civilité conçue selon l'ouvrage publié par La Salle lui-même : *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*.

— À cette éducation du chrétien concourent aussi d'autres activités quotidiennes, spécifiques de l'école lasallienne : la réflexion du matin, le rappel régulier de la présence de Dieu, l'appel à l'intériorité, l'examen de conscience du soir, et jusqu'aux cantiques spirituels qui clôturent la journée scolaire.

* Une école insérée dans les structures de l'Église

Préparer de véritables chrétiens, c'est aussi les accoutumer à vivre en Église, à participer aux activités de la communauté paroissiale ou à celles des corps de métiers, à se conformer aux enseignements de l'Église diocésaine, et à s'ouvrir au sens de l'Église universelle. Il est facile de suivre cette triple ouverture dans les activités proposées par la *Conduite des Écoles*.

— La dimension paroissiale

C'est naturellement l'aspect le plus évident dans la *Conduite des Écoles*. Par choix initial, l'école "chrétienne et gratuite" des Frères relève de l'autorité paroissiale. Elle doit se montrer attentive aux demandes du curé et participer à la vie de la communauté paroissiale. Même si elle accueille des enfants de plusieurs paroisses urbaines, l'école doit s'insérer dans la vie paroissiale de celle sur laquelle elle est implantée.

Les écoliers vont donc quotidiennement à la messe dans l'église de cette paroisse, y compris les dimanches et fêtes. Et même, ces jours-là, ils participent aux vêpres.

Comme nous l'avons déjà expliqué, les dimanches et jours de fêtes, on accueille des jeunes externes à l'école, pour le catéchisme. Donc des jeunes de la paroisse qui n'ont pas été catéchisés et doivent l'être, comme disait le Concile de Trente.

Il faudrait ajouter, comme indice important de cette insertion dans la paroisse, l'ouverture des écoles dominicales, comme ce fut le cas à Paris, à partir de 1699. Même si cette institution connut aussi des vicissitudes, elle témoignait d'un réel souci de la jeunesse non éduquée de la paroisse.

Enfin, ce sens paroissial et ce respect envers l'autorité du curé, expliquent le droit qui était reconnu à celui-ci d'entrer dans l'école quand il le souhaitait, de la visiter, d'y accompagner des personnes chargées du Bureau des Pauvres. De même, on pouvait recourir à l'autorité morale du curé pour qu'il intervienne auprès de certaines familles, en cas de dangers moraux.

- La dimension diocésaine

Le Concile de Trente avait longuement réfléchi sur la fonction et les responsabilités des évêques. Il avait réaffirmé leur devoir de résidence, mais surtout il avait souligné leur responsabilité sur le plan doctrinal, à l'égard de tous leurs diocésains. En particulier, ils devaient veiller à élaborer et à superviser le contenu doctrinal des "catéchismes" qui devaient voir le jour. Les évêques devaient en assurer la rédaction, la publication et la diffusion dans les écoles et les paroisses. Il existe plusieurs études historiques très intéressantes sur cette question du catéchisme.

Les contacts directs entre les écoles lasalliennes et les évêques étaient sans doute rares.

Par ailleurs, nous savons que La Salle, entrant pleinement dans le processus de catéchisation demandé par le Concile de Trente, rédigea et publia le Grand et le Petit Abrégés, condensés de la doctrine chrétienne et équivalents des petits catéchismes diocésains. Cependant, par respect pour l'autorité doctrinale officielle, le catéchisme qu'étudiaient les écoliers des Frères était celui du diocèse dans lequel se trouvait l'école, comme il est dit dans le chapitre IX de la *Conduite des Écoles*.

— La dimension universelle de l'Église

On ne peut oublier que La Salle fonda ses écoles à une époque où l'Église de France était particulièrement déchirée entre plusieurs courants : gallicanisme, ultramontanisme, jansénisme, quiétisme, protestantisme. Ces tensions furent particulièrement vives pendant les vingt dernières années du XVII^e siècle et le début du XVIII^e. La Salle connut même quelques moments difficiles, car il lui fallut parfois prendre parti. Les sollicitations, accusations, calomnies même, ne lui manquèrent pas, par exemple de la part : des jansénistes de Marseille, des "Appelants" de la Bulle *Unigenitus*, des Gallicans, sans oublier que le Gouvernement royal lui demanda de prendre en charge des écoles dans les Cévennes en vue de convertir les Protestants.

Malgré cela, aussi bien dans sa doctrine sur l'Église (voir les *Devoirs d'un chrétien envers Dieu*, tomes 1 et 2) que dans ses attitudes et ses actes, il se montra sans cesse ultramontain, c'est-à-dire étroitement uni à l'autorité pontificale de Rome. Comme signe de cet attachement, dès qu'il le put, au tout début du XVIII^e siècle, il envoya deux Frères à Rome. Comme il le dit dans son Testament : "*Je recommande premièrement mon âme à Dieu et ensuite tous les Frères de la Société des Écoles chrétiennes auxquels il m'a uni, et leur recommande sur toutes choses d'avoir toujours une entière soumission à l'Église et surtout dans ces temps fâcheux, et pour en donner des marques de ne se désunir en rien de notre saint Père le Pape et de l'Église de Rome, se souvenant toujours que j'ai envoyé deux Frères à Rome pour demander à Dieu la grâce que leur Société y fût toujours entièrement soumise.*" ¹¹

4. MAIS POUR ALLER PLUS LOIN...

L'action scolaire d'instruction et d'éducation chrétienne des enfants pauvres s'inscrit clairement dans le mouvement post-tridentin. L'ignorance religieuse des fidèles, avait attiré l'attention des premiers Réformateurs, des Pères du Concile, et était considérée comme le fléau du XVII^e siècle. La Salle et les Frères, à leur tour, en prirent conscience et organisèrent leurs écoles pour y porter remède.

¹¹ De La Salle, *Œuvres Complètes*, p. 63 ; CL 26, 286.

Pour eux aussi, "l'école chrétienne" doit devenir une "pépinière de chrétiens". Si elle se coule naturellement dans les structures existantes des écoles de charité, ce n'est pas pour se satisfaire de ce que celles-ci proposent aux enfants. Nous le voyons très clairement dès 1679, à Reims. Il faut améliorer ce qui existe.

Catéchiser, oui, mais pas seulement en faisant mémoriser un résumé théorique de la doctrine de l'Église. Pour reprendre une expression de La Salle lui-même, ce serait en rester aux "vérités spéculatives" qui n'affectent guère la conduite de chacun et ne peuvent conduire réellement au salut. Dans la formation chrétienne des enfants, il faut insérer les "vérités pratiques" ou les "maximes" de l'Évangile.

À l'appui de cette affirmation, nous voudrions apporter quelques citations des *Méditations pour le Temps de la Retraite*. En fait, il faudrait reprendre le dynamisme général de ces seize méditations, mais nous allons nous limiter à quelques-unes, qui n'appellent pas de commentaires :

"Pour porter les enfants que vous instruisez à prendre l'esprit du christianisme, vous devez leur apprendre les vérités pratiques de la foi de Jésus-Christ, et les maximes du saint Évangile, pour le moins avec autant de soin que les vérités de pure spéculation. Il est vrai que de celles-ci, il y en a un nombre qu'il est absolument nécessaire de savoir pour être sauvé ; mais que servirait-il de les savoir, si on ne se mettait en peine du bien qu'on doit pratiquer, puisque la foi, dit saint Jacques, sans les bonnes œuvres est morte..."

"Votre principal soin est-il donc d'instruire vos disciples des maximes du saint Évangile, et des pratiques des vertus chrétiennes ? N'avez-vous rien plus à cœur que de faire en sorte qu'ils s'y affectionnent ? Regardez-vous le bien que vous tâchez de leur faire, comme le fondement de tout le bien qu'ils pratiqueront dans la suite de leur vie ? Les habitudes des vertus qu'on a cultivées en soi dans la jeunesse, trouvant moins d'obstacles dans la nature corrompue, jetant de plus profondes racines dans les cœurs de ceux en qui elles ont été formées."

"Il ne suffit pas d'être instruit des vérités chrétiennes qui sont purement spéculatives, pour être sauvé, puisque comme nous l'avons déjà dit, la foi

sans les œuvres est morte, c'est-à-dire qu'elle est comme un corps sans âme et que, par conséquent, elle n'est pas suffisante pour aider à faire notre salut."¹²

Comme nous l'avons rappelé plus haut, la législation sur les Petites Écoles recommandait de donner la priorité aux aspects religieux (catéchisme, messe, prières...), au détriment d'une formation humaine profane. On peut affirmer que La Salle, dans une certaine mesure, renverse cette perspective : le véritable chrétien qu'il envisage ne se construit que sur un humain équilibré. On peut souscrire à ce qu'écrit le Frère Yves POUTET : *“Ce ne fut pas – contrairement à la pensée antiprotestante de l'édit de 1698 – le secteur religieux qui commanda, (pour les écoles de La Salle, y compris dans les Cévennes) mais l'assimilation d'un programme d'études profanes. Un cycle complet devait être parcouru afin de doter l'enfant des bases requises à son entrée dans la vie professionnelle. Les uns y parvenaient avant 14 ans ; d'autres avaient besoin d'un temps plus considérable. Aux parents et aux maîtres, plus qu'à une loi niveleuse, revenait la responsabilité de déterminer la durée de cette scolarité pour le plus grand bien de chaque élève.”*¹³

Il faut cependant nuancer la position exprimée ci-dessus par le Frère POUTET, en rappelant que, quelle que fût la durée des apprentissages profanes, la formation chrétienne était dispensée aux enfants tout au long de leur scolarité, car elle était bien l'objectif fondamental des écoles de La Salle.

EN RÉSUMÉ

On peut affirmer clairement que La Salle et les Frères démontrèrent constamment leur volonté d'insérer leurs écoles dans les structures d'évangélisation de l'Église post-tridentine, même s'ils prirent quelques libertés avec le système en place. Mais l'objectif demeurait bien celui de construire une nouvelle Église.

¹² DE LA SALLE, MR 194, 197, 199, 200 et 201.

¹³ POUTET, YVES, *o.c.*, p. 58.

Construire l'Église, pour La Salle, ne se limitait pas au cercle de la hiérarchie, bien que celle-ci ait été renforcée par le Concile de Trente. L'Église qu'il voulait construire était bien celle du "peuple de Dieu", l'Église quotidienne vivante, comme il ressort de l'ensemble de ses écrits.

Pour atteindre cet objectif, il fallait former des jeunes convaincus, vivants, actifs, donc disposés à apporter leur dynamisme à la vie de cette Église.

Grâce à une telle formation, capable de soutenir le chrétien pendant toute son existence, on atteignait l'objectif final affirmé dans toute l'Église : "faire son salut". C'est ce qui ressort des deux dernières *Méditations pour le Temps de la Retraite* (MR 207-208) qui ont déjà un parfum de parousie.

Mais une bonne formation religieuse ou chrétienne n'est possible que sur la base d'une solide formation humaine. Non une formation antérieure ou préparatoire, à part, mais une formation intégrée. C'est pour cela que la *Conduite des Écoles* propose, comme un ensemble unifié et intégré, des apprentissages qui visent à la fois : le corps, le métier, les relations, la civilité, les valeurs morales et la formation religieuse ou spirituelle.

Dans ce projet global intégré réside la spécificité ou l'identité de l'école lasallienne, à l'intérieur des écoles populaires des XVII^e et XVIII^e siècles. Elle eut du mal parfois à se faire admettre et à s'imposer, mais c'était là un élément essentiel de son identité.

* * *

CHAPITRE 10

IDENTITÉ DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

Le Concile de Trente ne fut pas le seul à donner une forte impulsion à la scolarisation du peuple. Dès la fin du XV^e siècle, d'autres facteurs se conjuguèrent pour favoriser la création des petites écoles. On assiste à une sorte de prise de conscience collective de la nécessité d'instruire le peuple. Aux motivations d'ordre religieux, s'ajoutent d'autres de nature politique ou culturelle : offrir un meilleur développement humain aux personnes et mieux les contrôler.

Ces divers facteurs ont été étudiés par de nombreux historiens. À notre tour, nous voudrions les évoquer brièvement, afin de nous aider à mieux comprendre la situation scolaire en France au moment où Jean-Baptiste de La Salle s'engagea à son tour dans cette entreprise d'instruction du peuple.

Certains éléments de la situation sont déjà apparus dans le chapitre précédent, mais ils méritent davantage de précisions. Il reste entendu que cette évolution se fit sous le contrôle de l'Église, parfois non sans difficultés ni à son initiative. À la fin du XVII^e siècle, les écoles pour le peuple étaient fort diverses, sinon très nombreuses partout, et l'école lasallienne dut trouver sa place dans cet ensemble.

1. PRINCIPAUX FACTEURS DE CE DÉVELOPPEMENT

* La diffusion de l'imprimerie

Chronologiquement, le facteur le plus ancien fut la découverte et la diffusion de l'imprimerie en Europe, à partir du milieu du XV^e siècle. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on pouvait mettre facilement à la disposition des enseignants et des étudiants des outils de travail, des moyens de culture. Même si l'expansion de l'imprimé fut lente, elle ne cessa de progresser au cours des XVI^e et XVII^e siècles.

À cette diffusion, contribuèrent les colporteurs, que l'on ne saurait oublier en parlant de l'essor des écoles. Ils constituent une figure bien typée de cette époque, image familière et populaire, grâce aux nombreux services qu'ils rendaient à la population. Il est bien connu que, très vite, aux petites marchandises qu'ils avaient l'habitude de transporter d'une localité à l'autre, ils adjoignirent divers produits de l'imprimerie : images, feuillets, petits livres, tableaux religieux...

Certes, dans un premier temps, ces imprimés n'étaient pas accessibles à tous les clients des colporteurs, car ils ne savaient pas lire. Le colporteur lui-même, dans beaucoup de cas, ne pouvait les aider en ce domaine, car il n'était pas alphabétisé. Mais on rencontrait assez généralement un "lecteur public", capable de rendre ce service. Par rapport à la croissance de la scolarisation, il faut préciser que ces imprimés servirent d'abord d'appât : ils suscitaient la curiosité et l'envie des gens, avant que ceux-ci ne sachent lire. C'était une réaction psychologique bien naturelle. L'envie de pouvoir accéder directement soi-même à la "chose imprimée" provoqua le désir de savoir lire. Pour y parvenir, on pouvait parfois compter sur l'aide d'autres personnes, mais il apparut très vite que l'apprentissage de la lecture s'effectuait plus rapidement et plus efficacement par l'école.

Par conséquent, depuis la fin du XV^e siècle, l'imprimerie devient un instrument de culture et engendre un nouveau rapport à l'écrit. Ceux qui veulent participer aux nouveaux dynamismes sociaux doivent maîtriser la lecture et l'écriture. Ils doivent être capables d'écrire une lettre, de s'exprimer par écrit, sinon ils risquent de se trouver confinés dans une culture obsolète. Le besoin d'une formation par l'école se fait fortement sentir.

Nous ne prétendons évidemment pas, ici, analyser l'ensemble des effets de l'imprimerie, en particulier le passage d'une civilisation de l'oralité à une civilisation de l'écrit, dont nous sommes encore bénéficiaires. Mais rappeler simplement que, par rapport à la scolarisation, elle joua au moins un triple rôle : elle contribua à augmenter le désir d'écoles, elle mit à la disposition de celles-ci les outils nécessaires aux premiers apprentissages, et elle joua un rôle culturel plus large et plus durable en multipliant les productions écrites au service de la culture personnelle de chacun. Il faudrait reprendre les différentes

publications qui virent le jour à cette époque, symbolisées par la Bibliothèque Bleue, par les premiers Dictionnaires, et plus tard par l'Encyclopédie.

* Le dynamisme de la Réforme Protestante

Les premiers réformateurs, plus de soixante ans après la découverte de l'imprimerie, se rendirent compte immédiatement des possibilités qu'elle leur offrait, en particulier pour répandre leur doctrine, grâce aux assemblées et aux écoles. Effectivement, Luther, Mélanchton, Zwingli, Calvin... se montrèrent tout de suite très favorables à l'ouverture d'écoles. Pour eux, apprendre à lire devint le chemin le plus direct pour que leurs adeptes puissent accéder directement et personnellement à la Bible, source d'inspiration pour tous. L'alphabétisation devint la condition d'une foi personnelle et solide, dont on pouvait rendre compte. Dans la même ligne, Luther, Calvin et d'autres, furent les premiers à publier des "catéchismes". Ceux de l'Église catholique vinrent plus tard.

Le dynamisme scolaire découlant d'un courant religieux est donc d'abord d'origine protestante, à cause du primat de la lecture individuelle de la Bible, lien personnel avec Dieu et source de la prière. Partout où ils s'implantent – et nous pensons particulièrement à la France – les Réformés s'empressent d'ouvrir des écoles, des académies et même des universités. Calvin veut que les enfants y soient bien instruits dès leur plus jeune âge, en vue de fortifier leur foi. Les fidèles eux-mêmes se cotisent pour se doter d'écoles. Ils y sont très attachés et, en périodes de menaces, ils les défendent vigoureusement.

En plus de l'accès à l'Écriture Sainte, les Protestants voient dans l'école un moyen de perfectionner la gestion de la ville : elle doit jouer un rôle social et politique. *“Pour une ville, écrit Luther, ce qui représente la plus belle et la plus grande des prospérités, le salut et la force, c'est de compter beaucoup de citoyens instruits, intelligents, honorables et bien éduqués, qui peuvent ensuite amasser, conserver et bien utiliser les trésors et tous les biens. Même s'il n'y avait pas d'âme, et si on n'avait nul besoin des écoles et des langues à cause de l'Écriture de Dieu, ce serait déjà une raison suffisante pour instituer, en tous lieux, les meilleures écoles pour garçons et filles, que de savoir que le monde, pour maintenir extérieurement la condition temporelle, a besoin*

d'hommes et de femmes capables, de manière que les hommes puissent bien diriger le pays et les gens, et les femmes bien éduquer et gouverner la maison, les femmes et les domestiques.”¹

Mélancton exprime la même opinion en disant : *“Dans une cité bien constituée, il y a avant tout besoin d'écoles où les enfants, qui sont la pépinière (seminarium) de la cité, seront instruits ; car c'est se tromper lourdement que de croire qu'on puisse acquérir une vertu solide sans instruction ; et personne n'est capable de gouverner les affaires publiques sans la science des lettres, qui contiennent toute la manière de diriger les cités.”²*

*** L'action de la Réforme Catholique**

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit dans le chapitre précédent sur le rôle de l'Église catholique dans le domaine scolaire. Nous nous contenterons d'y ajouter quelques points particuliers qui expliquent partiellement l'essor des écoles pour le peuple.

Cet essor naît, en particulier, dans un climat de concurrence qui s'instaure à partir du succès des écoles protestantes, et cette ambiance de compétition dure jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685. Car ce nouveau décret interdit aussi les écoles protestantes. Avec le flux d'émigrés protestants, disparaissent aussi beaucoup d'institutions scolaires. L'État invite l'Église catholique à œuvrer pour un retour des protestants au catholicisme, en particulier par le moyen de l'école et de la catéchisation. Il faut noter, au passage, qu'à l'époque on parlait de “Religion Prétendue Réformée”. Et l'on considérait comme naturel le retour des égarés au bercail, y compris par des moyens rudes.

Les Frères furent d'ailleurs invités à participer directement à cette “croisade” de conversions. Ils y participèrent par l'ouverture des écoles d'Alès (1707) et des Vans (1711).

¹ Martin LUTHER, cité dans PARIAS II, p. 182-183.

² MELANCHTON, cité dans PARIAS II, p. 184.

Dans le développement de son œuvre scolaire, la hiérarchie catholique put compter sur de nombreux et puissants appuis. Citons brièvement :

- l'aide directe du pouvoir royal et de diverses administrations locales ;
- l'œuvre très importante de la Compagnie du Saint-Sacrement ;
- le travail des nombreuses nouvelles Congrégations féminines : plus de 30 fondées au XVII^e siècle ;
- le concours actif des paroissiens dans certaines localités, spécialement dans les villages.

En marge de la hiérarchie, mais dans le cadre de l'Église, on ne saurait oublier les **Petites Écoles de Port-Royal**.³ Ouvertes en 1637, à l'initiative de l'abbé de Saint-Cyran, et fermées par l'autorité publique en 1660, elles eurent une existence brève. D'autre part, elles se limitèrent à la région parisienne et ne concernèrent qu'un petit nombre d'enfants et de maîtres. En apparence, cela semble une expérience modeste et limitée, mais leur influence se prolongea bien au-delà de la période de leur fonctionnement car la qualité de leur organisation et de leur pédagogie a laissé une trace durable. D'inspiration janséniste ou augustiniennne, elles doivent leur impact et leur renommée à des personnes bien connues du mouvement janséniste en France. Parmi elles, on trouve aussi bien Saint-Cyran, Arnauld, Nicole que Blaise et Jacqueline Pascal, le Maître de Sacy ou Jean Racine.

Pour clore ce paragraphe sur le rôle de l'Église catholique, nous voudrions reprendre les deux passages suivants qui en soulignent l'importance et le sens: *“Les Églises, protestante et catholique, avaient très vite perçu, dans un contexte de rivalité religieuse, mais aussi dans la perspective d'une christianisation moins superficielle du peuple chrétien, l'importance du livre dans la pastorale. Elles ont donc été très favorables à la scolarisation, où elles voyaient aussi le moyen d'un meilleur encadrement moral, intellectuel et même spirituel, par la catéchèse, de la jeunesse.”*⁴

³ Sur ce sujet, voir : DELFORGE, Frédéric, *Les Petites Écoles de Port-Royal*.

⁴ PARIAS, Louis-Henri, *o.c.*, tome 2, p. 386.

*“On voit aussi se préciser la fonction de l’Église dans l’entreprise de scolarisation. Elle fournit la plupart des maîtres et les forme. Elle éclaire l’opinion sur la nécessité des écoles. Il faut ajouter qu’elle contribue de ses deniers. Du revenu des bénéfices dont il vit, le clergé de France distrairait une partie pour les œuvres d’assistance et pour la subsistance des écoles.”*⁵

* **L’influence du courant humaniste de la Renaissance**

Événement considérable pour toute l’Europe, la Renaissance donna naissance à un nouvel humanisme, dont les conséquences s’étendirent de manière générale et durable sur la scolarisation de la population.

Grâce à l’apparition du livre et à sa diffusion, la science moderne peut se développer et donne naissance à l’esprit scientifique. De là surgit aussi l’image d’un nouveau type d’homme : l’humaniste, puis l’honnête homme de la littérature classique. Produit de la culture, l’homme doit s’attacher à une véritable discipline du corps, à la bienséance et à la civilité, à une certaine recherche dans le vêtement et dans le langage. La formation de l’esprit passe par les lettres, par des valeurs esthétiques ou éthiques, par des connaissances encyclopédiques et l’ouverture aux productions des auteurs anciens et modernes. Autre trait caractéristique de la Renaissance : l’ouverture à l’éducation des femmes, aussi bien sur le plan intellectuel que sur le plan affectif et social.

Il faut toutefois souligner que l’influence humaniste joua davantage en faveur de l’enseignement “secondaire”, celui des collèges, que pour les écoles populaires, donc en faveur d’une culture plus élitiste. Les humanistes, aux idées généreuses, cherchaient plutôt à former une classe sociale capable de gouverner la société, d’en devenir un élément moteur. Mais leur ouverture d’esprit contribua à renforcer le climat général favorable à l’éducation de tous et à la promotion de la personne. En ce sens, ils eurent une influence positive sur la scolarisation et sur les décisions de certains responsables politiques locaux.

⁵ VIGUERIE, Jean de, *L’Institution des enfants*, p. 66-67.

* **Finalement, les pouvoirs civils**

Aux XVI^e et XVII^e siècle, l'école tire profit de la rivalité des Églises, mais suscite aussi l'intérêt du pouvoir civil. On peut penser même au plus haut niveau de l'État. Dans une ordonnance de 1560, deux articles concernent l'instruction des enfants :

– l'article IX : Dans chaque cathédrale ou collégiale, une prébende de chanoine sera destinée à entretenir un précepteur qui devra instruire gratuitement les enfants.

– l'article X : Ordonne que les revenus de toutes les confréries soient appliqués à entretenir des écoles.

Cet appui royal ne se dément pas au cours du XVII^e siècle et même après. En témoignent divers décrets et ordonnances qui sont promulgués durant cette période. Même la création de "l'aumône générale" en faveur des plus pauvres, fait partie de cette aide à l'enseignement par le moyen des Écoles de charité et des orphelinats.

Pour ne pas être en reste avec le pouvoir central, diverses administrations locales (des municipalités), en voie d'organisation sous l'impulsion du pouvoir royal, mais jouissant d'une grande autonomie, voulurent aussi ouvrir des écoles au bénéfice de leurs administrés. Cela se produisit surtout dans la partie sud du pays où la densité des écoles de l'Église était plus faible, y compris après la suppression des écoles protestantes.

Enfin, ajoutons que des particuliers, particulièrement généreux ou très intéressés par la scolarisation, issus du clergé ou de la bourgeoisie, s'engagèrent dans la création d'écoles.

2. PETITE CONTROVERSE

Au long du XVII^e siècle, nous nous trouvons donc en présence d'un quintuple courant favorable à l'instruction du peuple. Encore faudrait-il y ajouter les multiples initiatives individuelles qui apportèrent leur contribution à ces réalisations tant nécessaires. L'unanimité n'était pourtant pas absolue. Au milieu

de ces efforts convergents, quelques voix s'élevèrent pour attirer l'attention sur les dangers d'une scolarisation massive du peuple et donc pour s'y opposer. On peut écouter leurs arguments, bien qu'ils ne semblent guère consistants.

À la fin de sa vie, le célèbre Cardinal Richelieu écrivait dans son testament: *“Comme la connaissance des lettres est tout à fait nécessaire en une république, il est certain qu'elles ne doivent pas être indifféremment enseignées à tout le monde. Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux en toutes ses parties, serait monstrueux, de même un État le serait-il si tous ses sujets étaient savants. On y verrait aussi peu d'obéissance que l'orgueil et la présomption y seraient ordinaires ; le commerce des lettres bannirait absolument celui de la marchandise, qui comble les États de richesses ; il ruinerait l'agriculture, vraie mère nourrice des peuples, et il déserterait en peu de temps la pépinière des soldats qui s'élèvent plutôt dans la rudesse de l'ignorance que dans la politesse des sciences ; il remplirait enfin la France de chicaneurs plus propres à ruiner les familles particulières et troubler le repos public qu'à procurer aucun bien aux États... C'est en cette considération que les politiques veulent, en un État bien réglé, plus de maîtres ès arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux pour enseigner les lettres.”*⁶

En 1667, un Mémoire inspiré par Colbert propose de réduire au minimum l'enseignement donné dans les Petites Écoles : *“Dans ces écoles, on enseignerait seulement à lire et à écrire, chiffrer et compter, et en même temps on obligerait ceux qui sont d'une naissance basse et inapte pour les sciences, à apprendre les métiers, et on exclurait même de l'écriture ceux que la Providence a fait naître d'une condition à labourer la terre, auxquels il ne faudrait apprendre qu'à lire seulement, à moins qu'on ne remarquât en eux des semences de lumière et d'ouverture pour les sciences pour lesquelles ils mériteraient d'être exceptés de la loi commune.”*⁷

Bref, comme le pensera plus tard Diderot : un paysan qui sait lire et écrire est plus malaisé à opprimer qu'un autre. Dans cette opposition à la scolarisation, l'argument économique semble le plus fort. On redoute déjà une sorte de

⁶ Testament politique de Richelieu (1640), dans PARIAS II, p. 387-388.

⁷ Voir PARIAS II, *o.c.*, p. 388.

parasitisme de gens scolarisés qui refuseraient de prendre des métiers manuels, et cela serait nuisible au corps social, par manque de main-d'œuvre.

Cette opinion demeura toujours très minoritaire et elle était le fait de gens nantis qui se préoccupaient de conserver leurs privilèges ou leur aisance. À cela, Charles DEMIA répondait : *“Quelques-uns pourraient dire que les Écoles sont inutiles, et par conséquent aussi les Maîtres, surtout à la campagne où l'ignorance et la rusticité servent pour en tirer des Laboureurs et des Soldats. À quoi l'on répond que si l'étude du latin, et même celle de l'écriture ne causait pas un si bon effet, il n'en serait pas de même de la lecture, surtout dans un âge auquel les enfants ne sont pas capables des travaux de la terre, puisqu'elle les rendrait plus dociles, plus assidus au travail, et plus disposés à la Vertu, qui ne gâte jamais rien... On a trouvé les moyens de faire de bons Capitaines pour l'armée, et de bons Prêtres pour le Clergé, en établissant des Académies et des Séminaires pour former ceux que l'on destine à ces Emplois: on a encore trouvé le moyen de faire des sages, laborieux et industrieux sujets pour Sa Majesté, en établissant des Écoles.”*⁸

3. PAYSAGE SCOLAIRE URBAIN VERS 1680

*“Une école élémentaire partout, à la ville, dans le bourg, à la campagne même, c'est la volonté du roi, en même temps que le souci des évêques dignes de ce nom. La législation s'en mêle ; les expériences heureuses se multiplient. À la fin du règne, les résultats sont concluants. On peut l'affirmer sans paradoxe : “L'école obligatoire date de Louis XIV et non de Jules Ferry” (selon Jean de Viguerie).*⁹

Si ce n'est pas encore une réalité, c'est au moins la généreuse intention des autorités. Quant à la mise en œuvre, elle se heurte encore à trop de difficultés et le taux moyen d'alphabétisation, qui est de 21% à la fin du XVII^e, ne sera que de 37% au moment de la Révolution Française.

⁸ Voir CL 56, 160-161.

⁹ VIGUERIE, Jean de, *o.c.*, p. 86.

* Inégalités et lignes de partage

Les indications statistiques dont nous disposons pour la fin du XVII^e siècle doivent être nuancées en fonction de plusieurs critères que nous allons évoquer brièvement. La date nous intéresse particulièrement parce qu'elle correspond grosso modo à l'ouverture des premières écoles lasalliennes et les lignes de partage décrivent la réalité que La Salle et les Frères rencontrèrent. Elles sont au nombre de six :

– *France du Nord et France du Sud* :

La répartition des taux d'alphabétisation révélée par l'enquête de Maggiolo, en 1879, fait apparaître une carte de France très contrastée. La France du Nord est nettement plus alphabétisée que celle du Sud. Cela tenait à des raisons économiques et culturelles dues à la proximité de pays comme l'Angleterre, la Hollande, les États Allemands. Cette différence s'accroît encore pendant le XVIII^e siècle.

– *Ligne linguistique* :

Globalement, la différence entre le nord et le sud coïncide avec la frontière entre les pays de langue d'Oïl et ceux de langue d'Oc. L'explication en est simple : l'école enseigne en français et diffuse la langue d'Oïl à des élèves qui la pratiquent déjà hors de l'école. Dans les régions du sud, celles de la langue d'Oc, le vieux réflexe de rejet du français, joue aussi dans le dynamisme de scolarisation. C'était un fait reconnu par les contemporains et par les historiens, et auquel se heurtèrent aussi les premières Frères des Écoles Chrétiennes quand ils ouvrirent des écoles en zone provençale ou occitane : Avignon, Marseille, Mende, Alès, Les Vans. Dans une lettre au Frère Gabriel Drolin, qui se trouvait à Rome, La Salle fait allusion à cette difficulté : "*On y veut des gens du pays à cause de la différence qu'il y a de langue d'avec celle de France.*"¹⁰

Un témoin de l'époque explicite encore plus cette réalité linguistique : "*La langue d'Oc est le langage du peuple et même celui des honnêtes gens élevés dans cette province, c'est le premier qui se présente à l'esprit et qu'ils emploient*

¹⁰ DE LA SALLE, LA 30.2.

plus volontiers lorsque, libres des égards que l'on doit à un supérieur, ou la gêne qu'on cause à un étranger, ils ont à traiter avec un ami ou à s'entretenir familièrement de leur domestique. Le français, qu'ils ne trouvent guère de mise que dans le sérieux, devient pour eux une langue étrangère, et pour ainsi dire de cérémonie, ils forcent la nature lorsqu'ils y ont recours." (Boissier de Sauvages, en 1755) ¹¹

– *Villes et campagnes* :

Dès le début de cet ouvrage, nous avons indiqué pourquoi La Salle choisit irrévocablement de travailler en ville. Pourtant les citadins avaient plus de chances de trouver des écoles, et nous le reverrons un peu plus loin. Quoique massivement majoritaires dans la population du pays, les ruraux souffraient, au contraire, de l'absence complète ou de la rareté d'écoles populaires. Souvent, par manque de moyens économiques et par une moindre qualité des maîtres. Aussi le taux d'alphabétisation entre ruraux et citadins était-il très inégal et c'est ce qui explique le taux général si faible : un cinquième de la population!

– *Inégalités économiques* :

Pour les raisons que nous avons déjà exposées au début de cet ouvrage, les pauvres se trouvaient nettement désavantagés par rapport aux riches, pour ce qui concernait la scolarisation. Les plus pauvres n'allaient pas du tout à l'école, dans les villes aussi bien que dans les campagnes. Malgré tous les efforts consentis au cours du XVII^e siècle, comme nous venons de le voir, ils demeuraient majoritairement exclus de la scolarisation. C'est ce que résument GOUBERT et ROCHE dans le passage suivant : "*À la base, le peuple complètement analphabète des journaliers et des manouvriers, travailleurs des villes et des champs, que rien ne pousse à l'instruction. Entre les deux, la hiérarchie des signatures recoupe celles de la qualification professionnelle, du rapport à la clientèle, de la richesse et de l'entregent : le petit boutiquier et l'artisan aux franges de l'indépendance ne peuvent se passer des rudiments, le gros laboureur et les ménagers ruraux de la France du midi sont déjà nombreux à devoir signer. Au total, dans la France du XVII^e siècle, le contour social de*

¹¹ BOISSIER DE SAUVAGES, cité dans GOUBERT et ROCHE, *o.c.*, tome 2, p. 208.

l'alphabétisation correspond bien à la délimitation des groupes dominants, avec un important retard des femmes et des campagnes."¹²

– *Garçons et Filles :*

Comme nous l'avons dit, l'attention à la scolarisation des filles était bien plus récente qu'envers les garçons. Depuis la Renaissance, on note une ouverture très grande à l'instruction des filles, et de nombreuses congrégations religieuses féminines, en plus des maîtresses d'école laïques, s'y attellent courageusement. Mais les mentalités et comportements n'évoluent généralement pas très vite. Pour beaucoup de familles, s'il est normal d'envoyer les garçons à l'école, il n'en va pas encore ainsi des filles. L'enquête Maggiolo fait apparaître pour les adultes, en 1690, 71% d'hommes analphabètes, mais 89% des femmes. La différence est importante, mais elle ira en diminuant.

– *Protestants et Catholiques :*

Pour les raisons déjà indiquées précédemment, l'enquête fait ressortir un plus fort taux d'alphabétisation chez les Protestants. En 1690, c'était une situation malheureusement provisoire, parce que la révocation de l'Édit de Nantes n'avait pas encore fait sentir tous ses effets.

En 1679, date de l'ouverture de la première école lasallienne à Reims, le travail d'alphabétisation du peuple ne manque pas, sans parler d'éducation et d'évangélisation. À cette immense tâche, les écoles lasalliennes – qui définissent et affirment peu à peu leur identité propre – veulent apporter leur contribution, dans un contexte urbain et au bénéfice de catégories sociales défavorisées : les artisans et les pauvres. Mais elles doivent pour cela "se tailler" une place dans le système scolaire déjà en place. Et ce ne sera pas aussi facile que l'on pourrait penser.

* Des écoles très diverses en 1680

C'est une chance que Claude JOLY ait publié son ouvrage¹³ en 1678. Bien sûr, il concerne essentiellement Paris, et c'était un cas particulier, mais il nous

¹² GOUBERT et ROCHE, *o.c.*, tome 2, p. 203.

¹³ JOLY, Claude, *Traité historique des Écoles Épiscopales et Ecclésiastiques*, Paris 1678.

donne des éclairages intéressants pour l'ensemble des villes. En lisant l'ensemble de l'ouvrage, on peut faire le départ entre plusieurs sortes d'écoles. Celles d'initiative individuelle, parfois même fantaisiste car on y trouve déjà quelques "charlatans de la pédagogie" ; celles organisées et contrôlées par l'autorité ecclésiastique ou les corporations, par rapport auxquelles La Salle et les Frères doivent se définir et se situer.

Nous ne parlerons pas ici des Collèges des Arts ni des Universités, qui appartenaient à un autre univers scolaire, avaient d'autres finalités et méthodes que les Petites Écoles et étaient étrangers à la scolarisation du peuple. Nous n'insisterons pas, non plus, sur les "petites classes" que les Collèges étaient amenés à créer pour que les jeunes élèves puissent apprendre à lire avant de commencer le programme spécifique de l'enseignement des arts. D'ailleurs, ces enfants appartenaient à une autre clientèle que ceux des écoles populaires. Sauf quelques rares exceptions – qui se comptent par unités aux XVII^e et XVIII^e siècles – ce n'étaient pas des fils d'artisans ou de pauvres.

* Foisonnement d'initiatives particulières

Dans la troisième partie de son ouvrage, Claude JOLY parle d'écoles particulières, difficilement contrôlables, mais quand même parfois contrôlées, que nous voudrions citer, surtout pour mémoire, car elles témoignent de ce dynamisme scolaire complexe et diffus qui caractérise la fin du XVII^e siècle.

1. Des "écoles qui enseignent seulement des pensionnaires"

Sans expliquer clairement ni pourquoi ni comment certains maîtres en ont obtenu l'autorisation, l'auteur parle de ceux qui tiennent une petite pension pour des enfants "de condition", en bas âge, un peu délicats, et ne pouvant aller dans les collèges. Dans ces pensions, on leur dispense un enseignement et Claude JOLY estime avoir le droit de les y autoriser, car ils ne font pas de tort aux autres écoles.

(suite de la note 13)

Cet ouvrage, surtout dans sa troisième partie, fournit de précieuses indications sur la situation scolaire à Paris quelques années avant l'arrivée des Frères dans la capitale. Nous nous référons à lui dans les paragraphes qui suivent.

2. *Les “écoles des maîtres permissionnaires”*

La différence avec les précédentes semble tenir essentiellement au fait que leur clientèle n'est pas aussi délicate, ni aisée, et qu'elles ne peuvent accueillir des demi-pensionnaires, car ce serait au détriment des Petites Écoles de quartier. Mais le Chantre se dit tout à fait dans son droit quand il accorde de telles permissions. Connaissant ces maîtres, ceux-ci n'échappent pas à son autorité. N'est-ce pas l'essentiel ?

3. *Les Maîtres ès-Arts*

Il n'en est pas de même pour les Maîtres ès-Arts qui enseignent sans permission dans la ville de Paris. Nous dirions que ce sont des francs-tireurs, qui s'arrangent pour échapper aux contraintes et contrôles imposés par le Chantre. Certains n'ont peut-être pas obtenu leur Maîtrise ès-Arts, mais cherchent dans l'enseignement une manière de gagner leur vie, car ce sont évidemment des écoles payantes. Ont-ils une forte clientèle ? Cela dépend sans doute du succès que peut leur valoir leur compétence professionnelle.

4. *Des “répétiteurs non autorisés”*

Comme dit l'auteur, ce sont ceux qui répètent les écoliers qui vont déjà aux classes des Collèges, sans avoir sollicité ni obtenu l'autorisation du Chantre. Nous parlerions aujourd'hui de “cours particuliers” hors école. En fait, la tradition était ancienne, car on la trouve déjà dans les “pensions” ou “pédagogies” qui, dès le Moyen Âge, hébergeaient de jeunes étudiants extérieurs à la ville. Visiblement, ce qui irrite Claude JOLY, c'est de n'avoir aucune garantie concernant “la foi, la doctrine et les mœurs” de ces maîtres. Nous y reviendrons dans le prochain chapitre de cet ouvrage.

5. *Des “charlatans” ?*

Le titre du chapitre semble suggérer ce qualificatif : “*Contre ceux qui enseignent sans permission du Chantre de l'église de Paris, disant qu'ils ne tiennent point Petites Écoles, mais qu'ils enseignent les belles Lettres et les Langues étrangères*” (ch XXIV). Selon Claude JOLY, ils n'ont pas obtenu de permission et s'arrogent le droit de créer une école, “*ils se font eux-mêmes cet honneur de s'établir maîtres indépendants de tout Supérieur*”, et prétendent

enseigner le latin, le grec, l'allemand, l'italien, l'espagnol... ou des langues orientales, ou les "belles lettres", ce qui ne correspond à rien de précis. Au jugement de Claude JOLY, ce sont souvent des ignorants présomptueux, se vantant de méthodes particulières, plus rapides et plus faciles. Et l'auteur lui-même écrit : "*cet esprit charlatan, dont il faut toujours se défier*"... On croit volontiers le Chantre quand on lit dans Louis-Sébastien MERCIER, un siècle plus tard, sous le titre "Cours Gratuits", le tableau suivant : "*Au coin des rues vous voyez : Cours gratuit d'architecture, Cours gratuit de langue anglaise, Cours gratuit d'histoire, Cours gratuit de belles-lettres, Cours gratuit de géographie, de langue française, d'orthographe, etc... La leçon est courte, les plaintes sont fort longues. Tous ces maîtres vous enseignent parfaitement tout ce que vous savez ; et malgré la méthode particulière qu'ils ont tous imaginée, il n'y a rien de neuf dans leurs documents. Vous descendez l'escalier, et vous oubliez la rue, le maître et sa méthode ; vous ne vous en souvenez que quand vous revoyez près de la borne du carrefour : 'Cours gratuit' : affiche mensongère ; car le temps qu'on y perd est assurément ce qu'il y a de plus cher au monde, et d'un prix bien au-dessus de l'argent*"... Car, dès le début, ce soi-disant maître "*vous prie de le dédommager des peines qu'il s'est données depuis vingt ans pour l'instruction publique*".¹⁴

6. Les "écoles buissonnières"

Dès 1554, un arrêt donne pour la première fois ce nom d'écoles buissonnières à celles qui s'ouvraient sans autorisation et dans des endroits cachés : "*La Cour enjoint au Chantre de l'Église de Paris d'ordonner que, hors les Petites Écoles qui sont et seront destinées par le dit Chantre en cette ville de Paris, ne se tiennent aucunes autres écoles buissonnières ; et ce pour obvier aux inconvénients qui en pourraient advenir, pour la mauvaise et pernicieuse doctrine que l'on pourrait donner aux petits enfants.*"¹⁵

L'allusion aux Protestants est évidente. Au moment où Claude JOLY écrit son ouvrage, ce type d'écoles est déjà ancien. Elles se sont multipliées depuis

¹⁴ MERCIER, L-S, *o.c.*, p. 238-239.

¹⁵ FRANKLIN, Alfred, *Écoles et Collèges depuis les origines*, p. 187-196.

la Réforme, lorsque les Protestants, par simple prudence ou par crainte des sanctions, essayaient d'envoyer leurs enfants dans des écoles clandestines. Mais le phénomène n'était pas uniquement lié à la Réforme, il venait aussi de maîtres qui tentaient d'échapper complètement à l'emprise du Chantre et se cachaient littéralement dans des buissons à la campagne, dans des fourrés à proximité des villes, ou même dans des rues écartées. L'arrêt de 1554 les concernant, avait été renouvelé en 1628.

* Autres types d'écoles

Dans la ville de Paris, à la fin du XVII^e siècle, existent aussi d'autres écoles, et ce sont même les plus nombreuses. Claude JOLY en parle aussi. Trois types de ces écoles n'échappent pas davantage à sa vindicte !

1. Les Écoles de charité, auxquelles nous avons déjà fait allusion plusieurs fois. Il n'est pas content qu'elles soient ouvertes par les curés de paroisse, sans autorisation du Chantre. Il explique qu'il en allait autrement autrefois, mais que maintenant les curés agissent à leur guise, même lorsqu'ils consultent à ce sujet leur conseil de paroisse. Bien que ce soient des écoles de l'Église, il craint qu'elles n'enlèvent une partie de la clientèle des Petites Écoles. Cela semble peu probable.

2. Les écoles des congrégations religieuses. Au chapitre XIV, il affirme : "*Que les Religieuses ne peuvent régulièrement tenir école pour les filles, sans avoir dispense du Pape*". En fait, son principal grief, c'est qu'elles n'ont ni demandé, ni obtenu, son autorisation. Et il ne craint pas de s'en prendre nommément à plusieurs congrégations : les Ursulines, la Congrégation de Notre-Dame, les Filles de la Croix, de Saint-Lazare ou de la Charité. Il est vrai que ces écoles congréganistes fonctionnaient en dehors des structures diocésaines.

3. Les écoles des Maîtres Écrivains. L'auteur consacre six chapitres à cette corporation qui, sous prétexte d'écriture et d'orthographe, ont usurpé l'exclusivité et le privilège de ces deux matières. Lui prétend que les maîtres des Petites Écoles sont également habilités à enseigner ces deux matières. Le chapitre XXIII s'insurge contre la mixité que s'autorisent certains des maîtres

écrivains : *“Qu’il ne doit pas être permis aux Écrivains Jurés d’enseigner aux filles à écrire, et que les Maîtresses d’école ont raison de demander à la Cour l’homologation des défenses que MM. les Archevêques de Paris ont fait aux dits Écrivains d’enseigner aucunes filles dans leurs Écoles”*.

4. Finalement, **seules les Petites Écoles** trouvent grâce à ses yeux. Tout l’ouvrage de Claude JOLY est un long plaidoyer en faveur de l’autorité du Chantre. Pas seulement lui, mais aussi ceux des autres diocèses. En même temps, c’est une défense des “écoles de grammaire”, que l’on appelle maintenant “Petites Écoles”, comme il le répète à plusieurs reprises. Leurs origines remontent au haut Moyen Âge, et elles n’ont jamais disparu, bien qu’elles aient connu un réel fléchissement, avant l’embellie du XVII^e siècle. À Paris, on essaie d’en établir au moins deux dans chaque quartier : une pour les garçons et une pour les filles. Alfred FRANKLIN en dénombre 316 pour la ville de Paris, dont 157 de garçons et 159 de filles. Encore faut-il y ajouter, toujours d’après le même auteur : 80 écoles de charité, des écoles gratuites pour les 284 enfants de chœur des paroisses de la ville, les 17 “écoles conventuelles” pour les filles, les 140 des Maîtres Écrivains.

Ces chiffres impressionnent. Il est vrai que Paris est la plus grande ville du pays. Sa population se situe entre 450.000 et 500.000 habitants. Il serait difficile de trouver une densité comparable d’écoles dans les autres villes du royaume.

Reste-t-il encore de la place pour les écoles des Frères ?

4. L’ÉCOLE LASALLIENNE SE SITUE

Il faut relativiser le nombre d’écoles à Paris, en se souvenant que dans la grande majorité des cas, “école” correspondait à un maître et à un groupe d’élèves. Le nombre d’écoles correspondait donc au nombre de maîtres. En dehors des Écoles de Charité, ces écoles étaient généralement payantes. Les maîtres devaient gagner leur vie en percevant des scolarités. Il était de leur intérêt d’augmenter le nombre de leurs écoliers, ou au moins de le conserver.

Apparemment, une ville d’une telle importance comptait un assez grand nombre d’enfants pour fournir à chaque maître un contingent suffisant d’élèves.

En fait, beaucoup de familles très pauvres n'envoyaient pas leurs enfants à l'école et les riches orientaient directement les leurs vers les Collèges. Le fait de percevoir des bourses limitait encore davantage le nombre de catégories sociales assez aisées pour payer les maîtres. C'est ce que rappelle La Salle dans sa méditation 194.

On comprend que, dans un tel contexte, les nouveaux maîtres – et les Frères furent dans ce cas partout où ils s'établirent, et singulièrement à Paris en 1688 – n'étaient pas les bienvenus. C'est même un euphémisme. En tant que concurrents objectifs, et même avec les meilleures intentions, ils menaçaient, ou même mettaient en grand péril, la situation des maîtres en place. Eux aussi désiraient trouver une clientèle, et celle-ci ne provenait pas uniquement de classes sociales différentes. Ce fait est plus que clairement illustré par les oppositions violentes qui se manifestèrent à Paris, envers les écoles et les personnes mêmes des Frères, peu après leur arrivée.

Pour mieux le comprendre, il convient de situer l'école des Frères, telle qu'elle apparaît dans la *Conduite*, par rapport aux autres écoles que nous venons d'évoquer. Nous pouvons écarter d'emblée les écoles permissionnaires, pensionnaires, buissonnières, de répétiteurs, de maîtres ès-arts, de belles lettres et de langues, que nous avons citées ci-dessus. Et comme La Salle était lui-même très respectueux des interdits de l'Église au sujet de la mixité, il n'est pas question d'introduire ici les écoles de filles.

En fait, l'école des Frères devait se situer par rapport : aux écoles de charité, aux petites écoles et aux écoles des maîtres écrivains.

*** Par rapport aux écoles de charité**

Par son origine, et selon les intentions de ses initiateurs, comme nous l'avons expliqué plus haut, l'école lasallienne s'apparente d'abord étroitement aux écoles de charité.

Elle en adopte quelques aspects essentiels, mais s'en distingue par d'autres :

– Elle est d'abord une école gratuite. “Cela est essentiel à votre Institut”, écrit deux fois La Salle à l'intention des Frères, dans la *Règle* elle-même et dans une de ses *Méditations*.

— Elle se rattache aux curés de paroisse, à qui l'Église avait confié la responsabilité d'ouvrir des écoles pour les pauvres et de les faire vivre, de les défendre au besoin. Alfred FRANKLIN écrit : “*Au début, les curés avaient sollicité l'agrément du Chantre ; ils s'en dispensèrent ensuite. Le nombre de ces écoles augmenta avec rapidité, car chaque curé tint bientôt à en avoir au moins une sur sa paroisse, et en raison de leur gratuité, elles firent bientôt une sérieuse concurrence aux Petites Écoles cantorales.*”¹⁶ Ces paroles s'appliquent fort bien à ce qu'il advint des premières écoles des Frères.

Mais l'école lasallienne s'en distingue aussi de deux manières :

— par sa volonté de ne pas se limiter aux seuls pauvres, ceux qui étaient répertoriés dans les Registres paroissiaux. La Salle et les Frères voulaient annoncer l'Évangile à tous, sans distinction, se retranchant derrière les paroles de Saint Paul affirmant que l'Évangile doit être annoncé gratuitement. Pas seulement aux pauvres. Même s'ils furent réellement minoritaires, les élèves plus aisés pouvaient bénéficier à la fois de l'évangélisation, de l'instruction et de l'éducation des écoles des Frères.

— par une plus grande richesse des programmes proposés. Pas de formation au rabais pour les pauvres. Au contraire, semble-t-il : puisque l'école est leur seule chance de promotion, elle doit leur offrir une formation solide, complète. C'est tout le contenu de la première partie de la *Conduite des Écoles* qui en administre la preuve.

* Par rapport aux Petites Écoles

Plusieurs similitudes peuvent être relevées : les écoles lasalliennes, comme les Petites Écoles s'adressent à une clientèle populaire, malgré les nuances économiques qu'il faudrait introduire dans cette affirmation. En théorie, elles proposent des programmes semblables, encore faudrait-il ajouter que cela dépend de la capacité et de la formation des maîtres, comme nous le dirons dans le prochain chapitre.

¹⁶ FRANKLIN, Alfred, *o.c.*, p. 125.

Pourtant deux motifs de friction naissent très vite entre les deux types d'écoles, et elles ont pour origine la clientèle scolaire. En s'ouvrant à des élèves de condition économique plus aisée, à la différence des Écoles de Charité, l'école lasallienne entre objectivement en concurrence avec les Petites Écoles payantes. Elle peut attirer à elle une partie des élèves de ces écoles. Les maîtres des Petites Écoles le ressentent, très légitimement, comme un préjudice, une injustice à leur égard et se révoltent. À la rivalité succèdent la suspicion, la colère et les attaques matérielles et devant les tribunaux. Comme écrit Alfred FRANKLIN : *“Les maîtres vinrent donc apporter leurs doléances aux pieds du Chantre, leur chef suprême. Ils se plainquirent du tort que leur causaient les écoles ouvertes par les curés, l’informèrent que nombre d’enfants avaient déserté leurs classes pour aller prendre place dans ces asiles (NB. Il s’agit ici concrètement des Écoles de Charité, mais le texte s’applique exactement à ce qui advint pour les Frères) où l’on recevait toute l’instruction élémentaire et où l’entrée était gratuite.”*¹⁷

Autres différences :

- Les deux sortes d'écoles n'ont donc pas la même autorité de tutelle, bien que le Chantre et les Curés de paroisse appartiennent tous au clergé.
- Les écoles lasalliennes comportent plusieurs classes facilitant et nécessitant la constitution de petites équipes de maîtres qui peuvent travailler ensemble. Les maîtres des Petites Écoles, même lorsqu'ils ont un aide, travaillent généralement seuls.
- Chez Jean-Baptiste de La Salle – et nous y reviendrons plus loin – les maîtres sont formés, préparés à leur métier et accompagnés constamment dans leur travail, tandis que ceux des Petites Écoles sont davantage abandonnés à leur sort.
- Les Frères ne sont pas cantonnés dans une seule paroisse, ni un seul diocèse. Ils acceptent la mobilité et peuvent effectivement être changés d'un diocèse à l'autre, au gré des ouvertures d'écoles lasalliennes ou pour le bien du réseau. Ils ne perdent pas pour autant leur emploi. Tandis que le maître des Petites

¹⁷ FRANKLIN, Alfred, *o.c.*, p. 125.

Écoles, s'il est atteint du prurit du changement, c'est à ses risques et périls. Il n'est pas sûr de retrouver facilement un emploi. Et ce n'est pas une hypothèse gratuite, puisque plusieurs historiens soulignent une forte instabilité des maîtres à cette époque-là.

* Par rapport aux écoles des Maîtres Écrivains

Le domaine de comparaison essentiel – mais qui deviendra vite source de conflits – ce sont les contenus de la formation proposée aux écoliers par les deux types d'écoles. Sans oublier, bien sûr, la différence entre la gratuité des écoles lasalliennes et les scolarités perçues par les Maîtres Écrivains.

Sur le plan administratif, on peut relever aussi que les Frères, malgré les liens étroits qu'ils ont localement avec le curé de la paroisse, bénéficient d'une large autonomie de gestion des personnes qui leur donne souplesse, liberté et mobilité. De ce fait, on peut parler d'une organisation autonome, qui ne plaît d'ailleurs guère à certains membres du clergé, mais que les Frères réussissent à préserver malgré quelques périodes de tourmente, comme en 1712-1714. Il s'agit d'une organisation associative qui pourrait s'apparenter, par certains côtés, à une corporation, dans la mesure où ce n'est pas encore un Institut religieux canoniquement reconnu.

Par contre, les Maîtres Écrivains constituent clairement une corporation, comme nous l'avons expliqué au début de cet ouvrage, une corporation qui a vu le jour en 1570, par Lettres patentes de Charles IX. Leurs statuts corporatifs leur accordent le droit d'enseigner l'écriture, l'orthographe et le calcul, ce que leur conteste Claude JOLY. En fait, ils vont plus loin et revendiquent le privilège exclusif de ces enseignements, privilège dont ne peuvent jouir, selon eux, les autres écoles. Selon Alfred FRANKLIN, en 1578, *“ils interdirent au grand Chantre de laisser enseigner dans ses écoles l'écriture, l'orthographe et le calcul, par d'autres que par les membres de leur corporation.”* De là surgit une lutte durable, arbitrée de façon contradictoire par le Tribunal du Châtelet (favorable aux écrivains) et le Parlement de Paris (favorable aux maîtres d'école). Les péripéties de cette lutte se prolongent jusqu'au XVIII^e siècle. Relevons simplement les dispositions d'un arrêté du Parlement, de 1661 : *“L'autorité du grand Chantre sur les maîtres des Petites Écoles fut reconnue*

et confirmée ; mais cette autorité ne s'étendait point sur la Corporation des écrivains, déclarée indépendante du pouvoir ecclésiastique."¹⁸

Côté ressemblances, entre les écoles des Frères et celles des Maîtres Écrivains, retenons que, dans les deux cas, les maîtres étaient bien formés sur le plan professionnel. Pour les Frères cela se passait au Noviciat et pendant les premiers mois d'exercice, avec des prolongements de formation continue. Pour les Écrivains, c'était la corporation elle-même qui proposait des concours, organisait la formation et la sanctionnait par des examens plutôt difficiles. Nous retrouvons le système de cooptation de l'ensemble des corporations de l'époque.

La rivalité naquit donc à propos des apprentissages proposés par les Frères dans leurs écoles. Il faut dire que La Salle et les Frères, apparemment, ne tinrent aucun compte des privilèges et exclusivités des Écrivains. Cela apparaît clairement dans la première partie de la *Conduite*.

En lisant la *Conduite*, on se rend compte, en effet, que ce qu'elle propose empiète nettement sur les exclusivités revendiquées par les Maîtres Écrivains :

— En Lecture : la 9^e Leçon, qui porte sur les documents manuscrits, ou "Registres", peut être considérée comme une incursion dans le domaine des Écrivains "Jurés" qui se font une spécialité de l'interprétation de tels documents, en particulier comme experts devant les tribunaux. À force de travail et de temps, un élève des Frères se familiarise avec le déchiffrement, la lecture et la compréhension de tels documents. Que lui manque-t-il pour égaler les écrivains jurés ?

— En Écriture, c'est aussi évident et c'est cela que contestent particulièrement les Maîtres Écrivains. Les Frères ne veulent pas cantonner leurs écoliers à l'écriture spontanée ou de premier jet, qui serait acceptée par les Écrivains, mais leurs élèves consacrent beaucoup de temps à maîtriser la calligraphie, tant en écriture "Ronde" (8 niveaux) qu'en écriture "Bâtarde" (5 niveaux). En fait, ils peuvent devenir des calligraphes et se présenter aux concours de la corporation des Maîtres Écrivains ou se comparer à eux.

¹⁸ FRANKLIN, Alfred, *o.c.*, p. 117-118.

- Même chose en Orthographe et Arithmétique, même si les apprentissages paraissent moins poussés dans ces deux domaines.

Bref, la concurrence existe objectivement. C'est pourquoi, écrit Alfred FRANKLIN : "*Le Grand Chantre de Notre-Dame, chef direct des Petites Écoles, prétend concentrer entre ses mains l'enseignement à Paris, s'en réserver le monopole absolu, à l'exclusion de tout particulier, de tout corps, soit civil, soit ecclésiastique. Pour établir cette domination, il lutte presque simultanément :*

1° *Contre les écoles clandestines, dites buissonnières ;*

2° *Contre la Corporation des écrivains ;*

3° *Contre les écoles autorisées par l'Université ;*

4° *Contre les écoles ouvertes par des religieuses dans leur couvent ;*

5° *Contre les Écoles de charité créées par les curés sur leur paroisse et par les frères de Saint-Yon* (c'est-à-dire les Frères des Écoles Chrétiennes).¹⁹

Quelques pages plus loin, dressant le bilan de ces luttes, le même auteur ajoute : "*Le Chantre remporta une victoire plus complète dans une autre lutte qu'il engagea contre les Frères des Écoles Chrétiennes... les écrivains, les maîtres des Petites Écoles et le grand Chantre associèrent leurs efforts pour vaincre une concurrence aussi redoutable. On suscita aux Frères des Écoles Chrétiennes des difficultés de tout genre.*" (Et l'auteur énumère ensuite un ensemble de brimades infligées aux Frères dans leurs écoles).²⁰

À travers la biographie de saint Jean-Baptiste de La Salle et l'histoire de l'Institut des Frères, nous retrouvons le récit de ces affrontements. Naturellement, nous ne pouvons en faire état plus longuement ici. Les années les plus dramatiques se situèrent de 1698 à 1712, sur le plan juridique comme sur le plan matériel. Et l'année 1704 constitue un sommet en ce domaine.²¹

¹⁹ FRANKLIN, Alfred, *o.c.*, p. 109.

²⁰ FRANKLIN, Alfred, *o.c.*, p. 127-128.

²¹ Voir à ce sujet les premiers biographes de La Salle, ou les chronologies établies par les

* La position des Frères dans ce contexte

Lorsque La Salle accepte de s'occuper d'écoles pour les garçons pauvres, à Reims, en 1679, il y a déjà un siècle que les Petites Écoles se développent en France, principalement sur le terrain qu'il choisit lui-même : celui des villes. Cet accroissement a été encore plus rapide depuis le milieu du XVII^e siècle. Cette croissance n'est pas seulement quantitative : elle se manifeste dans la diversité et la créativité.

Si La Salle et les Frères empruntent une voie différente des autres, s'ils ne se coulent pas tout simplement dans un modèle existant, ce n'est pas pour se singulariser à tout prix, ni pour initier une concurrence avec les maîtres déjà en fonction. C'est pour mieux répondre aux besoins qu'ils perçoivent dans la société, plus particulièrement dans le monde des artisans et des pauvres. C'est pourquoi leur comportement, comme plus tard le texte de la *Conduite des Écoles*, ne présentent aucune agressivité. Il s'agit d'une neutralité bienveillante qui ne leur assurera pourtant pas la tranquillité. L'école lasallienne, "école chrétienne et gratuite", s'affirme en consolidant son identité, de manière consciente et volontaire.

La troisième partie de la *Conduite des Écoles* nous propose plusieurs passages qui nous permettent de juger de leur attitude envers les autres écoles. On les accuse d'attirer à eux des élèves venant d'autres écoles, et on n'accepte pas cette concurrence. Qu'en est-il en réalité ? Il semble plutôt qu'ils avaient conscience d'être dans leur droit et n'évaluaient pas le préjudice qu'ils pouvaient causer.²²

Pour nous en convaincre, reprenons la seconde Section du Chapitre intitulé "De la réception des Écoliers." La citation est un peu longue, mais elle mérite

(suite de la note 21)

Frères AROZ, L. (CL 40.1) et VALLADOLID, J-M. (Lasalliana n° 31), ainsi que LUCARD, FSC, *Annales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, tome 1, et RIGAULT, Georges, *Histoire Générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, tome 1.

²² Pour les citations qui suivent, nous renvoyons à la troisième partie de la *Conduite des Écoles*, surtout le second et le troisième chapitres. Soit dans les *Œuvres Complètes*, soit dans le CL 24.

d'être faite : "On ne recevra pas les écoliers qui ont été à d'autres écoles qu'on ne sache pour quelle raison ils les auront quittées." "Si on remarque que les écoliers quittent l'école où ils allaient par une trop grande facilité à changer, on fera connaître aux parents que cela nuit beaucoup aux enfants ; qu'ils doivent se résoudre à ne plus les faire changer, et que, s'ils quittent l'école dans la suite, on ne les recevra plus ; si ce n'est pour avoir été corrigés avec sujet qu'ils quittent cette école, il faut témoigner aux parents qu'ils ne doivent pas écouter les plaintes que leur font leurs enfants contre le maître, que, s'ils ne faisaient point de fautes, on ne les corrigerait pas, et qu'il faut qu'ils veuillent bien qu'on les corrige quand ils en feront, sinon qu'ils ne doivent pas les envoyer à l'école. Si l'écolier quitte l'école pour avoir été mal enseigné, ou pour quelque autre sujet, dans lequel apparemment le maître a eu tort, on se gardera bien de blâmer le maître, mais on l'excusera autant qu'il sera possible." "Si l'écolier avait été mal enseigné, comme si on lui avait enseigné à écrire avant que de savoir lire, ou à lire avant que de savoir épeler, ou même avant que de savoir toutes les lettres, l'Inspecteur fera remarquer ces défauts aux parents, et les remèdes qu'il faut y apporter, qui est, par exemple, de lui apprendre ou les lettres, ou à épeler, ou à lire seulement, avant que d'écrire, selon ce qu'on aura manqué à leur apprendre, et leur fera entendre, avec beaucoup de prudence, l'importance de cette méthode, sans laquelle l'écolier ne pourrait jamais rien apprendre, quand il viendrait dix ans à l'école." "On ne recevra point un écolier de cette sorte que les parents ne consentent à ce qu'on leur aura proposé. S'ils ne veulent ou ne peuvent entendre raison là-dessus, on leur demandera, au moins l'extrémité, trois mois d'épreuve, et on leur présentera que le fondement de la lecture est de connaître parfaitement les lettres, et de savoir épeler, et lire les syllabes distinctement, sans quoi il est impossible de savoir jamais rien dans la lecture que par routine."

Tel est le contenu de cette section. On peut relever brièvement que les écoles des Frères recevaient effectivement des écoliers qui avaient abandonné leur école précédente, ce qui pouvait donner un fondement aux plaintes des autres maîtres. Pour que la *Conduite* en parle, il fallait que ce flux scolaire soit évident et continu. Mais on découvre aussi que les Frères n'étaient pas du tout avides d'en recevoir. Au contraire, ils font preuve de prudence, tiennent à compromettre les parents dans cette décision de changement, et manifestent

plutôt de la défiance envers cette clientèle. Ces textes manifestent aussi un grand respect et une certaine solidarité envers les autres maîtres, en même temps qu'une solide confiance des Frères en leurs propres méthodes pédagogiques. Par conséquent, si des écoliers désertent les Petites Écoles ou celles des Écrivains, ce n'est pas parce que l'école lasallienne essaie de les débaucher. Les enfants eux-mêmes ou leurs parents ont décidé de venir tenter leur chance à l'école des Frères. Nous ignorons leurs vraies motivations. On peut supposer qu'ils en attendaient quelque profit.

La Section suivante du même chapitre de la *Conduite* nous indique d'ailleurs que le flux n'était pas à sens unique. Elle traite "*de ceux qui sont déjà venus à l'école et qui l'ont quittée d'eux-mêmes.*" Dans ce cas aussi, la prudence est de règle au moment de les recevoir. Il y a même une plus grande réticence, puisqu'il est recommandé à l'Inspecteur de se faire prier, de résister pendant quelque temps, et d'avertir l'enfant et ses parents que la réadmission ne peut se produire qu'une fois. En cas de récidive, "*on ne les recevra plus du tout.*"

D'ailleurs, les écoles des Frères ne manquent pas d'effectifs. Dans le chapitre suivant de la *Conduite*, il est spécifié que : "*Le nombre des écoliers dans chaque classe sera de cinquante ou soixante environ. Dans les écoles où il y aura plus de deux classes, le nombre des écoliers pourra être plus grand dans celle du milieu que dans la première et la dernière.*" Un rapide calcul permet de penser que ces écoles recevaient de cent à deux cents élèves, ce qui était bien suffisant.

5. EN CONCLUSION

Sans crainte de nous tromper, et en nous basant sur les premiers biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle, nous pouvons affirmer que c'était la qualité de l'école qui attirait les parents et les écoliers vers les écoles des Frères. Une qualité faite d'efficacité dans les apprentissages, car les parents recherchaient avant tout cette caractéristique dans l'école, comme nous l'avons expliqué au chapitre 6. Une efficacité qui pouvait tenir à l'organisation de l'école, à l'ordre et à la discipline qui y régnaient, aux méthodes de travail utilisées. Mais une efficacité qui n'était pas seulement profane. À en croire les biographes, les

parents et l'ensemble de la population, appréciaient aussi la bonne éducation dispensée, les changements visibles dans les comportements des enfants, la profondeur de l'instruction religieuse, que fournissaient les écoles lasalliennes. Et cela tenait aussi à la qualité personnelle des maîtres et à leur exemplarité en tout.

En dépit des difficultés que nous avons évoquées, l'école lasallienne continue de se développer, du vivant même de son fondateur, et affirme son identité en introduisant dans les écoles des nouveautés qui ne tarderont pas à s'imposer à tout le système, faisant de cette école le prototype de l'enseignement primaire en France.

Nous réservant d'y revenir plus longuement dans les deux prochains volumes, signalons brièvement quelques-unes de ces nouveautés – qui furent parfois simplement une systématisation de pratiques antérieures – qui allaient à contre courant des habitudes en vigueur.

– Le recours au français, au lieu du latin, comme langue d'apprentissage de la lecture et des autres matières proposées.

– La mise en place d'un enseignement simultané jugé plus efficace que l'enseignement individuel encore très souvent en vigueur dans les autres écoles.

– Une répartition des écoliers en groupes aussi homogènes que possible, en fonction d'une progression minutieuse et rigoureuse des acquisitions.

– Une progression basée sur certains principes pédagogiques de l'époque, comme la priorité et antériorité de la lecture sur les autres apprentissages, parce qu'elle en est la condition préalable.

– Une place très importante faite à la bienséance et à la civilité dans le processus éducatif. Certes, cette dimension de l'éducation était supposée exister dans toutes les écoles. Mais pour La Salle et les Frères elle devint un axe central de l'éducation.

– Une des plus importantes innovations fut certainement la place du Maître dans l'école, grâce à sa formation initiale et continue, au travail constant en équipe, à l'évaluation régulière de la marche de l'école, et à l'engagement total au service des écoliers.

Bien entendu, dans certains de ces domaines, les Frères étaient redevables à certains de leurs prédécesseurs ou contemporains, comme c'est généralement le cas dans l'histoire des systèmes éducatifs dans le monde. Ce sera l'objet du troisième volume que nous prévoyons. Enfin, si elle s'écarte largement des pratiques en vigueur, l'école lasallienne n'en perd pas le sens du réalisme : elle veut avant tout apporter une réponse adéquate aux besoins des enfants "des artisans et des pauvres" et, pour cela, met l'enfant au centre de toute la vie scolaire.

* * *

CHAPITRE 11

UN NOUVEAU TYPE DE MAÎTRES

À la diversité des écoles, que nous venons d'évoquer, correspondait une grande diversité de maîtres et maîtresses d'école. Essayer d'y voir clair dans ce domaine n'est pas chose aisée. Pourtant, c'est sans doute en cela que la spécificité des écoles lasalliennes s'affirme avec le plus d'éclat.

1. UN SECTEUR EN DÉSHÉRENCE

Trouver de bons maîtres d'école, à la fin du XVII^e siècle, est une nécessité urgente. L'intensité de ce besoin croît avec le nombre d'écoles. Plusieurs voix s'élèvent donc pour réclamer des maîtres mieux formés, mieux choisis, plus compétents. Écoutons quelques-uns de ces appels pressants.

“Pour qui voulait faire œuvre de scolarisation charitable, le problème des maîtres était l'un des plus aigus. À la mi-XVII^e siècle, la plainte est en effet unanime pour déplorer l'incapacité et les mauvaises mœurs des maîtres des petites écoles urbaines. Entendons, par exemple, Charles Démia : ‘la plupart des maîtres ignorent non seulement la méthode de bien lire et écrire, mais encore les principes de la religion : parmi ceux-ci, il y en a d'hérétiques, d'impies, et qui ont fait des professions infâmes, sous la conduite desquels la jeunesse est dans un danger évident de se perdre.’ Les procès-verbaux des écoles de Lyon ou Saint-Étienne sont remplis d'amers constats contre l'ignorance, l'ivrognerie ou la grossièreté de ces hommes que seuls la nécessité ou le hasard ont fait pédagogues... En 1649, Bourdoise soulignait l'éminente dignité de la tâche éducative, œuvre missionnaire et sanctifiante : ‘Pour moi, je mendierais de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école, et je demanderais comme Saint François Xavier à toutes les universités du royaume des hommes qui voulussent non pas aller au Japon ou dans les Indes prêcher les infidèles, mais du moins commencer une si bonne œuvre. Je crois qu'un prêtre qui aurait la science des saints se ferait maître d'école, et par là

se ferait canoniser. Les meilleurs maîtres, les plus grands, les plus en crédit, les docteurs de Sorbonne n'y seraient pas trop bons. Parce que les écoles des paroisses sont pauvres et tenues par des pauvres, on s'imagine que ce n'est rien. Cependant, c'est l'unique moyen de détruire les vices et d'établir la vertu et je défie tous les hommes ensemble d'en trouver un meilleur”¹

Quelques années plus tard, M. de CHENNEVIÈRES, véritable prophète en la matière, rédigea un mémoire relatif à *“l'établissement des séminaires de maîtres et de maîtresses d'école dans chaque diocèse de France.”* Ce document a été repris et commenté par plusieurs historiens. Nous reprenons le passage suivant, plein de lucidité et de véhémence : *“On n'a point encore entendu ni ouï parler qu'il y ait jamais eu en France depuis que le monde est monde, aucune académie propre pour y former et dresser de bons Maîtres d'école capables de bien instruire et former de prime abord l'esprit des enfants, ni ailleurs que de petits commencements seulement qui ne subsistent plus. Il est bien vrai que quelques personnes pieuses et plus remplies de zèle et de bonne volonté que de pouvoir et de puissance, se sont mises en devoir de commencer à ce dessein quelque chose, mais n'étant point secondées dans une si haute et si sainte entreprise, n'en ont pas pu venir à bout.”²*

L'un de ces initiateurs, parmi les plus connus, fut précisément Charles DÉMIA qui publia en 1688, un *“Avis important touchant l'établissement d'une espèce de Séminaire pour la formation des Maîtres d'école...”* Nous y lisons, entre autres réflexions très judicieuses : *“Quelque soin que l'on prenne pour l'établissement des Écoles, l'on n'y réussira jamais bien, à moins que l'on n'ait de bons Maîtres pour les remplir ; et l'on n'en aura jamais de bons, à moins qu'ils n'aient été formés et stylés dans cette fonction... Néanmoins par un malheur extrême l'on voit aujourd'hui un emploi si saint et si relevé exposé aux premiers venus, auxquels, parce qu'ils savent lire et écrire, et qu'ils se trouvent invalides et misérables (quoique d'ailleurs vicieux) on ne laisse pas de confier le soin de la jeunesse, sans prendre garde que, pour faire du bien à*

¹ CHARTIER, R. - COMPÈRE, MM. - JULIA, D., *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, p. 67-68.

² *Bulletin de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, n° 158 et 161.

un particulier, l'on fait du mal à tout le public. Comme il n'y a point de lieux établis pour bailler cette haute idée et pour se pourvoir de bons Maîtres dans le besoin, c'est ce qui est cause que cet emploi est exposé au mépris, et bien souvent rempli par des misérables, inconnus et gens de néant, qui ne peuvent inspirer la piété, capacité et honnêteté, que communément ils n'auront jamais, à moins qu'ils ne l'apprennent, et n'aient été formés dans une maison établie pour cet effet.”³

* Quelques initiatives intéressantes

Au cours du XVII^e siècle, il y avait pourtant eu plusieurs tentatives intéressantes, les unes éphémères, les autres durables, qu'il faut au moins citer ici.

Concernant la formation de maîtresses d'école pour les filles, on peut rappeler : les Sœurs de Notre-Dame du Puy, les Sœurs de Saint-Charles-Borromée (fondées par Charles Démia à Lyon) ; les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Nicolas Barré ; les Filles Régulières de Châlons-sur-Marne ; un Séminaire de Dames à Rodez...

Côté masculin, les essais les plus efficaces furent certainement : le Séminaire de maîtres fondé par la Compagnie du Saint-Sacrement, en 1659 sur la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris ; le Séminaire Saint-Charles de Charles Démia à Lyon, à partir de 1671 ; et puis les diverses tentatives de La Salle pour ouvrir des Séminaires de maîtres pour la campagne à Reims et à Paris, et le Noviciat pour les Frères qui constituait aussi un lieu de formation pédagogique.

Concluons ce paragraphe par une citation du Frère Yves POUTET : *“Ce qui manque le plus en France, au XVII^e siècle, pour l'éducation des enfants du peuple, ce ne sont pas les écoles, même gratuites, puisque la plupart des paroisses des villes en sont pourvues. Ce sont des maîtres de qualité, dévoués et stables, désireux d'accueillir, sans accroissement de leur salaire, un grand nombre d'élèves en âge de fréquenter leurs écoles élémentaires. Trop souvent,*

CL 56, 154-155.

celles qui existent ne reçoivent que peu d'enfants, car les maîtres ne souhaitent pas voir croître le nombre de leurs élèves gratuits.”⁴

2. PRINCIPALES CATÉGORIES DE MAÎTRES ET MAÎTRESSES

Quelle que soit leur préparation – ou absence de préparation – l'ensemble des maîtres et maîtresses d'école, pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, peuvent se regrouper en six catégories.

*** Maîtres et maîtresses des écoles protestantes**

Au moins jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) qui les prive officiellement de leur emploi, de leurs écoles. Parce que l'ouverture de ces écoles et le travail des maîtres et maîtresses sont essentiellement liés à la lecture et à l'étude de la Parole de Dieu, leur tâche est considérée comme un ministère, et revient naturellement de préférence à des diacres de ces églises protestantes. C'est aussi une meilleure garantie de compétence par rapport à la doctrine qu'il s'agit d'enseigner. Ceux et celles qui n'ont pas accédé au diaconat, sont des laïcs préparés pour ce ministère d'enseignement.

*** Les religieuses dans leurs couvents**

Depuis le milieu du XVI^e siècle, ces religieuses se multiplient en France – comme nous l'avons déjà dit – et le nombre de leurs écoles est en continuelle croissance jusqu'à la Révolution Française. Certaines Congrégations, comme les Ursulines ou les Filles de la Charité, s'implantent assez rapidement dans l'ensemble du pays et constituent un maillage assez serré d'écoles urbaines et rurales.

C'est à l'intérieur même de leur couvent, pendant leur propre formation, que les Sœurs sont préparées à leur métier. Une formation qui tient compte du

⁴ POUTET, Y., *Genèse et caractéristiques de la Pédagogie Lasallienne*, p. 89.

fait que les écoles de filles n'ont pas exactement les mêmes finalités, ni les mêmes programmes, que celles de garçons. Les filles se préparent d'abord à leur rôle familial et social, les garçons à un métier. Les documents d'époque — comme les *Règles* et *Constitutions* de plusieurs Congrégations — nous ont transmis des indications très intéressantes sur les orientations pédagogiques et l'organisation des écoles de plusieurs Congrégations.⁵

* Les Maîtres Écrivains Jurés

Nous en avons déjà parlé au chapitre précédent. Ils constituaient une catégorie (une corporation) particulière. Comme les Frères des Écoles Chrétiennes, ils ne travaillaient que dans quelques villes, celles où leur clientèle spécifique était assez abondante et les besoins en formation importants. Il s'agissait habituellement des villes dans lesquelles se trouvaient des tribunaux.

Leur mode de fonctionnement ressemblait à celui des autres corporations, donc ils recrutaient leurs nouveaux membres par un système de cooptation basé sur des examens d'admission assez difficiles. Leur formation était sérieuse et exigeante.

* Des membres du clergé

À cette époque, le clergé était assez nombreux pour que certains de ses membres puissent se consacrer à l'enseignement, y compris dans des petites écoles paroissiales. Il s'agissait plus souvent des vicaires que des curés. Le cas de Jean-Baptiste de La Salle est assez indicatif à ce propos. À Reims, après son ordination sacerdotale, et bien qu'on le lui propose, il n'est pas pressé de prendre en charge une paroisse. Il est donc disponible et libre de ses choix et de ses mouvements, lorsque Adrien NYEL vient le trouver en 1679. S'il ne se met pas à faire la classe, il peut contribuer largement à la création d'écoles.

Dans les paroisses, les écoles dans lesquelles travaillaient des membres du clergé pouvaient être, selon les cas, soit des écoles de charité pour les pauvres,

⁵ Voir : *L'Église et l'éducation : mille ans de tradition éducative*, 1^{re} partie. *Pédagogie chrétienne, Pédagogues chrétiens*, 3^e partie.

soit des écoles soumises à l'autorité du Chantre. C'est une situation semblable que trouvèrent les Frères quand ils arrivèrent dans la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, en 1688. Il semble même que certains mécènes, "fondateurs" d'écoles, exigeaient parfois qu'elles soient confiées à des prêtres.

* Maîtres et Maîtresses laïcs

Comme l'explique Jean VIAL, dès le XVII^e siècle, on assiste à une certaine "montée des laïcs" dans l'enseignement. En effet, dans les Petites Écoles dépendantes du Chantre et sans doute dans nombre d'Écoles de charité, on trouvait souvent des maîtres et maîtresses d'école. Ceux des Petites Écoles constituaient même une grande partie des "troupes" du Chantre qui en était le responsable et le défenseur. C'était encore plus vrai dans les villages ruraux où allaient moins les prêtres et religieuses, ou les Frères.

Ces maîtres laïcs étaient d'anciens élèves des Collèges, qu'ils aient obtenu ou non leur Maîtrise ès-arts. La deuxième hypothèse étant la plus vraisemblable. Cherchant un travail pour gagner leur vie, ils et elles étaient disposés à enseigner les rudiments. Cela vaut aussi pour les maîtres des écoles permissionnaires, pensionnaires ou buissonnières, dont nous avons parlé. Il semble, d'après plusieurs historiens, que ces laïcs étaient souvent de jeunes célibataires, qui considéraient peut-être cet emploi comme provisoire en espérant mieux, mais dont l'état de vie ne manquait pas de poser des problèmes par rapport à leur conduite envers les jeunes filles et à cause de leur instabilité souvent mentionnée.

De cet état de fait provenait en grande partie la mauvaise réputation qui accompagnait leur profession. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, leur image sociale semble plutôt négative et ce sera une des préoccupations principales de Jean-Baptiste de La Salle en ce domaine. "*Les maîtres d'écoles, qu'ils soient prêtres ou laïcs, sont considérés par le curé comme des instituteurs privés. Ils jouissent à ce titre d'un traitement, le plus souvent fort modeste, d'une chambre au-dessus de l'école et quelquefois dans l'école même transformée en chambre, enfin d'une rétribution pour le chauffage et les fournitures scolaires*", dit FOSSEYEUX.⁶

⁶ FOSSEYEUX, M., *o.c.*, p. 288.

“Pour l’essentiel, l’enseignement à but lucratif est, durant toute cette période, le fait de maîtres privés qui dispensent un enseignement payant à des particuliers ou à des petits groupes d’élèves, soit chez eux, soit au domicile de leur clientèle... Ils ne peuvent en principe exercer sans la permission de l’évêque, mais le contrôle est quasiment impossible dans les grandes villes où bien des maîtres exercent sans autorisation. Leur compétence est très inégale, et ils forment de ce fait un groupe social assez diversifié, dont ceux qui n’apprennent que les rudiments ne forment que l’échelon inférieur. À ce niveau du savoir, le rôle des proches - familles, voisins, compagnons de métier - n’est pas rare, dans les milieux où l’alphabétisation est déjà relativement développée. Leur clientèle est également très variée, car, en l’absence d’obligation scolaire, il n’y a pas d’âge pour commencer à apprendre : aussi peut-on voir un adulte et un jeune enfant peiner côte à côte sur la même page d’écriture.”⁷

*** Les Frères des Écoles Chrétiennes**

Ils constituent un groupe nouveau, d’abord peu nombreux, dans le monde enseignant de la fin du XVII^e siècle. Parce qu’ils n’ont pas de statut juridique, ni d’approbation ecclésiastique jusqu’en 1724 et 1725, soit six ans après la mort de leur Fondateur, les Frères – membres de la Société des Écoles Chrétiennes – ne sont pas des religieux au sens canonique et peuvent être comparés aux maîtres laïcs. Adrien NYEL, qui a joué un rôle essentiel dans leur fondation, est un laïc, ainsi que le jeune adjoint qu’il a amené de Rouen à Reims en 1679. Les premiers maîtres qui se proposent pour travailler avec Monsieur de La Salle, à Reims, sont de purs laïcs. Même si les suivants commencent très vite à s’appeler Frères entre eux – mais c’était aussi le cas des maîtres réunis autour d’Adrien NYEL à Rouen – s’ils vivent en communauté, portent un habit reconnaissable, prononcent des vœux privés à partir de 1686 et surtout de 1694 (association, stabilité, obéissance) ce ne sont pas des religieux au sens strict. Jusque dans son Testament, La Salle continue à utiliser l’expression : “Société des Écoles chrétiennes” pour parler d’eux. C’est nouveau dans l’Église, c’est inédit. Cela questionne ceux qui les voient et, même le

⁷ PARIAS, L-H, *o.c.*, tome II, p. 407.

“Mémoire sur l’Habit”, écrit par La Salle vers 1691, pour exprimer leur identité, ne réussit pas à lever toutes les ambiguïtés.

Pendant des années, ils sont donc incompris, et même rejetés – comme nous l’avons vu dans le chapitre précédent – ils ne constituent finalement qu’un petit nombre, disséminés de Calais et Boulogne-sur-Mer, à Marseille et même à Rome. Il leur faut donc se faire reconnaître par la profession, par le clergé, par les parents d’élèves, par les autorités civiles... car leur spécificité dérange. C’est par leur compétence professionnelle, leur vie exemplaire et le succès de leurs écoles qu’ils y parviendront peu à peu.

3. CONDITIONS DE VIE DES MAÎTRES LAÏCS

Ce qui suit s’applique essentiellement aux maîtres et maîtresses laïcs, qui dépendent du Chantre ou du curé de paroisse, et doivent obtenir d’eux une autorisation d’enseigner, un contrat et un poste de travail. Il en va différemment des membres du clergé, des religieuses, des maîtres écrivains et des Frères. À la campagne comme à la ville, le parcours habituel des maîtres n’est pas de tout repos.

* **Choix et nomination**

Quand la décision de créer une école a été prise et les fonds nécessaires trouvés, l’initiative de pressentir un maître ou une maîtresse peut venir de diverses personnes, mais le clergé intervient toujours, à un moment ou à un autre. Au moment opportun, par conséquent : soit le curé de la paroisse, soit les autorités communales, soit l’assemblée de la population, soit un bienfaiteur mécène, peuvent faire un appel d’offre et chercher des candidats.

Ceux-ci, selon la législation en vigueur – en particulier les édits royaux de 1606 et 1695 – doivent présenter une autorisation d’enseigner qu’ils ont dû obtenir, soit du curé, soit de l’évêque, soit de l’abbé du monastère, soit du Chantre. Certains maîtres tentent d’y échapper, et parfois y réussissent, mais c’est rare. Cette autorisation est un préalable à l’obtention du contrat et du poste d’enseignement. “*Le curé y joue souvent un rôle important, tant en raison*

*de sa propre compétence intellectuelle pour juger de la valeur des candidats que du pouvoir qui lui est accordé, dans une conception religieuse de l'école : l'édit de 1606, repris en 1695, déclare que les régents de village doivent 'être approuvés' par le curé de la paroisse. Ils doivent l'être aussi par l'évêque, qui garde de surcroît le droit de les inspecter au cours de ses visites pastorales, et de les destituer en cas de manquements à la doctrine ou aux bonnes mœurs. Le lien du maître avec la communauté villageoise, quand il ne s'agit pas de ces écoles 'particulières' installées plus ou moins durablement par la seule volonté d'un individu, est sanctionné par un contrat d'une ou de quelques années, parfois conclu devant notaire, et homologué par l'intendant."*⁸

* Modalités habituelles de l'engagement

*"La multiplicité des candidats permet en certains cas un choix réel...Mais bien souvent on est contraint d'admettre le seul postulant qui se présente, quitte à le renvoyer pour insuffisance."*⁹ Les candidats doivent d'abord démontrer qu'ils sont "capables et suffisants", au cours d'un véritable examen qu'ils passent devant un jury composé de ceux qui veulent ouvrir l'école. Après avoir envoyé une lettre de candidature, ils se présentent avec leur matériel personnel de lecture et d'écriture, leurs réalisations éventuelles, en vue de passer l'examen.

Devant le jury, ils doivent démontrer leurs capacités en lecture, écriture, arithmétique, chant. C'est là un minimum, mais de leur prestation dépendent : l'acceptation ou le refus de leur candidature, les termes du contrat et – conséquemment – le montant de leur rémunération. Il arrive assez souvent, semble-t-il, que les candidats ne soient pas habilités pour l'écriture et l'arithmétique, faute de compétence, car même dans les Collèges, ce ne sont pas des disciplines très approfondies.

La compétence professionnelle n'est qu'un élément du verdict. Parallèlement, le candidat est l'objet d'une enquête de bonne vie et mœurs, car la piété et la moralité demeurent des qualités primordiales. Charles Démia a des paroles

⁸ PARIAS, L-H, *o.c.*, tome II, p. 401.

⁹ PARIAS, L-H, *o.c.*, tome II, p. 401.

très fortes à ce sujet, aussi bien sur les qualités des maîtres que sur les défauts qu'ils doivent éliminer. Ils doivent être ennemis de l'oisiveté, du jeu, de la chasse, et autres distractions mondaines, éloignés de la fréquentation des filles...

Au début de "l'École Paroissiale" (1654) Jacques de BATENCOUR consacre plusieurs pages aux "qualités du maître ou maîtresse d'école" parmi lesquelles il place les trois vertus théologiques, les quatre vertus cardinales et l'humilité. De même, à la fin de la *Conduite des Écoles chrétiennes*, La Salle énumère les "douze vertus d'un bon maître". On attend du maître, non seulement qu'il enseigne, mais qu'il donne l'exemple d'une belle vie chrétienne devant les enfants. Jean VIAL a relevé le texte d'un règlement pour les clercs-laïcs ou magister du diocèse d'Amiens, en 1780 :

" I. Tous ceux qui se présenteront pour cet emploi (de maître d'école) apporteront un témoignage avantageux de leur conduite, signé du curé de la paroisse duquel ils auront servi, certifié par le doyen de la chrétienté.

II. Ils sauront leur chant, les principales rubriques et cérémonies de l'Église.

III. Ils seront capables d'enseigner la jeunesse à lire et à écrire et de lui apprendre les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Ils sauront leur catéchisme par cœur.

IV. Ils porteront les cheveux plus courts que les communs des laïques.

V. Il leur est défendu de boire et manger dans des cabarets de leur résidence, de jouer en public du violon, d'aller aux danses publiques, aux veilles, sous peine de révocation de leurs pouvoirs.

*VI. Ils remettront chaque année leurs pouvoirs, avec des certificats de leur curé, entre les mains des doyens faisant des visites dans la paroisse, qui les apporteront à nos grands vicaires pour être continués si on le juge à propos."*¹⁰

*** Rémunérations et niveau de vie**

Le niveau des rémunérations est difficile à évaluer et à généraliser. Certains historiens affirment qu'il était suffisant et le situent entre 100 et 150 livres

¹⁰ VIAL, J., *o.c.*, p. 40.

annuelles. C'était aussi le niveau de revenus d'un vicaire. La Salle demandait habituellement 150 livres pour chaque Frère. D'autres historiens pensent que les maîtres se trouvaient au seuil de la mendicité, ce qui paraît excessif, ou très rare. Ce traitement annuel était défini dans le contrat d'embauche et variait selon qu'on se trouve en ville ou à la campagne.

En ville, l'argent des scolarités perçues auprès des familles constituait l'essentiel des revenus. C'était donc variable selon le montant de ces scolarités et le nombre d'élèves. On a vu plus haut que certains avantages en nature pouvaient s'y ajouter : logement, chauffage, fournitures scolaires. À la campagne le traitement dépendait habituellement du nombre de mois de présence effective des élèves. Nous avons vu que les absences des écoliers pour aller travailler, n'étaient pas rares en ville. À la campagne, pendant la belle saison, qui pouvait durer de quatre à cinq mois, les enfants étaient occupés aux petits travaux des champs ou à la garde des troupeaux.

À cette rémunération en argent, s'ajoutaient diverses compensations en nature, surtout à la campagne, afin que le maître ou la maîtresse puisse vivre décemment. Selon les cas, on parle : d'une maison mise à sa disposition (qui pouvait être en même temps l'école), de nourriture fournie à tour de rôle par des parents d'élèves, d'activités complémentaires rémunérées, au service de la paroisse ou de la commune, l'apport de blé ou de bois, la disposition d'un jardin ou de champs pour que le maître puisse les cultiver, et parfois même de l'exemption de l'impôt personnel.

Au total, cela ne permettait quand même pas au maître de s'enrichir. Il ne faut donc pas s'étonner que certains (beaucoup ?) d'entre eux aient eu souvent envie de changer d'endroit, dans l'espoir – souvent fallacieux – de trouver ailleurs une meilleure situation.

* Les tâches du maître d'école

Le clergé, qui nommait habituellement les maîtres d'école, attendait beaucoup d'eux, encore plus à la campagne qu'en ville. Le maître pouvait devenir un rouage important de la vie paroissiale et devait assister le curé dans ses principales fonctions liturgiques. Le texte suivant est assez explicite : *“Apprendre aux enfants à servir la messe... assister et chanter aux offices,*

saluts et processions, et généralement à tout le culte religieux ; assister et accompagner M. le curé dans l'administration des sacrements, soit le jour, soit la nuit... et faire les fonctions de clerc et de sacristain ; sonner l'angélus, les catéchismes et les instructions, l'école ; prendre soin de l'horloge de la paroisse, veiller à ce que l'on prépare les ornements nécessaires ; balayer le chœur et le sanctuaire les veilles des dimanches et fêtes ; préparer l'autel ; pour les enterrements, parer les autels et l'église, chanter et accompagner le convoi ; apprendre à lire, écrire et compter aux enfants, leur faire le catéchisme.”¹¹

À la campagne, il est aussi à la disposition de la communauté villageoise pour tenir les écritures de la paroisse, y compris les rôles pour les impôts, faire la lecture publique des actes administratifs reçus, devenir écrivain public pour les analphabètes...

Ces multiples tâches se surajoutaient à sa fonction enseignante. Trouver un équilibre ne devait pas être toujours facile. En plus des rudiments qu'il dispensait aux enfants, selon son niveau de capacité, il avait aussi la responsabilité de leur apprendre à chanter, de les éduquer à la civilité, de leur faire apprendre le catéchisme, même quand il ne l'enseignait pas lui-même, et de “surveiller leur religion”, comme stipule un édit royal de 1698.

*** En conclusion**

Quelques caractéristiques communes ressortent de cette description de la situation des maîtres et maîtresses d'école, que nous voudrions énumérer brièvement :

* *La dureté de leur condition* : revenus médiocres, un ensemble de tâches excessif, une fatigue qui s'accumule et entraîne la maladie, des locaux de classe souvent inappropriés et insalubres. Il en résultait trop souvent l'obligation d'interrompre le travail, de s'absenter et on parle même de décès dus à ces conditions de travail. Rien de vraiment valorisant dans tout cela.

* *La précarité de l'emploi* : le contrat est habituellement signé pour un an, éventuellement renouvelable fin septembre, lors de la fête de Saint-Michel.

¹¹ PARIAS, L-H, *o.c.*, tome II, p. 402.

Mais le maître peut être congédié en cours d'année scolaire s'il ne donne pas satisfaction ou s'il se rend coupable d'actes répréhensibles. On signale même que certaines autorités en charge de l'école étaient hostiles à une longue stabilité des maîtres, spécialement les célibataires, par crainte de leur accoutumance, de leur routine et de leurs relations féminines. Chaque année, il faut donc renouveler le contrat ou chercher un autre poste.

* *L'instabilité des maîtres* est signalée aussi par beaucoup de documents et d'historiens. Le maître, comme nous l'avons dit, espère souvent un contrat plus avantageux et quitte son poste, parfois même avant l'échéance de son contrat. Certains historiens attribuent cela à la psychologie des maîtres chez lesquels ils observent une tendance au non-conformisme, à la marginalité, à une réelle errance. On voit aussi que certains employeurs les considèrent et les traitent comme des "vagants" ou des "visiteurs de passage".

* Par suite du système des Petites Écoles, *les maîtres et maîtresses se trouvent isolés*. Ils sont seuls avec le groupe de leurs élèves, sauf lorsqu'ils obtiennent la présence d'un adjoint, mais qui ne peut leur être de grande utilité en tout ce qui concerne l'exercice du métier. Sans doute reçoivent-ils des visiteurs : curé, chantre ou même évêque, mais ce sont des visites d'inspection qui ne brisent guère leur isolement. Deux importantes exceptions à cela : celle des maîtres de Lyon qui se réunissent mensuellement, et celle des maîtres de Jean-Baptiste de La Salle dont nous parlerons ci-après.

* *L'absence de formation préalable*. Limitons-nous ici à deux citations assez explicites : "*La plupart des maîtres ignorent, non seulement la méthode de bien lire et de bien écrire, mais encore les principes de la religion. Parmi ceux-ci, il y en a d'hérétiques, d'impies, et qui ont fait des professions infâmes, sous la conduite desquels la jeunesse est dans un danger évident de se perdre.*"¹² Un autre auteur affirme qu'avant la Monarchie de Juillet, en 1830, le maître "*n'a que bien rarement reçu une formation spécifique ; sa compétence est donc fort variable, comme les modalités de son recrutement. Là, il s'agit d'un enfant du pays, parfois malingre, dont la faiblesse de constitution ne rehausse pas le prestige auprès des paysans. En d'autres endroits, le maître vient traditionnellement d'une région voisine : chaque début d'automne, par exemple,*

¹² CHARTIER, R. – COMPÈRE, MM. – JULIA, D., *o.c.*, p. 67.

des Dauphinois descendent se louer comme maîtres d'école, pour la mauvaise saison, dans les foires de Provence ou de la vallée du Rhône, arborant une plume d'oie au chapeau lorsqu'ils n'enseignent que la lecture, deux pour la lecture et l'écriture, trois lorsque s'y ajoute le calcul, limité aux quatre opérations."¹³

* **Une évolution positive** se produit cependant du XVII^e au XVIII^e siècle. L'iconographie de l'époque est assez révélatrice à ce sujet.

Au XVII^e siècle, elle représente habituellement des classes mal accommodées, des élèves oisifs ou en désordre, parfois en train de s'amuser, pendant qu'ils attendent leur tour de passer auprès du maître. Celui-ci est généralement "armé" des instruments de la correction (bâton, fouet, verges...) afin d'essayer d'instaurer un peu d'ordre et de discipline. Ce ne sont pas de simples divagations d'artiste : ce que nous savons par ailleurs des Petites Écoles confirme bien que telle était la réalité. Ces tableaux rappellent aussi que les classes et les maîtres étaient dépourvus de matériel didactique et n'avaient même pas un mobilier approprié.

Au XVIII^e siècle, en revanche, l'iconographie présente : un moindre nombre d'élèves, davantage d'ordre dans les classes, un habillement des maîtres plus correct, et moins fréquemment les attributs traditionnels de la correction. Dans les campagnes, à ce moment-là, le maître n'est plus toujours l'homme à tout faire du village. Il devient progressivement une figure centrale de la localité. Sa maison peut être le lieu habituel des rencontres et des fêtes. Et cela se renforcera encore plus au XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ainsi le métier d'enseignant gomme peu à peu l'image négative qui lui était accolée et acquiert une plus grande dignité.

4. L'ŒUVRE DE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Comme nous venons de le rappeler, Jean-Baptiste de La Salle n'est ni le seul, ni le premier, au XVII^e siècle, à prendre conscience de la misère humaine, professionnelle et spirituelle des maîtres des Petites Écoles. Mais ses premiers

¹³ PARIAS, L-H, *o.c.*, tome II, p. 400.

biographes nous montrent clairement que cette prise de conscience fut chez lui immédiate : cette préoccupation naît dès ses premières rencontres avec ses premiers maîtres, en 1679, et cela l’engage dans une tâche de formation des maîtres qui durera 40 ans. Ses apports en ce domaine essentiel de l’éducation seront vraiment décisifs. Les historiens le reconnaissent volontiers aujourd’hui et diverses études internes à l’Institut des Frères en ont largement rendu compte.¹⁴

Dans ce volume consacré au contexte historique de la *Conduite des Écoles*, nous n’entrerons pas dans une étude détaillée des fonctions, tâches et caractéristiques du maître lasallien, nous réservant d’y revenir dans l’étude du texte même de la *Conduite des Écoles*. Mais nous pouvons déjà affirmer que la formation des maîtres est sans doute l’aspect de l’éducation dans lequel l’école lasallienne des origines affirma le plus fortement son identité.

Comme l’écrivent les auteurs de *L’éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle* : “*Pour pallier ce rude inconvénient (le manque de maîtres formés), deux solutions s’offraient : soit lier étroitement formations ecclésiastique et enseignante, soit dissocier les rôles et attribuer les tâches d’enseignement à des laïcs partageant une vie communautaire.*”¹⁵

On reconnaît aisément dans cette phrase la référence à Demia dans la première option, et à La Salle dans la seconde.

Les mêmes auteurs expliquent un peu plus loin que : “*À Rouen, en effet, dès 1666, Adrien Nyel avait choisi de grouper autour de lui, dans une communauté*

¹⁴ On peut se référer, par exemple, aux écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle lui-même, ou aux études suivantes :

- Frère Maximin, FSC, *Les Écoles normales de saint J-B. de La Salle* ;
- ALCALDE, Carlos, FSC, *El Maestro en la Pedagogia de san JB de La Salle* ;
- *Rivista Lasalliana*, Turin, une vingtaine d’articles sur ce sujet depuis la création de la revue ;
- POUTET, Y., FSC, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes ; Genèse et caractéristiques de la Pédagogie Lasallienne.*

¹⁵ CHARTIER, R. – COMPÈRE, MM. – JULIA, D., *o.c.*, p. 67.

sans vœu, les maîtres qui avaient charge de l'école de l'Hôpital Général et des écoles de charité des quartiers. Ces laïcs, voués au célibat et à la chasteté, vivant à l'Hôpital Général dans l'obéissance à l'économe et portant le titre de 'frères' ont sans doute constitué pour Jean-Baptiste de La Salle des figures exemplaires dont les maîtres de sa Communauté naissante devaient s'inspirer."¹⁶ Il serait en effet intéressant d'analyser les analogies entre cette situation rouennaise et l'évolution de la Société des Écoles Chrétiennes, jusqu'à l'obtention de la Bulle d'Approbation de l'Institut des Frères, en 1725.

Dans l'action de La Salle en faveur de la formation des maîtres, nous devons distinguer brièvement deux sortes d'initiatives : celles qui concernent les maîtres pour des écoles de campagne et celles de la formation des membres de la Société des Écoles Chrétiennes. Ces deux groupes sont clairement identifiés et distingués dans un écrit du Fondateur lui-même, intitulé le *Mémoire sur l'Habit*.¹⁷

* Les Séminaires de Maîtres pour la campagne

Il est surprenant de constater à quelle vitesse la réputation de La Salle, et particulièrement de ses premiers maîtres, se répandit en dehors de la ville de Reims, pendant la décennie 1680, d'abord en Champagne, puis à Paris et même Lyon. De cette diffusion vinrent aussi les premières demandes qui lui furent adressées pour qu'il prenne en charge la formation de maîtres laïcs pour des écoles de la campagne. Les trente années qui suivirent furent donc jalonnées de tentatives, d'abord à Reims, puis à Paris, pour ouvrir des "séminaires de maîtres", qu'il considérait comme une branche d'activité de sa Société des Écoles Chrétiennes. Dans le *Mémoire sur l'Habit*, parlant de la "*Communauté des Écoles chrétiennes*", il précise : "*On s'y applique aussi à former des maîtres d'école pour la campagne dans une maison séparée de la Communauté, qu'on nomme séminaire. Ceux qui y sont formés n'y demeurent que quelques années jusqu'à ce qu'ils soient entièrement formés tant à la piété qu'à ce qui est de*

¹⁶ CHARTIER, R. – COMPÈRE, MM. – JULIA, D., *o.c.*, p. 69.

¹⁷ *Œuvres Complètes* de saint Jean-Baptiste de La Salle, p. 53-58.

leur emploi.”¹⁸ La formation qui leur est impartie ressemble fort à celle des jeunes candidats à la vie de Frère : “*Ils n’ont point d’autre habit que celui qu’on porte ordinairement dans le monde, hors qu’il est noir ou au moins fort brun, et ne sont distingués des autres laïques (sic) que par un rabat et des cheveux plus courts.*” “*Ils y sont instruits à chanter, lire et écrire parfaitement, logés, nourris et blanchis gratuitement, et ensuite on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l’office de clercs ; et lorsqu’ils sont placés, ils n’ont aucun rapport à la communauté, sinon de bienséance. Ils y sont cependant reçus pour y faire retraite.*”¹⁹

Ces tentatives connurent bien des difficultés et n’eurent sans doute pas un gros impact sur la physionomie des écoles rurales, ne serait-ce que par le nombre réduit des candidats qui bénéficièrent de cette formation. Mais plusieurs historiens y voient l’amorce des Écoles Normales d’instituteurs qui seront créées en France après 1830. Dans le *Dictionnaire de Pédagogie* de Ferdinand Buisson, Eugène Rendu affirme que ce programme est celui qui, près d’un siècle et demi plus tard, composera la partie obligatoire de l’enseignement des écoles primaires.

* Le formation des Frères : le Noviciat

Commencée par Jean-Baptiste de La Salle lui-même, à Reims, dès 1679, au bénéfice de ses premiers maîtres, cette formation fut continuée dans l’ébauche de Noviciat préparatoire, que le *Mémoire sur l’Habit* présente ainsi : “*On élève aussi dans cette communauté de jeunes enfants qui ont de l’esprit et de la disposition à la piété, lorsqu’on les juge propres (aptés) et que d’eux-mêmes ils se portent, à entrer ensuite dans la communauté. On les y reçoit dès l’âge de quatorze ans et au-dessus. On les forme à l’oraison et aux autres services de piété. On les instruit dans toutes les matières du catéchisme et on leur apprend à lire et écrire parfaitement.*” “*Ces sortes de personnes qui sont formées et élevées dans cette communauté ont maison, oratoire, exercices, table et*

¹⁸ OC. MH 0.0.4. On lira avec profit le CL 5, en particulier la 2^e partie, p. 241-315, consacrées au MH.

¹⁹ OC. MH 0.0.5 et 0.0.6.

récréation séparés, et leurs exercices sont différents et proportionnés à la portée présente de leur esprit et à ce qu'ils doivent faire dans la suite."²⁰

Dans un texte, postérieur de quelques années au *Mémoire sur l'Habit*, et intitulé *Règle du Formateur de Nouveaux Maîtres*, La Salle donne davantage d'indications sur le contenu de la formation de ces candidats. En plus de la lecture, écriture, catéchisme, calcul... le texte présente une formation globale de la personne, divisée en deux parties : "*Ce qu'il faut leur ôter et qu'ils ne doivent pas avoir*", et ce qu'il faut "*leur donner, ce qui leur manque et qu'ils doivent avoir*". Il ne s'agit pas de deux étapes successives dans la formation, mais d'un seul processus global qui englobe toute la personne du futur maître dans ses attitudes, ses comportements, sa bienséance et civilité. On se trouve donc devant l'analyse brève de quinze aspects négatifs qu'il faut éliminer, car ils pourraient handicaper le maître dans l'exercice de sa fonction, puis de dix caractéristiques qu'il lui faut acquérir.

*** Une véritable formation continue**

La Salle ne se contente pas d'une formation initiale acquise en dehors de la réalité scolaire : il organise ses communautés et ses écoles de manière que chacun y trouve un lieu de formation continue. Chaque Frère (maître) est invité à perfectionner constamment ses connaissances, spécialement en ce qui se réfère à la doctrine chrétienne, ainsi que ses compétences dans les apprentissages dont il doit donner le modèle à ses écoliers.

Cette formation est aussi commune et mutuelle : de manière spéciale pendant la retraite annuelle et les rencontres qui sont organisées à cette même période. La Préface de la *Conduite*, comme nous l'avons vu dès le début de notre étude, parle des "nombreuses conférences" faites de réflexion, d'échanges et d'évaluation entre les participants.

Mais l'aspect le plus important de cette formation, c'est sans doute ce qui se passe quotidiennement, et de manière suivie, dans la vie communautaire et scolaire. C'est là que se déploie l'entraide entre les Frères. Le jeune maître est

²⁰ OC. MH 0.0.7 et 0.0.8.

accompagné, pendant au moins six mois, par un maître expérimenté ; le Directeur ou l'Inspecteur de l'école est toujours présent et dégagé d'autres travaux pour pouvoir circuler dans les classes et venir en aide à ceux qui en ont besoin. Il faut relire toute la troisième partie de la *Conduite des écoles* qui détaille précisément les aspects "de la vigilance que l'Inspecteur des écoles doit avoir sur les Maîtres."

Comme l'écrit Yves POUTET : "*Une évidence apparaît. L'uniformité dans la manière de conduire les enfants est renforcée par la vie communautaire des maîtres... Cette vie communautaire a valeur psychologique et pédagogique... Encouragements mutuels et partages d'expériences pédagogiques en résultent. Ce sont de telles expériences, ajoutées à celles d'Adrien Nyel, confrontées aux dix-huit années d'enseignement de Jacques Batencour exprimées dans l'École Paroissiale (1654, réédition de 1685) qui permettent l'élaboration de la Conduite des Écoles chrétiennes de Jean-Baptiste de La Salle (ms de 1705, édition de 1720)*". "*On l'aura remarqué, tout ce processus de formation, par des lectures, par des retours sur soi-même, par le dialogue avec un Directeur ainsi qu'avec des confrères, soit plus expérimentés, soit en cours de formation, qu'il convient d'encourager et de conseiller, favorise le développement des qualités nécessaires à tout bon éducateur chrétien.*"²¹

* La qualité des maîtres : secret de la réussite

La *Conduite des Écoles* se veut efficace, mais son auteur sait que l'école ne le sera que si des enseignants compétents mettent en œuvre ses dispositions. Le succès des écoles lasalliennes, dès l'origine, ne peut se comprendre sans la qualité des maîtres qui les animèrent et sans la qualité de leur formation. Le premier texte imprimé de la *Conduite*, en 1720, se termine par une énumération sans commentaires, des douze vertus d'un bon maître : *gravité, silence, humilité, prudence, sagesse, patience, retenue, douceur, zèle, vigilance, piété, générosité*. On voit que cet ensemble peut se regrouper autour de trois axes fondamentaux qui ont gardé toute leur pertinence : l'intériorité, la maîtrise de soi et l'engagement éducatif.

²¹ POUTET, Y., *o.c.*, p. 92-93 et 148.

En plus de la formation initiale et continue, La Salle voulait que les maîtres se sentent solidaires d'un même projet d'éducation humaine et chrétienne des enfants pauvres. Avec eux, il découvrit progressivement l'importance fondamentale d'un travail en association, d'un travail ensemble, en équipe. Ce processus de découverte et d'approfondissement les amena, d'abord à vivre en communauté, bien que non religieux ; puis à exprimer leur solidarité dans les trois vœux que douze d'entre eux émirent en 1694 : vœux privés d'association, de stabilité et d'obéissance, que l'on peut interpréter aussi comme une réponse aux desiderata des maîtres d'école évoqués dans la première partie de ce chapitre : l'isolement, l'instabilité, l'indépendance ou la fantaisie.

C'est d'ailleurs dans ce sens que le comprennent plusieurs historiens de l'école.

* Trois appréciations

*“Assez souvent, il est vrai, écrit Jean de VIGUERIE, ces maîtres sont médiocres. Ils ne sont pas formés à leur métier. Ils ont d'autres occupations que l'école. L'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle remédie à ces défauts. Depuis 1706, l'Institut des Frères forme des maîtres au Noviciat de Saint-Yon, dans le diocèse de Rouen. Le fondateur impose un règlement pédagogique très minutieux qui prévoit tout : la progression jour après jour, l'emploi du temps, la méthode d'enseignement, les punitions, les récompenses et jusqu'à la répartition des élèves dans la classe. Rien n'est laissé au hasard. La Conduite des Écoles est uniformisée. Les 116 écoles des frères (fondées entre 1679 et 1789) fonctionnent toutes de la même manière. Les frères réalisent le premier programme national d'enseignement primaire. Par ailleurs, ces religieux sont entièrement disponibles ; ils ne sont plus dans le monde, mais l'accès aux Ordres leur est interdit. Leur fondateur les appelle 'serviteurs' des écoliers. Le métier d'enseignant est intégré à la vie religieuse.”*²²

“Plus qu'aucun autre, le fondateur des Frères, Jean-Baptiste de La Salle, eut conscience de la mission sociale des écoles de charité..., écrivait déjà Fosseyeux, Jean-Baptiste de La Salle ne saurait être comparé dans ce souci

22 VIGUERIE, J., *o.c.*, p. 64-65.

*d'instruire la classe pauvre qu'à Charles Démia, le créateur des écoles de charité à Lyon, qui, dès 1665, avait commencé la rédaction du règlement de ses écoles, alors que de La Salle ne prit l'initiative de son œuvre qu'en 1681*²³.

Dans l'ouvrage dirigé par Louis-Henri PARIAS, nous trouvons l'appréciation suivante : *“La raison principale du succès qui, malgré les oppositions, se traduit par une progression particulièrement vive à partir de 1730, est la qualité pédagogique d'un enseignement auquel les Frères des Écoles Chrétiennes sont spécialement préparés... Jean-Baptiste de La Salle crée rapidement un noviciat, transféré en 1705 à Rouen, il forme effectivement les jeunes frères à leur futur emploi. Le développement de la congrégation conduira même à ouvrir quatre autres noviciats...”*²⁴

L'œuvre considérable de La Salle en faveur des maîtres a été publiquement reconnue, au XX^e siècle aussi. En 1929, Fernand LAUDET publie un livre intitulé *L'Instituteur des Instituteurs : saint Jean-Baptiste de La Salle*, et cette expression a été reprise plus récemment par Jean VIAL dans son ouvrage sur les Instituteurs. Ce titre nous paraît tout à fait justifié et ne porte pas ombrage au travail de ses prédécesseurs et contemporains. C'est bien l'œuvre de La Salle qui a survécu aux péripéties de l'histoire, jusqu'à inspirer des réalisations étatiques plus récentes. Un titre qui est, en quelque sort, la version laïque de celui que l'Église a décerné plus tard à Jean-Baptiste de La Salle, en le déclarant, par la voix de Pie XII, en 1950 : *“Patron de tous les maîtres chrétiens”*.

* * *

²³ FOSSEYEUX, M., *o.c.*, p. 291.

²⁴ PARIAS, L.-H., *o.c.*, tome II, p. 410.



CONCLUSION

RETOUR SUR LA CLIENTÈLE SCOLAIRE

Après ce que nous avons dit sur le développement des écoles pour le peuple, à partir du XVI^e siècle surtout, on pourrait penser que ces écoles allaient progressivement devenir le premier cycle d'un système scolaire unifié, comprenant les trois niveaux que nous connaissons aujourd'hui : primaire, secondaire, supérieur. Or, ce n'est pas ce qui se produisit. Pour bien situer les écoles de saint Jean-Baptiste de la Salle, il nous faut apporter quelques clarifications, spécialement à l'intention des lecteurs non familiarisés avec le système scolaire français.

1. Premier degré / Second degré : deux systèmes parallèles

Sans répéter ce que nous avons déjà expliqué dans cet ouvrage, il faut préciser que le système d'enseignement, mis en place par l'Église à partir du V^e siècle s'adressait presque exclusivement aux familles aisées : les futurs membres du clergé, les nobles, les riches, puis les bourgeois. Ni l'Église, ni l'État, pendant mille ans, ne se préoccupèrent guère de l'instruction du peuple. Nous avons expliqué comment la diffusion de l'imprimerie et la prise de conscience qui eut lieu dès le début du XVI^e siècle éveillèrent une attention plus grande au peuple, y compris aux pauvres, provoquant ainsi l'essor des écoles populaires.

Malgré cela, il n'y eut pas mélange des populations. Les trois Ordres de la nation demeurèrent distincts, même si la haute bourgeoisie avait tendance à se rapprocher des nobles, jusqu'à faire partie des catégories dominantes. De même, il n'y eut pas mélange des populations scolaires, ni harmonisation des différents types d'établissements scolaires.

Sauf très rares exceptions, les enfants du peuple, qui entraient dans les diverses sortes de petites écoles que nous avons présentées, n'ambitionnaient

nullement de continuer leurs études au collège, puis à l'université.¹ De même, les parents de la noblesse et de la bourgeoisie riche, n'envisageaient pas d'envoyer leurs enfants dans les écoles populaires. Ils les plaçaient directement dans un collège. Quand il devint nécessaire de savoir lire – car ce n'était pas le cas au Moyen Âge – pour effectuer de bonnes études des arts libéraux, les collèges se virent dans la nécessité d'ouvrir des "petites classes" pour l'apprentissage de la lecture. Avec le temps, ces petites classes vont se subdiviser à leur tour, jusqu'à devenir un véritable cycle primaire à part.

Ainsi, à partir du XVI^e siècle, se constituent deux ordres d'enseignement en France : le premier degré et le second degré. Il s'agit de deux populations scolaires distinctes, qui se mélangent très peu, faute de véritables passerelles entre elles. Au XIX^e siècle, lorsque l'enseignement est déjà sous la responsabilité de l'État, cette séparation sera marquée par deux ensembles d'écoles, deux directions distinctes au Ministère de l'Instruction Publique, deux évolutions séparées. Sans détailler davantage, disons que cette situation duelle perdurera jusqu'en 1937, c'est-à-dire jusqu'au gouvernement connu sous le nom de Front Populaire. C'est lui qui décidera finalement d'unifier les deux degrés d'enseignement et de constituer une seule direction au sein du Ministère de l'Instruction Publique. La seconde guerre mondiale, qui survient presque immédiatement, retarde la mise en pratique de cette décision. Il faut donc attendre la réforme du système scolaire de 1960, pour voir enfin tous les élèves réunis dans des Collèges d'Enseignement Secondaire (les C.E.S.). Les études statistiques menées à cette occasion firent apparaître que jusque là, 20% seulement des élèves allaient dans l'enseignement du second degré.²

En choisissant leur clientèle et leur type d'école, Jean-Baptiste de La Salle et les Frères se positionnèrent clairement dans le "premier degré". Il serait vain de se demander quel pourcentage de leurs élèves accédait ensuite au collège, puis à l'université. Leurs écoles débouchaient directement sur le monde

¹ Plusieurs historiens ont étudié cette question. À ceux que nous avons déjà cités, nous voudrions ajouter l'ouvrage de FRIJHOFF, W. et JULIA, D., *École et société dans la France d'Ancien Régime*.

² En 1937 : décision du ministre Jean ZAY. En 1960 : Réforme d'Olivier GUICHARD.

du travail. Cela ne diminue en rien la contribution essentielle de l'Institut des Frères, dès le XVIII^e siècle et encore plus au XIX^e, au développement de l'enseignement secondaire moderne et à l'enseignement technique.³

2. Ni les riches, ni les plus pauvres

* Ni les riches :

Même si nous rencontrons une fois le mot “riche” dans la *Conduite des Écoles*, il est bien clair que les catégories sociales “dominantes”, dont nous avons parlé, où se trouvaient les riches de la société, n'envoyaient pas leurs fils aux écoles des Frères. Elles avaient à leur disposition les collèges, implantés dans de très nombreuses villes, petites, moyennes et grandes.⁴

Comme nous l'avons rappelé également, il est certain qu'un petit pourcentage des parents qui choisissaient les écoles de La Salle, auraient pu payer la scolarité demandée par les maîtres des Petites Écoles ou les Maîtres Écrivains, mais on ne peut les considérer comme des riches pour autant. D'ailleurs, ce n'était pas l'argent qui faisait obstacle à l'entrée de leurs enfants dans un collège, car l'enseignement y était généralement gratuit. Les chercheurs ou historiens ont mis en évidence des cas d'enfants du peuple dans les collèges. Il s'agissait d'un problème de mentalité. Dans la hiérarchie sociale, la plupart voulaient rester à leur place. Malgré une certaine mobilité sociale, provoquée par l'évolution de l'économie et de la politique, leur niveau d'aspiration demeurait très limité. Leurs projets d'avenir professionnel pour leurs enfants, se situaient dans le contexte de leur milieu, spécialement celui de leur corporation.

En résumé : les riches ne voulaient pas envoyer leurs enfants dans des écoles populaires, et les pauvres (les “dominés”) n'osaient pas envoyer les leurs dans les collèges. Chaque groupe avait une perception particulière de son rôle dans le fonctionnement de la cité. Bien sûr, dans un nombre si important de

³ Voir l'ouvrage du Frère André PRÉVOT et les volumes de Georges RIGAULT sur le XIX^e siècle.

⁴ Voir CHARTIER-COMPÈRE-JULIA, *o.c.*, ch. 6 et l'ouvrage de FRIJHOFF et JULIA, *passim*.

personnes, on découvre nécessairement des exceptions, que les historiens s'appliquent à détecter.

* Ni les plus pauvres

Dans ses écrits, Jean-Baptiste de La Salle, parlant des enfants pauvres, utilise des mots comme : “orphelins”, “abandonnés”, “vagabonds qui errent çà et là”... Si l'on ne prend garde au contexte historique et au contexte grammatical de ces expressions, on risque de se tromper sur la clientèle des écoles lasalliennes. Nous espérons avoir montré clairement – et le texte même de la *Conduite des Écoles* en témoigne – que les enfants qui étaient reçus dans les écoles des Frères, n'étaient :

– ni “orphelins” au sens de ceux que l'on trouvait dans les orphelinats de l'époque. Ils ne pouvaient s'inscrire qu'en compagnie de leurs parents ou de leur tuteur.

– ni “abandonnés” au sens physique du terme. La Salle et les Frères faisaient certainement la différence entre leurs écoliers, souvent laissés à eux-mêmes pendant le jour, et les enfants que les Filles de la Charité recueillaient quotidiennement dans leur Hôpital de La Couche, ouvert depuis 1640.

– ni “vagabonds” ou “errants”. De tels enfants existaient dans les villes, comme nous l'avons signalé. Mais bien souvent la police les enfermait soit dans un Hôpital Général, soit en prison, soit dans un orphelinat, et non dans des écoles.

Jean-Baptiste de La Salle parle manifestement par analogie, au sens figuré. Vivant dans les villes, et spécialement à Paris, il savait qui étaient réellement les enfants : abandonnés, vagabonds, errants... Il avait certainement entendu parler des enfants fugueurs qui vivaient d'expédients ou de mendicité. Par contre, il ressort clairement des textes de La Salle, qu'il parle d'abandon, d'errance..., au sens moral, éducatif, religieux. Pour se faire une idée des élèves des Frères à cette époque-là, il faut abandonner un langage misérabiliste qui ne fait qu'introduire la confusion. Ce que La Salle déplore, c'est l'impossibilité réelle des parents pauvres à s'occuper décemment de leurs enfants, sur tous les plans. Il veut que ses écoles exercent en ce domaine, une véritable suppléance.

Nous l'avons indiqué dans le cours de l'ouvrage, les plus pauvres n'allaient pas à l'école. Cependant, il est intéressant de relever l'alinéa suivant de la *Conduite des Écoles*, dans le passage qui parle des "visiteurs des absents" : *"Ils feront en sorte, pour témoigner leur affection et leur zèle pour l'école, d'engager les libertins, qui s'absentent facilement et légèrement, de se rendre assidus, et même lorsqu'ils rencontreront quelques enfants vagabonds et inutiles qui ne viennent pas à l'école, ils les exciteront à y venir."*⁵

* Une certaine sélection

Une lecture attentive de la troisième partie de la *Conduite des Écoles* permet de constater que certains enfants n'étaient pas admis dans les écoles des Frères. Il s'agissait certainement d'une petite minorité, mais c'est un fait. On peut résumer ces dispositions en disant que ces candidats pouvaient être refusés pour des raisons :

- familiales : ceux qui ne pouvaient se présenter accompagnés de leurs parents ou de l'un d'entre eux, ou d'un tuteur agréé.
- sanitaires : ceux qui étaient porteurs de maladies contagieuses.
- économiques : ceux qui, en ayant les moyens, négligeaient de se procurer les livres et les fournitures nécessaires au travail scolaire.
- caractérielles : ceux qui avaient déjà quitté une ou deux fois l'école des Frères.
- pastorales : ceux qui ne pouvaient s'engager à suivre assidûment le catéchisme quotidien, ou les libertins qui constituaient un danger moral pour la classe.
- intellectuelles : C'est un aspect que nous n'avons pas encore évoqué. Il s'agit des enfants qui semblent "hébétés". *"On ne recevra aucun écolier qui soit si stupide et si hébété qu'il ne puisse rien apprendre, et qu'il puisse détourner les autres et apporter quelque trouble dans l'école."*⁶ Il s'agissait

⁵ OC. CE 18.9.15 ; CL 24, p. 246.

⁶ OC. CE 22.4.3 ; CL 24, p. 259.

d'enfants manifestement non scolarisables, comme on en trouve à toutes les époques. En ce qui concerne l'époque de Jean-Baptiste de La Salle, nous savons qu'il existait une dangereuse pratique chez les accoucheuses, avant que ne se répande la formation des sages-femmes. Les accoucheuses ou matrones ne se privaient pas de remodeler les crânes des nouveau-nés. On devine les conséquences à long terme qui pouvaient en résulter. Louis-Sébastien MERCIER évoque cette pratique dans les lignes suivantes : *“Je ne sais si les sages-femmes de Paris moulent et pétrissent toujours la tête molle et délicate des enfants qui viennent au monde ; si le doigt de ces matrones inhumaines, par ces pressions barbares et réitérées, détruit encore l'organisation primitive de la nature, et le siège de l'entendement ; enfin, si pour imprimer une forme ronde à une tête humaine, ces femmes ignorantes la modifient éternellement pour l'imbécillité ou l'idiotisme”*...⁷

Pour La Salle et les Frères, l'école est une chose très sérieuse. Elle doit répondre efficacement aux attentes et aux besoins des artisans et des pauvres. Elle doit constituer un chemin de promotion pour ces élèves. Mais elle ne produit les résultats escomptés que si les usagers aussi la prennent au sérieux. Elle n'est ni pour les fantaisistes, ni pour les paresseux ! C'est cela qui peut justifier un certain tri parmi les candidats.

3. Des élèves privilégiés

S'ils ne sont ni orphelins, ni abandonnés, ni marginalisés, au sens strict de ces termes, les élèves des écoles lasalliennes sont quand même pauvres. Pauvres économiquement et, en conséquence, affirme La Salle, pauvres socialement, moralement, spirituellement. Ce sont ces pauvretés qui préoccupent La Salle, car écrit-il, les conséquences en sont fâcheuses.

Mais, dans leur pauvreté, ils ont une triple chance.

* Ce sont des survivants

Dans une société où la mortalité infantile et juvénile demeure très élevée et l'espérance moyenne de vie si basse, ils ont survécu. Ils sont passés à travers

⁷ MERCIER, L-S., *o.c.*, p. 322.

les risques de l'accouchement, des maladies, des épidémies, des accidents et de la famine. À cette époque-là, c'est une réelle chance.

* **Ce sont des privilégiés**

Réellement privilégiés, car ils font partie de la minorité scolarisée. Certes, le pourcentage de scolarisation est généralement plus élevé dans les villes où se trouvent les écoles de Jean-Baptiste de La Salle, qu'à la campagne ; mais il faudra attendre plus de deux siècles pour que la scolarisation de la France avoisine les 100% !

* **Ce sont des chanceux**

Parmi la minorité scolarisée, ils ont la chance d'être admis dans une école lasallienne. Il en existe encore très peu, mais, en termes familiers, nous pouvons dire que c'est "**ce qui se fait de mieux**" à ce moment-là. Des écoles conçues et organisées POUR eux, centrées sur leurs besoins professionnels, sociaux, éducatifs et pastoraux. Ils ont à leur service, du matin jusqu'au soir, des maîtres qui ne travaillent et ne vivent que pour eux, qui leur proposent une formation complète, pour qu'ils aient les meilleures chances pour entrer dans la vie.

Ce sera l'objet du prochain volume.

* * *



BIBLIOGRAPHIE

A. DICTIONNAIRES ET LEXIQUES

- 1 – BLUCHE, F. et divers, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Fayard, Paris — **1990**.
- 2 – *L'Ancien Régime : Institutions et Société*, Livre de Poche — **1993**.
- 3 – CABOURDIN, G. et VIARD, G., *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris — **1978**.
- 4 – CHRISTOPHE, P., *Petit dictionnaire de l'histoire de l'Église*, Desclée de Brouwer, Paris — **1994**.
- 5 – FURETIÈRE, A., *Dictionnaire Universel*, Édition de **1701**.
- 6 – HUDAUT, J., *Histoire des institutions de la France : Ancien Régime et Révolution*, Éditions Loysel, Paris — **1994**.
- 7 – MARION, M., *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Picard, Paris — **1989**.
- 8 – MONTANDON, A., et divers, *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre*, Seuil, Paris — **1995**.
- 9 – RICHELET, P., *Nouveau Dictionnaire Français*, Édition de **1709**.
- 10 – VIAL, R., *Chronologie de l'histoire de la médecine*, Éditions Jean-Paul Gisserot, Paris — **1995**.

B. OUVRAGES LASALLIENS

- 11 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Œuvres complètes*, FSC, Rome — **1994**.
- 12 – *Cahiers Lasalliens*, 60 volumes parus à ce jour, FSC, Rome (v. p. 247)
- 13 – *Rivista Lasalliana*, Quantité d'articles parus depuis la création de la revue, FSC, Turin.

- 14 – ALCALDE, J., *El Maestro en la Pedagogía de san Juan Bautista de La Salle*, Sinite, Madrid — **1961**.
- 15 – ALPAGO, B., *L'Institut au service éducatif des pauvres*, Études Lasalliennes n° 7, FSC, Rome — **2000**.
- 16 – BÉDEL, H., *Initiation à l'histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes : 1. Origines*, Études Lasalliennes n° 5, FSC, Rome — **1994**.
- 17 – BOTANA, A., *Raices de nuestra identidad*, CVL, Valladolid — **1998**.
- 18 – CALCUTT, A., *A city saint and the liberation of the poor through education*, FSC, Oxford — **1991**. *The Ministry of Educating the poor*, FSC, Oxford — **2001**.
- 19 – CANTALAPIEDRA, C., *El educador de la fe segun san Juan Bautista de La Salle*, CVL, Valladolid — **1988**.
- 20 – GALLEGO, S., *San Juan Bautista de La Salle : Biografía*, BAC, Madrid — **1986**.
- 21 – GIL, P.-M., *Trois siècles d'identité lasallienne*, Études Lasalliennes n° 4, FSC, Rome — **1999**.
- 22 – GOUSSIN, J., *Construire l'homme et dire Dieu à l'école : Jean-Baptiste de La Salle*, FSC, Paris — **2001**.
- 23 – HENGEMÜLE, E., *La Salle : Uma leitura de leituras*, Centro Universitario La Salle, Canoas, Brésil — **2001**.
- 24 – KROTKY, E., *Former l'homme : l'éducation selon Comenius*, Éditions de la Sorbonne, Paris — **1996**.
- 25 – LUCARD, FSC, *Annales de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, FSC, Paris — **1883**.
- 26 – MARTINAIS, M., *Un Pédagogue méconnu : le Diacre Ambroise Paccory (1649-1730)*, FSC, Rome, Lasallianum n° 18 — **1976**.
- 27 – MEOLI, R., *La prima scuola lasalliana a Roma*, FSC, Rome — **1995**.
- 28 – MORALES, A., *Espiritu y Vida : El ministerio educativo lasallista*, FSC, Saint-Domingue — **1990**.

- 29 – POUTET, Y., *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, (Rennes **1970**).
Série d'articles dans les *Cahiers Lasalliens* 43-44-48, (FSC, Rome).
Charles Démià : Journal de 1685 à 1689, (Cahiers Lasalliens 56, FSC, Rome).
Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne, (Éditions Don Bosco, Paris **1995**).
- 30 – POUTET, Y. et PUNGIER, J., *Un éducateur aux prises avec la société de son temps : Jean-Baptiste de La Salle*, FSC, Paris — **1987**.
- 31 – PRÉVOT, A., *L'Enseignement technique chez les Frères des Écoles Chrétiennes aux XVIII^e et XIX^e siècles*, LIGEL, Paris — **1964**.
- 32 – PUNGIER, J., *Comment est née la Conduite des Écoles*, (FSC, Rome **1980**). *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle*, (Cahiers Lasalliens 58-59-60, FSC, Rome).
- 33 – SAUVAGE, M., *Catéchèse et Laïcité*, (LIGEL, Paris — **1962**).
Recueil d'articles, (Cahiers Lasalliens 55, FSC, Rome — **2001**).
- 34 – SAUVAGE, M. et CAMPOS, M., *Annoncer l'Évangile aux pauvres : saint Jean-Baptiste de La Salle*, Beauchesne, Paris — **1977**.
- 35 – SCAGLIONE, S., *Bibliographia Internationalis Lasalliana : 1703-2000*, Rivista Lasalliana, Turin — **2001**.
- 36 – VALLADOLID, J-M., *Chronologie Lasallienne*, Revue Lasalliana N° 31, FSC, Rome — **1994**.
- 37 – VAN GRICKEN, G., *To touch hearts*, FSC, San-Francisco, USA — **1995**.
- 38 – WÜRTH, O., *La pédagogie de Jean-Baptiste de La Salle*, FSC, *Lasallianum* N° 15, Rome — **1972**.

C. ÉTUDES ET RECHERCHES EN HISTOIRE

(NB. Sauf exceptions, nous ne proposons ici que des ouvrages du dernier quart du 20^e siècle).

- 39 – ARIES, Ph., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, (Seuil, Paris — **1973**). *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, (Seuil, Paris — **1975**). *L'homme devant la mort*, (Seuil, Paris — **1977**).
- 40 – ARMOGATHE, JR., *Le Quiétisme*, (PUF, Paris, Que sais-je ?), *L'Église catholique et la révocation de l'Édit de Nantes*. L'Œil, Paris — **1985**.
- 41 – Association des Historiens Modernistes des Universités, *Société, Culture, Vie religieuse aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Éditions de la Sorbonne, Paris — **1995**.
- 42 – AVANZINI, G. et divers, *Pédagogie chrétienne, Pédagogues chrétiens*, Éditions Don Bosco, Paris — **1996**.
- 43 – BAYARD, JP., *Le compagnonnage en France*, Payot, Paris — **1997**.
- 44 – BAYARD JP. et GUIGNET, P., *L'économie française aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Ophrys, Paris — **1991**.
- 45 – BAYROU, F., *Henri IV, le roi libre*, Flammarion, Paris — **1994**.
- 46 – BECCHI, E. et JULIA, D., *Histoire de l'enfance en Occident*, Seuil, Paris **1996**.
- 47 – BECHTEL, G., *La chair, le diable et le confesseur*, Plon, Paris — **1994**.
- 48 – BELY, L., *Espions et Ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Fayard, Paris — **1990**.
- 49 – BERCE, Y-M., *La naissance dramatique de l'absolutisme*, (Seuil, Paris — **1992**). *Fête et révolte : Des mentalités populaires du XVI^e au XVIII^e siècle*, (Hachette, Paris — **1994**).
- 50 – BERCE - MOLINIER - PÉRONNET, *Le XVII^e siècle : 1630-1715*, Hachette, Paris — **1992**.
- 51 – BERNOS - LA RONCIÈRE - GUYON - LÉCRIVAIN, *Le fruit défendu : les chrétiens et la sexualité de l'antiquité à nos jours*, Le Centurion, Paris — **1985**.
- 52 – BLET, P., *Le clergé du Grand Siècle en ses Assemblées : 1615-1715*, CERF, Paris — **1995**.

- 53 – BLUCHE, F., *La vie quotidienne au temps de Louis XIV*, (Hachette, Paris — 1984) ; *Louis XIV*, (Fayard, Paris — 1986 ou Éditions du Rocher — 1998) ; *Le journal secret de Louis XIV*, (Éditions du Rocher, Paris — 1998).
- 54 – BLUCHE, F. et SOLNON, JP., *La véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France : le tarif de la première Capitation: 1695*, Droz, Genève — 1991.
- 55 – BOLLÈME, G., *La Bibliothèque Bleue*, Gallimard/Julliard, Paris — 1971.
- 56 – BOURREAU, R., *L'Oratoire en France*, CERF, Paris — 1991.
- 57 – BRIAN I. et LE GALL, JM., *La vie religieuse en France : XVI^e-XVIII^e siècles*, Sedes, Paris — 1999.
- 58 – CABIE, R., *Histoire de la Messe*, Desclée, Paris — 1990.
- 59 – CAMELOT, P-Th. et MORAVAL, P., *Les Conciles Œcuméniques : 1^{er} millénaire*, Desclée, Paris — 1988.
- 60 – CARMONA, M., *Richelieu*, Fayard, Paris — 1983.
- 61 – CHARTIER, R., *Lectures et Lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, (Seuil, Paris — 1982) ; *Les origines culturelles de la Révolution Française*, (Seuil, Paris — 1991).
- 62 – CHARTIER, R. - COMPÈRE, MM. - JULIA, D., *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Sedes, Paris — 1976.
- 63 – CHAUNU, P., *Un futur sans avenir : histoire et population*, (Calmann-Lévy, Paris — 1979) ; *La mort à Paris : XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, (Fayard, Paris — 1978) ; *La Civilisation de l'Europe Classique*, (Arthaud, Paris — 1984).
- 64 – CHAUNU, P. - FOISIL, M. - NOIRFONTAINE, F., *Le basculement religieux de Paris au XVIII^e siècle*, Fayard, Paris — 1998.
- 65 – CHELINI, J. et BRANTHOMME, H., *Les chemins de Dieu : Histoire des pèlerinages*, Hachette, Paris — 1982.
- 66 – CHRISTOPHE, P., *Les pauvres et la pauvreté*, Desclée, Paris — 1987.
- 67 – CHRISTOPHE, P. et FROST, F., *Les Conciles Œcuméniques : 2^e millénaire*, Desclée, Paris — 1988.

68 – CLÉVENOT, M., *Les chrétiens du XVII^e siècle : Ombres et Lumières du Grand Siècle*, (Retz, Paris — 1989) ; *Les chrétiens du XVIII^e siècle : la fin de l'ère chrétienne ?*, (Retz, Paris — 1990).

69 – COGNET, L., *Le Jansénisme*, (PUF, Que-sais-je ?, Paris, — 1961) ; *La spiritualité française au XVII^e siècle*, (Culture Catholique, Paris — 1949) ; *Histoire de la spiritualité chrétienne : tome 3 : La spiritualité moderne*, (Aubier, Paris — 1966).

70 – COLIN, P. et GERMAIN, E., *Aux origines du Catéchisme en France*, Desclée, Paris — 1989.

71 – COMBY, J., *Deux mille ans d'évangélisation*, Desclée, Paris — 1992.

72 – COMPÈRE, MM., *Du Collège au Lycée (1500-1850)*, Gallimard/Julliard, Paris — 1985.

73 – COMPÈRE, MM. et JULIA, D., *Les Collèges français du XVI^e au XVIII^e siècle*, INRP-CNRS, Paris — 1984.

74 – CONSTANT, JM., *La société française aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Ophrys, Paris — 1994.

75 – COORNAERT, E., *Les corporations en France avant 1789*, Gallimard, Paris — 1941.

76 – CORNAZ et divers, *L'Église et l'Éducation : mille ans de tradition éducative*, L'Harmattan, Paris — 1995.

77 – CORNETTE, J., *L'affirmation de l'État absolu: 1515-1652*, (Hachette, Paris — 1993) ; *Absolutisme et Lumières : 1652-1783*, (Hachette, Paris — 1993) ; *La France de la monarchie absolue : 1610-1715*, (Seuil, Paris — 1997).

78 – COTTRET, B., *1598 : l'Édit de Nantes*, Perrin, Paris — 1997.

79 – COTTRET, M., *La vie politique en France aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Ophrys, Paris — 1991.

80 – CUCHE, F-X., *Une pensée sociale catholique : Fleury, La Bruyère, Fénelon*, CERF, Paris — 1991.

81 – DAINVILLE, F. de, *L'éducation des Jésuites : XVI^e-XVIII^e siècles*, Éditions de Minuit, Paris — 1978.

82 – DELFORGE, F., *Les Petites Écoles de Port-Royal*, CERF, Paris — 1985.

83 – DELSALLE, P., *La France industrielle aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, (Ophrys, Paris — 1993) ; *Le cadre de vie en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, (Ophrys, Paris — 1995).

84 – DELUMEAU, J., *La Peur en Occident : XIV^e-XVIII^e siècle*, (Fayard, Paris — 1978) ;

Le péché et la peur : XIII^e-XVIII^e siècle, (Fayard, Paris — 1983) ;

Rassurer et protéger, (Fayard, Paris — 1989) ;

L'aveu et le pardon : XIII^e - XVIII^e siècle, (Fayard, Paris — 1990) ;

Une histoire du Paradis : le Jardin des délices, (Fayard, Paris — 1992) ;

Mille ans de bonheur : une histoire du Paradis, (Fayard, Paris — 1995) ;

Le Catholicisme entre Luther et Voltaire, (PUF, Paris — 1985) ;

Naissance et affirmation de la Réforme, (PUF, Paris — 1988) ;

La Civilisation de la Renaissance, (Arthaud, Paris — 1984).

85 – DELUMEAU, J. et LEQUIN, Y., *Les malheurs du temps*, Larousse, Paris — 1987.

86 – DELUMEAU, J. et divers, *Histoire des pères et de la paternité*, (Larousse, Paris — 1990) ; *La Première Communion : quatre siècles d'histoire*, (Desclée de Brouwer, Paris — 1987).

87 – DEPAW, J., *Spiritualité et pauvreté à Paris au XVII^e siècle*, Paris, — 1999.

88 – DEREGNAUCOURT, G. et POTON, D., *La vie religieuse en France : XVI^e-XVIII^e siècle*, Ophrys, Paris — 1994.

89 – DESSERT, D., *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, (Fayard, Paris — 1984) ; *Richelieu : Testament politique*, (Éditions Complexe, Paris — 1990).

- 90 – DEVILLE, R., *L'École française de spiritualité*, Desclée, Paris — **1987**.
- 91 – DHOTEL, J.C., *Les origines du catéchisme moderne*, Aubier, Paris — **1967**.
- 92 – DUERR, H-P., *Nudité et pudeur : le mythe du processus de civilisation*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris — **1998**.
- 93 – DULONG, C., *La vie quotidienne des femmes au Grand Siècle*, Hachette, Paris — **1984**.
- 94 – ELIAS, N., *La civilisation des mœurs*, (Calmann-Lévy, Paris — **1973**) ; *La Société de Cour*, (Flammarion, Paris — **1985**).
- 95 – EMMANUELLI, F-X., *État et pouvoirs dans la France des XVI^e-XVIII^e siècles*, Nathan, Paris — **1992**.
- 96 – FARGE, A., *Vivre dans la rue au XVIII^e siècle*, (Gallimard/Julliard, Paris — **1979**) ; *La vie fragile : violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, (Seuil, Paris — **1986**).
- 97 – FEBVRE, L. et MARTIN, HJ., *L'apparition du livre*, Albin Michel, Paris — **1971**.
- 98 – FOGEL, M., *L'État dans la France moderne : XV^e-XVIII^e siècle*, Hachette, Paris — **1992**.
- 99 – FONTAINE, L., *Histoire du colportage en Europe : XV^e-XIX^e siècle*, Albin Michel, Paris — **1993**.
- 100 – FOSSEYEUX, M., *Les Écoles de charité à Paris*, Paris — **1912**.
- 101 – FOUCAULT, M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, (Gallimard, Paris — **1972**) ; *Surveiller et punir : naissance de la prison*, (Gallimard, Paris — **1975**).
- 102 – FRANKLIN, A., *Écoles et Collèges depuis les origines*, R. Castells, Paris — **1998**, réédition.
- 103 – FRIJHOFF, W. et JULIA, D., *École et société dans la France d'Ancien Régime*, EHESS, Paris — **1975**.
- 104 – FURET, F. et OZOUF, J., *Lire et Écrire*, Éditions de Minuit, Paris — **1977**.

- 105 – GARIN, E., *L'éducation de l'homme moderne*, Fayard, Paris — 1968.
- 106 – GARIN, E. et divers, *L'homme de la Renaissance*, Seuil, Paris — 1990.
- 107 – GARNOT, B., *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne: XVI^e-XVIII^e siècle*, (Hachette, Paris — 1991) ; *Les villes en France aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, (Ophrys, Paris — 1988) ; *La population française aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, (Ophrys, Paris — 1988) ; *Le peuple au siècle des Lumières*, (IMAGO, Paris — 1990).
- 108 – GARNOT, B. et divers, *Le clergé délinquant : XIII^e - XVIII^e siècle*, Éditions Universitaires, Dijon — 1995.
- 109 – GARNOT, B. et POTON, D., *La France et les Français : société et pouvoirs*, Ophrys, Paris — 1992.
- 110 – GARRISSON, J., *L'Édit de Nantes et sa Révocation*, Seuil, Paris — 1985.
- 111 – GELIS, J., *La sage-femme ou le médecin*, (Fayard, Paris — 1988) ; *L'arbre et le fruit*, (Fayard, Paris — 1984).
- 112 – GELIS, J. et divers, *J'étais enfant en 1789*, CNDP, Paris — 1989.
- 113 – GERMAIN, E., *2000 ans d'éducation de la Foi*, Desclée, Paris — 1983.
- 114 – GIL, E. et divers, *La Ratio Studiorum*, Université Comillas, Madrid — 1992.
- 115 – GONTHIER, N., *Cris de haine et rites d'unité : la violence dans les villes : XIII^e - XVI^e siècle*, Brépols, Paris — 1992.
- 116 – GOUBERT, P., *Mazarin*, (Fayard, Paris — 1990) ;
La vie quotidienne des paysans français au XVII^e siècle, (Hachette, Paris — 1982) ; *Louis XIV et vingt millions de français*, (Fayard, Paris — 1991).
- 117 – GOUBERT, P. et ROCHE, D., *Les Français et l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris — 1984.
- 118 – GUIGNET, P. et GREVET, R., *La France et les Français au XVIII^e siècle; Économie et Culture*, Ophrys, Paris — 1993.
- 119 – GRELL, Ch., *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand siècle*, Nathan, Paris — 2000.

120 – GROSSI, R., *Naissance et développements du jansénisme en France*, GOSSE, imprimeur, Nîmes — **1997**.

121 – GUTTON, A.-M., *Confréries et dévotion sous l'Ancien Régime*, Lyon, — **1993**.

122 – GUTTON, J.-P., *La société et les pauvres en Europe : XVI^e - XVIII^e siècle*, PUF, Paris — **1974**.

123 – HAZARD, P., *La crise de la conscience européenne*, (Fayard, Paris — **1961**) ; *La pensée européenne au XVIII^e siècle*, (Fayard, Paris — **1963**).

124 – HILDESHEIMER, F., *Le Jansénisme : histoire et héritage*, (Desclée de Brouwer, Paris — **1992**) ; *Fléaux et société : XIV^e-XIX^e siècle*, (Hachette, Paris — **1993**).

125 – JANTON, P., *Voies et visages de la réforme au XVI^e siècle*, Desclée, Paris — **1986**.

126 – JOLIBERT, B., *L'enfance au XVII^e siècle*, Jean Vrin, Paris — **1981**.

127 – JOUANNA, A., *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne, (1559-1661)*, Fayard, Paris — **1989**.

128 – JOUTARD, Ph., *Les Camisards*, Gallimard, Paris — **1994**.

129 – KRUMENACKER, Y., *L'École française de spiritualité*, CERF, Paris — **1999**.

130 – LABROUSSE, E., *La Révocation de l'Édit de Nantes*, Payot, Paris — **1985**.

131 – LACHIVER, M., *Les années de misère : 1680-1720. La famine au temps du Grand Roi*, Fayard, Paris — **1991**.

132 – LANG, J., *François I^{er} ou le rêve Italien*, Perrin, Paris — **1997**.

133 – LEBRUN, F., *Le XVII^e siècle*, (Armand Colin, Paris — **1990**) ; *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, (Armand Colin, Paris — **1985**) ; *Médecins, saints et sorciers aux XVII^e et XVIII^e siècles*, (Temps Actuels, Paris — **1983**) ; *La puissance et la guerre : 1661-1715*, (Seuil, Paris — **1997**) ; *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime : 1516-1790*, (Seuil, Paris — **1996**)

134 – LELIÈVRE, F. et C., *Histoire de la scolarisation des filles*, Nathan, Paris — **1991**.

135 – LELIÈVRE, C. et NIQUE, Ch., *Bâtisseurs d'École: Histoire biographique de l'enseignement en France*, Retz, Paris — **1990** ou Nathan, Paris — **1994**.

136 – LE ROY LADURIE, E., *Histoire du climat depuis l'An Mil*, Flammarion, Paris — **1983**.

137 – LE ROY LADURIE, E. et FITOU, JF., *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Fayard, Paris — **1997**.

138 – LEVRON, J., *La vie quotidienne à la Cour de Versailles aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Hachette, Paris — **1985**.

139 – LONGNON, J., *Mémoires de Louis XIV*, Tallandier, Paris — **1978**.

140 – LOUPES, Ph., *La vie religieuse en France au XVIII^e siècle*, SEDES, Paris — **1993**.

141 – MANDROU, R., *L'Europe absolutiste : Raison et Raison d'État : 1649-1775*, (Fayard, Paris — **1977**) ; *Magistrats et sorciers en France au XVII^e siècle*, (Seuil, Paris — **1980**) ; *De la culture populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles*, (IMAGO, Paris — **1985**) ; *La France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, (PUF, Paris — **1987**) ; *Histoire de la pensée européenne: tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle*. (Seuil, Paris — **1973**).

142 – MARGOLIN, J-C., *Érasme, précepteur de l'Europe*, Julliard, Paris — **1995**.

143 – MARROU, H-I., *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Seuil, Paris — **1948**.

144 – MEHL, J-M., *Les jeux au royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Fayard, Paris — **1990**.

145 – MERCIER, L-S., *Tableau de Paris, 1*, Mercure de France, Paris — **1994**, réédition.

146 – MICHAUD, C., *L'Église et l'argent sous l'Ancien Régime : les receveurs généraux du clergé de France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Fayard, Paris — **1991**.

- 147 – MINOIS, G., *L'Église et la science*, (Fayard, Paris —**1990**) ; *Histoire des enfers*, (Fayard, Paris **1991**) ; *L'Église et la guerre*, (Fayard, Paris —**1994**) ; *Histoire du suicide*, (Fayard, Paris —**1995**) ; *Histoire de l'athéisme*, (Fayard, Paris —**1998**).
- 148 – MOUSNIER, R., *Les XVI^e et XVII^e siècles*, PUF, Paris — **1993**.
- 149 – MUCHEMBLED, R.,
Culture populaire et culture des élites, (Flammarion, Paris — **1978**) ;
La violence au village : XV^e-XVIII^e siècle, (Brépols, Paris — **1989**) ;
Société et mentalités dans la France moderne, (Armand Colin, Paris — **1990**) ;
L'invention de l'homme moderne, (Fayard, Paris — **1988**) ;
Le temps des supplices, (Armand Colin, Paris — **1992**) ;
La société policée: XVI^e-XX^e siècle, (Seuil, Paris — **1998**) ;
La sorcière au village : XV^e-XVIII^e siècle, (Gallimard, Paris — **1991**).
- 150 – MUCHEMBLED, R. et divers, *Les XVI^e et XVII^e siècles*, Bréal, Paris — **1995**.
- 151 – MURAT, I., *Colbert : Portrait d'un grand argentier*, Fayard/Marabout, Paris — **1980**.
- 152 – PARIAS, L-H. et divers, *Histoire générale de l'Enseignement et de l'Éducation en France*, NLF, Paris — **1981**.
- 153 – PERDIGUIER, A., *Le livre du Compagnonnage*, Lafitte reprints, Marseille — **1985**.
- 154 – PERONNET, M., *Le XVI^e siècle : 1492-1620*, Hachette, Paris — **1992**.
- 155 – POSTMAN, N., *Il n'y a plus d'enfance*, INSEP éditions, Paris — **1983**.
- 156 – PRÉVOT, J., *L'utopie éducative : Comenius*, Éditions Belin, Paris — **1981**.
- 157 – RANUM, O., *Les Parisiens du XVII^e siècle*, (Armand Colin, Paris — **1973**) ; *La Fronde*, (Seuil, Paris — **1995**).
- 158 – RICHELIEU, *Testament politique*, Éditions Complexe, Paris — **1990**.
- 159 – RIGAULT, G., *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, tome 1, Plon, Paris — **1937**.

- 160 – ROCHE, D., *La culture des apparences*, (Fayard, Paris — 1989) ; *Histoire des choses banales*, (Fayard, Paris — 1997) ; *Le peuple de Paris*, (Fayard, Paris — 1998).
- 161 – SASSIER, Ph., *Du bon usage des pauvres*, Fayard, Paris — 1990.
- 162 – SCHATZ, K., *La primauté du Pape : son histoire des origines à nos jours*, CERF, Paris — 1992.
- 163 – SEGUIN, J-P., *La bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants*, Le Cri, Bruxelles — 1992.
- 164 – SHORTER, E., *Naissance de la famille moderne*, Seuil, Paris — 1977.
- 165 – SOLNON, J-F., *La Cour de France*, Fayard, Paris — 1987.
- 166 – SONNET, M., *L'éducation des filles au temps des Lumières*, CERF, Paris — 1987.
- 167 – TALLON, A., *La Compagnie du Saint-Sacrement*, CERF, Paris — 1990.
- 168 – TAVENEAU, R., *Le Catholicisme dans la France classique*, SEDES, Paris — 1994, réédition.
- 169 – TRICHET, L., *Le costume du clergé*, CERF, Paris — 1986.
- 170 – TRUCHET, L. et divers, *Le XVII^e siècle*, Berger-Levrault, Paris — 1992.
- 171 – VENARD, M. et BONZON, A., *La religion dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Hachette, Paris — 1998.
- 172 – VERGER, J., *Histoire des Universités en France*, Privat, Toulouse — 1986.
- 173 – VIAL, J., *Les Instituteurs : douze siècles d'histoire*, JP Delarge, Paris — 1980.
- 174 – VIGARELLO, G., *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Seuil, Paris — 1985.
- 175 – VIGIE, M., *Les galériens du Roi*, Fayard, Paris — 1985.
- 176 – VIGUERIE, J. de, *L'institution des enfants : l'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Calmann-Lévy, Paris — 1978 ;

Le catholicisme des français dans l'ancienne France, Nouvelles Éditions Latines, Paris — **1988**.

177 – WANEGFFELEN, T., *La France et les Français : XVI^e-XVIII^e siècle*, Ophrys, Paris — **1994**.

178 – WERNER, K-F., *Naissance de la noblesse*, Fayard, Paris — **1998**.

179 – WILHELM, J., *La vie quotidienne des Parisiens au temps du Roi-Soleil*, Hachette, Paris — **1977**.

180 – WOLFF, Ph., *Histoire de la pensée européenne : I. Éveil intellectuel de l'Europe*, Seuil, Paris — **1971**.

181 – ZYSBERG, A., *Les galériens : 1680-1748*, Seuil, Paris — **1987**.

CAHIERS LASALLIENS

TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS

publiés en collection non périodique ;
centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre écrite et
les origines de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes ; préparant la
publication de deux ouvrages définitifs : une biographie critique et le corpus de
ses œuvres.

Ont paru :

- 1 — F. FLAVIEN-MARIE (Michel SAUVAGE, FSC), *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite*,
Présentation, examen critique, introduction et notes. XLVIII-106 p. — 1959.
- 2 — F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS, FSC), *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII*,
Première partie : Les faits et les textes. 141 p. (épuisé) — 1960.
- 3 — *Idem*. Deuxième partie: Les documents, 93 p. (épuisé) — 1960.
- 4 — F. BERNARD, *Conduite admirable de la divine Providence, en la personne du vénérable Serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle...*,
Édition du manuscrit de 1721. XXV-105 p. — 1965.
- 5 — COLLECTIF, *Frère Maurice HERMANS (1911-1987) et les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*,
Présentation de Michel Sauvage, FSC. 468 p. — 1991.
- 6 — MAILLEFER, François-Élie, *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...*,
Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740. 313 p. — 1966.
- 7 — BLAIN, Jean-Baptiste, *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*,
Reproduction photomécanique de l'édition originale: 1733. Tome I. 444 p., 1961.
- 8 — *Idem*, Tome II. 502 p. Suivi de: *Abrégé de la vie de quelques Frères de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes morts en odeur de sainteté*. — 1961.

- 9 — COLLECTIF, Bernard, Maillefer, Blain : *Index cumulatifs des noms de lieux et des noms de personnes*. 288 p. — 1974.
- 10 — COLLECTIF, Bernard, Maillefer, Blain : I. *Index analytique cumulatif*; II. *Relevé des dits et écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle*. 215 p. — 1979.
- 11 — F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS, FSC), *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*. vi-414 p. — 1962.
- 12 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Méditations pour tous les Dimanches de l'année avec les Évangiles de tous les Dimanches*. Première partie. 236 p. *Méditations sur les principales Fêtes de l'année*. 274 p.
Reproduction anastatique de l'édition originale : [1731]. — 1962.
- 13 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Méditations pour le Temps de la Retraite, à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse ; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances*.
Reproduction anastatique de l'édition originale : [1730]. 84 p. (épuisé) — 1963.
- 14 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Explication de la Méthode d'oraison*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1739. 130 p. — 1963.
- 15 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*. Reproduction anastatique de l'édition de 1711.
Introduction, notes et tables, xvi-132 p. — 1963.
- 16 — MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS), FSC, et JOSÉ-ARTURO (Arturo GAREIS), FSC, *Contribution à l'étude des sources du "Recueil de différents petits traités"*. 105 p. — 1964.
- 17 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Instructions et prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction Méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1734. vi-284-iv p. — 1963.
- 18 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1760. xiii-140 p. — 1963.
- 19 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne, à l'usage des Écoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. xii-252-258 p. (épuisé) — 1964.

- 20 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquiter*. Reproduction anastatique de l'édition de 1703. Tome I., xviii-504 p. (exposé en discours suivi) — 1964.
- 21 — *Idem*. Tome II. 312 p. (par demandes et réponses) — 1963.
- 22 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Du culte extérieur et public que les Chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre. Troisième partie des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu*. Reproduction anastatique de l'édition de 1703. vi-308 p. Suivi de : *Cantiques spirituels*. Reproduction anastatique de l'édition de 1705. 124 p. — 1964.
- 23 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Grand abrégé [...]; Petit abrégé des Devoirs du chrétien envers Dieu*. Reproduction anastatique des éditions de 1727. iv-172 p. — 1964.
- 24 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Conduite des Écoles chrétiennes*. Édition comparée du manuscrit dit de 1706 et du texte imprimé de 1720. vii-230-292 p. — 1965.
- 25 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Pratique du Règlement journalier. Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes. Règle du frère Directeur d'une Maison de l'Institut*. D'après les manuscrits de 1705, 1713, 1718 et l'édition princeps de 1726. 164 p. — 1965.
- 26 — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle, Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent*. Tome I. 523 p. — 1966.
- 27 — *Idem*. Tome II. 281 p. — 1966.
- 28 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses sœurs et ses frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671)*. Transcrit, annoté et présenté par F. Léon de Marie AROZ, FSC. Première partie, Volume I. LXX-236 p. — 1967.
- 29 — *Idem*. Première partie, Volume II. 296 p. — 1967.
- 30 — *Idem*. Deuxième partie, Volume III. 264 p. — 1967.
- 31 — *Idem*. Troisième partie, Volume IV. 194 p. (épuisé) — 1967.

- 32 — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle, d'après le compte de tutelle de Maître Nicolas Lespagnol, leur tuteur, 1687*. L-358 p. — 1967.
- 33 — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims (1625-1672)*. Volume I. 337 p. — 1969.
- 34 — *Idem*. Volume II. 262 p. — 1969.
- 35 — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Les Biens-fonds des Écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats. Volume I : *Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé*. xxxix-286 p. — 1970.
- 36 — *Idem*. Volume II : *Documents*. 409 p. — 1971.
- 37 — *Idem*. Volume III : *Aux sources de la Vie et de l'Esprit: Rue Neuve — Rue de Contrai (1682-1972)*. 195 p. — 1973.
- 37¹ — *Idem*. Volume IV : *Titres de propriété. Documents*. 338 p. — 1973.
- 38 — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims*. 388 p. — 1972.
- 39 — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Étude de M^e Claude Thiénot. Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés (1593-1792). Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle*. 195 p. — 1972.
- 40¹ — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques (1583-1950)*. Volume I : *Inventaire analytique*. 328 p. — 1975.
- 40² — *Idem*. Volume II : *Archives centrales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Inventaire des Séries A, B, C, D, M, R, T et V*. 332 p. — 1976.
- 41¹ — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques (1625-1758)*. Volume I, *Parmi les siens*. 571 p. — 1977.
- 41² — *Idem*. Volume II, *Les années d'imprégnation (1661-1683)*. 669 p. — 1979.

- 42 — AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bibliographiques (1670-1715)*.
Volume I : *L'administrateur comptable*. 579 p. — 1982.
- 43 — POUTET, YVES, FSC, *Originalité et influence de Jean-Baptiste de La Salle. Recueil d'études lasalliennes (I-II)*. 310 p. — 1999.
- 44 — *Id.* (III-IV). 463 p. — 1999.
- 45 — CAMPOS MARINO, Miguel-Adolfo, FSC, *L'Itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'Écriture dans ses «Méditations pour le Temps de la Retraite»*. Contribution à l'étude sur les fondements évangéliques de la vie religieuse.
Volume I. XII-392 p. — 1974.
- 46 — *Idem.* Volume II. 392 p. — 1974.
- 47 — RODRIGUE, Jean-Guy, FSC, *Contribution à l'étude des sources des "Méditations sur les principales Festes de l'année"*. XI-587 p. — 1988.
- 48 — POUTET, YVES, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps. Recueil d'études lasalliennes*. XI-362 p. — 1988.
- 49 — CORNET Joseph-Aurélien, FSC, et ROUSSET Émile, FSC, *Iconographie de saint Jean-Baptiste de La Salle, des origines à la béatification (1666-1888)*. 368 p. (épuisé) — 1989.
- 50 — CAMPOS, Miguel, FSC, et SAUVAGE, Michel, FSC, "*Explication de la Méthode d'Oraison*" de saint Jean-Baptiste de La Salle. Présentation du texte de 1739. *Instrument de travail*. XXV-668 p. — 1989.
(a été traduit en anglais et en espagnol)
- 51 — AROZ, LOUIS-MARIE, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle, exécuteur testamentaire de feu M^r Louis de La Salle, son père*. 493 p. (épuisé) — Paris, 1989.
- 52 — AROZ, LOUIS-MARIE, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle, Dix Années de Prétoire*. Tome I : *Reims (1676-1685)*. 556 p. — 1993.
- 53 — AROZ, LOUIS-MARIE, FSC, *La succession de Nicolas Roland, chanoine théologal de l'église Notre-Dame de Reims*. 238 p. — 1995.
- 54 — AROZ, LOUIS-MARIE, FSC, *La famille de La Salle de Reims. Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle. Nouveaux Documents d'Archives*. 422 p. — 1998.
- 55 — SAUVAGE, Michel, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle et la fondation de son Institut ("Frères consacrés" en Église pour le Monde)*. 355 p. — 2001.

- 56 — POUTET, Yves, FSC, *Charles Démià (1637-1689) : Journal de 1685-1689, Présenté, transcrit et annoté*. 439 p. — 1994.
- 57 — BURKHARD, Léo, FSC, avec la collaboration de SAUVAGE, Michel, FSC, *Parménie. La crise de Jean-Baptiste de La Salle et de son Institut (1712-1714)*. 282 p. — 1994. (a été traduit en espagnol)
- 58 — PUNGIER, Jean, FSC, *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message. Une première approche*. Première partie. 358 p. — 1996.
- 59 — PUNGIER, Jean, FSC, *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message*. Deuxième partie. 358 p. — 1997.
- 60 — PUNGIER, Jean, FSC, *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message*. Troisième partie. 504 p. — 2000.
- 61 — LAURAIRE, Léon, FSC, *La Conduite, approche contextuelle*. 253 p. — 2001.

ÉTUDES LASALLIENNES

Cette collection, non périodique,

vise l'approfondissement et la divulgation de la tradition vivante issue de saint Jean-Baptiste de La Salle ;

elle pourra couvrir les domaines divers du monde lasallien : éducation et catéchèse, pédagogie et spiritualité, société et Église, histoire et interrogations...

Ont paru :

- 1 - Georges RIGAUT, *Les temps de la sécularisation, 1904-1914*, Rome, **1991**, 307 pp.
- 2 - *Les temps de la sécularisation, 1904-1914. Notes et Réflexions*, Rome, **1991**, 206 pp.
- 3 - Robert TRONCHOT, FSC, *Les temps de la sécularisation, 1904-1914. La liquidation des biens de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes*, Rome, **1992**, 272 pp.
- 4 - Pedro M^a Gil, FSC, *Tres siglos de identidad lasaliana : la relación mision-espiritualidad a lo largo de la historia FSC*, Rome, **1994**, 395 pp.
(traductions en anglais, 1998, et en français, 1999)
- 5 - Henri BÉDEL, FSC, *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, Origines : 1651-1726*, Rome, **1994**, 190 pp.
(traductions en anglais, 1998, et en espagnol, 1997)
- 6 - Henri BÉDEL, FSC, *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, XVIII^e siècle : 1726-1804*, Rome, **1997**, 243 pp.
(traductions en anglais, 1998, et prochainement en espagnol, 2001)
- 7 - Bruno ALPAGO, FSC, *El Instituto al servicio educativo de los pobres*, Rome, **2000**, 469 pp.
(traductions en français, 2000, et en espagnol, 2000)

En préparation :

Des études sur l'histoire de la *Conduite des Écoles* et de la pédagogie lasallienne, et sur la théologie de la vocation des Frères enseignants.

La suite de l'*Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*